MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE

ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES RURALES DU VEXIN (Val d'Oise)

par

Ph. ROUSSEL et M. RICHARD

Bureau de Recherches
Géologiques et Minières
BIBLIOTHEQUE

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 – 45018 Orléans Cédex – Tél.: (38) 63.00.12

Service géologique régional BASSIN DE PARIS
65, rue du général-Leclerc – B.P. 34, 77170 Brie-Comte-Robert
Tél.: (1) 405.27.07

76 SGN 348 BDP

Brie-Comte-Robert, septembre 1976

ALIMENTATION EN EAU
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(Val d'Oise)

-o-o-o-o-o-o-

RESUME

Avec le concours financier du Ministère de l'Industrie et de la Recherche, de l'Agence financière de Bassin Seine-Normandie et du Service régional de l'Aménagement des Eaux, le Département du Val d'Oise a chargé le B.R.G.M. - Service géologique régional Bassin de Paris - de procéder à une étude exhaustive des ressources aquifères du Vexin en vue de traiter l'ensemble des problèmes posés par l'alimentation en eau des communes rurales.

A cet effet, 75 captages A.E.P. ont été visités pour analyser leurs caractéristiques hydrogéologiques et techniques, et leur environnement vis-à-vis des sources de pollution locales. Des analyses in situ des éléments majeurs et 23 analyses de type 1 ont servi à préciser les caractéristiques chimiques des différents aquifères. Parallèlement, des mesures piézométriques complémentaires et l'inventaire sur le terrain de l'ensemble des aménagements susceptibles d'être polluants ont permis de fournir un rapport qui présente les caractéristiques hydrogéologiques et hydrochimiques ainsi que les potentialités des principaux aquifères utilisables pour l'A.E.P., une description complète de l'ensemble des ouvrages actuellement en service (51 fiches de captage) et une carte de vulnérabilité des ressources aquifères établie à l'échelle du 1/50.000, accompagnée de fiches sur les principaux aménagements susceptibles d'avoir une influence sur la qualité des eaux prélevées.

L'ensemble de ces travaux doit permettre de définir l'ensemble des opérations à entreprendre pour assurer à moyen et long terme l'alimentation en eau des communes rurales situées entre l'Oise et l'Epte.

76 SGN 348 BDP

SOMMAIRE

TEXTE

INTRODUCTION

I - RAPPEL DES DONNEES GEOLOGIQUES 1
11 - Série stratigraphique 1
12 - Structure et tectonique 2
13 - Définition des réservoirs aquifères 3

2 - CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DES AQUIFERES 5
21 - Nappe des Sables de Fontainebleau 5
22 - Nappe des Calcaires du Lutétien et des Sables de l'Yprésien 6
221 - Piézomètre 6
222 - Variations piézométriques 7
223 - Caractéristiques des ouvrages 8
23 - Nappe de la Craie 11
231 - Piézométrie 11
232 - Variations piézométriques 12
233 - Les ouvrages de captages 13
24 - Nappes alluviales 14
25 - Nappes de l'Albien 14

3 - EVALUATION DES RESSOURCES AQUIFERES EXPLOITABLES 15
31 - Données disponibles 16
32 - Bassins du Sausseron 16
321 - Les apports 18
322 - Les prélèvements 18
323 - Les écoulement du Sausseron 20
324 - Essai de bilan annuel 21
325 - Estimation des réserves aquifères 22
33 - Bassin de l'Aubette de Magny 23
331 - Apports et prélèvements 23
332 - Ecoulements de l'Aubette de Magny 25
333 - Essais de bilans annuels 25
34 - Bassin de la Viosne 26
35 - Autres bassins 29
36 - Conclusions 29

4 - QUALITE DES EAUX 30
41 - Caractéristiques chimiques globales 30
411 - Nappe de l'Eocène inférieur 30
412 - Nappe de la Craie 34
42 - Répartition géographique 35
43 - Variations annuelles ou interannuelles 36

5 - CONCLUSIONS 37
51 - Ressources aquifères du Vexin 37
511 - Nappe de l'Oligocène 37
512 - Nappe de l'Eocène inférieur 37
513 - Nappe de la Craie 38
52 - Utilisation des ressources aquifères 38

Annexe I - Données géologiques
Annexe II - Données hydrogéologiques
Annexe III - Données physicochimiques

Figures dans le texte

Figure 1 : Bassin du Sausseron - Ecoulements et pluviométrie
Figure 2 : Bassin du Sausseron Ecoulements à la station de Nesles-la-Vallée
Figure 3 : Répartition de la dureté et des teneurs en fer
Figure 4 : Répartition des teneurs en sulfates et magnésium
Figure 5 : Répartition des teneurs en nitrates.

Planches hors texte

Planche 1 : Définition des réservoirs aquifères
Planche 2 : Coupes géologiques schématiques
Planche 3 : Carte piézométrique
Planche 4 : Evolution piézométrique des nappes du Vexin

Planche 5 : Situation des captages A.E.P.

INTRODUCTION

La présente étude, placée dans le cadre général de l'élaboration d'un plan d'alimentation en eau potable des communes rurales, entrepris dès 1974 par la Direction départementale de l'Agriculture du Val d'Oise, a pour objectif l'estimation quantitative et qualitative des ressources en eau du Vexin.

Elle a été réalisée par le B.R.G.M., Service géologique régional Bassin de Paris, à la demande de la D.D.A. du Val d'Oise et a bénéficié du concours financier et/ou technique, du Service régional d'aménagement des eaux (S.R.A.E.), de l'Agence financière de bassin Seine-Normande, du Conseil général du Val d'Oise et du Ministère de l'Industrie et de la Recherche (crédits d'E.R.H.).

L'étude devait comporter :

- évaluation des ressources hydrauliques du Vexin , s'appuyant sur les données disponibles et en particulier sur les travaux entrepris par la Direction départementale de l'Agriculture, devait définir les caractéristiques et les potentialités des nappes aquifères susceptibles d'être utilisées pour l'alimentation en eau potable,

- la collecte de données sur tous les captages existants, afin de déterminer leurs caractéristiques, et les éventuels problèmes posés pour le maintien de la qualité des eaux prélevées,

- l'établissement d'une carte à l'échelle du 1/50.000 des données concernant la vulnérabilité des ressources aquifères.

Les travaux sur le terrain réalisés du 15 avril au 10 juillet 1976 ont consisté essentiellement en :

- une visite détaillée de tous les captages A.E.P. (75) afin de déterminer tous les éléments caractérisant l'exploitation locale des ressources aquifères,

- des analyses des éléments majeurs (TH, SO_4, Fe, NO_3, ρ à 20°) ont été effectuées in situ, ainsi que des prélèvements systématiques pour analyses ioniques complètes en laboratoire. Cette enquête a été facilitée par la collaboration des responsables locaux des sociétés gérantes (CEO, SFDE, SAGEA). De son côté, la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.) procèdait à des prélèvements pour analyse bactériologique,

- partout où celà était nécessaire, des mesures ont été faites sur des puits particuliers pour compléter les données piézométriques, nécessaires à l'établissement des caractéristiques des principaux aquifères,

- des enquêtes dans les mairies et des visites des divers aménagements de type polluant (décharges, rejets, usines) ont permis de définir l'ensemble des problèmes de pollution se posant au niveau des ressources aquifères.

Complétées par l'étude de l'ensemble de la documentation disponible tant au niveau départemental (D.D.A., D.D.E., G.E.P., Service des Mines) qu'au niveau central (S.R.A.E., B.R.G.M.) ces données ont permis l'établissement du présent rapport qui a été divisé en trois parties :

- une étude synthétique des ressources aquifères comportant essentiellement une actualisation des caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrochimiques des principaux aquifères susceptibles d'être utilisés dans le Vexin pour l'alimentation en eau potable. Cette partie de l'étude vise, entre autre, à compléter le document intitulé "Plan départemental d'alimentation en eau potable dans le Vexin français" publié en janvier 1976 par la Direction départementale du Val d'Oise. C'est pourquoi certains éléments de cette étude de synthèse, en particulier ceux concernant l'environnement géographique et socio-économique du Vexin, les consommations actuelles et l'évolution des besoins, n'ont pas été traités dans le présent rapport, le document précité donnant toutes indications sur ces problèmes,

- un inventaire détaillé de tous les captages A.E.P. actuellement en service. Cet inventaire apparaît sous forme de fiches d'ouvrages, avec croquis de situation, et extraits de carte permettant de replacer l'ouvrage dans son environnement,

- une carte de vulnérabilité des ressources aquifères à 1/50.000. Le rapport joint constitue essentiellement une notice explicative de cette carte, et est accompagné des fiches descriptives des principaux aménagements de type polluant en particulier pour les décharges.

1- RAPPEL DES DONNEES GEOLOGIQUES

Dans le département du Val d'Oise, le Vexin se présente comme un plateau de 100 à 150 m d'altitude, limité à l'Est, au Sud et à l'Ouest respectivement par les vallées de l'Oise, de la Seine et de l'Epte. Ce plateau est entaillé par une série de rivières secondaires affluents de l'Oise (Sausseron et Viosne), de la Seine (Aubette de Meulan), de l'Epte (Aubette de Magny)qui donnent au Vexin l'aspect d'un véritable château d'eau.

L'entablement général du plateau est formé par les assises calcaires du Lutétien, mais des lambeaux de formations plus récentes apparaissent tant au Nord (butte de Marines et bois de la Tour) qu'au Sud (buttes d'Hautil et d'Arthies).

La géologie du Vexin est bien connue depuis les travaux de MM. LEMOINE, ABRARD et FEUGUEUR. Les données répertoriées ci-dessous ont été tirées de leurs travaux et complétées par celles fournies par les diverses opérations de sondage effectuées ces dernières années.

11- Série stratigraphique

La série stratigraphique observable dans le Vexin est la suivante (à partir des terrains les plus récents) :

- limons des plateaux - très développés sur l'ensemble du Vexin, ils sont très argileux, jaunes rouges ocres et nivellent les irrégularités de la topographie, leur épaisseur variant donc de 0,5 à 5 m

-meulières de Beauce (Aquitanien)- c'est une formation siliceuse en blocs enrobés d'argile, occupant le sommet de certaines buttes témoins (Hautil- Arthies- Grisy-les-Plâtres)

- les sables et grès de Fontainebleau (Stampien) qui constituent l'assise principale des buttes témoins (50 m dans l'Hautil) sont fins, jaunâtres ou blancs

- marnes blanches et vertes du Sannoisien
les faciès sont variables (calcaire dans l'Hautil). Le niveau de marnes vertes à la base est constant, l'ensemble ayant une épaisseur toujours inférieure à 15 m

- masses et marnes du gypse (Ludien) - la succession des diverses assises est difficile à mettre en évidence. Le gypse est exploité dans la butte d'Hautil sur 8 à 10 m. Les formations correspondant au calcaire de Champigny n'apparaissent qu'au Sud-Ouest (Villers en Arthies). Partout ailleurs les niveaux marneux dominent. L'ensemble du Ludien ne dépasse qu'exceptionnellement 20 m (Hautil)

- sables de Cresnes - Marines (Marinésien) - au Nord du secteur considéré on peut distinguer deux assises sableuses, la seconde plus gréseuse. La série a une épaisseur maximum de 5 m

- calcaire de St-Ouen (Marinésien) - 2 faciès peuvent être mis en évidence : calcaire au NE (vallée de l'Oise et de la Viosne), marneux au SW, l'épaisseur augmentant du Nord (5m) au Sud (10 m)

- sables de Beauchamp (Auversien) blancs jaunâtres avec des bancs de sable argileux rubéfié. On rencontre souvent à la partie supérieure un banc de grès très dur. L'épaisseur moyenne augmente du NW (5 m) au SE (15 m). Ces sables sont localement exploités en carrière (Courcelles sur Viosne - carrière Siméoni)

- marnes et calcaires du Lutétien - les travaux antérieurs ont permis de distinguer 4 zones observables seulement au Nord du Vexin :

.zone IV supérieure : calcaire et lits sableux reposant sur des marnes blanches et vertes

.Zone IV inférieure : calcaire sableux sur calcaire grossier

.Zone III : calcaire sableux

.Zone II : bancs de calcaire irrégulièrement endurcis reposant sur un falun

.Zone I : sable gris glauconieux calcareux à gros grains de quartz

Du Nord au Sud les zones I-II- III disparaissent successivement. L'épaisseur moyenne de l'ensemble de ces formations est de 30- 35 m pouvant localement atteindre 40 m (Banthelu)

- sables de Cuise (Yprésien supérieur) - formés de sables fins quartzeux micacés; ils sont argileux à leur partie supérieure au Nord d'une ligne Magny-en-Vexin - Ennery. Ces passages argileux, équivalents de l'argile de Laon, sont lenticulaires et constituent donc localement un niveau imperméable entre Yprésien et Lutétien.

D'une façon générale l'épaisseur de ces sables diminue du NE au SW : 30-35 m de Chars à Arronville, 10 m sur l'anticlinal de Vigny, 10 m également dans la butte d'Arthies, et moins d'1 m à Guitrancourt (Yvelines). Cette épaisseur diminue également vers la vallée de l'Oise (29 m à Nesles la Vallée, 20 m à Pontoise), et vers celle de l'Epte (25 m à hauteur de St-Clair-sur-Epte)

- sables et argiles du Sparnacien (Yprésien)- les niveaux supérieurs sont formés de sables très fins et d'argiles sableuses, souvent rapportés au Cuisien . En particulier, il est difficile au vu des seules coupes de sondage de fixer une limite précise au contact Cuisien-Sparnacien. Du point de vue hydrogéologique, l'ensemble de la série sableuse forme un tout.

Sous les niveaux argilo-sableux on trouve les "fausses glaises" constituées par des lits d'argile parfois légèrement sableuses. La série se termine par des argiles plastiques bleuâtres ou bariolées. Le Sparnacien a une épaisseur comprise entre 10 et 15 m, moindre au niveau des anticlinaux.

La base de la série tertiaire est constituée par les faciès à Algues du Montien bien connus à Vigny et visibles dans la région de Bray et Lu. Ils sont par contre absents au Nord du Vexin. L'épaisseur de ces niveaux semble toujours inférieure à 5 m.

Les derniers niveaux affleurant dans le Vexin sont ceux de la craie (Sénonien) blancs, coupés de lits de silex noirs. L'épaisseur de l'ensemble des niveaux crayeux est comprise entre 190 et 210 m. Sous la craie et les niveaux argileux de Gault (30-50 m), l'épaisseur des sables verts (Albien) est comprise entre 35m(SW) et 70 m (NE).

Cette série stratigraphique se retrouve pratiquement sans modifications importantes sur l'ensemble du secteur étudié. Il faut noter :

- la disparition quasi totale des sables de Cresnes et de Beauchamp au Sud-Ouest de la butte d'Arthies,

- l'apparition de niveaux sableux (Thanétien) entre le Sparnacien ou le Montien et la craie, dans la vallée du Sausseron (Berville) et à l'Ouest de Magny-en-Vexin.

En annexe I sont reportées les données disponibles sur l'ensemble Lutétien-Yprésien et la craie. A partir de ces données, le tracé des isohypses du toît de l'Yprésien (sommet des sables de Cuise) et ceux de la craie, ainsi qu'un schéma général des épaisseurs du Cuisien a pu être établi (voir planche hors-texte)

12- Structure et tectonique

Les principales caractéristiques structurales et tectoniques dans le département du Val d'Oise sont les suivantes :

- un plongement généralNW -SE (3 ‰) des formations géologiques, plongement qui ramène le toît de la craie de la cote + 95 en bordure de la vallée de l'Epte à 0 dans la vallée de l'Oise

- le synclinal de la Viosne visible de Chars à la vallée de l'Oise, et qui se prolonge sous d'autres noms en dehors du Vexin, tant vers le SE que vers le NW

- l'anticlinal de Vigny : très marqué de Banthelu à Saillancourt et qui se prolonge probablement jusqu'à la vallée de l'Oise

- la faille de l'anticlinal de Vigny ou faille de Banthelu qui longe l'anticlinal sur son versant méridional et peut être suivie jusqu'à la vallée de l'Aubette de Magny : le compartiment effondré est au SW.

Des ondulations moins importantes : synclinal d'Arthies marqué par la vallée de Chaussy - anticlinal de Sailly, peuvent être décelées par lecture complète de la carte géologique. Leur importance du point de vue hydrogéologique est très limitée.

Les coupes de la planche 2 visualisent ces données structurales et tectoniques.

13- Définition des réservoirs aquifères

Les conditions géologiques ci-dessus définies déterminent dans le Vexin l'existence des réservoirs aquifères suivants :

Réservoir des sables de Fontainebleau

Les niveaux marneux et argileux du Sannoisien permettent le maintien dans ces sables d'une nappe suspendue donnant naissance à une ligne de sources en bordure des buttes témoins.

Réservoir de l'ensemble stratigraphique allant des sables de Cresnes jusqu'aux argiles plastiques du Sparnacien. L'existence de très nombreuses vallées recoupant le plateau dans toutes les directions, la présence de zones synclinales souvent confondues avec les vallées, provoquent un très fort drainage de cet ensemble, si bien que seuls les niveaux inférieurs (Yprésien et une partie du Lutétien) se trouvent noyés. On a ainsi la nappe des calcaires et sables, ou du "Soissonnais" ou de l'Eocène inférieur. Localement la présence des niveaux argileux au contact Lutétien-Cuisien permet de mettre en évidence deux niveaux aquifères.

Réservoir de la craie noyée sur toute sa hauteur, mais où la nappe n'est exploitable que dans les niveaux supérieurs.

Rappelons enfin pour mémoire la nappe contenue dans les sables verts de l'Albien.

2 - CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DES AQUIFERES

Les trois réservoirs définis précédemment

- sables de Fontainebleau = nappe de l'Oligocène
- calcaires et sables du Lutétien-Yprésien = nappe de l'Eocène inférieur
- craie

forment trois aquifères bien individualisés dans la majeure partie du Vexin. Seule celle de l'Eocène inférieur peut être considérée comme exploitable sur la quasi totalité du secteur étudié.

21- NAPPE DES SABLES DE FONTAINEBLEAU

Le domaine d'extension de cette nappe est strictement limité aux buttes témoins permettant l'affleurement des sables, à savoir :

- au Sud Ouest de Villers en Arthies à Aincourt et d'Arthies à Fremainville
- au Nord de Neuilly en Vexin à Bréançon
- au Nord Est de Le Heaulme à Berville.

L'écoulement de la nappe est marqué par des lignes de sources à la base des sables. Ces sources sont très nombreuses et beaucoup ne sont que de simples suintements. Les plus importantes ont été recensées (voir annexe II). En 1976, aucun débit relevé n'est supérieur à 3 m^3/h ce qui semble assez sensiblement inférieur aux données antérieures qui datent de 1944-45 ou de 1970.

Les principaux ouvrages atteignant cette nappe, dont l'exploitabilité reste aléatoire bien qu'il ne semble pas y avoir de variations sensibles de niveau d'eau depuis 1964 dans les très rares points repérables sur le terrain, sont répertoriés sur la planche hors texte. La hauteur mouillée ne dépasse pas 15 m et les réserves exploitables sont médiocres à cause de la faible extension des buttes par ailleurs très découpées : la perméabilité des sables est voisine de 10^{-4} m/s.

Le seul ouvrage de captage utilisant actuellement cette nappe est celui d'Haravilliers (126-7-23), le débit total des 5 ouvrages étant inférieur à 2 m^3/h. Les faibles débits disponibles par ouvrage , les variations de ces débits en fonction de la pluviométrie conduisent à un abandon progressif de cette ressource aquifère par ailleurs peu ou mal protégée.

22- NAPPE DES CALCAIRES DU LUTETIEN ET DES SABLES DE L'YPRESIEN

La structure générale des formations géologiques et le plongement des couches du NW au SE font que la nappe n'atteint les niveaux inférieurs du Lutétien qu'à l'Est d'une ligne Ménucourt, Us, Magny en Vexin. L'épaisseur mouillée dans le Lutétien est en moyenne (15 à 20 m). Elle est maximale dans la région de Génicourt, Hérouville, Ennery (20-25 m).

Au Nord de la vallée de la Viosne, et de façon plus accentuée au niveau du Sausseron, la présence de niveaux argileux entre Lutétien et Cuisien permet localement d'individualiser deux niveaux aquifères, celui situé dans les sables étant en charge par rapport aux eaux contenues dans les calcaires, la différence de charge étant de 5 m environ. Ces niveaux argileux transforment une nappe qui est libre dans toute sa partie ouest et sud, en nappe localement captive, l'extension des argiles n'étant pas continue. Les secteurs où la nappe est captive sont la basse vallée de la Viosne (en aval de Courcelles sur Viosne) et la zone de plateaux s'étendant de Marines à Hérouville (cette liste n'étant pas exhaustive).

221- Piézomètrie (planche hors-texte)

- les courbes isopiézométriques de la nappe du Lutétien-Yprésien tracées sur la planche hors-texte sont déduites des relevés de terrain faits entre avril et juillet 1976. Compte tenu de la faible différence de pression entre nappes du Lutétien et de l'Yprésien, là où une telle distinction peut être faite, on a considéré que dans la pratique il n'y avait qu'un seul ensemble aquifère dont le niveau d'équilibre correspondait à celui d'une nappe libre. Ceci est d'autant plus valable qu'au moins pour les ouvrages d'exploitation aucun captage ne s'adresse aux seuls niveaux lutétiens et le niveau relevé dans un tel ouvrage correspond donc bien à un équilibre de pression entre les deux niveaux aquifères

- l'examen des courbes isopiézométriques permet de mettre en évidence un certain nombre de caractères

- à l'Ouest la nappe est "perchée; elle est à une cote supérieure à celle des vallées principales. La nappe se présente sous forme d'unités séparées, à écoulement radial, se manifestant par des sources au-dessus des argiles du Sparnacien (ex. unité de la Chapelle-en-Vexin). Le gradient d'écoulement peut être assez fort (> 10 ‰)

- au Nord et au Nord-Est, le Lutétien est en grande partie dénoyé, la nappe est située essentiellement dans les sables de Cuise, sauf localement à la faveur d'un accident topographique ou tectonique (ru de Berville). L'existence de très nombreuses vallées (Sausseron- ru de Theuville- ru de Frouville) provoque un très fort drainage (20 à 30 ‰); la cote de la nappe entre les vallées est voisine de + 100, et de + 70 dans les vallées. En dehors de ces vallées l'écoulement général est commandé par le bassin souterrain de l'Oise et de la Seine d'une part, de l'Epte d'autre part. La ligne de crête piézométrique passe à Us et entre Nucourt et Le Bellay en Vexin. Le gradient général d'écoulement est de 5 ‰.

- sur la feuille Pontoise, la morphologie de la surface piézométrique est commandée par la Viosne. La Viosne qui suit sensiblement la ligne de plus grande pente des couches géologiques occupe l'axe d'un synclinal et constitue un axe de drainage parfait où le gradient d'écoulement de la nappe vers la Seine est de 5 ‰.

L'existence d'un dôme dans la région de Livilliers-Grisy-les-Plâtres s'explique par le fait que le Lutétien est presque totalement noyé dans ce secteur, les niveaux marneux du Lutétien supérieur (marnes et caillasses) provoquant la mise en charge de l'ensemble de la nappe de l'Eocène inférieur

- la faille de Banthelu semble marquer une limite étanche pour la nappe, mais les données disponibles dans cette région sont trop fragmentaires faute de points d'observation pour l'affirmer avec certitude.

Pratiquement plate sous la butte d'Arthies à des cotes comprises entre + 110 et + 120, la nappe s'écoulerait très rapidement ensuite vers l'Epte et la Seine, un axe de drainage étant marqué par l'Aubette de Meulan et ses affluents. Compte tenu de l'amincissement très prononcé du réservoir aquifère sableux, l'allure des courbes isopiézométriques traduit une faible perméabilité et donc une mauvaise exploitabilité.

222-Variations piézométriques

Dans le cadre des relevés piézométriques réguliers effectués pour le compte du MIR et de l'Agence de bassin Seine-Normandie, trois ouvrages intéressant la nappe de l'Eocène inférieur ont été suivis depuis 1969. Un quatrième à Cormeilles-en-Vexin a été détruit en janvier 1976.

A l'examen des courbes d'évolution des niveaux (planche 4), on note que les ouvrages d'Arronville et Ennery sont peu caractéristiques car témoins de secteurs où la nappe est captive. A Thémericourt où la nappe est libre, on ne note aucune variation caractéristique et en particulier aucune périodicité.

Les relevés disponibles à Cormeilles-en-Vexin en 1974 et 1975 semblent montrer au contraire que la nappe suit avec quelques mois de retard les variations de la pluviométrie efficace.

On note enfin que la carte isopiézométrique de 1976 est très peu différente de celle de 1964 : le niveau moyen de la nappe n'a donc pas varié depuis une dizaine d'année. La mise en évidence de variations annuelles ou biannuelles (enregistrées semble-t-il au puits de Génicourt en 1969) en fonction de la pluviométrie, ne peut pas être faite sur les points d'observation actuels, car ceux-ci situés en aval écoulement de la nappe sont peu représentatifs. Il faudrait disposer de points de mesure situés au Nord et au NW de la Viosne, ou procéder à des jaugeages réguliers des sources d'émergence de la nappe en particulier en tête des vallées du Sausseron, de la Viosne et de l'Aubette de Magny.

223- Caractéristiques des ouvrages (annexe II)

2231- Les sources - Surtout fréquentes au Nord (feuilles Méru et Gisors). Ce sont essentiellement des sources de contact entre sables de Cuise et argiles sparnaciennes, ou des sources de déversement au niveau des vallées. Ces dernières sont les plus nombreuses au niveau

- de l'Aubette de Magny entre Nucourt et Magny-en-Vexin : 15 sources recensées - débit compris entre 0,1 et 10 l/s (médiane 1 l/s)

- du Sausseron et de ses affluents : ru de Theuville et de Frouville - débit maximum 12 l/sec (médiane 0,8 l/s)

- quelques sources de déversement existent également le long de la vallée de l'Epte, débit toujours inférieur à 1 l/sec,ainsi que dans la région de Vetheuil

- enfin, au niveau de la faille de Banthelu et de l'anticlinal de Vigny quelques sources : la plus importante est celle captée à Avernes (152-3-26 - débit > 50 l/s). Les jaugeages faits sur cette source à diverses époques (1944- 1949- 1960- 1969) semblent indiquer un débit constant.

Sauf exception, les débits de ces sources sont faibles. Très utilisées autrefois pour l'alimentation en eau, elles tendent peu à peu à être remplacées par des puits.

2232- Les puits et forages - Le tableau 1 résume les données disponibles sur les ouvrages faisant appel à la nappe de l'Eocène inférieur.

Les transmissivités ont été calculées à partir des débits spécifiques et les chiffres donnés ne constituent donc qu'un ordre de grandeur. En reprenant l'ensemble des essais de débit, au moins partiels, disponibles on obtient, après calcul, les valeurs réelles suivantes

N° B.R.G.M.		Dates essai	T en 10^{-3} m^2/s	K en 10^{-4} m/s
125-1-92	NESLES-LA-VALLEE	(1972)	3	1
126-7-1003	CHARS	(1954)	0,3	-
152-3-27	OSNY	(1956)	2	1 (?)

Deux essais plus sommaires donnent :

126-8-35	FROUVILLE	1956	< 0,1
152-4-10	GENICOURT	1969	2

Les essais caractéristiques ne concernent que l'Yprésien (sables de Cuise. Par approximation on peut estimer que le Lutétien (perméabilité de fissures) est environ 5 fois plus perméable que l'Yprésien (perméabilité d'interstices). Rares sont les ouvrages qui captent l'ensemble de l'aquifère et en conséquence les chiffres donnés dans les tableaux ci-dessus sont à utiliser avec prudence. Leur cohérence permet de préciser les points suivants :

- les ouvrages de captage ont un débit relativement moyen correspondant à une perméabilité assez faible (10^{-4} m/s) de l'aquifère principal (sables)

- les débits spécifiques sont meilleurs à proximité des vallées que sur les plateaux

- les débits bruts des ouvrages sollicitant l'Yprésien, ou l'ensemble Lutétien-Yprésien sont semblables et ne dépassent qu'exceptionnellement 50 m^3/h confirmant l'existence d'un aquifère unique. Les variations très importantes des débits spécifiques et des transmissivités traduisent la complexité de cet aquifère, mais aussi peuvent être expliquées par la plus ou moins bonne qualité d'exécution des ouvrages.

TABLEAU 1

NAPPE DE L'EOCENE INFERIEUR

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE CAPTAGE

Réservoirs captés	Nombre d'ouvrages	Débits m^3/h			Débits spécifiques ($m^3/h/m$)			Transmissivité 10^{-3} m^2 s		
		Maximum	Minimum	Médiane	Maximum	Minimum	Médiane			
Lutétien	5	35	2	10						
Lutétien + Yprésien	10	110	2	20	15	0,5	2	8	0,5	2
Yprésien	46	120	1	22	20	0,3	3	5,5	0,1	0,8

Note : Transmissivités calculées à partir des débits spécifiques

En reprenant la formule du débit théorique d'un ouvrage dans un aquifère dont les caractéristiques sont connues (cf document DDA)

$Q = K (H^2 - h^2)$ avec H et h représentant la hauteur mouillée avant et en cours de pompage, et en considérant qu'à l'Est de la faille de Banthelu l'épaisseur mouillée dans le réservoir aquifère est toujours supérieure à 15 m,

le débit théorique d'exploitation d'un ouvrage captant les seuls sables de Cuise serait de : (avec $K = 5 - 10^{-5}$ m/s ou 0,20 m et un rabattement limité à la moitié de la hauteur mouillée) :

pour	10 m	de hauteur de	sables mouillés	15-20 m^3/h
"	15 m	"	" "	35-40 m^3/h
"	20 m	"	" "	60-70 m^3/h
"	25 m	"	" "	80-100 m^3/h

Ces débits,très largement suffisants pour couvrir les besoins actuels, sont supérieurs aux débits obtenus dans les ouvrages récents. Ceci est dû au fait que les sables ne sont généralement pas exploités sur toute leur hauteur et que des essais de débit complets n'ont pas été faits sur l'ouvrage au moment de sa réception. On peut penser que les débits d'exploitation sont affectés de coefficients de minoration et se situent en-dessous des possibilités réelles de l'ouvrage.

23- NAPPE DE LA CRAIE

La nappe de la craie imprègne les assises crayeuses du Séno-Turonien et du Cénomanien supérieur. L'eau est contenue dans les pores et interstices existant dans le matériau crayeux qui est par ailleurs le siège d'une fissuration d'origine tectonique. Cette fissuration est d'autant plus importante que la craie est proche de l'affleurement ou que l'on se trouve dans des vallées sèches ou humides où le ruissellement préférentiel favorise la dissolution du calcaire et entraîne l'élargissement des fissures.

231- Piézomètrie

La nappe de la craie n'est individualisée que dans les secteurs où cette formation géologique affleure :

- la vallée de l'Epte et celle de l'Aubette de Magny
- la boutonnière correspondant à l'anticlinal de Vigny entre Banthelu et Sagy

- la basse vallée de l'Aubette de Meulan
- enfin un petit secteur au Nord d'une ligne Arrouville-Berville.

Dans les vallées, la nappe est très fortement drainée par les cours d'eau : Aubette de Meulan, de Magny - Epte. De Guiry à Saillancourt on peut mettre en évidence un gradient d'écoulement de 5 ‰.

D'une manière générale les courbes piézométriques de la nappe sont difficiles à tracer car les différences de perméabilité entre zones à l'affleurement et zones sous recouvrement doivent modifier assez profondément l'allure de ces courbes. On notera le niveau de la nappe relevé au forage de Puiseux (+ 50) (152-3-11) qui semble confirmer sous le plateau du Vexin un écoulement généralisé du NW vers le SE.

Par ailleurs, le Sparnacien ne semble pas constituer un niveau parfaitement étanche entre la nappe de l'Eocène inférieur et celle de la craie. A Guiry-en-Vexin et Themericourt, ainsi que le long de l'Aubette de Magny on passe sans transition d'une nappe à l'autre, par l'intermédiaire d'une zone à fort gradient (> 5 %) traduisant la faible perméabilité du Sparnacien.

Des intercommunications entre les deux nappes peuvent également être relevées à Villarceaux, au Bord haut de Vigny et dans la région d'Amblainville-Ronquerolles

232- Variations piézométriques

La planche 4 est relative aux deux ouvrages repères de la nappe de la craie dans le Vexin. Les variations sont importantes (10 m) tant à Buhy qu'à Themericourt. Elles sont strictement liées à la pluviométrie efficace avec un retard compris entre 1 et 2 mois. Pour les 6 années prises en compte le point haut piézométrique correspond à la grande crue de 1970, le point bas à la fin de l'été 1971, point bas qu'on retrouve au même niveau à la même période en 1973.

L'évolution 1976 montre que ce point bas était atteint dès le mois d'avril à Buhy, et donc qu'à la fin de l'été on devrait avoir une cote minimum absolue dans ce secteur.

L'interprétation des relevés de Themericourt est plus complexe dans la mesure où des phénomènes de suralimentation à partir de la rivière et de pompages locaux interfèrent avec l'évolution normale des niveaux.

L'amplitude des variations de la nappe (10 m) a une grande importance pour la détermination de l'exploitabilité des réserves locales puisque la craie n'est fissurée de façon importante que sur 20 m environ.

233- Les ouvrages de captage

Dans le secteur étudié aucune source importante ayant pour origine la nappe de la craie n'a pu être relevée. Quelques suintements peuvent se produire à la faveur d'un point bas topographique (basse vallée de l'Aubette de Magny - région d'Arronville).

Les caractéristiques des ouvrages de captage recensés (au nombre de 25) sont résumées dans le tableau ci-dessous

	Débit m^3/h	Débit spécifique $m^3/h/m$	Transmissivité 10^{-3} m^2/s
Maximum	400	60	100
Minimum	4	1	10
Médiane	60	20	40

Les transmissivités calculées à partir de l'interprétation des essais de débit donnent les chiffres suivants

HODENT	126-7-71	7 à 20 10^{-3} m^2/s		- 1974
SERAINCOURT	152-5-84	50 à 90 10^{-3} m^2/s		- 1972
CHARDRONVILLE	152-6-63	50 à 90 10^{-3} m^2/s		- 1971
HARDRICOURT	152-6-89	40 à 60 10^{-3} m^2/s	(Yvelines)	- 1973
THEMERICOURT	152-2-45	3 - 4 10^{-3} m^2/s	(puits particulier)	- 1969

En considérant que seuls les 20 à 30 premiers mètres de la craie sont suffisamment fissurés pour contenir une nappe exploitable, la perméabilité des niveaux supérieurs de la craie serait comprise entre 1 et 2 10^{-4} m/s.

Les débits instantanés disponibles dans la nappe de la craie dans les vallées sont donc très importants. De Guiry-en-Vexin à Sagy dans la zone correspondant à l'anticlinal de Vigny, il n'existe que des ouvrages particuliers actuellement inutilisés. Les essais faits en 1969 sur les puits de Themericourt montrent que les débits obtenus sont sensiblement inférieurs, ce secteur de la nappe de la craie étant plus difficilement exploitable.

Partout ailleurs de forts débits peuvent être obtenus, mais la faible extension des zones bien fissurées et l'amplitude des variations de niveau doivent conduire à une certaine prudence dans l'exploitation sauf si l'ouvrage est facilement réalimenté par une rivière (St Clair-sur-Epte - Sagy..)

24- Nappes alluviales

Sauf dans les vallées de l'Oise et de la Seine non concernées par la présente étude les formations alluvionnaires proprement dites ne sont jamais suffisamment importantes pour fournir à elles seules des possibilités de captage.

Les 17 ouvrages recoupant au moins partiellement les alluvions sont répertoriés en annexe II. Ces ouvrages font appel également soit à la nappe de l'Eocène inférieur soit à celle de la craie. Dans les deux cas il apparaît que les caractéristiques hydrodynamiques sont sensiblement équivalentes à celles des captages utilisant directement le réservoir aquifère principal (Lutétien, Yprésien ou craie).

D'une manière générale les alluvions ont toujours une épaisseur trop faible (maximum 3 m à St Clair-sur-Epte) pour être le siège d'une nappe indépendante. Les alluvions favorisent simplement la suralimentation de la nappe principale à partir de la rivière essentiellement pour la nappe de la craie et localement (Courcelles sur Viosne) pour la nappe de l'Eocène inférieur.

25- Nappe de l'Albien

Dans le secteur étudié seul le forage du sanatorium d'Aincourt (151-4-1) actuellement inutilisé touche la nappe des sables verts de l'Albien.

Le niveau statique de cette nappe en charge se situe entre les cotes + 50 et + 60, soit à une trentaine de mètres au-dessus du niveau des vallées.

Les ressources disponibles dans les formations supérieures et les besoins actuellement exprimés n'imposent pas le recours à cette nappe dans le Vexin.

3- EVALUATION DES RESSOURCES AQUIFERES EXPLOITABLES

L'écoulement des eaux superficielles et souterraines dans le Vexin est commandé :

- à l'Est et au Sud par le bassin Oise
- à l'Ouest par l'Epte

Ces deux unités peuvent être divisées en sous-bassins qui constituent des unités pratiquement indépendantes et qui correspondent aux bassins versants :

- du Sausseron)
- de la Viosne) pour l'ensemble Oise-Seine
- de l'Aubette de Meulan)
- de l'Aubette de Magny pour l'Epte

L'examen des courbes isopiézométriques montre que les bassins souterrains correspondent sensiblement aux bassins superficiels (pl. 3).

Les surfaces de ces divers bassins sont :

	B.V.superficiel km^2	B.V.souterrain Km^2
Sausseron à Nesles la Vallée	101	115
Viosne à Osny	192	212
Aubette de Meulan à Meulan	75	65
Aubette de Magny à Ambleville	96	86

L'ensemble de ces bassins intéresse tout le Vexin sauf le quart sud-ouest (d'Arthies à La Roche Guyon) drainé simultanément par la Seine et l'Epte, et où aucun bassin versant superficiel ou souterrain ne peut être défini avec précision.

Hors de ce secteur une approche du bilan des ressources en souterraines disponibles dans le Vexin peut être tentée par l'étude successive des bassins définis ci-dessus.

31- Données disponibles (tableau II)

Le réseau pluviométrique principal comporte la station de Pontoise et les postes de Boissy-l'Aillerie, Magny-en-Vexin. Des postes secondaires ont été installés en 1973 à St Clair-sur-Epte, Themericourt, Nesles-la-Vallée.

Le S.R.A.E. procède depuis 1971 à des relevés à Nesles-la-Vallée et Lainville.

Les moyennes pluviométriques résultant des différents postes d'observation indiquent des pluviométries annuelles qui augmentent depuis la vallée de l'Oise (650 mm) à celle de l'Epte (750 mm). Les variations interannuelles sont relativement importantes, les minima et les maxima étant dans le rapport de 1 à (1,8-2).

De 1970 à 1976, il y a eu 1 année "humide" (1970), 2 années "normales" (1972 et 1974) et 3 années "sèches" 1971-1973-1975.

Le S.R.A.E. a installé des stations de jaugeage à Nesles-la-Vallée sur le Sausseron (1968) et à Ambleville sur l'Aubette de Magny (1971). Des mesures fragmentaires sont disponibles sur le ru de Guiry et l'Aubette de Meulan.

Il n'existe aucune station régulière sur la Viosne. Les données fournies par la D.D.E. du Val d'Oise ne sont pas régulières, et les points de jaugeage ne sont pas constants. Elles ne sont donc pas utilisables pour une approche du bilan. Seul le bassin du Sausseron peut donc être étudié dans de bonnes conditions.

32- Bassin du Sausseron

Le bassin est homogène géologiquement. Le Sausseron draine la nappe de l'Eocène inférieur en recoupant l'Yprésien tout au long de la vallée.

TABLEAU II

PLUVIOMETRIE ANNUELLE

	1971	1972	1973	1974	1975	Moyenne d'après l'Agence de bassin
PONTOISE		769	530	743	647	650
BOISSY L'AILLERIE		700	486	676	614	
MAGNY EN VEXIN		706	545	770	611	700
ST CLAIR-SUR-EPTE				836	680	
THEMERICOURT				(764)	625	
NESLES-LA-VALLEE				(756)	604	
GENAINVILLE						
NESLES-LA-VALLEE (SRAE)	723	813	538	768	628	
LAINVILLE (SRAE)					763	
LE PERCHAU (SRAE)					702	

321- Les apports

Le tableau III ci-après donne les valeurs de la pluviométrie efficace, c'est-à-dire de l'eau susceptible de s'être infiltrée et d'avoir participé à la recharge de la nappe. Cette pluviométrie efficace a été déterminée à partir des valeurs de l'évapotranspiration réelle mensuelle calculées par la méthode de Turc avec valeur extrapolée de Pontoise :

- Pluviométrie : station SRAE de Nesles-la-Vallée pour les 2 premiers mois de 1971
- Température : station de Pontoise
- Insolation : station de Paris Montsouris
- R.F.U. : 100 mm

On notera que sur les 5 années prises complètement en compte 3 sont déficitaires : 1971-73 et 75 et une seule excédentaire (1974) si l'on prend comme référence le module annuel de recharge moyen des nappes sur la région parisienne soit 150 mm.

Les bassins versants superficiels et souterrains étant quasiment identiques, on peut considérer qu'il n'y a pas d'autres apports par intercommunication avec d'autres bassins souterrains

322- Les prélèvements

Le document de la D.D.A. indique qu'en 1975 les prélèvements annuels sur le bassin du Sausseron étaient de :

- prélèvements publics (captages AEP) : 300.000 m^3
- prélèvements privés : usine de Vallangoujard : 120.000 m^3

420.000 m^3

Les autres prélèvements privés sont extrêmement rares et peuvent être négligés.

TABLEAU III

CALCUL DE LA PLUVIOMETRIE EFFICACE (METHODE DE TURC)

1971 NESLES LA VALLEE (station S.R.A.E.)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
P	(65)	(40)	30	32	67	112	30	50	11	20	47	7	
ETr	(15)	(45)	24	78	94	84	93	50	11	20	14	8	
P. Eff.	(30)	(25)											55

1972

P	89	74	34	67	65	47	174	63	51	18	101	30	813
ETr	26	15	56	52	76	83	109	91	61	41	42	9	665
P. Eff.	40	59					13					9	121

1973

P	20	43	7	44	97	39	44	39	94	55	58	37	538
ETr	10	15	40	44	88	115	44	39	78	40	16	6	535
P. Eff.	10	28										6	44

1974

P	63	52	57	22	57	62	21	51	115	131	95	42	768
ETr	13	20	30	68	75	108	21	51	62	23	17	6	494
P. Eff.	50	32	27							61	78	36	284

323- Les écoulements du Sausseron

Les données fournies par la station SRAE pour les années prises en compte sont les suivantes :

	Ecoulements annuels moyens		Ecoulements journaliers (m^3/s	
	m^3/s	drainance (mm)	Max.	Min.
1971	0,518	160	0,744	0,284
1972	0,555	174	1,32	0,315
1973	0,475	148	0,860	0,307
1974	0,535	167	0,975	0,308
1975				

La figure 1 ci-après met en parallèle :

- l'écoulement moyen mensuel
- la pluviométrie mensuelle ainsi que la pluviométrie efficace.

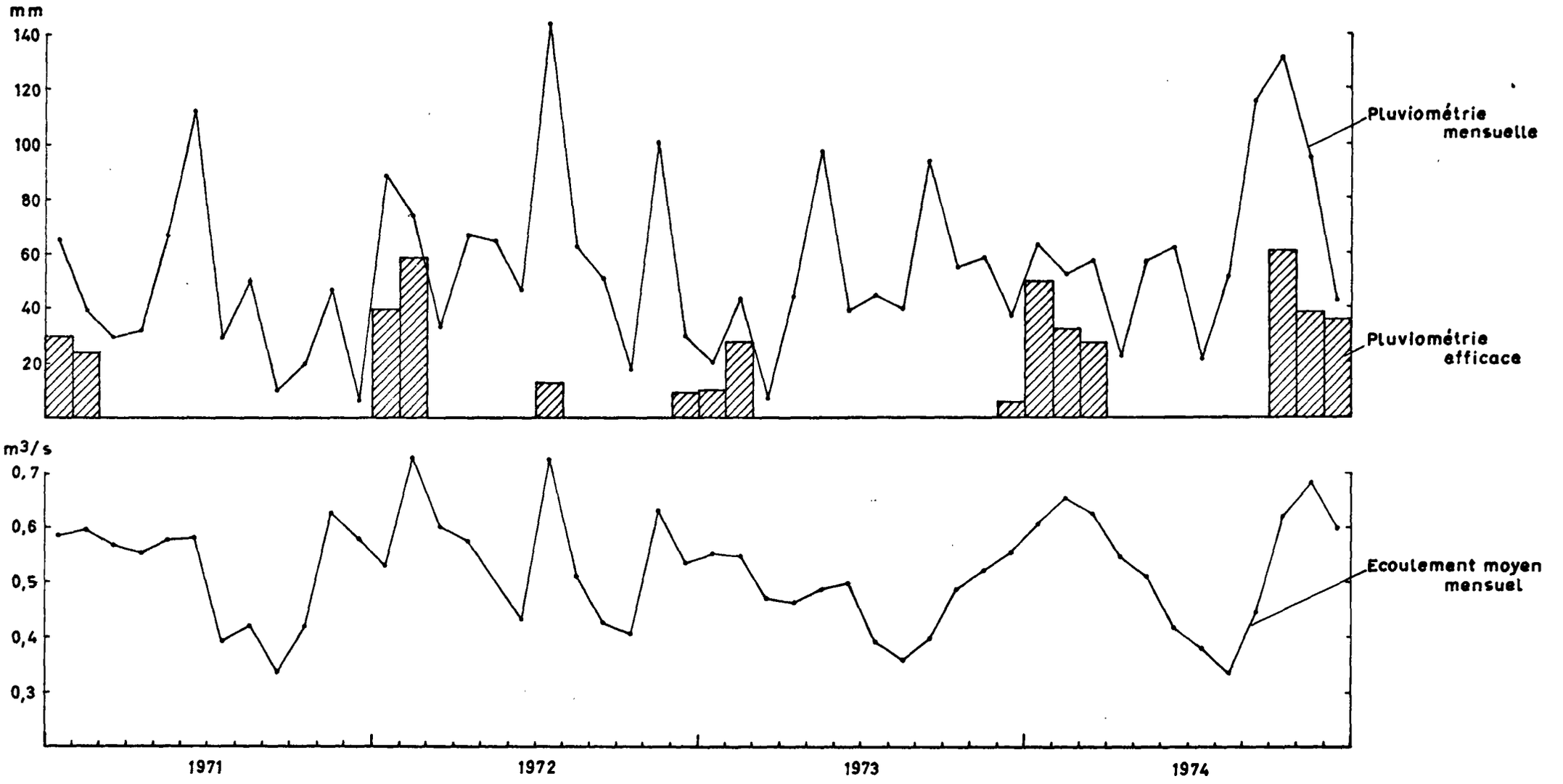
L'examen des graphiques permet les observations suivantes :

- la période d'étiage s'étend de fin juillet à septembre (celui de 1972 a été perturbé par les fortes pluies de juillet). Cet étiage est constant entre 0,3 et 0,35 m^3/s quelle que soit la pluviométrie annuelle. Il est donc soutenu par l'écoulement de la nappe souterraine. Cette influence est marquée par l'évolution parallèle de l'écoulement et de la pluviométrie efficace avec un décalage compris entre 1 et 2 mois

- le ruissellement superficiel n'a d'influence immédiate sur le débit du Sausseron que lors des très fortes pluies (juillet 1972 >100 mm en 1 mois). La mesure de cette influence sur les débits enregistrés à la station ne peut être faite. Elle est certainement faible.

BASSIN DU SAUSSERON
Ecoulement et pluviométrie

Fig. 1



324- Essai de bilan annuel

A partir de ces données on peut chaque année calculer les quantités d'eau reçues par la nappe par l'intermédiaire de la pluviométrie efficace, et les pertes de cette même nappe en totalisant les prélèvements et les écoulements du Sausseron.

	APPORTS (A)		PERTES (P)				A - P	
			Prélèvements		Ecoulements			
	m^3/s	$10^6 m^3$	m^3/s	$10^6 m^3$	m^3/s	$10^6 m^3$	m^3/s	$10^6 m^3$
1971	0,220	6,9	0,012	0,4	0,518	16,3	-0,31	-9,8
1972	0,420	13	0,012	0,4	0,555	17	-0,14	-4,4
1973	0,245	5,9	0,012	0,4	0,475	15,4	-0,34	-10,6
1974	1,045	32,8	0,012	0,4	0,535	16,7	+0,50	+13,5
1975								

Les différents calculs sont exprimés au niveau du bassin versant en m3/s et en millions de m^3.

On notera que :

- une part importante (60-80 % des prélèvements revient à la nappe

- la part du ruissellement superficiel dans le débit du Sausseron a été négligée.

Ces deux éléments n'ont pas été pris en compte dans le calcul A-P qui donne ainsi un chiffre pessimiste pour les quantités d'eau effectivement gagnées ou perdues par la nappe.

Si l'on considère l'année 1970, très pluvieuse, (cf station de Pontoise avec une pluviométrie efficace de l'ordre de 220 mm) le solde positif de la nappe aurait été cette année de l'ordre de $15 \times 10^6 m^3$.

En conséquence :

- de 1970 à 1975, les réserves de la nappe dans le bassin du Sausseron n'ont pas varié globalement ce qui explique qu'on ne constate aucune modification piézométrique générale

- les prélèvements actuels sont de 10 à 20 fois inférieurs aux variations annuelles de ces réserves qui représentent pratiquement les quantités réellement exploitables dans la nappe. Les consommations prévisibles à long terme ($1,5 \times 10^6$ m^3 en 1995) peuvent donc très facilement être satisfaites sans modifications importantes des caractéristiques et des réserves de la nappe.

325- Estimation des réserves aquifères

Une autre approche des réserves exploitables dans le bassin du Sausseron peut être entreprise à partir des courbes de tarissement de la rivière.

La formule de Maillet

$$Qt = Q_o \, e^{-\alpha t}$$

avec Qt = débit à l'instant t

Q_o = débit au début du tarissement

α = coefficient de tarissement

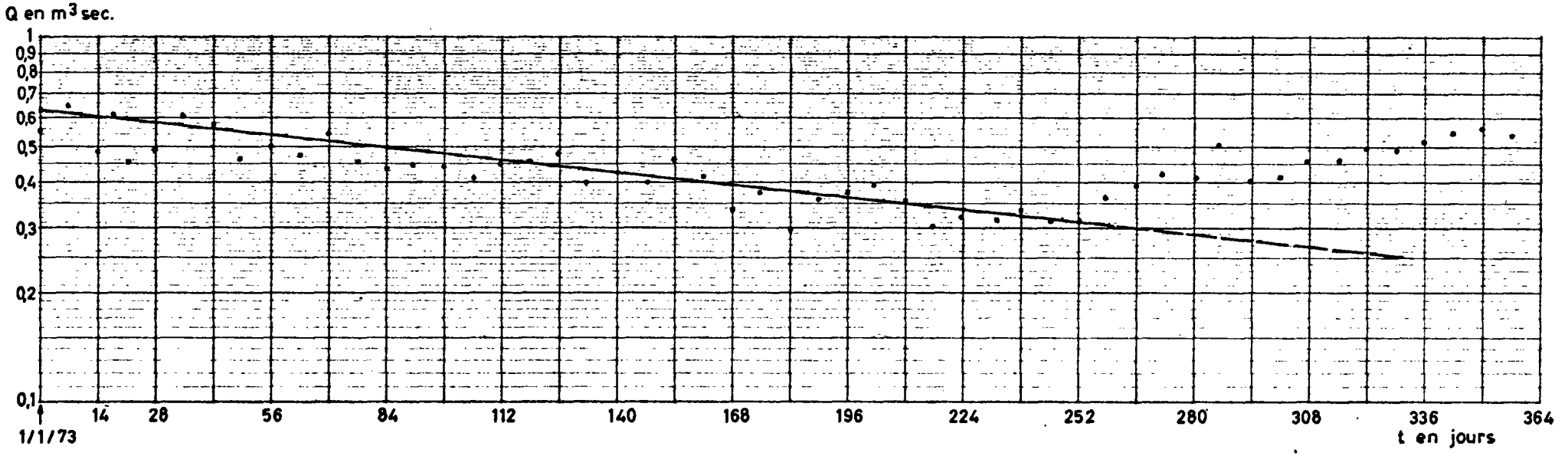
a été appliquée aux courbes de tarissement des années 1972-1973 et 1974 (la fig. 2 représente la courbe de l'année 1973.

Le calcul de Q_o et α à partir de ces courbes permet d'obtenir le volume d'eau emmagasiné au début du tarissement selon la formule $W = \frac{86400 \, Q_o}{\alpha}$, ce volume représentant donc les réserves de la nappe aquifère.

Les données obtenues sont les suivantes :

	1972	1973	1974
Q^o en m^3/s	0,58	0,64	0,60
α	0,00419	0,00295	0,00325
W en 10^6 m^3	12	18	15

SAUSSERON
Station de Nesles la Vallée (S.R.A.E.)
Année 1973



Q_o = 0,64 m³/ sec.

α = 0,00295

On note que le chiffre obtenu pour les réserves en début de tarissement (W) est du même ordre de grandeur que celui (A - P) déterminé précédemment pour les variations annuelles de ces réserves. Ceci laisserait supposer que les réserves de la nappe sont relativement faibles, et susceptibles d'être totalement "dépensées" au cours d'une suite de plusieurs années sèches (3). En fait

- la période d'observation est encore trop courte pour permettre un calage précis de la courbe de tarissement

- très découpé par le Sausseron et ses affluents, le bassin pris en compte présente un volume relativement faible de terrains susceptibles d'être aquifères

- surtout les chiffres calculés pour W fournissent des données sur les quantités d'eau situées à une cote supérieure à celle du niveau de la station de jaugeage (+ 36,50). Or dans le bassin du Sausseron le toit des argiles du Sparnacien est à une cote comprise entre + 15 et + 25. Les réserves d'eau contenues dans les 10-15 m inférieurs des sables cuisiens ne sont pas prises en compte.

33- Bassin de l'Aubette de Magny

Le bassin de l'Aubette de Magny arrêté à Ambleville est moins homogène dans la mesure où il intéresse à la fois la nappe de la craie à partir de Magny-en-Vexin et celle de l'Eocène inférieur

Au niveau du bilan on peut considérer que ce bassin forme un tout, les niveaux aquifères des deux nappes étant en équilibre dans la zone de transition.

331- Apports et prélèvements

Les apports ont été calculés à partir de la pluviométrie efficace : station de référence Magny en Vexin (tableau IV)
Sur les 4 années prises en compte il y a 3 années déficitaires : 1972- 73 et 75.

Sur l'ensemble du bassin souterrain les prélèvements sont évalués en 1975 à 0,54 10^6 m^3 dont 0,31 pour le syndicat de Magny-en-Vexin (document D.D.A.).

TABLEAU IV

STATION DE MAGNY EN VEXIN

CALCUL DE LA PLUVIOMETRIE EFFICACE (METHODE DE TURC)

1972

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
P	86	77	20	71	46	53	96	59	51	13	111	23	706
ETr	6	15	56	52	76	83	119	59	51	13	42	9	
P. Eff.	35	62											97

1973

P	22	47	6	48	98	31	24	31	92	51	57	42	545
ETr	10	15	40	44	88	69	66	31	92	40	16	6	
P. Eff.		27											27

1974

P	65	50	55	9	55	82	37	23	129	124	102	45	770
ETr	13	20	30	68	75	103	37	23	62	23	17	6	
P. Eff.	40	29	25							58	85	39	276

1975

P	55	14	55	53	60	50	50	60	107	19	69	10	611
ETr	8	26	24	58	64	113	77	60	66	30	20	4	
P. Eff.	47		19										66

1976

P	33	34	24	9
ETr	19	12	19	51
P. Eff.	7	22	5	

332- Ecoulements de l'Aubette de Magny

La station S.R.A.E. installée à Ambleville depuis 1971 fournit les données suivantes :

	Ecoulements		Débits journaliers	
	m^3/s	Lame d'eau (mm)	Max.	Min.
1972	0,427	141	0,645	0,285
1973	0,388	127	0,545	0,298
1974	0,411	135	0,565	0,284
1975				

Le débit d'étiage de l'Aubette apparait donc comme très fortement régularisé par l'écoulement de la nappe.

333- Essais de bilans annuels

La comparaison apports - pertes est résumée dans le tableau suivant (en 10^6 m^3)

		Pertes (P)		
	Apports	Prélèvements	Ecoulements	A - P
1972	8,7	0,5	13,5	- 5,3
1973	2,4	0,5	12	- 10,1
1974	24,5	0,5	12,7	+ 11,6
1975	6,5	0,5		

Comme pour le bassin du Sausseron les variations des réserves annuelles sont importantes et représentent les volumes d'eau effectivement exploitables (environ 10.10^6 m^3). Ceux-ci restent 5 fois supérieurs aux prévisions de prélèvements à l'horizon 2000 (2.10^6 m^3).

Les essais de tracé de courbes de tarissement n'ont donné que des résultats inexploitables. L'hétérogénéité du bassin perturbe ce phénomène de tarissement. Un essai fait sur l'année 1973 qui donne une courbe assez régulière indiquerait que les réserves en début de tarissement étaient voisines de 20 x 10^6 m^3.

34- Bassin de la Viosne

Déduits des pluviométries efficaces à la station de Pontoise (tableau V) les apports à la nappe dans le bassin de la Viosne ont été les suivants (en 10^6 m^3)

	1971	1972	1973	1974	1975
A	9,4	14,2	4,4	29,8	19,1

En 1975, les prélèvements sur le bassin de la Viosne sont estimés par la D.D.A. à 0,04 m^3/s soit 1,6 10^6 m^3.

Il n'existe pas de station de jaugeage sur la Viosne. Les quelques mesures de débit disponibles dans la région d'Osny semblent indiquer un débit moyen annuel de 0,8 m^3/s en 1974 et 0,6 m^3/s en 1975.

A partir de ces données très fragmentaires les variations de réserves annuelles seraient de l'ordre de 10 à 15 10^6 m^3/an, là encore très supérieures aux prévisions des besoins à long terme (1995 = 4 x 10^6 m^3). La satisfaction de ces besoins ne devrait donc pas provoquer de modifications notables des niveaux piézométriques de la nappe. Rappelons cependant que ces données constituent de toutes premières approximations.

D'une manière générale les réserves aquifères dans le bassin de la Viosne doivent être nettement plus importantes, la rivière coulant sensiblement au contact Lutétien-Cuisien, l'ensemble des quantités d'eau contenues dans les sables ne sont pas concernées par le drainage et constituent des réserves permanentes pour la nappe.

...BL... STATION DE PONTOISE

CALCUL DE LA PLUVIOMETRIE EFFICACE (METHODE DE TURC)

1971

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
P	65	40	32	45	90	95	38	51	10	15	78	10	558
ETr	11	14	20	80	94	80	92	51	10	15	15	8	490
P. Eff.	25	26	12										63

1972

P	94	79	35	57	63	45	126	68	50	13	114	21	769
ETr	6	15	56	52	76	83	127	91	50	13	42	9	629
P. Eff.	38	64											102

1973

P	22	47	5	45	91	42	34	24	101	46	51	39	530
ETr	10	15	40	44	88	69	34	24	78	40	16	6	454
P. Eff.		28											28

1974

P	65	44	51	21	59	80	24	42	122	109	85	42	743
ETr	13	20	30	68	75	107	24	42	62	23	17	6	487
P. Eff.	48	20	21							26	68	36	218

1975

P	93	13	61	39	49	47	84	32	125	26	67	10	647
ETr	8	26	24	58	64	113	84	32	66	30	20	4	529
P. Eff.	85		23								2	6	116

CALCUL DE LA PLUVIOMETRIE EFFICACE (METHODE DE TURC)

STATION DE PONTOISE (Suite)

1976

	J	F	M	A
P	34	34	19	11
ETr	19	12	19	51
P. Eff.	15	22	3	

35- Autres bassins

Le bassin de l'Aubette de Meulan est presque tout entier situé dans la craie, mais les interférences avec la nappe de l'Eocène inférieur sont fréquentes dans le cours supérieur de Guiry à Sagy.

Par ailleurs le réservoir aquifère effectif de la nappe de la craie n'est constitué que par la partie affleurante de cette formation géologique. Dans ces conditions,de Guiry à Sagy les réserves utilisables seraient contenues dans un réservoir de 100 km^2 et de 20 à 30 m d'épaisseur, soit avec une porosité moyenne de 2 % un volume d'eau mobilisable compris entre 4 et 6 10^6 m^3. Compte tenu des variations piézométriques de la nappe de la craie (10 m)les quantités d'eau utilisables sur ce bassin seraient de l'ordre de 2 10^6 m^3/an. Ces chiffres constituent un minimum car en aval de Themericourt la nappe de la craie est suralimentée par la nappe de l'Eocène inférieur. Par ailleurs la rivière réalimente chaque année la nappe de la craie par l'intermédiaire de la série alluviale.

Dans le quart sud-ouest du secteur étudié les réserves de la nappe sont en tout état de cause faibles compte tenu de l'amincissement des sables de Cuise, la hauteur mouillée dans l'ensemble Lutétien-Yprésien étant toujours inférieure à 15 m.

36- Conclusions

Bien qu'un seul d'entre eux (Sausseron) ait pu être étudié assez complètement, il est probable que le comportement des divers sous-bassins hydrographiques constituant le Vexin est identique.

Le très fort drainage et les variations de la pluviométrie efficace provoquent des variations très importantes des réserves aquifères dans chaque bassin (de 5 à 10 10^6 m^3 par 100 km^2).

L'étude des courbes de tarissement montre que les réserves utilisables de la nappe sont égales en moyenne à 2 fois ces variations annuelles (10 à 20 10^6 m^3 pour 100 km^2).

Dans tous les cas ces réserves sont plusieurs fois (2 à 5) supérieures aux prélèvements envisagés à l'horizon 2000.

Seules 3 années successives (ou plus) de "sécheresse" provoqueraient des modifications durables et importantes des niveaux moyens de la nappe de l'Eocène inférieur, donc une limitation des possibilités d'exploitation de cette nappe à partir de l'équipement actuel. Un approfondissement de certains ouvrages permettrait de solliciter les réserves "permanentes" de la nappe, importantes surtout au Sud-Ouest d'une ligne Sagy-Labeville.

4- QUALITE DES EAUX

Dans le cadre de l'inventaire général des captages du Vexin, on a procédé sur place à une mesure des sulfates, nitrates et fer, ainsi que de la résistivité (ρ) et de la dureté totale (Th). Les données fournies par ces analyses in situ sont présentées sur le tableau V .

Par ailleurs, après collationnement des analyses ioniques récentes, 23 analyses complètes ont été effectuées par les laboratoires du B.R.G.M. L'ensemble des résultats apparait en annexe III. Enfin la D.D.A.S. du Vexin a entrepris à partir du mois de mai 1976 des prélèvements systématiques sur les captages en activité afin de déceler d'éventuelles contaminations bactériologiques.

41- Caractéristiques chimiques globales

Les données disponibles sur la nappe de l'Oligocène (sables de Fontainebleau) sont trop rares pour permettre une quelconque étude synthétique . Il s'agit d'eaux peu minéralisées avec des teneurs particulièrement faibles en sulfates.

411- Nappe de l'Eocène inférieur

Les caractéristiques générales à partir de 53 analyses sont présentées synthétiquement dans le tableau suivant :

	TH	SO_4	Cl	Mg	Ca	CO_3H	Fe
Maximum	54,5	220	43	34	220	466	1,25
Minimum	29,5	14	6	8	67	308	0
Médiane	35,5	50	18	17	115	344	0,05
Interdécile	33-38	20-85	12-25	13-20	103-128	320-360	-

TABLEAU V

CAPTAGES A.E.P.

ANALYSES IN SITU DES ELEMENTS MAJEURS

Nom	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ à 20°	NO_3	SO_4	Fe	Nappe captée
AVERNES	152.1.26	08.05.76	-	32°	1702	30,8	35	< 0,1	Yprésien
AMBLEVILLE	125.7.1031	15.04.76	10°1	29°	1909	22	13	< 0,1	Lutétien
BOISSY L'AILLERIE	152.3.14	11.05.76	-	35°	1611	26,4	58	< 0,1	Yprésien
BRIGNANCOURT (3)		10.05.76	10°1	35°			85	< 0,1	Yprésien
CERGY	152.3.18	14.05.76	-	32°	1741	17,6	30	0,35	Yprésien
CHARS	126.6.1003	05.05.76	11°6	34°	1660	35,2	48	< 0,1	Yprésien
CHAUSSY	151.3.16	19.04.76	10°8	30°	1894	39,6	8	< 0,1	Yprésien
COMMENY	152.2.4	10.05.76	11°1	37°	1455	26,4	61	< 0,1	Yprésien
COURCELLES SUR VIOSNE	152.3	20.04.76	10°7	34°	1679	1,76	30	0,2	Yprésien
ENNERY	152.4.1	12.05.76	13°5	38°	1486	14,2	120	0,6	Yprésien
EPIAIS RHUS	126.8.19	07.06.76	10°8	36°	1655	22	42	0,1	Yprésien
SYND. FREMECOURT (CHARS (nouveau puits)	126.6	05.05.76	11°5	38°	1450	30,8	92	< 0,1	Yprésien
SYND. FREMECOURT (CHARS (ancien puits)	126.6.1004	05.05.76	12°4	32°	1709	14,2	62	< 0,1	Yprésien
SYND. FREMECOURT (MARINES	126.7.3	05.05.76	-	35°	1651	14,2	56	0,15	Yprésien
SYND. FREMECOURT (FREMECOURT	152.3.2	05.05.76	12°2	58°	1171	30,8	250	< 0,1	Yprésien
GENAINVILLE	151.4	18.05.76	10°7	29°	1882	22	21	< 0,1	Yprésien
GENICOURT	152.4.10	08.06.76	-	41°	1281	35,2	125	< 0,1	Yprésien
GRISY LES PLATRES	152.3	05.05.76	11°	33°	1469	17,6	50	< 0,1	Yprésien
HARAVILLIERS	126.7.12	11.05.76	-	3°	7120	< 0,1	24	0,15	Fontainebleau
HARAVILLIERS	126.7	11.05.76	-	3°	7943	< 0,2	29	> 3	Fontainebleau
HARAVILLIERS	126.7.1								Yprésien
HAUTE ISLE	151.3.7	27.04.76	10°4	28°	1924	26,4	15	< 0,1	Yprésien

CAPTAGES A.E.P.

ANALYSES IN SITU DES ELEMENTS MAJEURS

Nom	n°B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ à 20°	NO_3	SO_4	Fe	Nappe captée
HEDOUVILLE "Source Hoden"	127.5	03.06.76	-	32°	1709		14	< 0,1	Yprésien
HEROUVILLE	152.4.4	13.05.76	13°	38°	1615	18,6	58	0,11	Yprésien
HODENT	125.8.8	29.04.76	9°7	29°	1742	30,8	22	< 0,1	Yprésien
HODENT	125.8.19	29.04.76	11°1	32°	1667	26,4	13	< 0,1	Alluvions sur Craie ? ou contact Yprésien-alluvions
LABBEVILLE	152.4.26	01.06.76	12°3	34°	1690	17,6	54	0,19	Yprésien
LABBEVILLE	152.4								Yprésien (pas de prélèvement possible)
SYNDICAT MAGNY (MAGNY EN VEXIN	126.5.1019	04.05.76	10°8	30°	1793	26,4	27	< 0,1	Yprésien
SYNDICAT MAGNY (MAGNY EN VEXIN (Hodent)	125.8.71	04.05.76	-	37°	1460	39,6	58	0,2	Craie
SYNDICAT MAGNY (MAGNY EN VEXIN (source du lavoir)	126.5	04.05.76	11°8	29°	1780	39,6	19	< 0,1	Yprésien
SYNDICAT MAGNY (MAGNY EN VEXIN St-Gervais source de la Roche	125.8.14	04.05.76	11°2	31°	1726	35,2	29	< 0,1	Yprésien
MONTREUIL SUR EPTE	125.7.1006	09.05.76	10°8	26°	1946	28,6	6	< 0,1	Yprésien
MONTREUIL SUR EPTE	125.7.1017	09.05.76	10°1	28°	1858	30,8	2	< 0,1	Yprésien
NESLES LA VALLEE	153.1.92	13.05.76	13°3	33°	1801	8,8	35	0,45	Yprésien
NUCOURT	126.5.1015	19?05.76							Yprésien
NUCOURT	126.5.1014	19.05.76	11°	36°	1498	39,6	39	< 0,1	Yprésien
OMERVILLE	125.8.72	21.04.76	11°5	36°	1577	30,8	30	< 0,1	Craie
OSNY	152.3.22	13.06.76	-	34°	1583	8,8	80	0,4	Yprésien
PUISEUX	152.3.17	14.06.76	-	52°	1114	52,8	175	< 0,1	Yprésien

CAPTAGES A.E.P.

ANALYSES IN SITU DES ELEMENTS MAJEURS

Nom	n°B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ à 20°	NO_3	SO_4	Fe	Nappe captée
ROCHE GUYON	151.3	27.04.76	12°6	29°	1739	14,9	24	0,12	Alluvions sur Craie
SAGY	152.6.63	21.05.76	13°8	33°	1676	30,8	32	< 0,1	Craie
SANTEUIL	152.2	11.06.76	11°3	35°	1596	26,4	38	< 0,1	Yprésien
THEUVILLE	126.8.16	01.06.76	12°6	33°	1648	30,8	70	< 0,1	Yprésien
SAINT CLAIR SUR EPTE	124.7.1007	20.04.76	11°5	31°	1768	17,6	19	< 0,1	Alluvions sur Craie
SYND. MONDALET (SERAINCOURT	152.1.29	14.05.76	12°6	34°	1676	18,6	54	< 0,1	Yprésien
(SERAINCOURT	152.5.84								
US	152.2.8	12.06.76	11°6	34°	1643	35,2	28	< 0,1	Yprésien
US (Gris-Bleux)	152.2	12.06.76	11°1	33°	1657	30,8	30	< 0,1	Yprésien
VETHEUIL	151.4.28	24.04.76	12°1	30°	1714	26,4	25	< 0,1	Craie
VILLIERS EN ARTHIES	151.4.5	28.4.76	11°1	33°	1627	26,4	17	< 0,1	Yprésien
VIENNE EN ARTHIES	151.4	29.04.76	11°2	27°	1867	22	12	< 0,1	Yprésien
WY DIT JOLI VILLAGE	152.1.4	07.05.76	11°8	33°	1643	35,2	41	< 0,1	Yprésien

Ce tableau indique :

- des eaux peu ou moyennement minéralisées, ce qui confirme le drainage régulier de la nappe par l'intermédiaire des différents cours d'eau, et le renouvellement important des réserves grâce à la pluviométrie efficace. Ce phénomène est peut être accentué par le fait que les ouvrages de captage actuelsne captent pas la nappe sur toute sa hauteur. Compte tenu de ce que l'on sait la minéralisation générale devrait être plus importante dans la partie profonde de la nappe constituant les réserves permanentes moins facilement renouvelées,

- des caractéristiques ioniques voisines sur l'ensemble du secteur considéré, cet élément étant marqué par la faible amplitude des valeurs de l'interdécile pour les différents ions,

- des eaux ne dépassant qu'exceptionnellement les normes de qualité utilisées tant par la règlementation française que par l'O.M.S.

L'examen de l'ensemble des analyses ioniques montre par ailleurs que les eaux captées dans l'Yprésien (sables de Cuise et Sparnacien) sont légèrement plus minéralisées que celles du Lutétien (comparer Ennery et Avernes), mais les données sont trop peu nombreuses pour être caractéristiques. D'une manière générale, l'eau de la nappe de l'Eocène inférieur est carbonatée calcique et secondairement sulfatée magnésienne avec des ph légèrement basiques.

412- Nappe de la craie

On dispose seulement de 15 analyses complètes sur les ouvrages exploitant la nappe de la craie. Les caractéristiques générales sont résumées dans le tableau suivant

	TH	SO_4	Cl	Ca	Mg	Fe	CO_3H
Maximum	41	53	31	218	17	0,4	373
Minimum	27	16	14	105	10	0	231
Médiane	31	30	17	120	12	0,05	334

Il s'agit donc d'eaux peu minéralisées carbonatées calciques où les caractéristiques ioniques ne dépassent nulle part les normes de potabilité.

42- Répartition géographique

Les cartes des figures 3, 4, 5 donnent pour les différents ions caractéristiques la répartition géographique des teneurs, en fonction des normes de potabilité O.M.S.

Des teneurs anormales en nitrates ont été relevées au niveau du puits de Puiseux (70 mg/l). Il s'agit d'une mauvaise protection du puits lui-même, situé à l'intérieur d'une ferme, les installations au sol n'étant probablement pas parfaitement étanches : la nappe dans ce secteur est en effet très protégée d'infiltrations en provenance d'eaux ruissellant dans les champs.

Les teneurs en sulfates sont relativement importantes (100 à 200 mg/l) dans un secteur limité par les localités d'Hérouville-Frémécourt-Ennery. Ce secteur correspond à celui où la nappe baigne la plus grande partie du Lutétien. La plus forte teneur en sulfates s'explique alors par la présence de gypse au niveau des marnes et caillasses formant la partie supérieure des niveaux lutétiens. On notera par ailleurs que dans tout ce secteur la nappe est captive, ceci provoquant un renouvellement moins facile des réserves aquifères. Le cas du secteur de Puiseux (150 mg/l) s'explique par les mêmes phénomènes.

La répartition des teneurs en ions Mg^{++} est strictement parallèle à celle des sulfates, le secteur critique étant également celui de Frémécourt-Ennery. Ce phénomène,partout constaté au niveau de la nappe de l'Eocène inférieur, est lié aux caractéristiques physico-chimiques du Lutétien.

Les teneurs en fer ne semblent importantes que dans la basse vallée de la Viosne (> 0,2). Il n'y a pas d'explication naturelle à ce phénomène, d'autant plus que certains ouvrages proches peuvent présenter des teneurs très différentes (Puiseux et Courdimanche). Des analyses plus systématiques réparties sur un temps plus long (au minimum un an) permettraient de préciser ce phénomène dont l'importance reste marginale dans l'ensemble du Vexin.

Les duretés ne sont importantes >45 que dans certaines zones où la nappe est captive.

Au Sud-Ouest de la faille de Banthelu (zone d'Arthies-Chaussy) l'amincissement ou la disparition quasi totale des sables de Beauchamp peut provoquer localement des variations dans la composition chimique de la nappe. Au niveau du Ludien (calcaires et marnes) des circulations de type karstique permettent aux eaux météoriques de pénétrer directement dans les calcaires lutétiens sans aucune filtration, ce qui peut provoquer localement l'augmentation des teneurs en sulfates (Chaussy) et favoriserait éventuellement une contamination par des nitrates en provenance de la surface.

Fig. 3

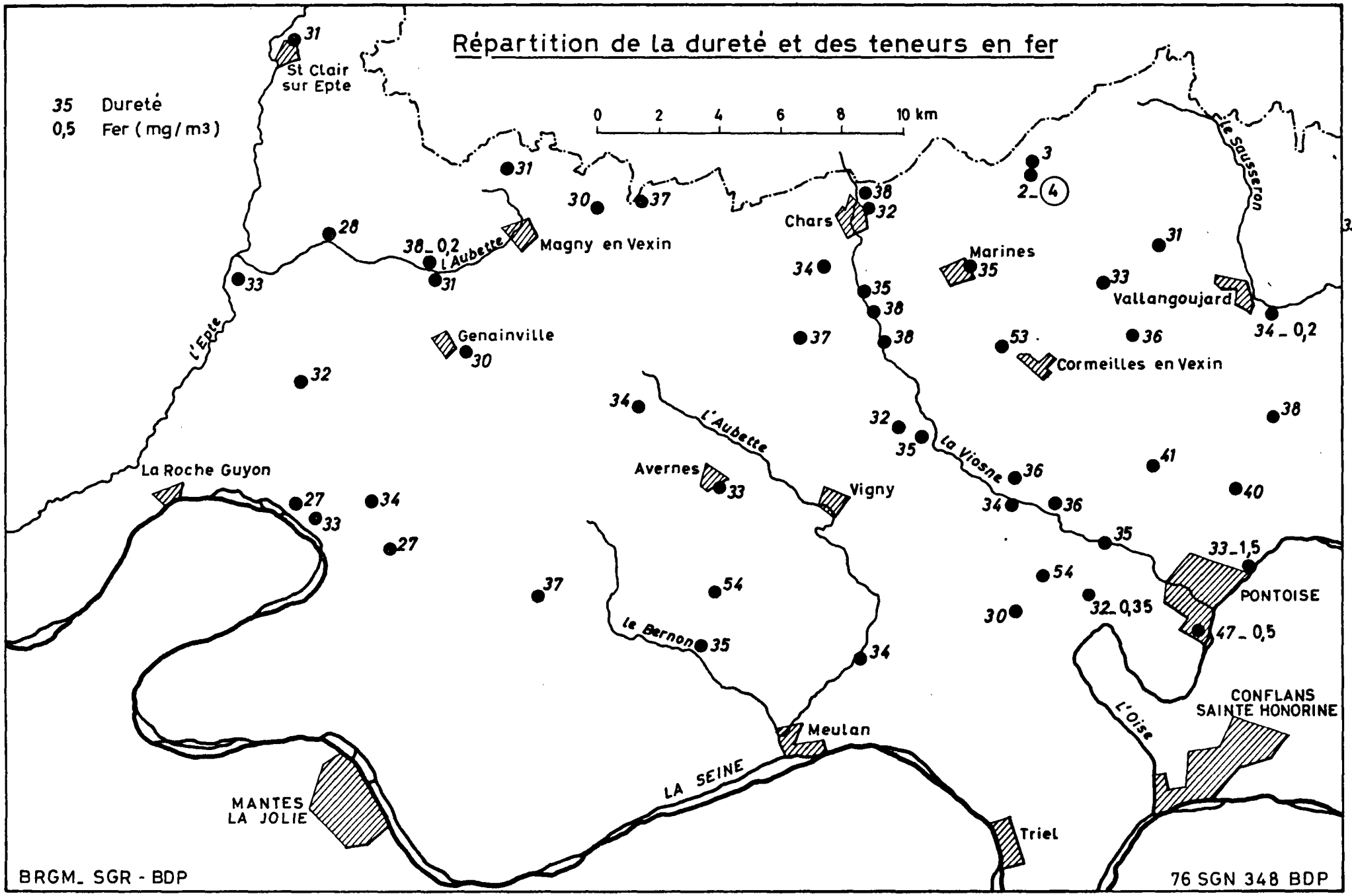

Répartition de la dureté et des teneurs en fer
35 Dureté
0,5 Fer (mg/m3)
0 2 4 6 8 10 km
St Clair sur Epte
Magny en Vexin
Genainville
Chars
Marines
Vallangoujard
Cormeilles en Vexin
La Roche Guyon
Avernes
Vigny
Meulan
PONTOISE
CONFLANS SAINTE HONORINE
MANTES LA JOLIE
Triel
l'Epte
l'Aubette
la Viosne
le Bernon
la Sausseron
l'Oise
LA SEINE
BRGM_ SGR - BDP
76 SGN 348 BDP

Fig. 4

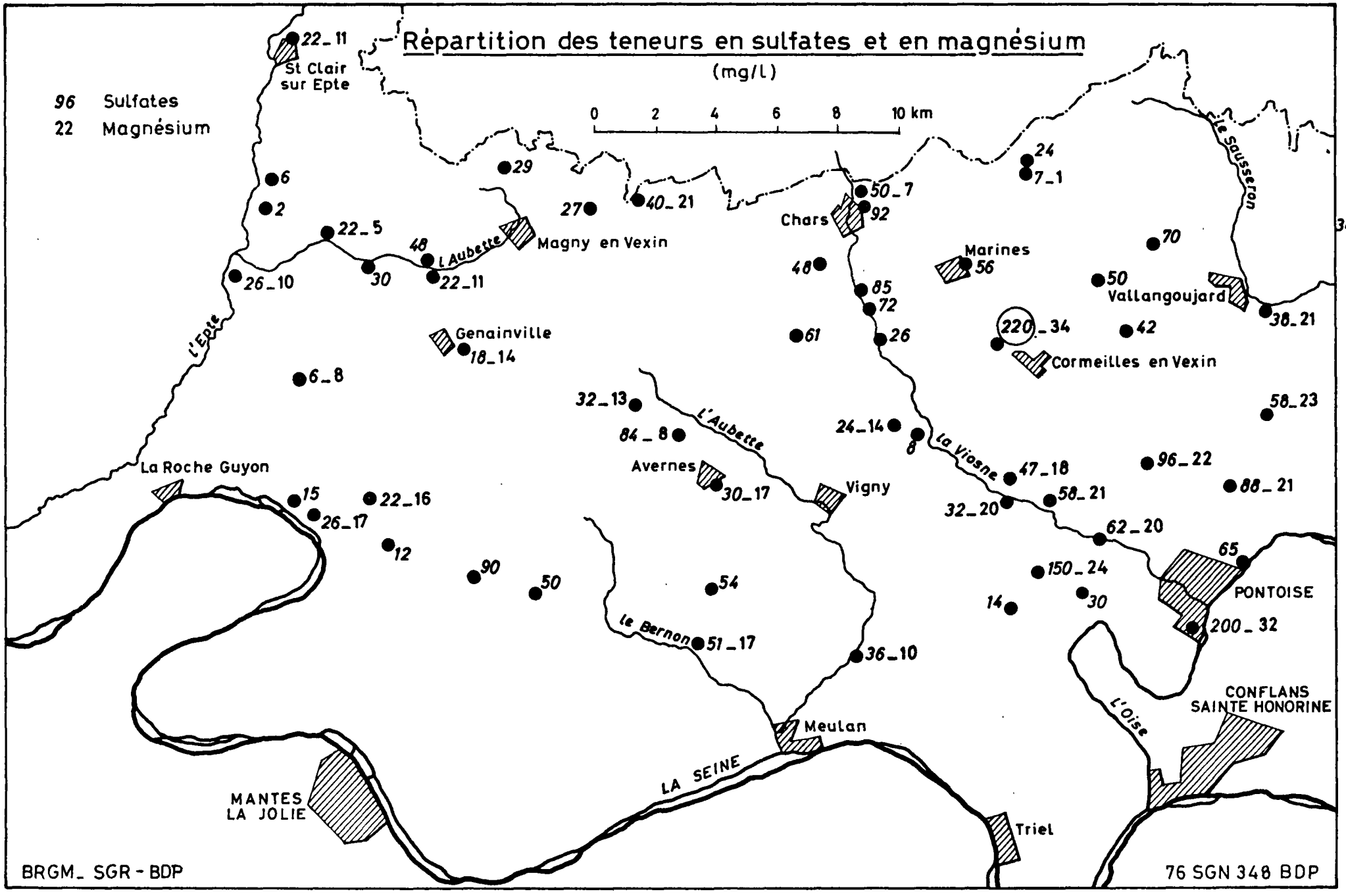
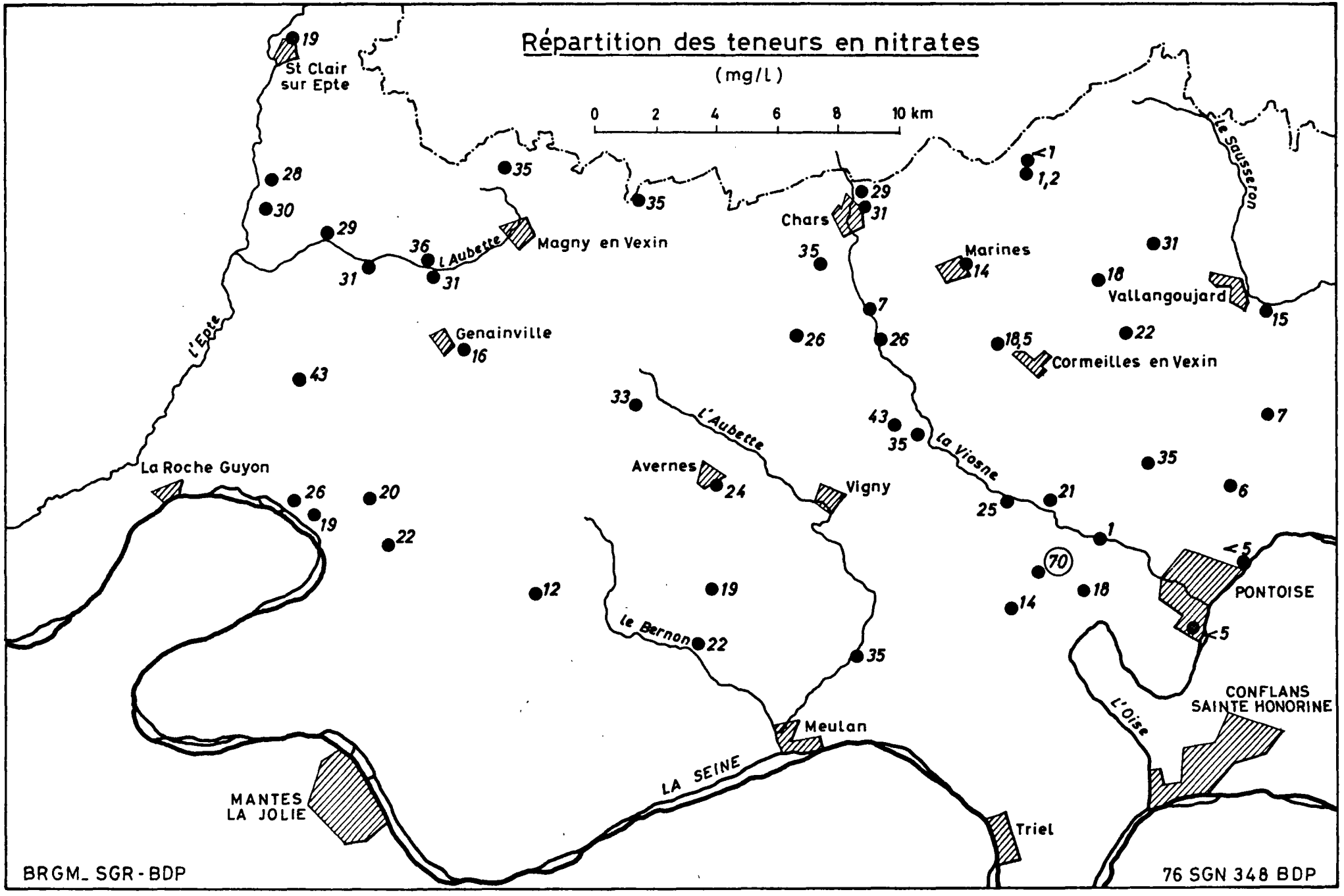

Répartition des teneurs en sulfates et en magnésium
(mg/l)
96 Sulfates
22 Magnésium
0 2 4 6 8 10 km
22_11
St Clair sur Epte
6
2
22_5
48
L'Aubette
26_10
30
22_11
29
27
40_21
Magny en Vexin
L'Epte
Genainville
18_14
6_8
32_13
84_8
L'Aubette
Avernes
30_17
Vigny
La Roche Guyon
15
22_16
26_17
12
90
50
54
le Bernon
51_17
36_10
Meulan
LA SEINE
MANTES LA JOLIE
Triel
50_7
92
Chars
24
7_1
Le Sausseron
34_19
70
Marines
56
48
85
72
26
61
50
Vallangoujard
38_21
220_34
42
Cormeilles en Vexin
58_23
24_14
8
La Viosne
47_18
58_21
32_20
96_22
88_21
62_20
65
150_24
30
14
PONTOISE
200_32
L'Oise
CONFLANS SAINTE HONORINE
BRGM_ SGR - BDP
76 SGN 348 BDP

Fig. 5


Répartition des teneurs en nitrates
(mg/l)
0 2 4 6 8 10 km
St Clair sur Epte
Magny en Vexin
l'Aubette
Genainville
Chars
Marines
Vallangoujard
Cormeilles en Vexin
Le Sausseron
L'Epte
La Roche Guyon
Avernes
Vigny
L'Aubette
La Viosne
le Bernon
Meulan
LA SEINE
MANTES LA JOLIE
Triel
PONTOISE
CONFLANS SAINTE HONORINE
L'Oise
BRGM_SGR-BDP
76 SGN 348 BDP

D'une manière générale, la nappe de l'Eocène inférieur, facilement renouvelée, et bien protégée, a des caractéristiques physico-chimiques sensiblement identiques dans tout le Vexin. Les seuls secteurs à surveiller seraient ceux des plateaux proches de la basse vallée de la Viosne où la nappe est captive. Il est probable d'ailleurs qu'une exploitation plus intensive des ressources aquifères locales ramènerait les concentrations ioniques à des niveaux équivalents à celles des secteurs voisins.

En ce qui concerne la nappe de la craie, très fortement influencée par les eaux de ruissellement, aucune zonation géographique ne peut être mise en évidence.

43- Variations annuelles ou interannuelles

Les analyses systématiques sont trop peu nombreuses pour déceler d'éventuelles modifications de la composition physico-chimique de l'eau. On note simplement que les teneurs en nitrates sont variables, au moins pour les ouvrages situés dans les vallées où les infiltrations à partir de la surface sont facilitées.

Sur Avernes (source) on dispose de 6 analyses entre 1968 et 1976 à divers mois de l'année. Aucune modification importante de la concentration ionique n'est décelable, ce qui confirme par ailleurs que le débit de la source a été sensiblement constant ces dernières années. Les 3 analyses du puits de Nesles-la-Vallée, bien qu'incomplètes, sont également équivalentes.

D'une manière générale les eaux de la nappe de l'Eocène inférieur apparaissent comme moyennement minéralisées, avec des concentrations ioniques toujours inférieures au normes de la potabilité sauf loçalement et sur une faible amplitude dans le bassin aval de la Viosne.

Bien renouveléessur la quasi totalité du Vexin, ces eaux ont une composition chimique pratiquement identique sur l'ensemble du secteur et ne présentent pas ou peu de variations interannuelles.

5 - CONCLUSIONS

A partir des résultats acquis précédemment, on peut définir les caractéristiques générales des ressources aquifères du Vexin et, en fonction de ces caractéristiques, en préciser les possibilités d'utilisation.

51- Ressources aquifères du Vexin

Le contexte géologique général dans le Vexin français qui forme un plateau compris entre les vallées de l'Oise, de la Seine et de l'Epte met en évidence l'existence de 3 nappes d'importance très variable.

511- Nappe de l'Oligocène limitée aux principales buttes témoins en surplomb par rapport aux plateaux (Arthies-Hautil-Grisy-les-Plâtres) , elle a pour réservoir la base des sables de Fontainebleau. Les ressources disponibles y sont faibles, utilisées essentiellement par des captages de sources. La nappe est mal protégée, de faible étendue et à terme ne sera plus utilisée pour l'A.E.P.

512- Nappe de l'Eocène inférieur, existante dans les calcaires du Lutétien et le complexe argilo-sableux de l'Yprésien sur l'ensemble du Vexin et utilisable partout sauf localement au Sud de la butte d'Arthies. Au Nord d'une ligne Ambleville-Saillancourt la hauteur mouillée est partout supérieure à 20 m et peut atteindre jusqu'à 50 m sur les plateaux en rive gauche de la Viosne.Le niveau d'équilibre de cette nappe, très fortement drainée par la Viosne, le Sausseron et l'Aubette de Magny, est à une profondeur sous le sol variant entre moins de 10 m dans les vallées et plus de 50 m sur les plateaux. Utilisée par des ouvrages de captage dont les débits peuvent être supérieurs à 50 m^3/h, la perméabilité de l'aquifère étant comprise entre 10^{-4} et 10^{-5} m/s, cette nappe ne fait l'objet que de prélèvements très largement inférieurs (jusqu'à 10 fois) à ses possibilités annuelles qui sont de l'ordre de 5 à 10 10^6 m^3 (de 0,2-0,3 m^3/s) par 100 km^2 de surface.

Les eaux de cette nappe très facilement renouvelées par l'intermédiaire des précipitations d'une part, et de l'écoulement des rivières d'autre part, présentent une minéralisation moyenne, carbonatée calcique principalement, pratiquement identique sur l'ensemble du Vexin, et ne semblant pas sujette à des variations interannuelles. Par ailleurs cette nappe est bien protégée au moins sur les plateaux par l'intermédiaire de niveaux sableux dont l'épaisseur n'est que très rarement inférieure à 10 m (secteur sud-ouest).

513- Nappe de la craie - elle n'est utilisée que dans les vallées sèches ou humides là où des phénomènes de dissolution ont pu augmenter la fissuration naturelle des niveaux crayeux : vallée de l'Epte et de l'Aubette de Magny, vallée de l'Aubette de Meulan.

Pratiquement l'épaisseur utilisable dans la nappe n'est guère supérieure à 20 m, la fissuration diminuant fortement au-delà de cette profondeur. Compte tenu de variations piézométriques importantes (de l'ordre de 10 m) les réserves propres de cette nappe sont beaucoup moins importantes que celles de l'Eocène inférieur même si les débits unitaires des ouvrages de captage sont très supérieurs (souvent de l'ordre de 100 m^3/h), une partie importante des eaux pompées provient en effet directement de la rivière la plus proche. Bien que peu minéralisée la nappe de la craie est plus sensible aux pollutions externes à cause des communications très faciles avec les eaux superficielles par l'intermédiaire des vallées alluviales.

52- Utilisation des ressources aquifères

Le problème de l'utilisation des ressources aquifères concerne surtout la nappe de l'Eocène inférieur, seule présente dans tout le Vexin.

La visite détaillée de l'ensemble des ouvrages de captage actuellement utilisés pour l'A.E.P. montre que malgré plusieurs années déficitaires pluviométriquement (1971-1973-1975 et 1976) le réseau actuel est pratiquement suffisant pour satisfaire les besoins exprimés, puisqu'aucune"pénurie" n'a été signalée au niveau des exploitants.

Néanmoins nombre de ces ouvrages exploitent les ressources locales dans de mauvaises conditions. Plus spécialement, rares sont ceux,même s'ils ont été mis en service récemment, qui captent la nappe sur toute sa hauteur. Par ailleurs l'absence d'essais de débit complets ne permet pas, dans la plupart des cas, de connaître les possibilités optimum d'utilisation de l'ouvrage. Les calculs théoriques faits à partir des perméabilités déduites des essais partiels, permettent de préciser que tout ouvrage situé à l'Est et au Sud-Est du Vexin devrait être susceptible d'un débit d'utilisation pouvant varier entre 40 et 100 m^3/h en fonction de la hauteur mouillée.

Dans la mesure où il n'est envisagé de faire appel aux eaux souterraines que pour l'alimentation des communes rurales, ce problème du débit optimum des ouvrages de captage reste théorique, les besoins de chaque collectivité pouvant très généralement être satisfaits avec un ouvrage débitant 20 m^3/h. Il est néanmoins tout à fait possible de solliciter localement la nappe d'une façon beaucoup plus importante en particulier dans le bassin aval de la Viosne.

Une exploitation systématique des ressources de la nappe de l'Eocène inférieur dans l'ensemble du Vexin français permettrait de prélever entre 1 et 1,2 m^3/s (sur la base de 0,3 m^3/s par 100 km^2). En fait seuls les bassins de la Viosne et dans une moindre mesure celui du Sausseron sont exploitables dans de bonnes conditions avec un nombre suffisamment restreint d'ouvrages,ce qui limite probablement les débits disponibles à 0,5 - 0,7 m^3/s . A titre de comparaison, les besoins des communes rurales sont estimés dans les mêmes régions à 0,15- 0,20 m^3/s à l'horizon 2000.

Sauf cas exceptionnels (source d'Avernes) il y aurait intérêt à exploiter cette nappe de l'Eocène par puits ou forages et à abandonner tous les captages de sources dont le débit peut être variable, et qui sont dans des secteurs où la nappe n'est que peu ou pas protégée. Le type d'ouvrage de captage est à choisir en fonction des impératifs de l'exploitation, mais dans la mesure où l'affermage à des sociétés spécialisées tend à se généraliser il y aurait intérêt à tester le captage par forage, susceptible d'utiliser plus facilement les ressources aquifères sur toute leur hauteur et dont les installations peuvent être plus facilement protégées des pollutions externes.

L'alimentation en eau potable des communes rurales du Vexin ne devrait donc pas poser de problèmes tant du point de vue de la qualité que de celui de la quantité. Des pollutions ne pourraient survenir que pour des ouvrages situés dans les vallées. Les captages nouveaux devraient donc être implantés en priorité sur les plateaux. Dans la mesure où il faut envisager dans les 5 années à venir de créer un certain nombre d'ouvrages pour les communes situées en aval d'Us, l'implantation de ces nouveaux ouvrages est à rechercher sur les plateaux en rive gauche de la Viosne où des débits voisins ou supérieurs à 50 m^3/h par ouvrage sont disponibles.

ANNEXE I

DONNEES GEOLOGIQUES

	5.1	5.2	5.1003	5.1017	6.1001	6.1003	6.1004	6.1005	6.1006	6.1007	6.1012
1	+ 134	+ 126,5	+ 121	+ 75	+ 113	+ 82	+ 64	+ 76	+ 70	+ 63	+ 85
2	20,8		7,40								
3	+ 113,8		+ 113,60		+ 91			+ 75	+ 63		
4	)				9	)		)	)		> 3
5	) 40,70	> 18,5	(35) ?			) > 21	> 12	) 17	) > 17		30
6	+ 73,10	+ 65	+ 78,50			+ 61	+ 52	+ 58	+ 54	+ 53	+ 50
7	> 2,20	14,70	> 1,50			> 10	> 20	(> 34) ?	> 32	> 29	> 30
8		2,50		2							
9		+ 49		+ 71							

	7.1	7.3	7.20	7.21	8.1	8.2	8.12	8.20	8.21	8.28	
1	+ 99,8	+ 133	+ 130	+ 157	+ 83	+ 75	+ 60	+ 50	+ 68	+ 74	
2		44	36,5	20							
3	+ 90	+ 89,5	+ 93,5								
4		) 36	> 6								
5	> 17	)							> 20		
6	+ 68	+ 52			(+ 83)		+ 57,5	+ 41	+ 45 ?	+ 80,5	
7	> 5	26			(30)	> 16	> 9	> 8			
8		4			16	14		23			
9					+ 35	+ 39		+ 10			

MANTES n° 151

GEOLOGIE

	4.4	4.20	4.21	4.23	8.68						
1	+ 200	+ 107	+ 197	+ 108	+ 125						
2											
3	+ 130		+ 127								
4	10		)	)	)						
			) 38	) > 16,5	) > 30						
5	28		)	)	)						
6	+ 92	+ 100	+ 89	+ 91,5	+ 95,5						
7	11	11	11	19	3						
8	21	11	14	> 1	11						
9	+ 56	+ 73	+ 64		+ 76						

	1.1	1.2	1.25	1.31	2.2	2.3	2.8	2.9	2.12	2.25	3.1
1	+ 157	+ 123,5	+ 99	+ 128	+ 70	+ 126	+ 52	+ 60	+ 119	+ 53	+ 147
2											
3									+ 115		+ 87
4	) 47				12						) > 36
5	)				28	31					)
6	+ 110				+ 91	+ 95					
7	13	) 17	20		6	9	12	> 8			
8	11	)	17	20	> 3	17	> 1				
9	+ 87	+ 107	+ 62	+ 108		+ 69				> + 50	

	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.8	3.9	3.10	3.11	3.18	3.22
1	+ 166	+ 135	+ 50	+ 50		+ 96	+ 62	+ 102	+107	+ 93	+ 36,6
2								23	25	10	
3	+ 83	+ 83						+ 79	+ 82	+ 83	
4	) > 18	14						10	8	11	
5	)	22	> 1	> 5	> 12			26	24	24	
6		+ 50	+ 43	+ 40	+ 38		+ 41	+ 43	+ 50	+ 48	
7		32	> 8	> 13	> 10	) > 21	> 14	20	23	> 12	> 18
8		> 2				)	15	16	16		
9							+ 8	+ 4	+ 2		

	4.1	4.3	4.4	4.5	4.6	4.8	4.14	4.20	4.21	4.23	4.25
1	+ 98	+ 25	+ 103	+ 78	+ 27	+ 38					+ 50
2	20		32								
3	+ 78		+ 71							+ 62	
4	12		13					> 4		> 7	
5	23		17			> 7		21			
6	+ 41		+ 41			+ 31		+ 28			
7	> 19	) 45	> 15	> 27	> 26	> 22	) > 37	30	> 21		> 11
8		)		21	15		)	21	28		
9		- 20		- 27	- 29		- 25	- 26	- 32		

	4.26	4.31	4.35	4.36	4.37	4.38	5.1	6.2	6.5	6.39	6.40
1	+ 55	+ 46,5		+ 81	+ 87	+ 85	+ 47	+ 134	+ 22	+ 55	+ 92
2											
3		+(36 ?)	+ 35	+ 54	+ 53	+ 59,90		+ 82			+ 80
4			> 10	) 31	8	) 25		8			12
5	> 5			)		)		22			> 1
6	+ 50			+ 23	+ 37	+ 34,90		+ 52			
7	> 10			> 3				17			
8							> 4	9			
9							+ 34	+ 27	+ 22	+ 43 ?	

	6.42		6.75	6.63	7.30	7.31	7.48	7.49	7.50	7.67	7.71
1	+ 45		+ 133	+ 42,50						+ 115	+ 58
2			> 37								
3							+ 54	+ 51		+ 101,5	+ 54
4							> 10	> 10		13	
5	> 6								> 24	30	
6	+ 35				+ 58				+ 28	+ 58,5	
7	> 6				> 10	> 17			> 9	) > 20)	
8						1					
9				+ 34,50		- 7					

	7.77	7.79	7.80		7.126	8.61	8.62	8.72			
1	+ 133	+ 24	+ 51,6		+ 22	+ 42		+ 55			
2											
3	+ 90,5										
4	12										
5	> 2		> 10								
6			+ 27			+ 27					
7		> 8	10			13					
8		> 9	> 2		8,50	14					
9					+ 0,50			> + 45			

GISORS n° 125 CREIL n° 127 ISLE ADAM n° 153 GEOLOGIE

	7.1	8.2	8.17	8.71	8.72		5.1008		1/91	1/92	
1	+ 45	+ 65		+ 53					+ 70	+ 102	
2									8,20	19,50	
3									+ 62	+ 83	
4									) 30	) 24	
5									)	)	
6									+ 32	+ 58,90	
7		> 30 ?					20,40		> 15	29	
8										> 11	
9	+ 45	+ 65	+ 63	> + 53	> + 55						

ANNEXE II

DONNEES HYDROGEOLOGIQUES

Les ouvrages sont classés par aquifères captés et par feuilles au 1/8 de feuille à 1/50.000 I.G.N.

Références des feuilles

n° 185 - GISORS
n° 126 - MERU
n° 127 - CREIL
n° 151 - MANTES
n° 152 - PONTOISE
n° 153 - ISLE ADAM

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit m^3/h	Rabattement	Q spécifique $m^3/h/m$	Observations
MONTREUIL SUR EPTE	125.7.1006	LUTETIEN/CUIS.					+ 70	20-40			S
MONTREUIL SUR EPTE	125.7.1017	"					+ 75				S
OMERVILLE	125.8.11	"				7,80	+ 134,2				
SAINT GERVAIS	125.8.14	CUIS./SPARN.					+ 93	> 15			S
SAINT GERVAIS	125.8.45	LUT./CUIS.		20	65	51	+ 84	> 1			Captage en Ø 800 - Source captée par puits
HAUTE ISLE	151.3.7	CUISIEN					+ 80	4			S
HAUTE ISLE	151.3.8	CUISIEN					+ 80	1			S
HAUTE ISLE	151.3.9	CUISIEN					+ 95	1,2			S
CHERENCE	151.3.13	LUTETIEN		3		6,90	+ 113				
CHAUSSY	151.3.16	SPARNACIEN					+ 105	10			S
VILLARCEAUX	151.4.20	CUISIEN	+ 90	7	47	33	+ 95	25	4	6,5	
VILLERS EN ARTHIES	151.3.18	CUISIEN					+ 108	20			S
SAILLY	151.4.3	LUT./CUIS.			11,5	6,5	+ 104	110	1,60	70	Captage en Ø 2000
VILLERS EN ARTHIES	151.4.5	CUISIEN					+ 165	20			S
VIENNE EN ARTHIES	151.4.29	CUISIEN			6,85	3,85	+ 96	24			
SAINT CYR EN ARTHIES	151.4.12	CUISIEN			43	37,5	+ 104	3			
SAILLY	151.4.19	CUISIEN					+ 103	4			S
DROCOURT	151.4.23	CUIS.SPARN.	+ 92	25		12,5	+ 95,5	120	20	6	Captage en Ø 600
OMERVILLE	151.4.25	CUIS./SPARN.			20	19	+ 95				
FONTENAY SUR PERE	151.8.63	LUT./CUIS.				17	+ 103				
NUCOURT	126.5.1014	LUTETIEN					+ 100	> 4			
NUCOURT	126.5.1015	LUTETIEN					+ 97	20			S
MAGNY EN VEXIN	126.5.1019	CUISIEN					+ 85	25-30			S
NUCOURT	126.5.1037	LUTETIEN			26	18	+ 100				S
CHARS	126.6.1004	CUISIEN	+ 52	6	32	1,50	+ 62,5	50	21	2,5	Captage en Ø 600
CHARS	126.6.1012	LUT.+CUIS.	+ 50	12	44,75	23,15	+ 62	65	9,75	6,75	Captage en Ø 800
CHARS	126.6.1003	CUISIEN	+ 60	9 (?)	31	15	+ 65	40	2	20	Captage en Ø 500
NUCOURT	126.5.1011	CUISIEN			14,5	13,3	+ 86				
NUCOURT	126.5.1003	CUISIEN			43,6	32	+ 89	1,5	6	< 0,3	
ARTHEUIL	126.5.1022	LUT.+CUIS.			18	15,3	+ 89				
VELANNES	126.5.1030	LUT.+CUIS.			11,8	11,3	+ 85,5				
CHARS	126.6.1071	CUISIEN			39	27	+ 62	15			
BERCAGNY	126.6.1015	LUTETIEN			27	26	+ 78				

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Q spécifique	Observations
BREANÇON	126.7.1	CUISIEN	+ 68	5		16,8	+ 79	23	8	3	Ø 1500 Q = 10 m³en 1976
MARINES	126.7.3	CUISIEN	+ 53	26	89	57	+ 76	12	2,75	4,5	Ø 300
BREANÇON	126.7.8	LUTETIEN			18,5	15,3	+ 75	1,5			
MARINES	126.7.20	LUTETIEN	+ 94	4	40,5	?					
GRISY LES PLATRES	126.7.37	LUTETIEN			5	1,20	+ 73,8				
THEUVILLE	126.8.4	LUTETIEN			24	20,5	+ 75				
ARRONVILLE	126.8.5	CUISIEN					+ 66	3			S
BERVILLE	126.8.10	CUISIEN			7	2,5	+ 93,5				
FROUVILLE	126.8.12	CUISIEN	+ 57	9,50	14	59	+ 59	3	6	0,5	
MENOUVILLE	126.8.14	CUISIEN				9	+ 55				
THEUVILLE	126.8.16	LUTETIEN	+ 75(?)		9		+ 70	6			
THEUVILLE	126.8.21	LUTETIEN	+ 65	5			+ 65	5,5	0,5	10	
ARRONVILLE	126.8.23	CUISIEN			7	6,5	+ 67,5				
MENOUVILLE	126.8.30	CUISIEN			8	7	+ 50				
MENOUVILLE	126.8.32	CUISIEN			10	8,5	+ 51				
EPIAIS RHUS	126.8.34	LUTETIEN			19	18	+ 60				
FROUVILLE	126.8.35	CUISIEN			9	8,5	+ 45,5				
BERVILLE	126.8.29	CUISIEN			2	0,2	+ 84				
LABBEVILLE	126.8.42	CUISIEN			9	4,5	+ 43				
HARONVILLE	126.8.44	CUISIEN	+ 90	10	35	32	+ 80,5				
WY DIT JOLI VILLAGE	152.1.4	LUT.+CUIS.	+ 110		2		+ 90				
WY DIT JOLI VILLAGE	152.1.5	CUISIEN	+ 120		26		+ 98				
GADANCOURT	152.1.18	CUISIEN	+ 130			29	+ 100				
CLERY EN VEXIN	152.1.20	CUISIEN	+ 137		39	33	+ 104	0,9	3	0,3	
BANTHELU	152.1.24	SPARNACIEN	+ 118			3	+ 115				
AVERNES	152.1.25		+ 99			44	+ 55				
"	152.1.26	LUTETIEN					+ 96	300			S
SERAINCOURT	152.1.29	LUT.+CUIS.					+ 81	10-20			S
VIGNY (BORD HAUT)	152.2.2	LUT.+CUIS.	+ 90				+ 85	4			
COMMENY	152.2.4	LUT.+CUIS.	+ 73					18			
US	152.2.8	CUISIEN	+ 52	13	17,5	5	+ 47	12,5	11	1,1	Ø 600
GOUZANGREZ	152.2.33	LUTETIEN	+ 113		35	29,5	+ 83				
BRIGNANCOURT	152.2.38	LUT.+CUIS.	+ 55	10		8,60	+ 57	22	11	2	Ø 600 avec galeries drainantes dans Lutétien.
PUISEUX (Distillerie)	152.3.17	CUISIEN	+ 44	23	70	53,5	+ 44	75	13	6	Captage Ø 600

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capte	Epaisseur captee	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
CORMEILLES EN VEXIN	152.3.1	LUTETIEN	+ 86	30	85	74,3	+ 72	10	10	1	
FREMECOURT	152.3.2	LUTETIEN	+ 93	18	94	88	+ 77	36			
CORMEILLES EN VEXIN	152.3.3	CUISIEN	+ 51		75	66,7	+ 70	8	4,6	1,8	
MONTGEROULT	152.3.4	CUISIEN	+ 43	8	10			5,6	0,8	7	Captage Ø 160
MONTGEROULT	152.3.5	CUISIEN	+ 40	13	15	4,65	+ 45,4	24,5	9	2,7	Ø 550
OSNY	152.3.6	CUISIEN	+ 38	10	14	10	+ 40	10	0,8	12	
BOISSY L'AILLERIE	152.3.14	CUISIEN				55	+ 38	18			
CERGY (EDF)	152.3.18	CUISIEN	+ 48	18	67	55,6	+ 37	18	4	4,2	Ø 300
OSNY	152.3.22	CUISIEN	+ 26	18	25	0,2	+ 38	120	23	5	Ø 1600
ENNERY	152.4.1	CUISIEN	+ 34	18	76	56	+ 42	45	18	2,3	Ø 600
HEROUVILLE	152.4.4	LUT.+CUIS.			57	50	+ 52	8			Ø 400
PONTOISE	152.4.8	CUISIEN	+ 31	22	35	7	+ 31	11,5	27	0,4	
LIVILLIERS	152.4.22	LUTETIEN			53	9	+ 100	90			
VALLANGOUJARD	152.4.25	CUISIEN	+ 45	11		2,10	+ 47				
LABBEVILLE	152.4.26	CUISIEN		15		7,5		60	12,5	5	Ø 600
AUVERS SUR OISE	152.4.	LUT.+CUIS.	+ 35	5	55	50	+ 35	2	5	0,4	Ø 150
OINVILLE SUR MONTCIENT	152.5.13	CUISIEN					+ 70	6			S
BRUEIL EN VEXIN	152.5.28	CUISIEN					+ 82	12			S
GAILLON	152.6.11	CUISIEN					+ 60	3			S
GONDECOURT	152.6.29	LUTETIEN					+ 65	9			S
TESSANCOURT	152.6.42	CUIS.+SPARN.	+ 37	9	16	7,5	+ 36	4	6	0,65	Ø 400
JOUY LE MOUTIER	152.7.29	CUISIEN			12,5	8,5	+ 26	6	3	2	Puits à galeries
COURDIMANCHE	152.7.30	CUISIEN	+ 59	8	73	65	+ 58	9			Puits à galeries
VAUREAL	152.7.39						+ 30	60			S
COURDIMANCHE	152.7.67	CUISIEN	+ 578	16	78	60	+ 55	32	15,5	2	Ø 600
CARRIERES SOUS POISSY	152.7.73	LUTETIEN	+ 16	7,5	15	1,40	+ 21,50	2	10	0,2	
ANDRESY	152.8.4	CUIS.+SPARN.	+ 8			6	+ 18	103	6,7	16	
PONTOISE	152.8.41	CUIS.+SPARN.	+ 17	24	36	12	+ 25	35	12,5	3,5	Ø 400
CERGY	152.8.55	CUISIEN	+ 21		16	5	+ 20	4,5	5,5	0,8	Ø 500
SAINT OUEN L'AUMONE	152.8.80	LUT.+CUIS.		28,5	29	6,3	+ 33,5	75	17,7	4,5	
HEDOUVILLE	127.5.1003	CUISIEN			10	8,80	+ 58				
HEDOUVILLE	127.5.1006	LUTETIEN			35	34	+ 70				
HEDOUVILLE	127.5.1008	CUISIEN		11	20	9	+ 68	20	10	2	Ø 350

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
RONQUEROLLES	127.5.1012	CUISIEN			7	6,5	+ 85				
RONQUEROLLES	127.5.1013	LUT./CUIS.			19	17,5	+ 84				
RONQUEROLLES	127.5.1022	CUISIEN			22	17	+ 83				
CHAMPAGNE SUR OISE	127.5.1024	LUTETIEN			44	40	+ 79				
PARMAIN	127.5.1025	CUISIEN			5	4,5	+ 55				
NESLES LA VALLEE	127.5.1028	CUISIEN	+ 86	7	47	41	+ 57	4	0,50	8	
HEDOUVILLE	127.5.1030	CUISIEN					+ 64	4,2			S
AUVERS SUR OISE	151.1.91	CUISIEN	+ 32	3		38	+ 32				Ø 400
NESLES LA VALLEE	151.1.92	CUISIEN	+ 59	29	75	65	+ 37,5	25	5,7	6,5	Ø 600
EPIAIS RHUS	152.2.19	CUISIEN					+ 62,5	20			Source captée
GENAINVILLE	151.4.17	YPRESIEN					+ 92	> 30			Source captée
GENICOURT	152.4.10	LUTETIEN			55	49	+ 51	35	< 1	35	
GRISY LES PLATRES	126-8-29	YPRESIEN			5		+ 68	11			Source captée
VIENNE EN ARTHIES	151.4.29	YPRESIEN					+ 100	50			Source captée
COURCELLES SUR VIOSNE	152.3.25	YPRES.+ALL.		< 3			+ 45	15 ?			Source captée par puits

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
SAINT CLAIR SUR EPTE	125.7.1007	ALLU.+CRAIE				2,6	+ 35	122			
BRAY ET LU	125.7.1030	ALLU.+CRAIE				0,2	+ 30				
BRAY ET LU	125.7.1001	ALLU.+CRAIE	+ 19,5	5,50		1,40	+ 26	55	1,5	22	
OMERVILLE		ALLU.+CRAIE						12	3	4	
ARRONVILLE	126.8.7	ALLU.+CUIS.					+ 60	7			
EPIAIS RHUS	126.8.19	ALLU.+LUT.	+ 75				+ 70	45			
BRIGNANCOURT	152.2.9	ALLU.+CUIS.	+ 45	3,6			+ 59	4,5	2	2,2	
MONTGEROULT	152.3.23	ALLU.				1	+ 49	28	9	3	
PONTOISE	152.4.7	ALLU.				0,50	+ 26,5	34	3,5	10	
PONTOISE	152.4.28	ALLU+CUIS.	+ 12	11		1,2	+ 22	10	7,5	1,3	
SAINT OUEN L'AUMONE	152.4.30	ALLUVIONS		10		2,6	+ 22,5	25	2,7	9	
TRIEL SUR SEINE	152.7.78	ALLUVIONS			26	2,85	+ 22	35	2	17,5	T de 1,1 à 4,10^{-2} m^2/sec
ANDRESY	152.8.62	ALLU.+YPRES.			17	5,7	+ 17	100	2,3	45	Ø 600
CERGY	152.8.71	ALLUVIONS		3	12	2	+ 22	200	8	25	Ø 800
CERGY	152.8.75	ALLUVIONS		14	24	2,5	+ 21,5	100	5,4	18	Ø 800 T $1,2.10^{-3}$ m^2/sec
MERIEL	153.1.31	ALLU.+CUIS.	+ 25	10		3	+ 22	92	7,3	13	Ø 600
MERIEL	153.1.93	ALLU.+CUIS.	+ 25	10	25	3,5	+ 21	100			Ø 600 T = $1,3.10^{-3}$ m^2/sec

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
AMBLEVILLE	125.7.1031	CRAIE					+ 55	60			S
AMBLEVILLE	125.7.1058						+ 83				S
HODENT	125.8.8	CRAIE					+ 70	8			S
OMERVILLE	125.8.72	YPRES.+CRAIE	+ 45	4,20		10,20	+ 45	100	4,80	21	
OMERVILLE	125.8.10						+ 81	8			S
HODENT	125.8.71	CRAIE	+ 46	8	17	6,50	+ 47	400	6,50	50	
MAGNY EN VEXIN	125.8.66	CRAIE	+ 43	8		37,50	+ 82,5				Ø 200
SAINT GERVAIS	125.8.38	CRAIE		36	40	30,2	+ 80	> 1			
MAGNY EN VEXIN	126.5.1017	CRAIE	+ 71	43	40	7,5	+ 67				
ARRONVILLE	126.8.1	CRAIE	+ 36	20	63	19	+ 65	4	20	0,2	
ARRONVILLE	126.8.2	CRAIE	+ 39	27	67	7,3	+ 67	5,5	0,15	35	
BERVILLE	126.8.9	CRAIE				21	+ 75				
VETHEUIL	151.4.28	CRAIE		8	30	11,50	+ 100	72	total	3,5	
VETHEUIL	151.3.2	CRAIE					+ 102	9-15			
LA ROCHE GUYON		CRAIE			19			60			
LA ROCHE GUYON	151.3.4	CRAIE		>15	25	9,3	+ 13	25	6,50	4	
LA ROCHE GUYON	151.3.19	CRAIE	+ 30	15	30	14	+ 21				
VETHEUIL	151.3.24	CRAIE			28	26,5	+ 23				
MOISSON	151.3.30	CRAIE	+ 17	16	20	5,4	+ 15,5	90	4,7	20	Ø 550
CHAUSSY	151.4.20	CRAIE	+ 73		77	8,10	+ 98				
HODENT	151.4.22	CRAIE		52	87	51	+ 62	4			
VIENNE EN ARTHIES	151.4.	CRAIE			68	4		140	3,5		Captage de source par puits Ø 4 m
GUIRY	152.1.13	CRAIE	+ 95			26	+ 73				
SERAINCOURT	152.1.84	CRAIE	+ 35	19	20	10,9	+ 28	150	6,1	25	Ø 700
SAGY	152.2.18	CRAIE	+ 72			22	+ 50				
LONGUESSE	152.2.25	CRAIE	+ 53			3	+ 50				
LONGUESSE	152.2.28	CRAIE					+ 48				S
PUISEUX	152.3.11	CRAIE	+ 2	7		56	+ 51	15	3	5	
SAINT OUEN L'AUMONE	152.4.3	CRAIE	- 25	56	60	10	+ 45	40	45	< 1	
ENNERY	152.4.5	CRAIE	- 12	15			+ 50				
PONTOISE	152.4.6	CRAIE	- 29	24	60	15	+ 12	4	45	< 0,1	
PONTOISE	152.4.20	CRAIE	- 27	11		33	+ 30				
OINVILLE SUR MONCIENT	152.5.13	CRAIE			60	14	+ 30				
SERAINCOURT	152.5.38	CRAIE	+ 30	8	18	7	+ 28	140	4	35	

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
GONDECOURT	152.6.32	CRAIE ?			16	14	+ 46				
GAILLON	152.6.39	CRAIE	+ 35	43	63	45	+ 10				
GAILLON	152.6.43	CRAIE	(+ 13)	50	60	0,5	+ 21	400	16	26	
CHARDRONVILLE SAGY	152.6.63	CRAIE	+ 35	42	50	1	+ 33,5	150	6,2	25	Ø 700
HARDRICOURT	152.6.89	CRAIE	+ 12	24	40	2	+ 20,5	350	12,7	27	Ø 710
TRIEL SUR SEINE	152.7.66	CRAIE	- 5	30	60	8	+ 17	36	1	1	
CHAMPAGNE SUR OISE	127.5.1027	CRAIE	+ 30	50	68	22	+ 26	15	1,3	11	Ø 1300
THEMERICOURT	152.2.45	CRAIE	+ 65	10	12,20	5	+ 60				

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
VILLIERS EN ARTHIES	151.4.2	SB.FONTAINEB.	+ 194	5	46	28	+ 173				
DROCOURT	151.4.16	"					+ 156				S
NEUILLY EN VEXIN	126.6.1011	"			2	1,20	+ 153	< 2			S
BREANÇON	126.7.10					3,5	+ 149				S
HARAVILLIERS	126.7.12	"									
MARINES	126.7.17						+ 157	1,8			S
LE HEAULME	126.7.23	"				2,5	+ 155				
LE HEAULME	126.7.26	"				12,5	+ 166				
BREANÇON	126.7.31	"				0,5	+ 144				
NEUILLY EN VEXIN	126.7.35	"				0,5	+ 133	1			S

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Niveau capté	Cote niveau capté	Epaisseur captée	Profondeur totale	N.S.	Cote N.S.	Débit	Rabattement	Δ spécifique	Observations
TRIEL SUR SEINE	152.7.31	ALBIEN	- 450	30	486	artésien	+ 26	90			292 m^3/h en 1930
ANDRESY	152.8.2	-	- 452	10	542	3	+ 28	100			Ø 300 artésien en 1930 avec 180 m^3/h
AINCOURT	151.4.1	ALBIEN	- 320	28	550	150	+ 50	25			

ANNEXE III

ANALYSES CHIMIQUES

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ 20°	pH	NO_3	SO_4	Cl	CO_3H	Ca	Mg	NaK^+	Fe	NH_4	Observations
ANDRESY	152.8.3	23.11.66		30		7,6		60	23						traces	
ANDRESY	152.8.62	13.03.67	11,6	45	1290	7,1	5	67	34	438	120	34	16,7	0,1		
AVERNES	152.1.25	30.04.68	11,5	30	1945	7,1		27	13		137		8,5			
		31.01.69	10,7	33	1920	7,3		33	17				8,9	traces		
		28.09.71	11	34	1890	7,4		33	12					0,04		
		19.01.72	10	33	1840	7,4		38	13		148		10,9	traces		
		5.04.73	12	36	1610	7,9		41	15		160		8,4	< 0,05		
		15.05.76	11,5	32	1945	7,1	24	30	14	320	102	17	8,1	0,01	0,1	SiO_2 = 12 NO_2 = 0,05
BOISSY L'AILLERIE	152.3.14	17.05.76		36,1			21	58	15,5	351	110	21	14	< 0,01	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 14
BRIGNANCOURT	152.2.9	8.05.62		32,5	1710	7,1	9	63	16	312	104	16	12	traces		
BRIGNANCOURT	152.2.38	9.02.66		36	1650	7,2	7	72	17					0,1		
CERGY PONTOISE	152.8.55	17.09.63		34,5	1580	7,5	14	100	31							
CERGY	152.3.18	15.11.63	12,7	33	1765	7,1	8	32	13	349	101	18	9	0,2		
		17.02.65			1710	7,1	12	40	13					0,3		
CHARS	126.6.1004	15.04.64	12,7	25,9	1905	7,2		42	12	316	95	15	9	0,1		
		2.05.76		33,2			3	50	18	329	101	16	10	0,05	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 12
	126.6.1012	21.01.75	11,7	39,7	1480	7,7	14,5	85	21	344	124	24	11	0,05		
CHAUSSY	151.3.16	8.06.76		31,8			43	6	14,5	320	113	8,5	7	< 0,01	< 0,1	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 9
CLERY EN VEXIN	152.1.20	4.43	14	39		6,4					21	30				
CORMEILLES EN VEXIN	152.3.1	13.06.45		45			Tr	Tr	6		31	21				
COURCELLES SUR VIOSNE	152.3.25	26.04.76		34,2			25	32	12	354	104	20	9	< 0,01	< 0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 10
COURDIMANCHE	152.7.30	2.06.58	12,8	26,5	2150	7,2		15,5			95	16				
	152.7.67	10.09.75		30	1830	7,5	31	14	11					0		
ENNERY	152.4.1	17.07.76	39,6				6	88	18	360	123	21	11	< 0,01	< 0,2	SiO_2 = 12 NO_2 = 0,16
FREMECOURT	152.3.2	29.05.57	12,3	54,5	1090			172	26				25			
		17.07.76		52,8			18	220	30	345	154	34,4	22	< 0,01	< 0,1	NO_2 < 0,05 SiO_2 < 17
GADANCOURT	152.1.18	4.43	13	25				84	92		30	8				
GENAINVILLE	151.4.17	17.07.76		30,3			16	18	14	320	97	14	9,5	< 0,01	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 10
GENICOURT	152.4.10	17.07.76		40,9			35	96	26	351	126	23	24,5	< 0,01	< 0,2	SiO_2 12 NO_2 = 0,16
HEDOUVILLE	126.7.1008	17.01.74	11,8	33	1735	7,4	22	19	17	339	92	24	5	< 0,05		
HEROUVILLE	152.4.4	18.01.72		38	1670	7,3	11	54	16	366	113	23	10	1,5		
		2.09.75		38,5	1530	7,3	12	55	16					0,1		
LABBEVILLE	152.4.26	17.07.76		34,4			15	38	11	357	103	21	11	< 0,01	< 0,2	SiO_2 = 12 NO_2 < 0,05

NAPPE DE L'EOCENE INFERIEUR

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ 20°	pH	NO_3	SO_4	Cl	CO_3H'	Ca	Mg	NaK^+	Fe	NH_4	Observations
MARINES	126.7.3	09.02.59	12,3	47	1170	7,3		160	34		220		22	0,6		
MAGNY EN VEXIN	126.5.1019	01.12.69		33,6	1950	7,4	4,5	27	18					<0,05		
MONTGEROULT	152.3.5	30.11.56	11,8	30,6				47	16		157	11	10	1,2		
MONTJAVOULT	125.8.215	5.12.60	11,4	33	1570	7,2	26	24	17	349	96,5	20	18	0,1		
MONTREUIL SUR EPTE	125.7.1006	4.02.74	10	30	1950	7,7	9	13	19				8,5	<0,05		
NESLES LA VALLEE	153.1.92	17.07.76		33,1			6	36	9	357	100	19	9,7	<0,01	0,2	SiO_2 = 15 NO_2 < 0,05
NUCOURT	126.5.1014	29.05.69	12	36	1540	7,3	9	47	20					traces		
		17.07.76		37			35	40	23	351	113	21	16	<0,01		SiO_2 = 10 NO_2 < 0,09
OINVILLE SUR MONCIENT	152.5.11	11.43	10	44		6,4		54	42		67	53				
OSNY	152.3.22	14.06.61	12,6	34	1740	7,2	0	48	14	349	101	21	9	1,25		
		17.07.76		35				62	12	345	106	20	10	<0,01	0,2	SiO_2 = 13 NO_2 < 0,02
PONTOISE	152.8.41	10.04.64		47,5	1215	7		200	24		138	32		0,5		
PUISEUX	152.3.17	17.07.76		53,9			70	150	30	345	154	34	22	<0,01	<0,1	SiO_2 = 17 NO_2 < 0,05
PONTOISE	152.4.8	6.10.65		33	1765	7,4	Tr	65	13					1,5		
SAILLY	151.4.3	6.05.65		37,5	1515	7,5	12	50	19							
SAINT OUEN L'AUMONE	152.8.80	17.04.74		48,2	1045	7,2	60	89	43	466	120	34	16,7	0,7		
SERAINCOURT .	152.1.29	23.05.58	11,7	32,5	1780	7,3		34	16		142	31	11	0,6		
SANTEUIL	152.2.23	10.01.64		42,5	1380	7,4	26	95	20					tr		
US	152.2.8	31.03.62	10,1	32,5	1730	7,2	22	20	13	347	100	18	9,5	tr		
	152.2.52	17.07.76					43	24	14,5	308	103	14	8	<0,01	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 12
VILLERS EN ARTHIES	151.4.5	28.06.63						17	14,3							
		17.07.76		34,3			20	22	16	366	111	16	14	<0,05	<0,01	SiO_2 = 14 NO_2 < 0,01
WY DIT JOLI VILLAGE	152.1.4	9.02.46	10	42				86	28							
		17.07.76		33,5			33	32	16	320	113	13	13	<0,01	0,2	SiO_2 = 11 NO_2 < 0,05

ALBIEN

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	$\frac{}{20}$	pH	NO_3	SO_4	Cl	CO_3H	Ca	Mn	NaK^+	Fe	NH_4	Observations
TRIEL SUR SEINE	152.7.31	14.05.30		13			-		5,5	120						
		22.04.54	28,9		4120					63				9		
		8.01.58	26,8		4095				7	65						
		6.12.61	26,8		4078				7							
		14.12.65			4130	8,3		7	6,4	137,9	25	7,6	25,7	0,05		
ANDRESY	152.8.2	18.08.39		14,5		7,4		14,8	8,9	128,8				0,8		
		28.01.58	20	10	3700	7,6		9	9	73				0,35		
ACHERES	152.8.13	12.12.63		10	3980				10	67			23	0,3		

CRAIE

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	C 20	pH	NO_3	SO_4	Cl	CO_3H	Ca	Mg	NaK^+	Fe	NH_4	Observations
SERAINCOURT	152.1.84	9.03.76		35	1585	7,5	22	51	30	320	112	17	12,1	<0,05		
LONGUESSE	152.2.28	11.43	12	36		6,6	+	86	71		218					
SERAINCOURT	152.5.38	20.12.63	6,2	35,5	1610	7,6	30	43	16							
SAGY CHARDRONVILLE	152.6.63	13.04.76		33,5	1650	7,5	33	36	17					0		
		17.07.76		34,1			35	36	15	329	120	10	13	0,01	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 17
HARDRICOURT	152.6.89	4.04.74	11,6	41,5	1380	7,2	17	62	31	383	132	21	13	0,05		
VETHEUIL	151.4.28	30.10.74	12	32	1740	7,4	15	29,5	16	334	103	16	13	<0,05		F = 0,25
		17.07.76		32,6			19	26	17	336	104	16	13	<0,01	<0,01	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 12
LA ROCHE GUYON		19.06.73	18		1880	7,8	7,3	29	19	131			13	<0,05		
BRAY ET LU	125.7.1001	9.06.60	11,8	32,5	1740	7,1	11	26	17	351	115	9,6	11	0,40		
		15.06.66		31,5	1686	7,1	19	20	39					Tr		
SAINT CLAIR SUR EPTE	125.7.1007	25.08.60	11,4	30,5	1840	7,1		16	15		144	19	10			
AMBLEVILLE	125.7.1031	10.06.68	10,6	27,5	1890	7,3	18	23	15	281	105	4	7			
HODENT	125.8.19	22.04.61	11,6	35,5	1520	7	24	30	18	373	128	9	15	Traces		
OMERVILLE	125.8.72	10.74	11,5	37,7	1455	7,1	25	53	21	368	135	10	17	<0,05		F = 0,2
MAGNY EN VEXIN	125.8.71	17.07.76		37,9			36	48	19	360	134	10	16	<0,01	0,2	NO_2 = 0,11 SiO_2 = 9
AMBLEVILLE	125.8.1071	17.07.76		28			29	22	18	278	104	11	10	<0,01	0,2	NO_2 <0,05 SiO_2 = 8
SAINT CLAIR SUR EPTE	125.7.1007	17.07.76		30,8			19	25	14	323	105	20	10	<0,01	0,3	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 9

SABLES DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE	n° B.R.G.M.	Date	t°	TH	ρ 20°	pH	NO_3	SO_4	Cl	CO_3H	Ca	Mg	NaK^+	Fe	NH_4	Observations
CLERY EN VEXIN	152.1.21	4.43	13	59		7			7,1		16	25				
DROCOURT	151.4.16		9	54		6,4	269	90	>200		139	111				Contaminé
MARINES	126.7.17	09.02.59	7,5	5,5	6900	6,3		10,5	14		27		9,5	traces		
HARAVILLIERS	126.7.23			2,4			1	7	17	12	8	0,911		3,8	0,2	NO_2 < 0,05 SiO_2 = 18
																ALLUVIONS
CERGY	152.8.71	3.67		37	1490	7,3	0,39	106	23	301	128	12	13	0,05		
CERGY	152.8.75	11.05.70	11,7	36,2	1620	7,2	26	96	21	278	121	15	8	0,05		
MERIEL	153.1.93	5.05.71	11,3	44	1345	7,3	14	157	20	304	135	23	11			

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

CARTE DE VULNÉRABILITÉ DES RESSOURCES AQUIFÈRES

Echelle : 1/50 000

0 1 2 3 4 5 Km

BRGM - SGR Bassin de Paris

76 SGN 348 BDP

0G80 0G70 0G60 0G50 0G40 0G30 0G20

54G70 54G60 54G50 54G40

Captages AEP

- Puits
- Source
- Captages susceptibles de présenter des problèmes de pollution (nappe mal protégée - installation vétuste - absence de périmètre de protection)
- Principale direction d'écoulement des eaux souterraines

Aménagements existants

Décharges

- A11 — Décharge de produits stables
- B11 — Décharge de produits instables
  (avec numéro de répertoire du rapport)
- Site pouvant être maintenu sous réserve de contrôle
- Site à condamner

Station d'épuration

- C6 — Implantation avec numéro de répertoire

Aménagements divers (D)

- Aménagement de type non polluant
- Aménagement susceptible de contaminer les ressources aquifères locales

Future gravière

Pipe-line TRAPIL

- Implantation du pipe-line
- Zones où les ressources aquifères pourraient être contaminées en cas d'écoulement d'hydrocarbures

Vulnérabilité des ressources aquifères

- Ressources aquifères bien protégées par plus de 10 m de sables secs
  Zone favorable à l'implantation de tout type d'aménagement
- Ressources aquifères protégées par moins de 10 m de sables secs
  Zone favorable à l'implantation de tous aménagements sous réserve de contrôle de l'épaisseur des sables filtrants
- Ressources aquifères non protégées - Niveau statique à plus de 10 m sous le sol - Décharges de produits stables tolérées - Aménagements susceptibles d'être polluants impossibles
- Ressources aquifères non protégées - Niveau statique à moins de 10 m sous le sol.
  Aucun aménagement possible

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

PL. 1

DEFINITION DES RESERVOIRS AQUIFERES

50 — Isobathe du toit de l'Yprésien (sommet des sables de Cuise)

40 — Isobathe du toit de la Craie (base des argiles du Sparnacien)

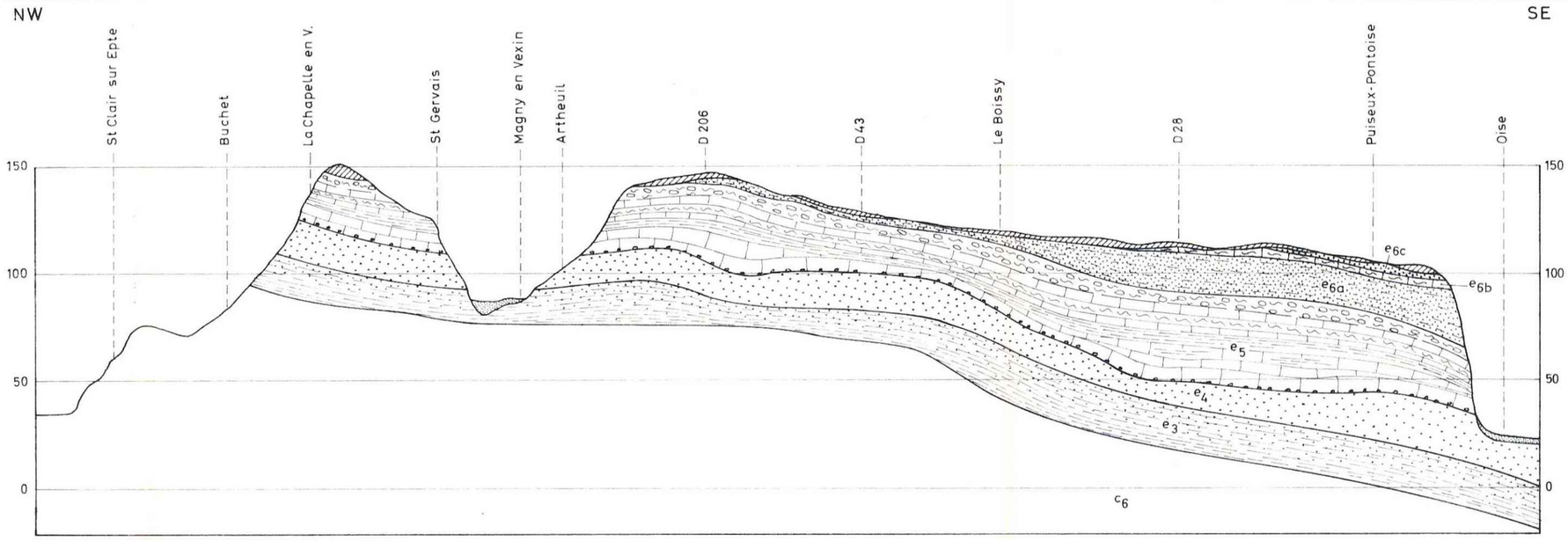
(30) — Isopaque du complexe argilo-sableux de l'Yprésien

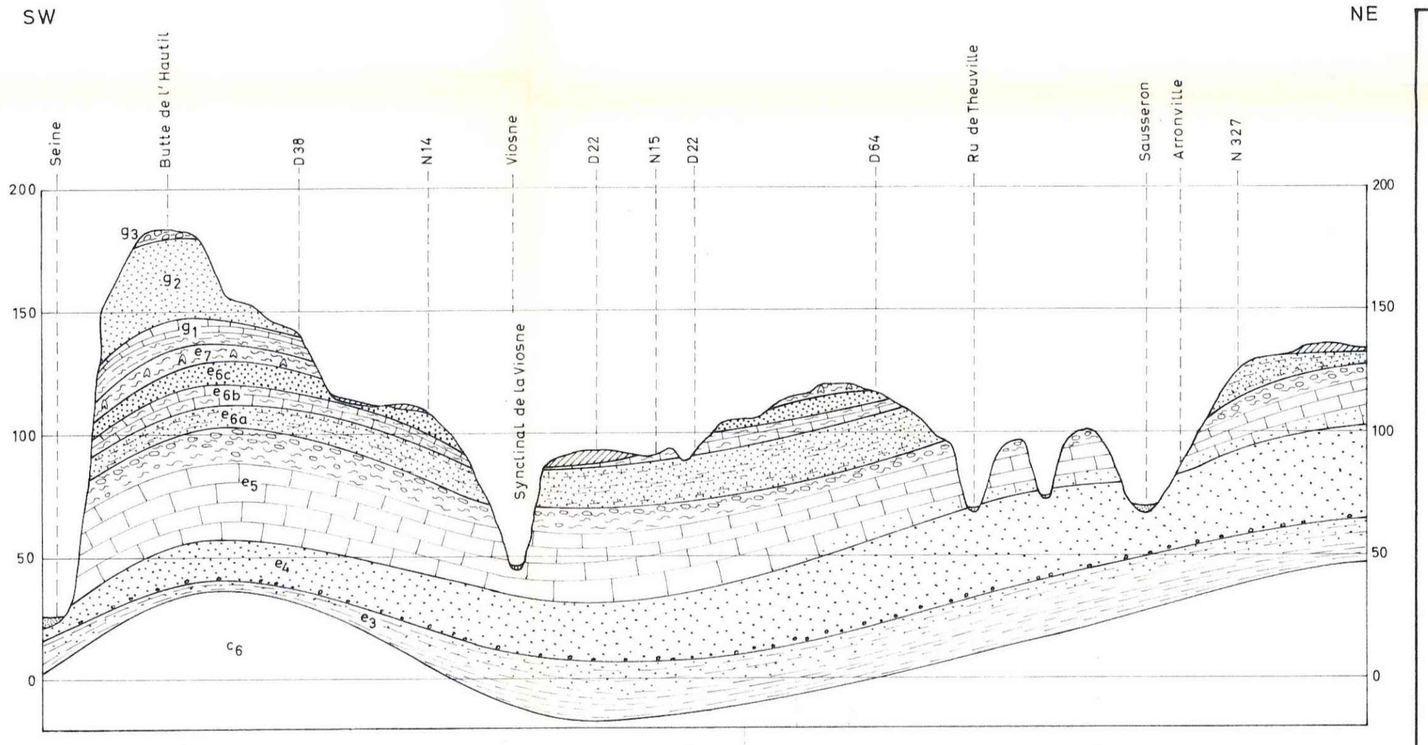
● Point de référence

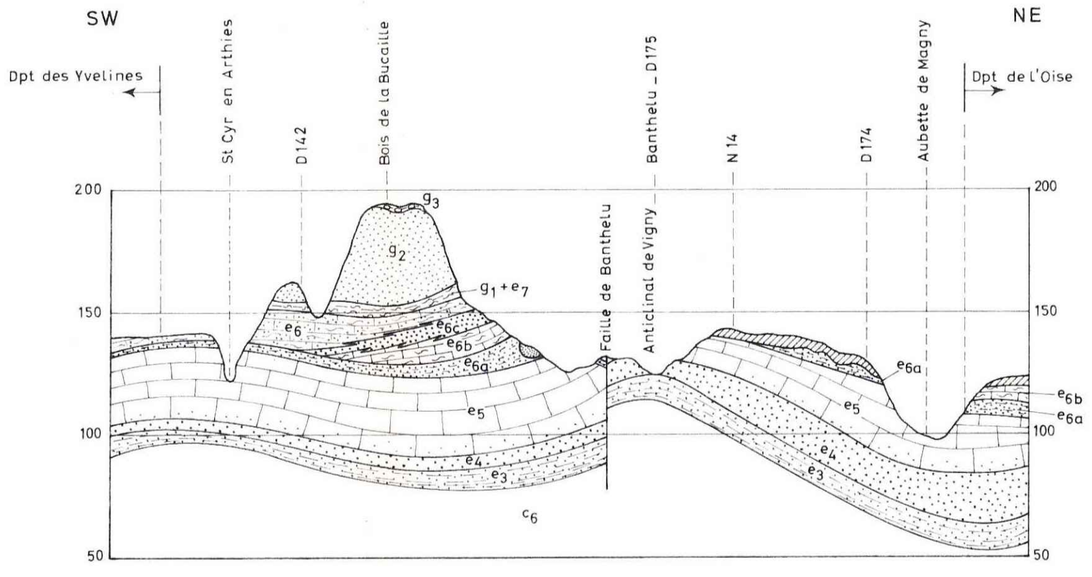
ECHELLE 1/50 000

BRGM. SGR - BDP

76 SGN 348 BDP







ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

Pl. 2

COUPES GEOLOGIQUES SCHEMATIQUES

Schema stratigraphique

	Limon des plateaux	
g_3	Meulieres et argiles _ Aquitanien	
g_2	Sables de Fontainebleau _ Stampien	
g_1	Assises calcaires	Sannoisien
g_1	Argiles et marnes vertes	Sannoisien
e_7	Masses et marnes du gypse _ Ludien	
e_{6c}	Sables de Monceau - Cresnes	Bartonien
e_{6b}	Calcaires de Saint-Ouen	Bartonien
e_{6a}	Sables d'Auvers - Beauchamp	Bartonien
e_5	Marnes et caillasses _ Calcaire grossier _ Lutétien	
e_4	Sables _ Cuisien	Yprésien
e_3	Argiles et sables _ Sparnacien	Yprésien
c_6	Craie _ Senonien	

Echelle des longueurs 1/100.000
Echelle des hauteurs 1/1.000

BRGM_ SGR-BDP

76 SGN 348 BDP

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

PL. 3

CARTE PIEZOMETRIQUE

1) POINTS DE REFERENCE

- Nappe alluviale
- Nappe de l'Oligocène
- Nappe de l'Eocène inférieur :
  - Lutétien
  - Yprésien
- Nappe de la Craie
- Nappe de l'Albien
- Limite d'extension de la nappe oligocène

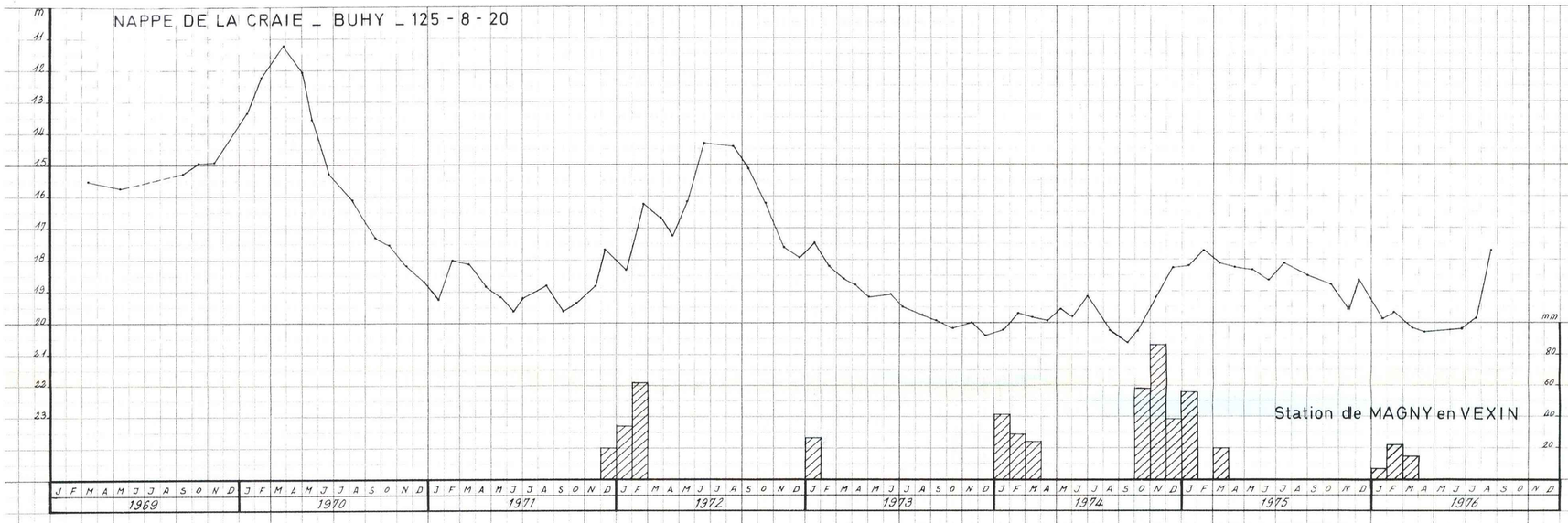
2) COURBES ISOPIEZOMETRIQUES

- Nappe de l'Eocène moyen et inférieur
- Nappe de la Craie
- Principale direction d'écoulement
- Limite des bassins versants souterrains
- Zone de communication entre la nappe de l'Eocène et la nappe de la Craie

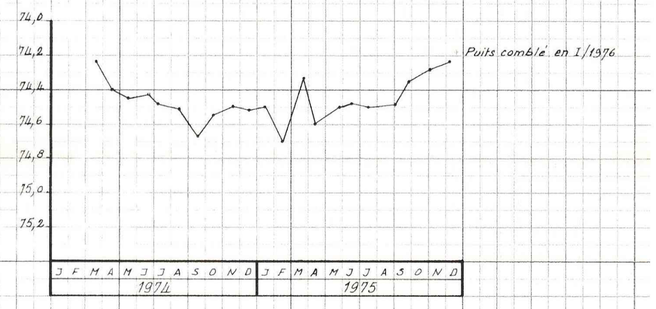
ECHELLE 1/50 000

BRGM_SGR-BDP 76 SGN 348 BDP

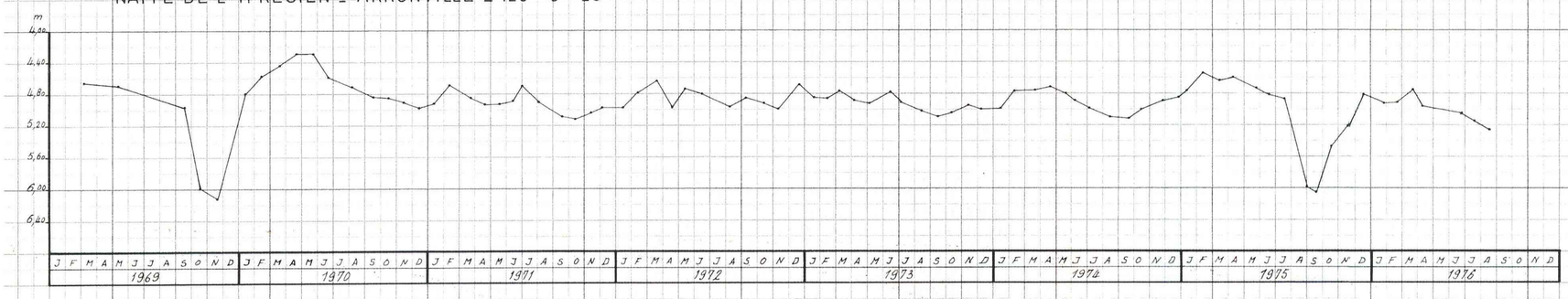
NAPPE DE LA CRAIE _ BUHY _ 125 - 8 - 20

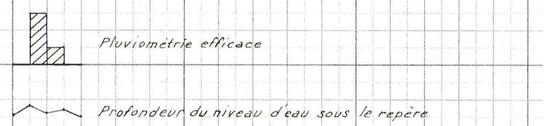


NAPPE DU LUTETIEN INFERIEUR
CORMEILLES en VEXIN _ 152 - 3 - 001

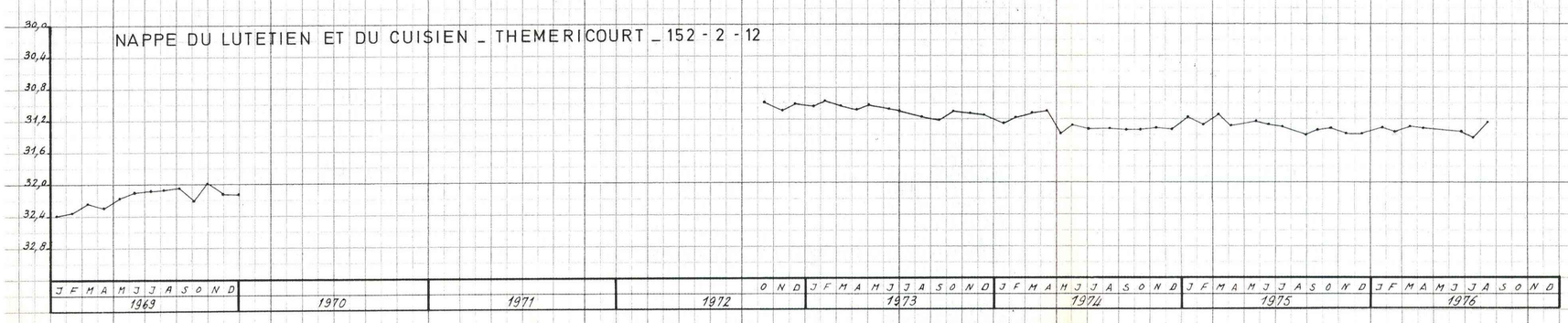


NAPPE DE L'YPRESIEN _ ARRONVILLE _ 126 - 8 - 23

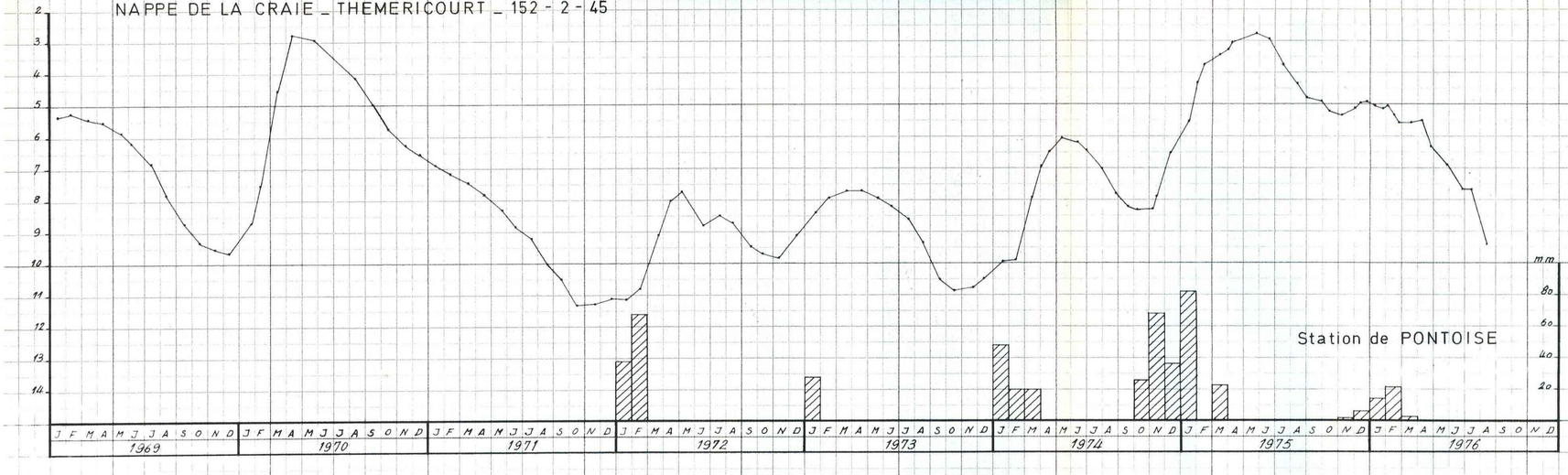




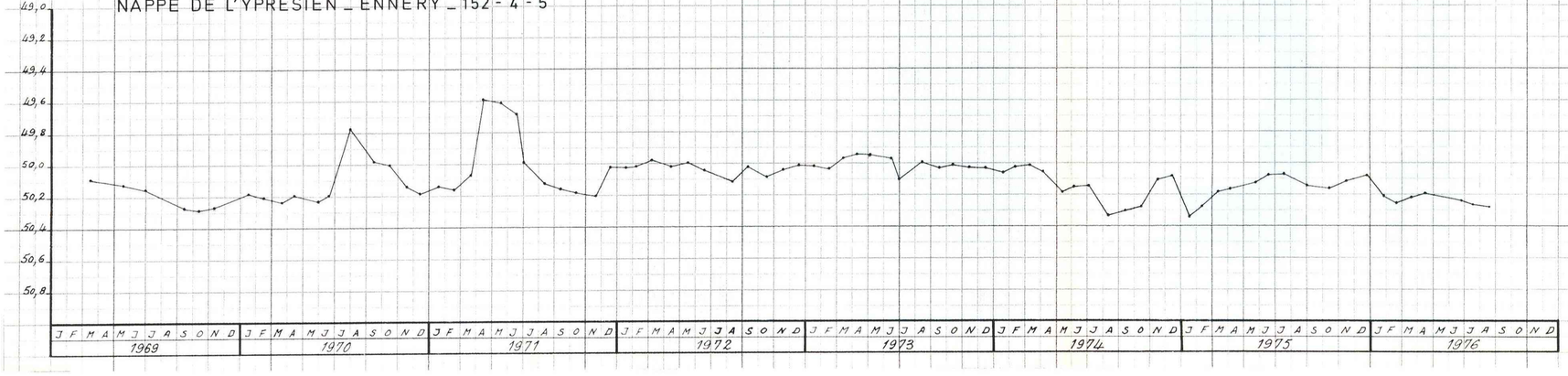
NAPPE DU LUTETIEN ET DU CUISIEN _ THEMERICOURT _ 152 - 2 - 12



NAPPE DE LA CRAIE _ THEMERICOURT _ 152 - 2 - 45



NAPPE DE L'YPRESIEN _ ENNERY _ 152 - 4 - 5



ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

PL. 4

EVOLUTION PIEZOMETRIQUE DES NAPPES DU VEXIN 1969 - 1976

BRGM _ SGR - BDP

76 SGN 348 BDP

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES COMMUNES RURALES DU VEXIN
(VAL D'OISE)

Pl. 5

SITUATION DES CAPTAGES AEP

Source

Puits

152_3_2 — N° de référence BRGM (Les captages soulignés sont ceux régulièrement utilisés au 31_05_76)

ECHELLE 1/50 000

BRGM_SGR-BDP

76 SGN 348 BDP

MINISTERE
DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

MINISTERE
DE
L'AGRICULTURE

ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES RURALES DU VEXIN (VAL D'OISE)

VULNERABILITE DES RESSOURCES AQUIFERES

par

Ph. ROUSSEL et M. RICHARD

Bureau de Recherches
Géologiques et Minières
BIBLIOTHEQUE

76 SGN 348 BDP

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 - 45018 ORLEANS CEDEX - Tél. : (38) 63.00.12

Service géologique régional Bassin de Paris
65, rue du général Leclerc
77170 BRIE COMTE ROBERT
Tél. : (1) 405.27.07

76 SGN 348 BDP

Brie, Septembre 1976

VULNERABILITE DES NAPPES AQUIFERES DU VEXIN

Le Vexin dispose actuellement de ressources aquifères souterraines importantes, et de bonne qualité, susceptibles de couvrir sans problème majeur, les besoins en eau potable jusqu'à l'horizon 2000 et au-delà. L'utilisation de ces ressources dans de bonnes conditions est néanmoins fonction de leur vulnérabilité aux pollutions existantes, ou susceptibles d'apparaître pendant cette même période. La présente étude vise à inventorier les problèmes locaux de pollution, à définir les précautions à prendre pour la protection des ressources aquifères, et corrélativement à déterminer les secteurs ou les divers types d'aménagements susceptibles d'être polluants et en particulier les décharges peuvent être envisagées sans risque pour le maintien de la qualité des eaux souterraines. Les données ainsi répertoriées ont été synthétisées sur une carte à 1/50.000, la présente note étant essentiellement une légende explicative de cette carte.

I - VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

La vulnérabilité des nappes est commandée :

- par la nature des dépôts, rejets, aménagements divers susceptibles d'être polluants,
- par le contexte hydrogéologique local au niveau de cet aménagement, ce contexte étant lui-même fonction de la lithologie des terrains sous-jacents, du niveau des nappes aquifères sous le sol, enfin de l'écoulement de ces mêmes nappes.

La synthèse de ces diverses données aboutit à cartographier l'ensemble du territoire concerné en différentes classes, selon que les ressources aquifères locales y sont plus ou moins bien protégées.

D'autres facteurs plus subjectifs interviennent dans la détermination des critères de vulnérabilité. Il s'agit en particulier de l'importance des nappes pour l'A.E.P. Le problème pour le Vexin est assez simple dans la mesure où à terme la nappe de l'Eocène inférieur couvrira la plus grande partie des besoins.

11. - Inventaire des aménagements susceptibles d'être polluants

Il s'agit essentiellement des décharges, et secondairement des aménagements divers (rejets d'eaux usées, usines, porcheries ...).

111 - Les décharges

A partir d'un document d'implantation général fourni par le G.E.P. et datant de 1971, la totalité des points de décharge recensés a été visité . Un certain nombre avaient disparu, mais d'autres ont été relevés au cours des divers travaux sur le terrain.

L'ensemble des décharges a été regroupé en deux catégories (annexe 1) :

- A : décharges d'ordures ménagères ou de produits non stables
- B : décharges de produits stables - inertes.

Il faut rappeler que la plupart des décharges ne sont jamais totalement homogènes. Les décharges classées en B contiennent très souvent une faible (> 10 %) proportion d'ordures ménagères. Par ailleurs, les décharges sauvages de faible dimension (> 10 m x 10) ou abandonnées n'ont pas été prises en compte. Au total, 35 décharges de type A et 32 de type B ont été portées sur la carte. Les plus importantes font l'objet d'une fiche type I.A.U.R.P. (annexe II), avec un croquis de situation. On notera que seules celles d'Aincourt et Génicourt sont autorisées.

112 - Les aménagements divers

En catérogie C (annexe I) sont recensées les stations d'épuration. Non polluantes en principe, elles ont été portées car par différence, elles indiquent les secteurs où les rejets d'eaux usées ne sont pas encore traités.

La catégorie D répertorie les usines, ateliers, porcheries, gravières, puits adsorbants, susceptibles d'avoir des rejets entrant localement en relation avec la nappe aquifère. On a repéré également le tracé des conduits pétroliers de la TRAPIL, mais pas les usines situées hors du département et cependant susceptibles d'intervenir comme sources de pollution dans le Vexin, exemple : Papèterie Saint-Clair-sur-Epte. L'ensemble de ces aménagements a été reporté sur la carte.

12. - Protection des nappes aquifères

Elle est fonction du contexte hydrogéologique local et est schématiquement résumée dans le tableau ci-joint.

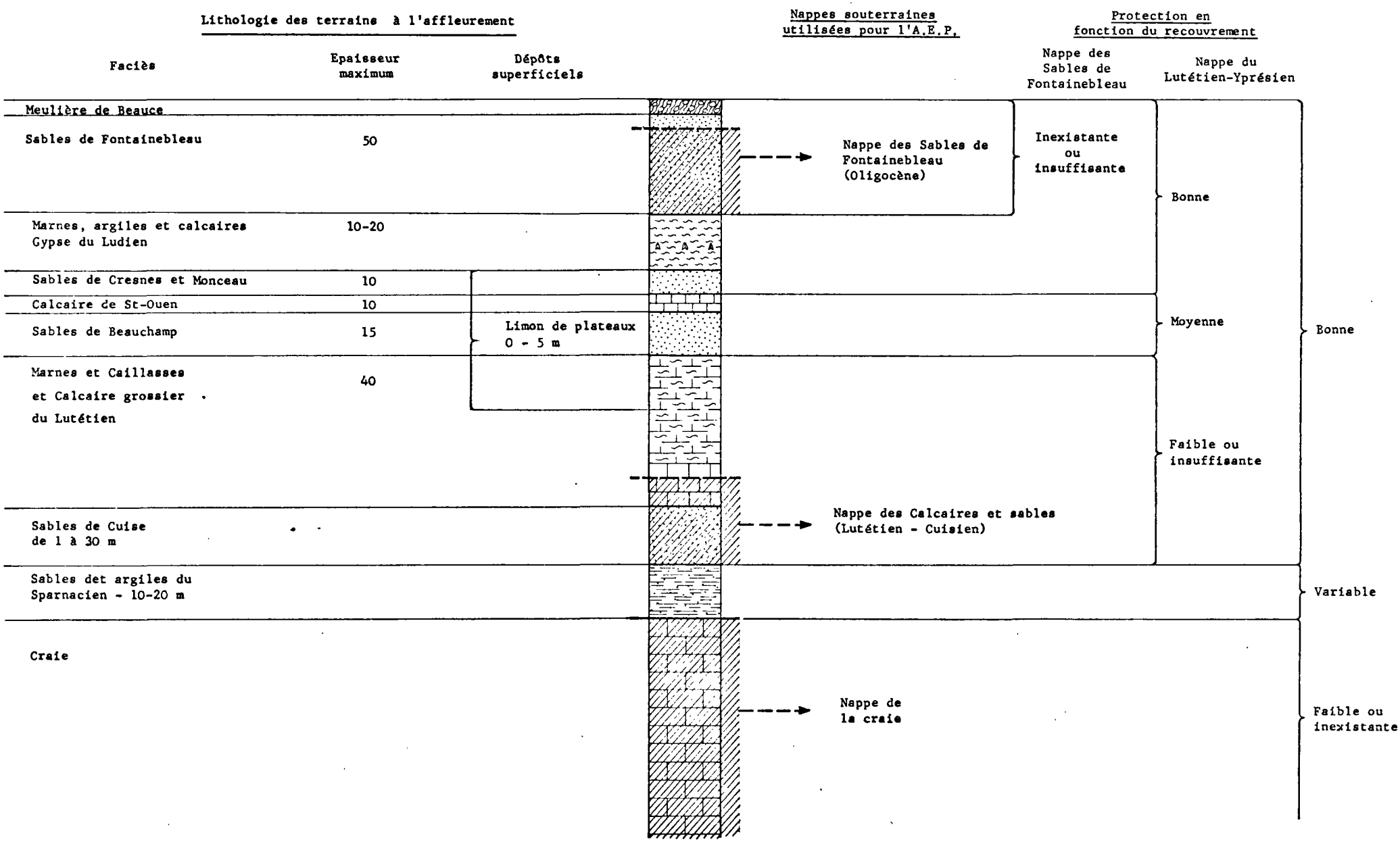
On considère qu'une nappe est bien protégée si elle est surmontée par une dizaine de mètres de sables susceptibles de jouer un rôle de filtre, ou par des niveaux d'argiles suffisamment compacts et étendus pour empêcher tout transfert important de flux à partir de la surface.

En ce qui concerne le Vexin, trois nappes doivent être prises en compte.

121 - La nappe de l'Oligocène

Elle est située à la base des Sables de Fontainebleau dans des buttes-témoins sur le plateau et ne peut être considérée comme suffisamment protégée par les niveaux calcaires formant le toit des buttes, où une circulation de type karstique est possible.

Nappes aquifères du Vexin



BRGM_SGR_BDP

76 SGN 348 BDP

122 - La nappe de l'Eocène inférieur

La nappe est située dans les Calcaires du Lutétien et le complexe sablo-argileux de l'Yprésien. La protection de cette nappe est assurée par les Sables de Cresnes et ceux de Beauchamp toujours dénoyés. La présence démontrée ou supposée de ces formations, conditionne la vulnérabilité des ressources aquifères, puisque les autres niveaux sont à dominante calcaire, avec possibilités de circulations préférentielles et rapides par des réseaux de fissures de type karstique. En règle générale, la nappe est donc bien protégée sous les plateaux des bassins de la Viosne et du Sausseron, très vulnérable au contraire dans les vallées qui entaillent la série géologique jusqu'au niveau du Lutétien et de l'Yprésien, bien que la rivière n'alimente la nappe qu'exceptionnellement. Au Sud-Ouest de la faille de Banthelu, l'amincissement puis la disparition (à l'Ouest d'Arthies) des formations sableuses, met les ressources aquifères en communication facile avec les eaux de ruissellement superficielles même au niveau des plateaux. Il en est de même au voisinage des vallées de l'Aubette de Magny et de l'Epte.

Ce schéma général valable à l'échelle du 1/50.000 doit être complété localement par une étude géologique détaillée au niveau du site prospecté, le caractère schématiquement tabulaire des différentes formations géologiques, accentuant les effets de tout accident topographique, ou de toute variation d'épaisseur de l'un ou l'autre des niveaux sableux.

123 - La nappe de la Craie

Pratiquement exploitée seulement au niveau des vallées, elle est de ce fait très sensible aux diverses pollutions, d'autant plus qu'elle est réalimentée au moins temporairement par les différentes rivières favorisant ainsi la transmission à longue distance des pollutions locales. Par ailleurs, le type de circulation de l'eau (dans des fissures) peut provoquer des extensions, relativement rapides, de la zone polluée sur des distances importantes (> 1 km ?). On doit donc en première approximation, considérer que toute la zone d'affleurement de la craie comme une zone défavorable à tout aménagement polluant.

13. - Intérêt des nappes pour l'alimentation en eau potable

Sauf au niveau des vallées de l'Epte, de l'Aubette de Meulan, et de la basse vallée de l'Aubette de Magny, la quasi totalité des besoins A.E.P. sont couverts, et le seront à l'horizon 2000 par prélèvements dans la nappe de l'Eocène inférieur. Les ressources de cette nappe sont surtout importantes dans les bassins de la Viosne et du Sausseron, mais restent les seules facilement utilisables sur tous les plateaux ouest et sud-ouest. Dans ces conditions, on a considéré que pour l'ensemble du Vexin, cette nappe de l'Eocène inférieur présentait partout un grand intérêt pour l'A.E.P. et aucune classification de ce domaine n'a été élaborée pour cette nappe.

Il en est de même pour la nappe de la craie au niveau des vallées qui constitue la seule ressource exploitable localement.

En ce qui concerne la nappe de l'Oligocène, ses ressources sont faibles et de moins en moins utilisées. On peut penser que dans une vingtaine d'années, aucun captage dans cette nappe ne sera encore en service. Néanmoins, dans la mesure où elle est encore localement utilisée (Haravilliers - butte d'Arthies ..) on doit considérer qu ' actuellement toutes les zones d'extension de cette nappe doivent être protégées.

II - ETABLISSEMENT D'UNE CARTE DE VULNERABILITE

La synthèse des différentes données répertoriées ci-dessus, permet d'établir une carte de vulnérabilité à partir des conventions suivantes :

21. - Les sources de pollution potentielle

L'ensemble des aménagements susceptibles d'être polluants a été cartographié en adoptant un classement en deux catégories :

- en noir : aménagements dont la nature ou la situation n'est pas susceptible de présenter de danger pour les ressources aquifères souterraines locales,
- en rouge : aménagement à supprimer ou modifier compte tenu de sa nature et du contexte hydrogéologique local.

Les fiches de l'annexe II explicitent les motivations de ce classement.

22. - La protection naturelle des ressources aquifères

En fonction des données répertoriées au paragraphe 12, on a considéré que l'ensemble des secteurs où la nappe de l'Oligocène et celle de la craie étaient exploitées, devaient être classés en zones critiques, à ressources peu ou pas protégées.

En ce qui concerne le domaine de la nappe de l'Eocène inférieur, les terrains affleurants ont été classés en 4 catégories :

- protection importante par plus de 10 m de sable fin. Cette catégorie correspond aux zones où une coupe géologique au droit du site considéré recouperait les sables de Cresnes et ceux de Beauchamp,
- protection moyenne constituée par les seuls sables de Beauchamp. Compte tenu de la position du site par rapport aux limites d'affleurement de ces sables, une étude géologique plus détaillée du site est nécessaire pour déterminer si l'épaisseur de ces sables est localement suffisante pour assurer une bonne filtration des eaux de ruissellement,
- protection insuffisante pour produits non stables. Il s'agit des zones où la nappe de l'Eocène inférieur n'est protégée par aucun niveau sableux, et où les eaux ruissellent directement sur les calcaires lutétiens. Certains aménagements non polluants sont cependant possibles, car le niveau statique est toujours à plus de 10 m sous le sol,

- protection inexistante : dans le fond des vallées la nappe située à faible profondeur (< 10 m) sous le sol peut apparaître sous forme de sources au flanc de ces vallées ou au niveau des alluvions (Courcelles-sur-Viosne).

Ces différentes catégories ont des limites qui correspondent sensiblement à celles des affleurements géologiques des différentes formations concernées. On définit corrélativement les zones où les aménagements de type polluants sont :

- possibles directement : catégorie 1 couleur :
- possibles après étude détaillée : catégorie 2 couleur :
- impossibles sauf pour certaines catégories d'aménagement (décharge de produits stables, par exemple) catégorie 3 couleur :
- impossibles : zones à protéger : catégorie 4 couleur :

23. - Les captages A.E.P.

Sur la même carte, on a reporté l'ensemble des captages A.E.P. actuellement en service. Leur position permet de préciser immédiatement s'ils captent des ressources bien protégées ou non. En ce domaine, le type d'ouvrages de captage intervient également, une source étant plus vulnérable qu'un puits.

On a indiqué en rouge les captages où des problèmes de protection des ouvrages avaient été mis en évidence ou risquaient de se poser, compte tenu de l'environnement local. Il s'agit d'ailleurs souvent de contaminations dues à la vétusté, ou à la non étanchéité des installations (Wy, Commeny ...). Par convention, on doit considérer que dans un rayon d'1 km autour du captage, aucun aménagement de type polluant ne peut être envisagé, la forme exacte de ce périmètre de protection éloigné variant en fonction de la nature de l'ouvrage et des caractéristiques hydrogéologiques locales.

III - LES AMENAGEMENTS ACTUELS ET LA PROTECTION DES RESSOURCES AQUIFERES

Un examen rapide de la carte synthétique ainsi dressée permet les observations suivantes :

- les sites favorables à la mise en place de décharges sont relativement nombreux mais pratiquement pas utilisés. Au contraire, les principales décharges sont concentrées dans les vallées humides ou sèches, constituant ainsi autant de sources de pollutions potentielles,
- les secteurs les plus critiques sont la vallée de la Viosne en aval d'Us et celle du Ruisseau de l'Eau Brillante de Frémainville à Seraincourt. Dans ces vallées, la présence de captages importants devrait imposer une surveillance régulière et fréquente des qualités chimiques et bactériologiques des eaux prélevées,
- bien que situées dans des zones où les ressources aquifères sont théoriquement bien protégées, on a indiqué certains dépôts comme devant être supprimés ou au moins contrôlés. Il s'agit de décharges sauvages importantes (exemple : le Bellay en Vexin) où la nature des produits rejetés (par exemple déchets d'hydrocarbures et de produits liquides divers) risque de poser dans tous les cas des problèmes à plus ou moins longue échéance. En effet, il faut rappeler qu'aucune zone ne peut être considérée comme susceptible de recevoir des produits toxiques,

Il reste que d'une manière générale, les aménagements actuels ne mettent pas en cause l'utilisation des eaux souterraines dans le Vexin, puisqu'aucune pollution importante n'est signalée au niveau des captages lors de la visite systématique effectuée entre avril et juillet 1976. Certaines décharges dans les vallées doivent être transférées sur les plateaux, dans le cadre de l'assainissement général de ces vallées et en particulier de celle de la Viosne qui a souvent l'aspect d'un égout dans son cours inférieur. En ce qui concerne les autres aménagements, la plupart des usines ont maintenant une unité de traitement des eaux usées. Seul le problème des sucreries et en particulier celui des puits adsorbants d'Us n'est pas réglé. La solution paraît être dans l'aménagement d'un nouveau champ d'épandage, celui actuellement en service était saturé. Pour chaque aménagement les fiches données en annexe précisent ces diverses données.

IV - CONCLUSIONS

La mise en évidence des sites favorables à l'implantation d'aménagements de sites polluants situés essentiellement sur des plateaux, pose un certain nombre de problèmes qui ne sont pas tous d'ordre hydrogéologique .

La présence fréquente de limons argileux quasi imperméables au sommet de ces plateaux, nécessitera le décapage de ces niveaux argileux pour contraindre les eaux de ruissellement à s'infiltrer dans le site de la décharge. Un ruissellement sur les limons provoquerait en effet un transfert des substances polluantes jusqu'à la rivière la plus proche par l'intermédiaire des vallons et vallées sèches entaillant le plateau.

Dans la mesure où des accidents tectoniques (anticlinaux, failles) de faible importance affectent le schéma structural général du Vexin, on aura intérêt pour toute décharge importante, à effectuer au préalable au moins un sondage de reconnaissance carotté jusqu'au sommet du réservoir aquifère (Calcaires lutétiens), afin de connaître l'épaisseur et la nature des différentes formations géologiques supérieures chargées d'assurer la protection des ressources aquifères locales.

Les ressources aquifères étant d'autant mieux protégées qu'on s'éloigne des vallées, les futurs ouvrages de captages, en particulier dans la basse vallée de la Viosne devront dans toute la mesure du possible être implantés sur les plateaux, même si le débit obtenu est un peu moindre. Ceci pose le problème du type d'ouvrage à construire, un puits classique à grand diamètre risquant de se révéler d'un prix prohibitif s'il faut traverser 30 à 50 m de terrains dénoyés.

Enfin, l'implantation sur plateaux risque de poser de difficiles problèmes d'aménagement de site, en particulier dans le cas de décharges importantes.

L'ensemble des données répertoriées sur la carte jointe à la présente étude cherche à être l'ébauche d'une carte d'aménagement, ou tout au moins un élément de cette carte. Elle ne constitue malgré l'échelle relativement grande (1/50.000) qu'une première approche pour l'implantation de ces aménagements, et

ne peut remplacer l'étude détaillée sur le terrain du site retenu. Prenant en compte les seules contraintes posées par l'exploitation des eaux souterraines, elle utilise un certain nombre de conventions qu'on peut dans certains cas, considérer comme subjectives. C'est le cas, par exemple, lorsque nous avons stérilisé les zones d'extension de la nappe de l'Oligocène, dont l'exploitation est marginale dans le contexte actuel et le sera encore plus dans les années à venir. En tout état de cause, c'est la nature de l'aménagement envisagé qui conditionne le plus souvent les contraintes de tout ordre à prendre en compte, et le type d'études et de travaux à réaliser pour assurer la conservation des ressources naturelles locales.

ANNEXE I.

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE POLLUANTS

A) Décharge de produits instables (ordures ménagères, produits toxiques ...)
B) Décharge de produits stables : gravats, remblais,
C) Station d'épuration
D) Aménagements divers : réinjection, porcheries, usines et ateliers ...

n°	Commune	Lieu-dit - Situation	Fiche	Observations
1	ABLEIGES	Les Charmilles. D.28	x	A condamner
2	AINCOURT	Route de Lesseville	x	A condamner
3	ARRONVILLE	Route d'Amblainville	x	2 décharges à condamner
4	LE BELLAY EN VEXIN	Route du Nucourt	x	A condamner
5	CHAUSSY	Route de Chérence. D. 171	x	En voie d'abandon
6	CHERENCE	Aérodrome de Mantes - Route Vétheuil	x	A condamner
7	COMMENY	Les "Hallebardes"	x	Utilisable pour produits stables
8	CORMEILLES EN VEXIN	Lieudit "La Pelle" Route de Grisy-les-Platres	x	Utilisable tous produits
9	CORMEILLES EN VEXIN	Hameau "La Bruyère"		Pratiquement abandonnée
10	COURDIMANCHE	Le Montrouge		
11	ENNERY	Les Vaux Peans	x	Décharge contrôlée
12	FREMAINVILLE	Le Souchet. D.43	x	Décharge sauvage. A supprimer
13	FREMECOURT	Le Bois du Bouleau		Décharge sauvage
14	GENAINVILLE	Le Bois des Carrières	x	A remblayer
15	GENICOURT	Gérocourt	x	Décharge autorisée
16	LE HEAULME	Bois des glands		Décharge sauvage. A supprimer
17	HEROUVILLE	La Haute Butte D.79		Décharge sauvage dans un fossé
18	HEROUVILLE	Le Clair Bois. Fond des Granges		A condamner. Décharge sauvage
19	JOUY LE MOUTHIER	Pont de Neuville		Décharge ordures. A supprimer
20	LABBEVILLE	Les Fortes Terres	x	A condamner
21	MARINES	Bois des Glands		Décharge sauvage. A condamner
22	MONTGEROULT	Fontaine aux Pigeons D. 92	x	A condamner
23	MONTREUIL SUR EPTE	Bou des Closchasses	x	Utilisable produits stables

n°	Commune	Lieu-dit - Situation	Fiche	Observations
24	NEUILLY EN VEXIN	Route St-Cyr/Chars	x	A supprimer
25	NESLES LA VALLEE	D.79. Vallée du Bois		Pratiquement abanddonnée
26	NUCOURT	Stand de tir	x	abandonnée
27	OMERVILLE	Les "Crémiauds"	x	Extension à limiter
28	OSNY	Imarmont	x	A utiliser pour produits stables
29	PUISEUX	Le Bois du Planite	x	Utilisable pour tous produits
30	SAINT CLAIR SUR EPTE	D. 37	x	A condamner
31	SERAINCOURT	D.43. Cimetière		Utilisable pour produits stables
32	US	Vallée aux Moines	x	A condamner
33	VALLANGOUJARD	Vallée St-Martin		Débris de matières organiques. A Condamner
34	VIENNE EN ARTHIES	Route de Vienne à D. 142		Décharge sauvage. A condamner
35	WY DIT JOLI VILLAGE	sur D.81 Hameau	x	Extension à limiter
		- B -		
1	ABLEIGES	Roupival	x	Utilisable pour produits stables
2	BANTHELU	Sortie village vers N. 14		Stériles + Remblais + quelques ordures
3	BOISSY L'AILLERIE	Carrière nord de la Briqueterie	x	Utilisable pour produits stables
4	BOISSY L'AILLERIE	au N du village près cimetière	x	Produits stables uniquement
5	BRIGNANCOURT	Vallée de la Viosne		2 décharges - remblais + ordures
6	CHARS	Moulin Clochard		Déblais + quelques ordures. A supprimer
7	CHARS	Au-dessus de la gare		Produits stables uniquement
8	CHARS	Route de Brignancourt		"
9	GONDECOURT	D. 28 dans vallée Aubette		Décharge gravats
10	COURCELLES SUR VIOSNE	Croix du Reposoir	x	Carrière Siméoni
11	FROUVILLE	La cote aux Poules		Epandage divers - quelques ordures
12	GENAINVILLE	Anc. carrières route de Hodent	x	Utilisable produits stables
13	GRISY LES PLATRES	Le Noyer Simon (cote 113)		Epandages divers - stockage purin

n°	Commune	Lieu-dit - Situation	Fiche	Observations
14	GRISY LES PLATRES	Bois Thierry. D.22		Dépôts divers
15	GUIRY EN VEXIN	Anciennes carrières		Débris de fumures - champignons - plastiques.
16	HARAVILLIERS	Carrefour D. 22 - D. 22 E		Décharge gravats + quelques ordures
17	LIVILLIERS	Chemin d'Epiais		Théoriquement condamnée. Encore utilisée
18	MARINES	La Tuilerie		Epandage produits stables
19	MONTGEROULT	Le Poirier St-André	x	Décharge de produits stables
20	MONTGEROULT	Les Fromonts	x	Tolérable pour produits stables
21	MONTGEROULT	Cote de la Bonne Fontaine		Gravats
22	MONTGEROULT	Est Du Château (Cote 72)		Gravats
23	NEUILLY EN VEXIN	L'Orgie		Décharge ordures abandonnée
24	PUISEUX	Ancienne gare Puiseux		Dépôts gravats
25	PUISEUX	Bois Angot		Gravats + quelques ordures.
26	PONTOISE	Au-dessus Fonds St-Antoine		100 m x 50 m Clôturée non utilisée
27	SAINT GERVAIS	N. du hameau d'Etrées	x	Utilisable produits stables
28	SAINT CYR EN ARTHIES	Bois des Glands. D.43		Ancienne décharge ordures condamnée, utilisée pour gravats
29	SERAINCOURT	D. 43		Gravats et déblais
30	VALLANGOUJARD	Les Grès		Ancienne décharge produits organiques - Abandonnée.
31	VILLIERS EN ARTHIES	N. Hameau Petit St-Léger		Dépôt remblayé
32	WY DIT JOLI VILLAGE	D. 81 Fosse aux Corbeaux		Débris divers dans un vallon.
		- C -		
1	ARTHIES			
2	AVERNES			
3	BORD'HAUT VIGNY			
4	CHARS			

n°	Communes	Lieu-dit - Situation	Fiche	Observations
5	CHAUSSY			
6	COMMENY			
7	GENAINVILLE			
8	GENAINVILLE			Station de l'usine GIZO
9	SAINT CLAIR SUR EPTE			
10	SANTEUIL			
11	US			
12	VIENNE EN ARTHIES			
		- D -		
1	BRAY ET LU			Usine Vieille Montagne
2	CHERENCE	D. 100		Porcherie
3	CORMEILLES EN VEXIN	Route de Grisy		Ecoulement eaux usées avec hydrocarbures
4	ENNERY	Route d'Auvers		Porcherie
5	GENICOURT	A côté piscine		Fossé d'écoulement eaux usées
6	HARAVILLIERS			Atelier tôlerie
7	HEROUVILLE			Exutoire eaux usées
8	NUCOURT			Atelier mécanique Picard
9	NUCOURT	Le long voie ferrée		Dépôt de fumier
10	NUCOURT			Usine Griffine
11	PUISEUX			Rejets eaux usées distillerie
12	SAINT CLAIR SUR EPTE			Future exploitation graviers
13	SAINT CYR EN ARTHIES			Brûlage déchets cellophane
14	US	Nord Ferme Bouard		Puits adsorbants (10 m de profondeur) résidus sucrerie - à supprimer
15	VIGNY			Usine moteur Gasparetto
16	SERAINCOURT	Usine Nobel Bozel, Le Gaillonnet		Traitement en court
17	CORMEILLES EN VEXIN	La Grande Mare		Epandage eaux usées + traces hydrocarbures
18	EPIAIS RHUS	La Tuilerie		Epandage eaux usées

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : ABLEIGES

Situation : Au Sud d'Ableiges le long de la D.28

n° rapport A.1
Pontoise 3

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière ? | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 75 m Max. Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche
- Viosne à 700 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum		+				+
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien Yprésien
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		25 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

Décharge à abandonner définitivement.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : AINCOURT

Situation :

n° rapport A.2

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne + 140

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche un écoulement se produit à partir de la décharge.

-

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | Sable fin | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Calcaire dur de Saint-Ouen

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau						+ ?

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		30-40 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe			+	
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Dimension 50 x 50 (épaisseur 1 m) le fond de la carrière étant rempli d'eau
- Entrainement possible des produits pollués vers le ru de Moncient
- Décharge à remblayer et supprimer

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : ARRONVILLE
Situation : Route Amblainville

n° rapport A.3

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ excavation | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 85 m

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- Sausseron 400 et 600 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | Sable fin | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Sables

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | Craie | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | ~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau		+				

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Craie
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20-25 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe		+		
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- 2 décharges en principe condamnées mais toujours utilisées. Dimension 30 x 30 m sur 1 à 2 m d'épaisseur.
- Avis B.R.G.M. à condamner

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : LE BELLAY EN VEXIN
Situation :

n° rapport A.4
MERU 5

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ excavation le long d'un remblai | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 115

Distance à : ~~Rivière~~ | ~~Ruisseau~~ le plus proche

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~ Limons

Terrain exploité en carrière : Nature
Epaisseur résiduelle

Pas de carrière. Excavation dans une butte de sable

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum		+		+		
2ème niveau					+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20 - 25 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe		+		
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge sauvage de produits divers: quelques gravats, ordures ménagères, produits pétroliers, plaques amiante. Dimension 200 x 30
- Décharge à supprimer compte tenu de la nature des produits.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : CHAUSSY
Situation : Décharge au S de Chaussy

n° rapport A.5
MANTES 3

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 100 m | Max. | Moyenne

Distance à : ~~Rivière~~ | Ruisseau le plus proche

20 m ru de la fontaine des Dours

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | Sable fin | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

Argile | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | ~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau			+		+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Yprésien
2ème nappe Craie

Profondeur

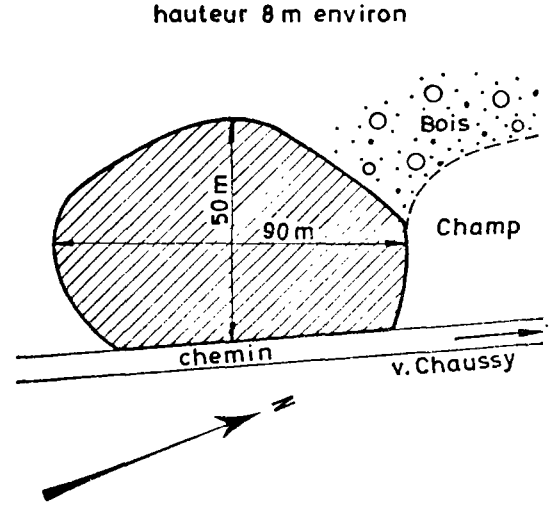
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		10 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe			+	
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge pratiquement abandonnée. Quelques gravats de temps en temps.
- Décharge recouverte d'une couche de terre.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

MANTES 3

Département : 95

Commune : CHERENCE

n° rapport A.6

Situation : Décharge au NW de Vétheuil le long de la route de Vétheuil à Chérence lieu-dit "Les Longues Pièce

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 125 m Max. 130 Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Ru de la Goulie à 400 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire ? | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+				
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

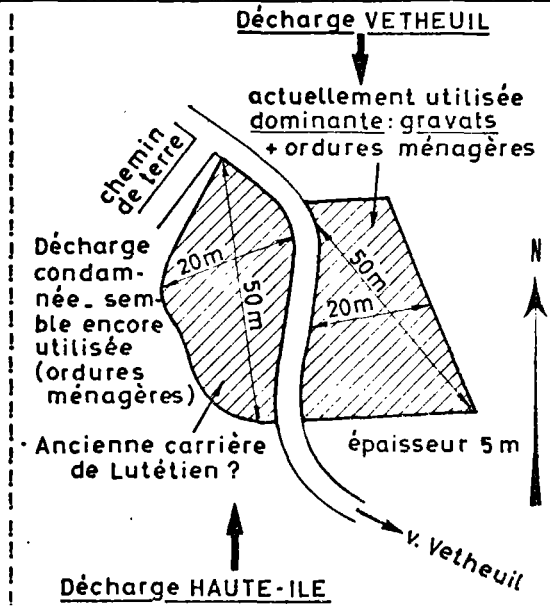
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		30-35 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharges sauvages actuellement fortement utilisées
- Avis B.R.G.M. : à condamner



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : COMMENY
Situation : Décharge à 1'Est de Commeny

n° rapport A.7
PONTOISE 2

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. | Moyenne + 95

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche
- 500 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature
Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+				
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien Yprésien
2ème nappe

Profondeur

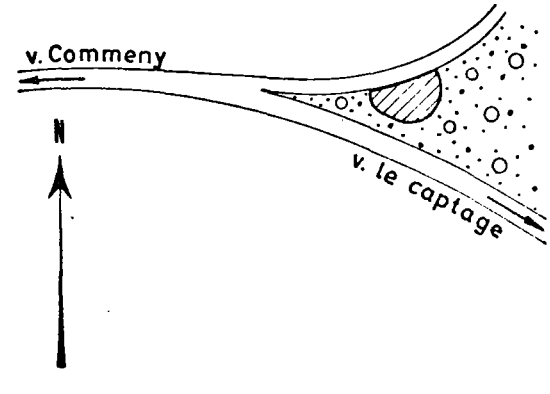
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		10 - 15 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge sauvage, gravats, monstres et quelques ordures ménagères
- Dimension 20 m x 10 m - Epaisseur 2 à 3 m environ
- Avis B.R.G.M. : Décharge tolérable seulement pour stériles.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : CORMEILLES EN VEXIN

n° rapport A.8

Situation :

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) + Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ Excavation naturelle | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 105

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Mare aux joncs à 200 m au Sud

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	Sable fin	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Sables de Cresnes

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau		+			+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe	+		
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		30 - 35 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Dépôt au lieu-dit "La Pelle"
- Dimension 50 x 20 : dépôts ordures et ferrailles
- Décharge utilisable y compris pour produits instables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : ENNERY

Situation :

n° rapport A.11

PONTOISE 4

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) + Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ Excavation naturelle | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne + 80

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

St-Ouen Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin Beauchamp

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+			+	
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe	+		
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		> 40 M
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Dimension 50 x 50 m sur une épaisseur de 5 à 10 m.
- Décharge actuellement utilisée mais contrôlée.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : FREMAINVILLE

Situation :

n° rapport A.12

PONTOISE 1

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : Fond de vallée | Flanc de vallée | Plateau | Butte | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne + 100

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

50 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle Néant

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+				
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

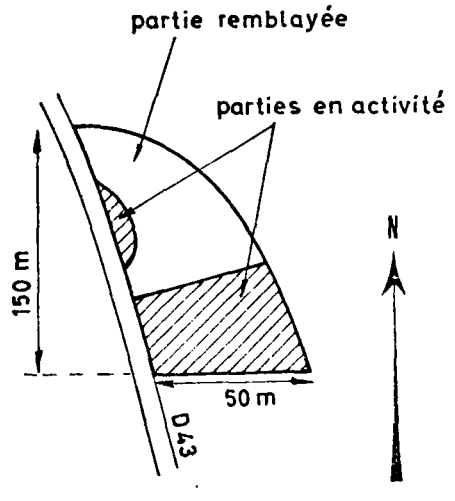
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		15 - 20 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Epaisseur de la décharge passant de 3 m au N à 10 m au S.
- Avis B.R.G.M. : à supprimer le plus tôt possible



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

MANTES 4

n° rapport A.14

Département : 95

Commune : GENAINVILLE

Situation : Décharge à l'ESE de Génainville, lieu-dit "Le Bois des Carrières"

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. +110 | Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- 1 km Ru de Génainville

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+			+	
2ème niveau	+				+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

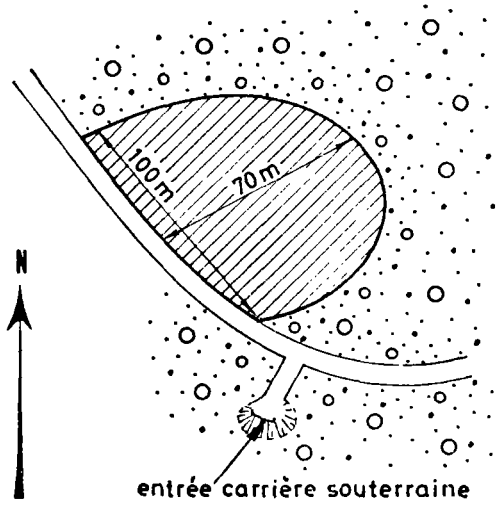
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		15 - 20 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe		+		
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge devant sans doute appartenir à un horticulteur car nombreux bulbes de plantes et débris de fleurs
- Avis B.R.G.M. : Décharge située en amont du captage de Genainville. A remblayer.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : GENICOURT
Situation : Gérocourt

n° rapport A.15
PONTOISE 3-4

Type de produits mis en décharge : | Stables (terre, remblais stériles) | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : | ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : | ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 80

Distance à : | Rivière | Ruisseau | le plus proche

-

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	Sable fin	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Calcaire de St-Ouen au N.

Terrain exploité en carrière : Nature
Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+	+			+	
2ème niveau		+				+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : | ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien
Yprésien
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		15 - 20 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Epaisseur 15 à 20 m
- Essai de compactage avec lits de terre
- Cette décharge semble avoir atteint son maximum d'extension possible. Les extensions actuelles se font vers des zones où la nappe est peu protégée.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : LABBEVILLE
Situation : Les Fortes Terres

n° rapport A.20
MERU 8

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | sol excavé naturellement | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. | Moyenne + 85

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Sausseron à 300 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

+ Calc.

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | Sable fin | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle Néant

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | Marne | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+					
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien Yprésien
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge de 20 x 20 m sur 5 à 10 m d'épaisseur.
- La décharge est interdite, mais son accès reste libre et est encore utilisée.
- Décharge située à la limite Lutétien-Cuisien à condamner impérativement

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

PONTOISE 3

Département : 95

Commune : Montgeroult

n° rapport A.22

Situation : Fontaine aux Pigeons. Entre Montgeroult et Ableiges le long de la D. 92

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 45 m Max. Moyenne

Distance à : ~~Rivière~~ | Ruisseau le plus proche Dans la décharge

- Viosne à 180 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

Alluvions	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+					
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Alluvions+ Yprésien

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		< 5 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge sauvage en bordure de route. Serait condamnée mais semble encore en activité. 2 à 3 m d'épaisseur sur 60 m de long et 10 m de large. Décharge à condamner
- Un autre dépôt (petit) stériles en majorité au point cote + 72 au SES, sur le plateau. Substratum probable Lutétien. Epaisseur 3 à 4 m. Dimension 20 x 5 m. Le dépôt doit rester de faibles dimensions et recevoir uniquement des produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

GISORS 7

Département : 95

Commune : MONTREUIL SUR EPTE

n° rapport A. 23

Situation : Décharge au lieu-dit Bois des Closchaises au S du hameau des Copierres

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 115m Max. 120 Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

~ 1.200 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+		+		
2ème niveau					+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Yprésien

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		15 - 20 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Utilisable uniquement pour produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : NEUILLY EN VEXIN

n° rapport A. 24

Situation : MERU 6

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Trou d'eau | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. 145 | Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | Marne | ~~Calcaire~~ | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau	+				+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | ~~possible~~ | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe : Stampien

2ème nappe : Yprésien

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		5 - 10 m
2ème nappe		50 m

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Nombreux trous d'eau de dimension moyenne 50 x 50 remblayés en partie par des ordures ménagères et quelques gravats.
- Décharge interdite, mais encore utilisée,
- A remblayer et supprimer.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : NUCOURT

Situation : Ancienne décharge dans le village

n° rapport A. 26
MERU 5

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 108

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

-

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+				+ ?
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien Yprésien
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		10 - 15 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge abandonnée. Nivellée et transformée en stand de tir. Il reste juste un petit trou de 15 x 10 m pour quelques ordures
- La décharge faisait environ 200 m de long et 80 m dans sa plus grande largeur.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : OMERVILLE

n° rapport A. 27

Situation : Décharge au SE d'Omerville au lieu dit "Les Crémiands" MANTES 4

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 100 m Max. + 105 Moyenne

Distance à : ~~Rivière~~ | Ruisseau le plus proche

640 m ru de Génainville

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+			+	
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe	+		

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe Craie

Profondeur

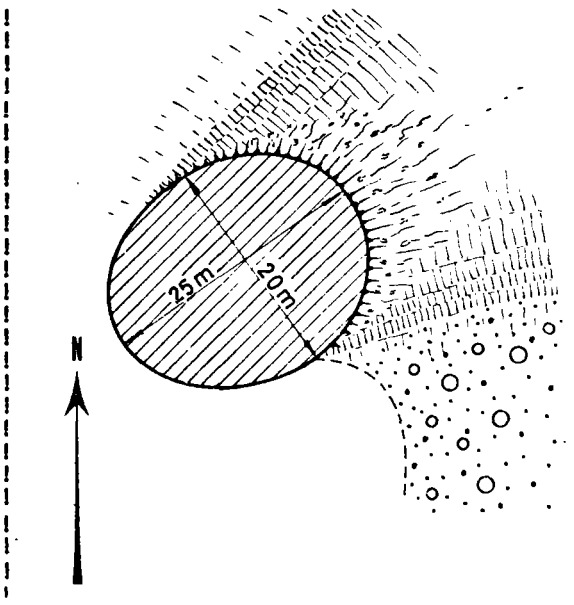
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		15 - 20 m
2ème nappe		> 30

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge en activité.
- Avis B.R.G.M. : tolérable sous réserve de rester peu importante.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : OSNY

n° rapport A. 28

Situation : 2 décharges au NNW d'Osny au-dessus du hameau d'Imarmont PONTOISE 3

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) + Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne + 80

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Marais du Missipipi à 600 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	Marne	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+				+
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien Yprésien

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		> 30
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Deux décharges gravats et ordures ménagères non contrôlées. Epaisseur 4 à 5 m.
- Décharges à condamner ou à maintenir seulement pour produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : PUISEUX
Situation : Décharge au N de Puiseux lieu-dit "Bois du Planite"

n° rapport A. 29 PONTOISE 3

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. | Moyenne + 105

Distance à : Rivière | Ruisseau | le plus proche

- Viosne 1,100 km

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~ Limons

Terrain exploité en carrière : Nature Limon (pour briquèterie)

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin + Cailloutis Pliocène

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+			+		
2ème niveau	+				+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe	+		
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe
2ème nappe

Profondeur

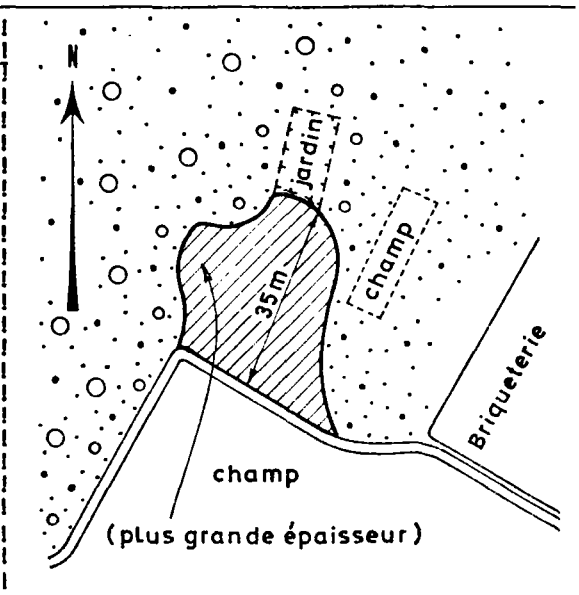
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		50 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Ancien dépôt d'ordures nivellé quelques décharges clandestines, épaisseur de 1 à 5 m environ
- Tolérable pour produits même instables.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : SAINT CLAIR SUR EPTE

Situation : Décharge au NE de St-Clair-sur-Epte le long de la D.37

n° rapport GISORS 7 A.30

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 37 m Max. 40 Moyenne + 35

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- 540 m Epte
- 300 m Cudron

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

Alluvions	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	Craie	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+					
2ème niveau		+				

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe : Alluvions

2ème nappe : Craie

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		Subaffleurant
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge fermée en 1975. Recouverte de terre.
  Dimension : forme 1/2 cercle de 35 m de rayon
  A condamner

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

PONTOISE 2

Département : 95
Commune : US
Situation : Décharge au S de Santeuil le long de la route de Santeuil à Us lieu-dit "Vallée aux Moines"

n° rapport A.32

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : Fond de vallée | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. | Moyenne + 52

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- Viosne à 40 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

Alluvions	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature
Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+					
2ème niveau	+					

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe
2ème nappe

Profondeur

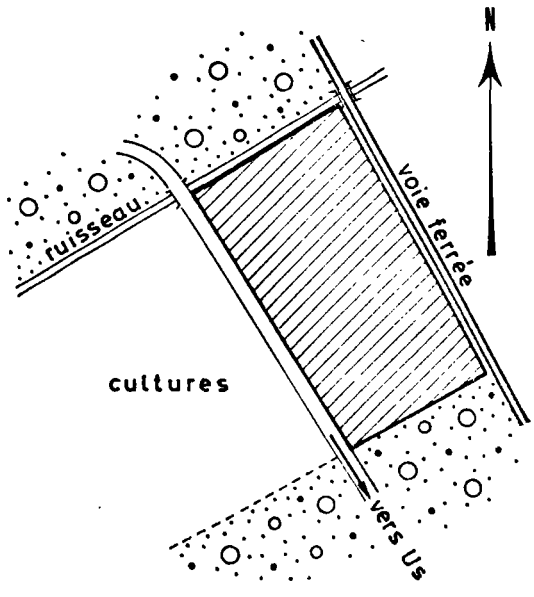
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		< 15
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge sauvage nivellée une première fois par le Maire, mais à nouveau utilisée. 100 x 60 m, épaisseur 1 à 2 m.
- Avis B.R.G.M. : à supprimer.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : WY DIT 'JOLI VILLAGE
Situation : sur D. 81

n° rapport A.35

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Valonnement | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Retord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m | Max. | Moyenne + 125

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Néant

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum		+			+	
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe	+		

NAPPE

Nom :
1ère nappe : Lutétien Yprésien
2ème nappe : Craie

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		25
2ème nappe		> 40

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe			+	
2ème nappe				+

OBSERVATIONS

- Décharge de 40 x 40 m sur 3 à 4 m d'épaisseur dont la moitié est remblayée.
- Avis B.R.G.M. : favorable sous réserve de rester de faible importance.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : ABLEIGES

Situation : A 1'Est d'Ableiges lieu-dit "Roupival" décharge SEDA

n° rapport B.1 PONTOISE 2

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : Carrière | Sol ~~non~~ excavé

Situation géographique : Fond de vallée | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 50 m Max. + 75 Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- 260 m bras de la Viosne

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	Sable fin	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Limons

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+	+			+	
2ème niveau	+					+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Yprésien

2ème nappe

Profondeur	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		25 - 30 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe				
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge importante de déchets industriels inertes. Dimensions difficilement appréciables (voir carte) environ 400 x 150 m actuellement en service. Le sol est décapé puis remblayé par les déblais et recouvert aussitôt de la terre provenant du décapage. Epaisseur des déchets environs 2 à 5 m.
- Avis B.R.G.M. : Décharge à maintenir strictement pour stériles.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : BOISSY L'AILLERY

n° rapport B.3

Situation : Décharge au N de la briqueterie de Puiseux PONTOISE 3

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : Carrière ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ ~~Flanc de vallée~~ Plateau ~~Butte~~ ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 95 m Max. + 105 Moyenne + 100

Distance à : Rivière Ruisseau le plus proche

Viosne 500 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~ ~~Argile~~ ~~Marne~~ ~~Calcaire~~ Sable fin ~~Gypse~~ ~~Grès~~ ~~Craie~~ + Cailloutis Pliocène

Terrain exploité en carrière : Nature Sables Beauchamp

Epaisseur résiduelle ?

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

Argile | Marne | Calcaire | Craie | Grès | Gypse | Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau		+				+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe	+		
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe LUTETIEN YPRESIEN

2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		50
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge qui devra être maintenue en produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : BOISSY L'AILLERIE

n° rapport B.4

Situation : Décharge au N de Boissy l'Aillery à côté du cimetière PONTOISE 3

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 80 m Max. + 85 Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- Viosne à 800 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	Sable fin	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau		+				+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien

2ème nappe Yprésien

Profondeur

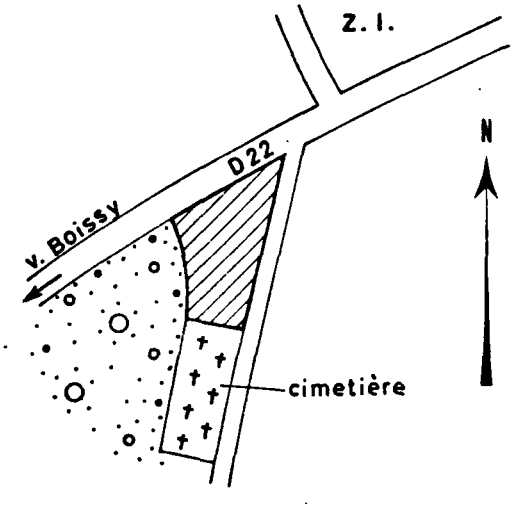
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		40 - 45
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharge de gravats apparemment contrôlée. Les gravats sont déposés en tas par les camions.
- Décharge possible si elle est maintenue avec des débris stables.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : COURCELLES SUR VIOSNE
Situation : Croix du Reposoir - Carrière SIMEONI

n° rapport B.10

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne 95

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- Viosne à 700 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	Sable ~~fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Sable
Epaisseur résiduelle < 2 m

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum	+			+		
2ème niveau		+				+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		40 - 50 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Il s'agit d'une grande carrière dimension 250 x 250 m en mai 1976, actuellement en exploitation et remblayée au fur et à mesure de l'avancement par des déblais divers, en principe stables. On peut noter parmi les rejets des ordures, ferailles, et autres débris. Cette carrière ne doit être utilisée que pour des produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : GENAINVILLE

n° rapport B.12

Situation : Décharge au N de Génainville à gauche de la route MANTES 4

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + m Max. Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- 300 m ru de Génainville

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur			
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m	
Substratum		+				?	
2ème niveau	+					+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : certaine | possible | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien

2ème nappe Yprésien

Profondeur

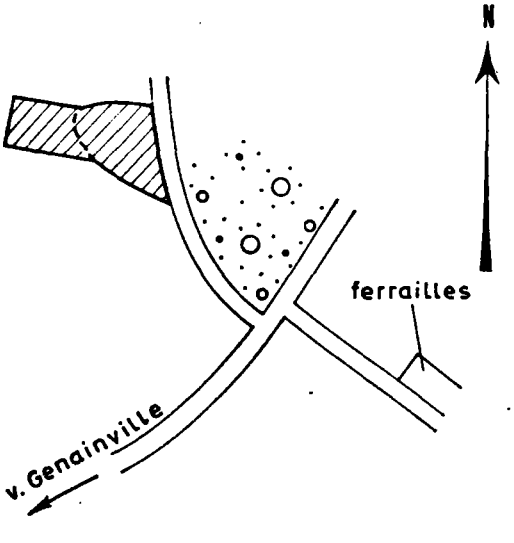
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		< 15 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe			+	
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Décharges de gravats dans une carrière (ancienne) de Lutétien, pas d'ordures ménagères apparentes. Epaisseur 10 m environ.
- Avis B.R.G.M. : Pas de problèmes de pollution si la décharge reste exploitée pour les stériles.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Pontoise 3

Département : 95

Commune : MONTGEROULT

n° rapport B. 19

Situation : Bois du Rouere lieu-dit Le Poirier St-André, propriétaire M. AUBRY

Type de produits mis en décharge : Stables ~~(terre, remblais stériles)~~ | Instables ~~(ordures ménagères)~~ — Divers

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 90 m Max. Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Viosne à 1,400 km

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

Sable ?

~~Alluvions~~ | ~~Argile~~ | ~~Marne~~ | ~~Calcaire~~ | ~~Sable fin~~ | ~~Gypse~~ | ~~Grès~~ | ~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Sables de Beauchamp

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~ | ~~Marne~~ | Calcaire | ~~Craie~~ | ~~Grès~~ | ~~Gypse~~ | ~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+				+	
2ème niveau						+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe : Lutétien Yprésien

2ème nappe :

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20 - 30 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Carrière remblayée sur 1/5 de la surface par des décharges divers à majorité gravats. Possibilités de décharges sauvages.
- Décharge autorisée

si limitée aux produits stables

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

PONTOISE 3

n° rapport B.20

Département : 95

Commune : MONTGEROULT

Situation : ancienne carrière lieudit "Les Fromonts". Propriètaire M. AUBRY, au NNE de Montgeroult

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~ (1)

Site de la décharge : Carrière | ~~Sol non excavé~~

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | Plateau | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 95 m Max. Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

Viosne à 2 km

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	Sable fin	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature Sable

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	~~Sable fin~~

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum	+	+			+	
2ème niveau		+				+

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe		+	
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe Lutétien

2ème nappe Yprésien

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20 - 25 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe	+			
2ème nappe				

OBSERVATIONS

(1) Possibilités d'anciennes décharges ordures aujourd'hui recouvertes.
Décharges sauvages ordures diverses déposées occasionnellement.

Décharge autorisée pour produits stables.

VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95

Commune : SAINT GERVAIS

Situation : Décharge au N de Magny (Hameau d'Etrez)

n° rapport GISORS 8 B.27

Type de produits mis en décharge : ~~Stables (terre, remblais stériles)~~ | Instables (ordures ménagères)

Site de la décharge : Carrière | Produits isolants | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | ~~Flanc de vallée~~ | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | Rebord plateau

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 115 m Max. +125 Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

- 400 m

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

Terrain exploité en carrière : Nature

Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1.- A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité d'interstice	Perméabilité de fissure	Perméabilité nulle	Epaisseur 0 - 5 m	Epaisseur 5 - 10 m	Epaisseur > 10 m
Substratum		+				+
2ème niveau	+				+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)

Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | possible | ~~improbable~~

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe			+
2ème nappe			

NAPPE

Nom :

1ère nappe : Lutétien Yprésien

2ème nappe : Craie

Profondeur

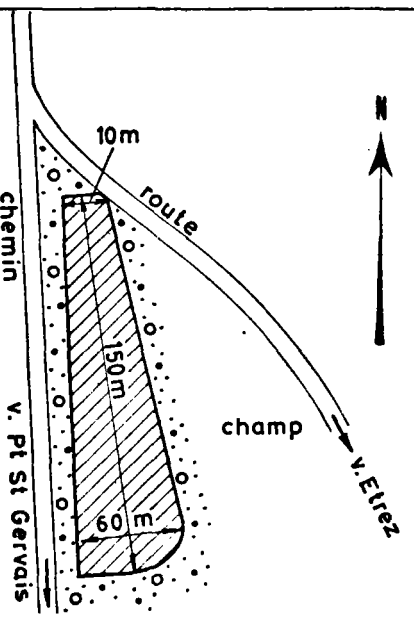
	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		20 - 25 m
2ème nappe		> 40

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe		+		
2ème nappe				+

OBSERVATIONS

- Longueur 150 m - petite largeur 10 m - grande largeur 60 à 70 m.
- Décharge de déchets de matériau isolant (laine de verre) + gravats + quelques ordures ménagères sans doute apportées par des particuliers.
- Avis B.R.G.M. : Seule une décharge de produits instables est envisageable sur le site. Il est donc nécessaire de faire une enquête sur la dégradation des produits entreprosés par l'usine.



VULNERABILITE DES NAPPES DU VEXIN

FICHE DE DECHARGE

Département : 95
Commune : VILLIERS EN ARTHIES
Situation : Dépôts au S.E. de Villiers en Arthies

n° rapport B. 31
MANTES 4

Type de produits mis en décharge : Stables (terre, remblais stériles) | ~~Instables (ordures ménagères)~~

Site de la décharge : ~~Carrière~~ | Sol non excavé

Situation géographique : ~~Fond de vallée~~ | Flanc de vallée | ~~Plateau~~ | ~~Butte~~ | ~~Rebord plateau~~

Cote estimée de l'assise de la décharge : Min. + 145 m Max. Moyenne

Distance à : Rivière | Ruisseau le plus proche

GEOLOGIE

1. - Lithofaciès du substratum de la décharge

~~Alluvions~~	~~Argile~~	~~Marne~~	Calcaire	~~Sable fin~~	~~Gypse~~	~~Grès~~	~~Craie~~

St-Ouen

Terrain exploité en carrière : Nature
Epaisseur résiduelle

2. - Lithofaciès du 2ème niveau de terrain sous décharge

~~Argile~~	~~Marne~~	~~Calcaire~~	~~Craie~~	~~Grès~~	~~Gypse~~	Sable fin

PROTECTION DES NAPPES

1. - A l'aplomb de la décharge

	Perméabilité			Epaisseur		
	d'interstice	de fissure	nulle	0 - 5 m	5 - 10 m	> 10 m
Substratum		+		+		
2ème niveau	+				+	

2. - Contre le ruissellement, dans un rayon d'un km (gouffres, pertes zones absorbantes, etc.)
Existence de points d'absorption : ~~certaine~~ | ~~possible~~ | improbable

3. - Efficacité de la protection

	Efficace	Moyenne	Insuffisante
1ère nappe	+		
2ème nappe			

NAPPE

Nom :
1ère nappe Lutétien Yprésien
2ème nappe

Profondeur

	Toit du réservoir	Niveau piézométrique
1ère nappe		30 - 40 m
2ème nappe		

Intérêt A.E.P.

	Fort	Variable	Moyen	Faible
1ère nappe			+	
2ème nappe				

OBSERVATIONS

- Dépôt abandonné et recouvert de terre.

MINISTERE
DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

MINISTERE
DE
L'AGRICULTURE

ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES RURALES DU VEXIN (VAL D'OISE)

FICHES DE CAPTAGES

par

Ph. ROUSSEL et M. RICHARD

76 SGN 348 BDP

Bureau de Recherches
Géologiques et Minières
BIBLIOTHEQUE

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 - 45018 ORLEANS CEDEX - Tél. : (38) 63.00.12

Service géologique régional Bassin de Paris
65, rue du général Leclerc
77170 BRIE COMTE ROBERT
Tél. : (1) 405.27.07

Brie, Septembre 1976

FICHES DE CAPTAGE
NOTE DE PRESENTATION

Le document ci-joint fournit une fiche détaillée pour tous les captages A.E.P. actuellement en service dans les communes rurales du Vexin. On trouvera dans les deux récapitulatifs placés en tête du rapport la liste de ces ouvrages, et pour chaque commune, les points d'eau participant à l'alimentation en eau potable.

1. - CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU A.E.P.

- Sur 60 ouvrages en activité en juin 1976, on compte 30 sources et 30 puits ou forages, ces derniers couvrant actuellement les 2/3 des besoins annuels (2,5 millions de m^3. La tendance actuelle va vers le remplacement des captages de sources, dont les installations sont souvent anciennes, par des puits exploitant les ressources locales dans de meilleures conditions,

- La nappe la plus exploitée est celle de l'Eocène inférieur (Calcaire lutétien et sables yprésiens) dans tout le centre l'Est et le Nord-Est du Vexin : environ 3/4 des prélèvements, celle de la craie est utilisée dans les vallées de l'Epte, de l'Aubette de Magny et de l'Aubette de Meulan. Seule la commune d'Haravilliers s'alimente encore partiellement à la nappe de l'Oligocène (Sables de Fontainebleau),

- La plupart des captages ont actuellement des débits suffisants pour couvrir les besoins, même en période de déficit pluviométrique. Des ouvrages ayant des débits importants (> 50 m^3/h) pourraient être créés dans tout le bassin de la Viosne, si le besoin s'en faisait sentir, et sous réserve de capter l'ensemble de la série aquifère (Lutétien - Yprésien). Seuls les plateaux situés entre l'Aubette de Meulan et la vallée de l'Epte,ont des ressources de plus faible importance, où l'implantation d'ouvrages nouveaux supposent une reconnaissance hydrogéologique préliminaire.

2. - PROTECTION DES CAPTAGES

- Les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux prélevées sont bonnes sur l'ensemble des captages recensés,

- Les pollutions constatées proviennent uniquement de la mauvaise étanchéité des installations au sol, et du non respect du périmètre de protection immédiat (exemple Wy dit Joli Village, Puiseux ...). Dans la mesure où ces installations seraient remises en état, les pollutions accidentelles devraient disparaître,

- La qualité chimique et bactériologique de l'eau devrait être suivie avec une particulière attention pour tous les ouvrages situés à proximité de la Vallée de la Viosne qui constitue un secteur critique, en raison de la présence de certaines unités industrielles susceptibles d'être polluantes (sucreries, distilleries, usines de mécanique ...) et de nombreuses décharges.

3. - D'une manière générale, l'alimentation en eau potable du Vexin à partir des eaux souterraines est possible à l'horizon 2000 sans problème important de quantité ou de qualité des eaux prélevées.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES RURALES DU VEXIN

CAPTAGES UTILISES AU 31 MAI 1976

SITUATION (Commune)	TYPE D'OUVRAGE	INDICE DE CLASSEMENT NATIONAL
AMBLEVILLE	Source "Gratte Sel"	125.7.1031
AVERNES	Source "de la Douée"	152.1.26
BRAY ET LU	Puits	125.7.1001
BRIGNANCOURT	Puits	152.2.51
BOISSY L'AILLERIE	Source "du Lavoir"	152.3.14
CERGY (Poste E.D.F.)	Puits	152.3.18
CHARS	Source "La Grippière"	126.6.1003
CHARS	Puits	126.6.1012
CHARS	Puits	126.6.1004
CHAUSSY	Source	151.3.16
COMMENY	Source	152.2.4
COURCELLES SUR VIOSNE	Sources (2)	152.3.25
COURDIMANCHE	Puits	152.7.67
ENNERY	Puits	152.4.1
EPIAIS RHUS	Source	126.8.19
FREMECOURT	Puits + forage	152.3.2
GENAINVILLE	Source	151.4.17
GENICOURT	Puits	152.4.10
GRISY LES PLATRES	Source	126.8.29
HARAVILLIERS	Puits	126.7.1
HARAVILLIERS	Puits	126.7.12
HARAVILLIERS	Puits (5)	126.7.23
HEDOUVILLE	Source Hodan	127.5.1022
HEROUVILLE	Puits	152.4.4
HAUTE ISLE	Source	151.3.7
HAUTE ISLE	Source	151.3.9
HAUTE ISLE	Source	151.3.8
HODENT	Source "Sous Marin Claude	125.8.8
HODENT	Source "Pont d'Hennecourt	125.8.19
LABBEVILLE	Puits	152.4.25

SITUATION (Commune)	TYPE D'OUVRAGE	INDICE DE CLASSEMENT NATIONAL
LABBEVILLE	Puits	152.4.26
MAGNY EN VEXIN	Sources la Foulerie	126.5.1019
MAGNY EN VEXIN	Puits Hodent	125.8.71
MAGNY EN VEXIN	Source du Lavoir	126.5.1020
MARINES	Puits	126.7.3
MONTGEROULT	Forage	152.3.5
MONTREUIL SUR EPTE	Source	125.7.1006
MONTREUIL SUR EPTE	Source	125.7.1017
NESLES LA VALLEE	Puits	153.1.92
NUCOURT	Source	126.5.1015
NUCOURT	Source Mademoiselle	126.5.1014
OMERVILLE	Puits	125.8.72
OSNY	Forage	152.3.22
PUISEUX	Forage	152.3.17
PUISEUX (Distillerie)	Forage	152.3.26
LA ROCHE GUYON	Puits	151.3.31
SAINT CLAIR SUR EPTE	Puits	125.7
SAINT GERVAIS	Source	125.8.14
SANTEUIL	Source	152.2.53
SAGY	Forage	162.6.53
SERAINCOURT	Source	152.1.29
SERAINCOURT	Forage	152.5.84
THEUVILLE	Source	126.8.16
US	Puits	152.2.8
US	Source	152.2.52
VETHEUIL	Puits	151.4.28
VILLIERS EN ARTHIES	Source	151.4.5
VIENNE EN ARTHIES	Source	151.4.29
WY DIT JOLI VILLAGE	Source	152.1.4

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES RURALES DU VEXIN

NOM	GROUPEMENT	SITUATION DU CAPTAGE	GERANCE
ABLEIGES	Syndicat Aubette	v. Avernes	
AINCOURT	Syndicat Fontenay-Sur-Père	H.D.	
AMBLEVILLE	Autonome	Ambleville	S.L.E.E.
AMENUCOURT	Syndicat Bray et Lu	Bray et Lu	C.G.E.
ARRONVILLE	Syndicat Arronville-Berville	H.D.	S.A.G.E.A.
ARTHIES	Syndicat Cléry-en-Vexin	Cléry	C.E.O.
AVERNES	Syndicat Aubette	Avernes	Régie directe
BANTHELU	Syndicat Cléry-en-Vexin	Cléry	C.E.O.
BELLAY EN VEXIN (LE)	Syndicat de Chars	Chars	C.E.O.
BERNES SUR OISE	Syndicat Clambly	H.D.	
BERVILLE	Syndicat Arronville-Berville	H.D.	S.A.G.E.A.
BOISSY L'AILLERIE	Autonome	Boissy l'Aillerie	
BRAY ET LU	Syndicat Bray et Lu	Bray et Lu	C.G.E.
BREANCON	Syndicat Frémécourt Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
BRIGNANCOURT	Autonome	Chars	
BRUYERES SUR OISE	Syndicat Chambly	H.D.	
BUHY	Autonome	Montreuil-sur Epte	
BUTRY SUR OISE	Syndicat Mériel	H.D.	S.F.D.E.
CHAPELLE EN VEXIN (LA)	Syndicat Magny-en-Vexin	Magny - St-Gervais	C.E.O.
CHARMONT	Syndicat Cléry-en-Vexin	Cléry	C.E.O.
CHARS	Syndicat Chars	Chars	C.E.O.
CHAUSSY	Autonome	Chaussy	
CLERENCE	Syndicat Villiers-en-Arthies	Villiers-en-Arthies	Régie directe
CLERY EN VEXIN	Syndicat Cléry	Cléry	C.E.O.

NOM	GROUPEMENT	SITUATION DU CAPTAGE	GERANCE
COMMENY	Autonome	Commeny	Régie directe
CONDECOURT	Syndicat Aubette	Avernes	Régie directe
CORMEILLES EN VEXIN	Syndicat Frémécourt Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
COURCELLES SUR VIOSNE	Autonome	Courcelles	Régie directe
COURDIMANCHE		Sagy	
ENNERY	Syndicat Ennery-Livilliers	Ennery	S.F.D.E.
EPIAIS RHUS	Autonome	Epiais Rhus	S.A.G.E.A.
FREMAINVILLE	?		
FREMECOURT	Syndicat Frémécourt Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
FROUVILLE	Autonome	Labbeville, Valangoujard	Régie directe
GADANCOURT	Syndicat Cléry	Cléry	C.E.O.
GENAINVILLE	Autonome	Genainville	Régie directe
GENICOURT	Autonome	Génicourt	S.A.G.E.A.
GOURANGREZ	Syndicat Aubette	Avernes	Régie directe
GRISY LES PLATRES	Autonome	Grisy	S.A.G.E.A.
GUIRY EN VEXIN	Syndicat Cléry en Vexin	Cléry	C.E.O.
HARAVILLIERS	Autonome	Haravilliers	Régie directe
HAUTE ISLE	Autonome	Haute Isle + A) Roche Guyon	Régie directe
HEAULME (LE)	Syndicat Frémécourt, Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
HEDOUVILLE	Autonome	A) Labbeville, Valangoujard	Régie directe
HEROUVILLE	Autonome	Hérouville	S.F.D.E.
HODENT	Autonome	Hodent	Régie directe
JOUY LE MOUTIER			
LABBEVILLE	Syndicat Labbeville, Valangoujard	Labbeville	Régie directe
LIVILLIERS	Syndicat Ennery-Livilliers	Ennery	S.F.D.E.
LONGUESSE	Syndicat de l'Aubette	Avernes	Régie directe

NOM	GROUPEMENT	SITUATION DU CAPTAGE	GERANCE
MAGNY EN VEXIN	Syndicat Magny	Magny, St-Gervais	C.E.O.
MARINES	Syndicat Frémécourt, Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
MAUDETOUR EN VEXIN	Syndicat Cléry-en-Vexin	Cléry	C.E.O.
MENOUVILLE	Syndicat Labbeville, Valangoujard	Labbeville	Régie directe
MENUCOURT			
MONTGEROULT	Autonome	Montgeroult	S.F.D.E.
MONTREUIL SUR EPTE	Autonome	Montreuil	S.F.D.E.
MOUSSY	Syndicat Chars	Chars	C.E.O.
NESLES LA VALLEE	Autonome	Nesles	S.F.D.E.
NEUILLY EN VEXIN	Syndicat Frémécourt, Bréancon	Frémécourt, Marines, Chars	C.E.O.
NUCOURT	Autonome	Nucourt	Régie directe
OMERVILLE	Autonome	Omerville	Régie directe
OSNY			
PARMAIN			
PERCHAY (LE)	Syndicat Aubette	Avernes	Régie directe
PUISEUX PONTOISE	Autonome	Puiseux	Régie directe
ROCHE GUYON (LA)	Autonome	Roche Guyon (la)	Régie directe
RONQUEROLLES	Autonome	Chambly	S.L.E.E.
SAGY	Syndicat Aubette	Avernes	Régie directe
SAINT CLAIR SUR EPTE	Autonome	St-Clair-sur-Epte	Régie directe
SAINT CYR EN ARTHIES	Autonome	Vienne en Arthies	Régie directe
SAINT GERVAIS	Syndicat Magny-en-Vexin	Magny,St-Gervais	C.E.O.
SANTEUIL	Autonome	Santeuil	Régie directe
SERAINCOURT	?		
THEUVILLE	Autonome	Theuville	Régie directe
US	Autonome	Us	Régie directe

NOM	GROUPEMENT	SITUATION DU CAPTAGE	GERANCE
VALANGOUJARD	Syndicat Labbeville, Valangoujard	Labbeville	Régie directe
VALMONDOIS	Autonome	Mériel	S.F.D.E.
VAUREAL			
VETHEUIL	Autonome	Vetheuil, Vienne en Arthies	Régie directe
VIENNE EN ARTHIES	Autonome	Vienne en Arthies	Régie directe
VILLIERS EN ARTHIES	Syndicat Villiers en Arthies	Villiers en Arthies	Régie directe
WY DIT JOLI VILLAGE	Syndicat Cléry en Vexin	Cléry	C.E.O.

LEGENDE :

H.D. : Captage situé hors du département

Gérance :

C.E.O.	Compagnie eau et Ozone
S.F.D.E.	Société française de distribution d'eau
S.A.G.E.A.	
C.G.E.	Compagnie générale des eaux
S.L.E.E.	Société Lyonnaise des eaux

Indice de classement national : 125.7.1031

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : "Le Moulin à Tan" - Source de Gratte-Sel - A.E.P. D'AMBLEVILLE
Situation : commune d'AMBLEVILLE
Exploitant : S.L.E.E,
Autres captages participant à l'alimentation : Néant

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 554,200 y : 162,370 z : + 77
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1968
Profondeur du niveau statique : 2 m date : 16.5.1976
Profondeur totale : 5,50 m
Diamètre crépiné : 6 m
Hauteur crépinée : Néant - eau vient du fond
Aquifère sollicité : Calcaire du Lutétien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 60 m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques ALTA débit : 20 m^3/h environ

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : - 11 décembre 1965
- 26 juillet 1967

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

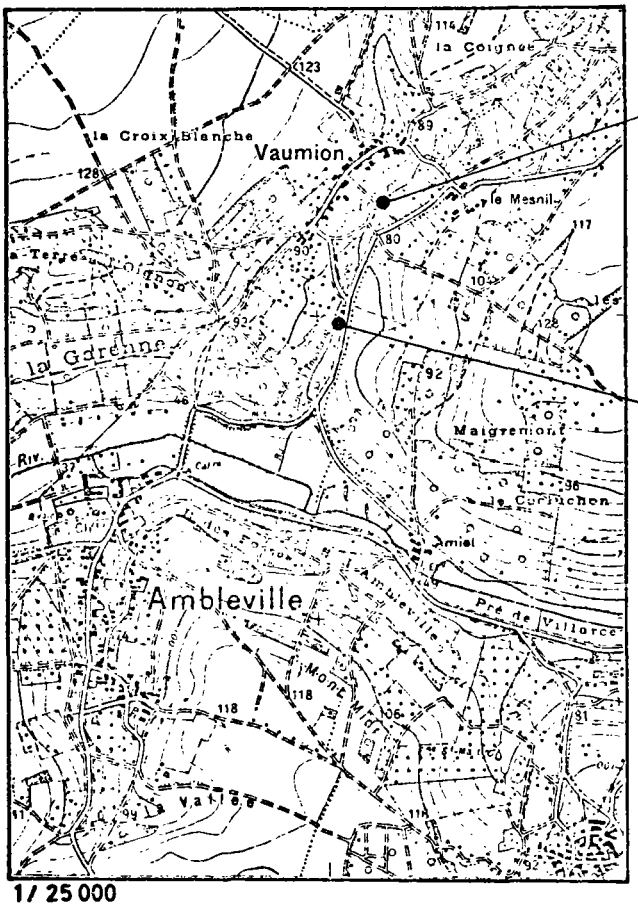
Périmètre immédiat : 25 m de rayon vers l'amont et 15 m de rayon vers l'aval
Périmètre rapproché : 150 m vers l'amont
Périmètre éloigné : 250 m vers l'amont

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 45 x 20
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : Oui - 17.3.1969
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

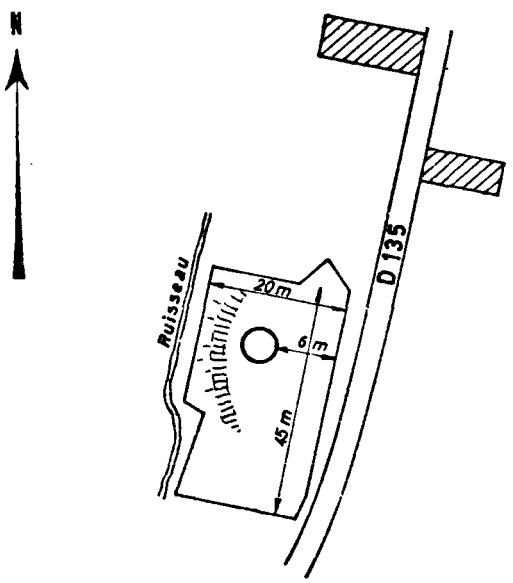
Jugement synthétique sur le captage

- Débit disponible susceptible de varier en fonction de la pluviométrie
- Installations neuves,
- Pas de risque de pollution.



1/ 25 000

LE MOULIN A TAN _ SOURCE "GRATTE SEL"
125 - 7 - 1031



Indice de classement national : 152.1.26

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : Source de la Douée - A.E.P. du Syndicat de l'Aubette
Situation : commune d'AVERNES
Exploitant : le syndicat
Autres captages participant à l'alimentation : -

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 565,68 y : 153,90 z : + 96
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1958
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien (sables cuisiens)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 300 m^3/h date : 29.4.1958
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 3 pompes électriques Masure débit 70 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : assez faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 12.6.1976 Laboratoire : Départemental
R.A.S. du Val d'Oise

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 22 juin 1954

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon vers l'amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

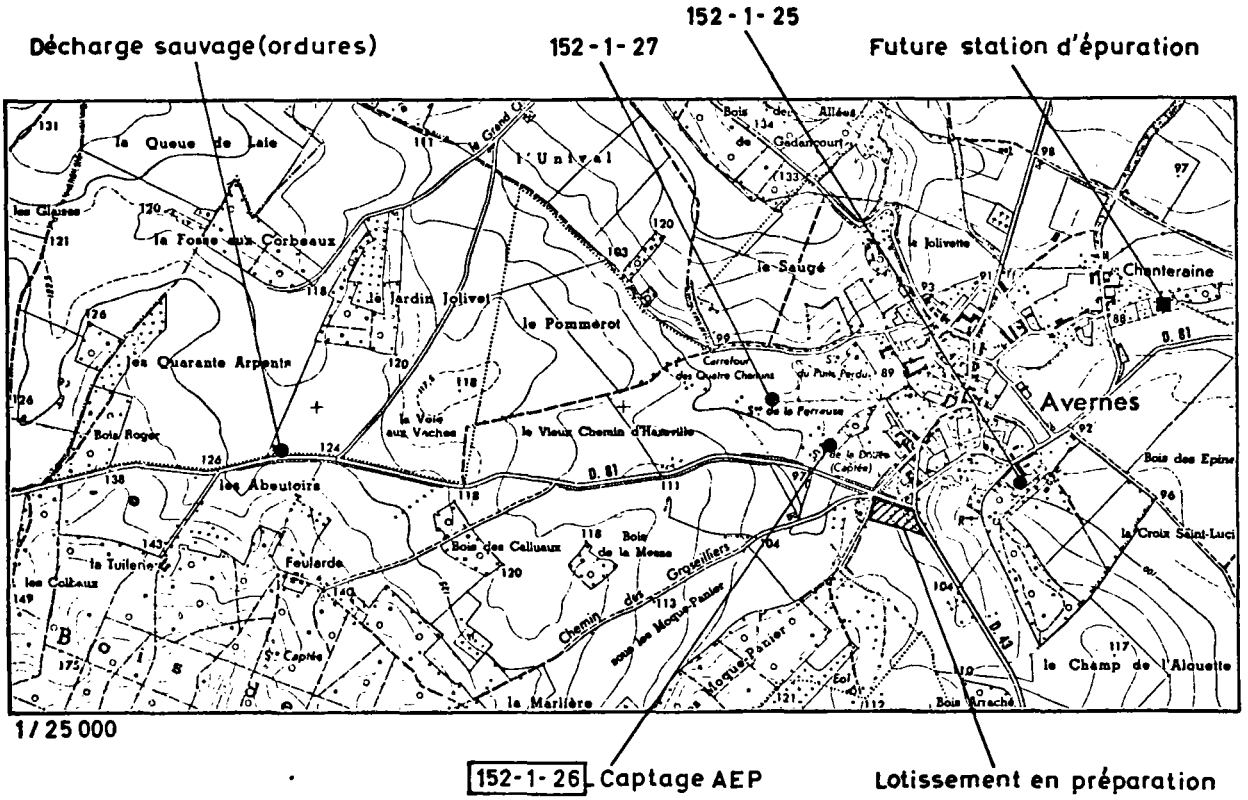
Périmètre immédiat :)
Périmètre rapproché :) en cours
Périmètre éloigné :)

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui
rapproché :
éloigné :

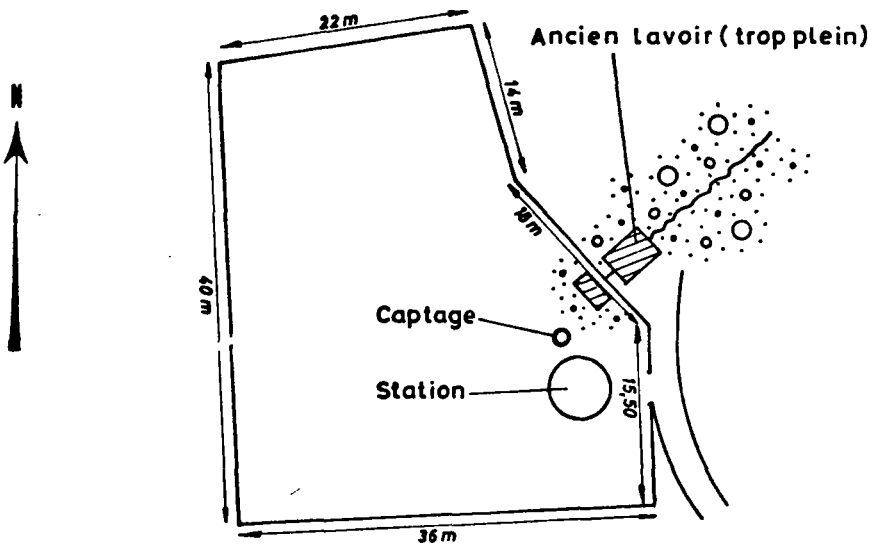
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Le débit semble relativement constant, compte tenu de l'importance de l'impluvium, et de la position en aval écoulement de la nappe,
- Périmètre enclos suffisant, mais périmètre éloigné à définir en fonction des nouveaux aménagements prévus (lotissements).



SOURCE DE LA DOUEE _ 152-1-26



Indice de classement national : 125.7.1001

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Bray et Lu
Situation : commune de BRAY et LU
Exploitant :
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 550,44 y : 160,37 z : + 28
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution : 1960
Profondeur du niveau statique : 2 m date : 24.6.1963
Profondeur totale : 15 m
Diamètre crépiné : Néant
Hauteur crépinée : Néant - venue d'eau uniquement par la base
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 90 m^3/h date : 9 juin 1960
Débit d'exploitation possible : 85 m^3/h date :
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 29 août 1952

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon vers l'amont et 15 m en direction opposée (Conseil d'Hygiène)
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

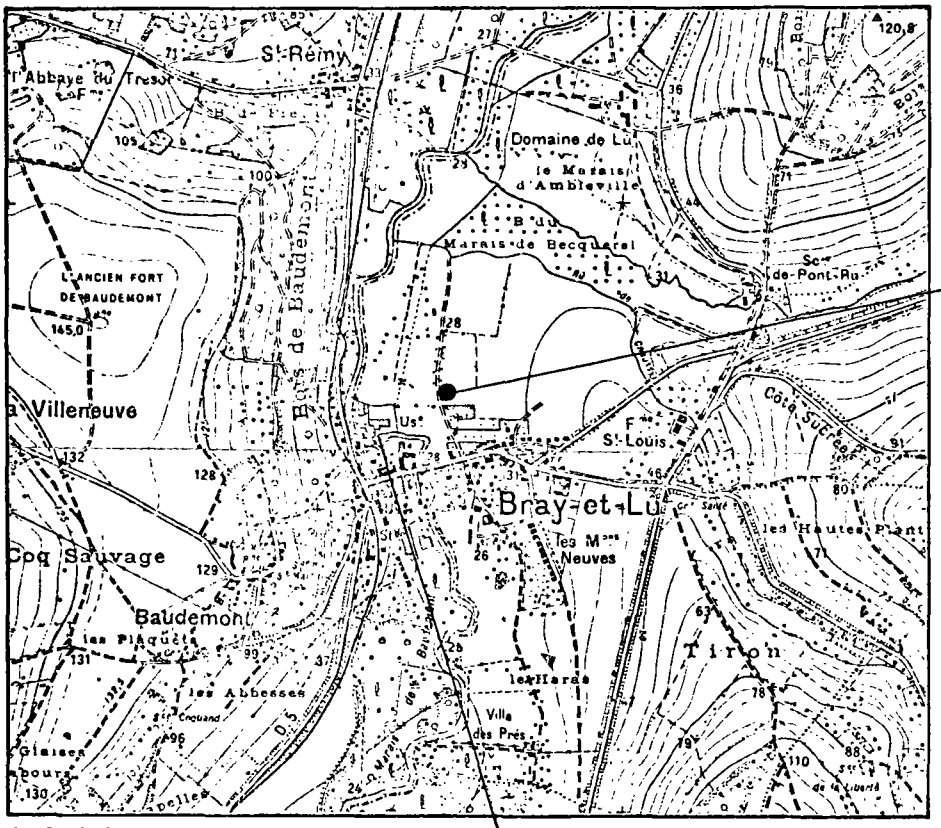
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

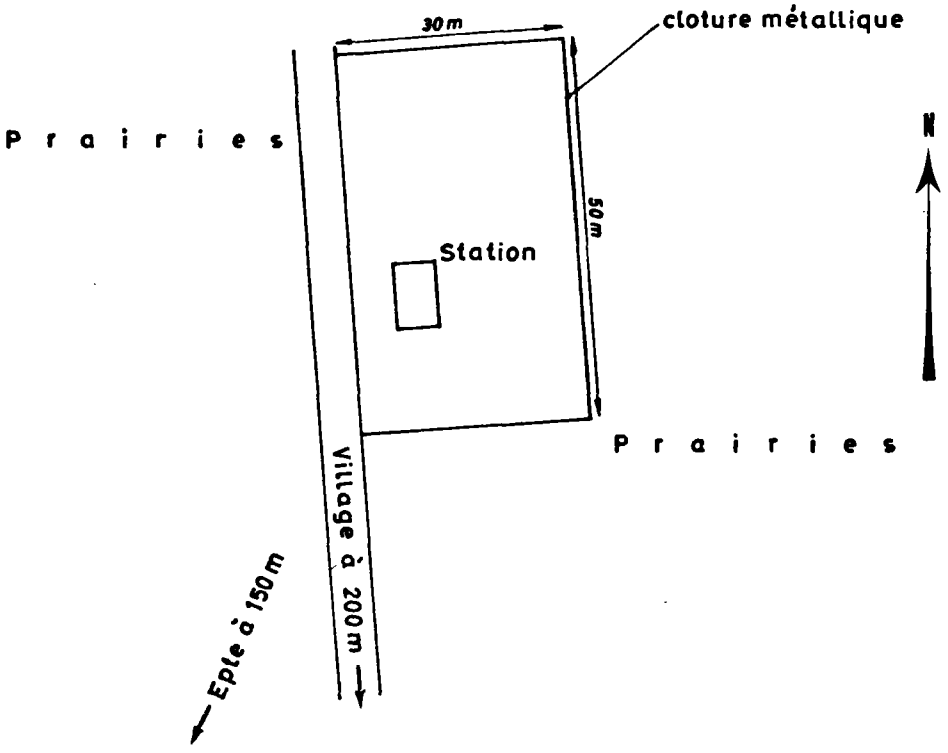
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 30 x 50
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- L'ouvrage aurait un débit plus important si les niveaux crayeux fissurés avaient été captés correctement,
- Pas de problème de pollution sauf par épandage accidentel dans les champs voisins.


St-Rémy
Domaine de Lu
le Marais d'Ambleville
Bois de Baudemont
L'ANCIEN FORT DE BAUDEMONT
Villeneuve
Bray-et-Lu
Coq Sauvage
Baudemont
les Abbesses
Tirlon
125-7-1001
1/25 000
Usine Vieille Montagne


30 m
cloture métallique
Prairies
Station
50 m
N
Prairies
Village à 200 m
Epte à 150 m

Indice de classement national : 152.3.14

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : Source du Lavoir - A.E.P. de Boissy-l'Aillerie
Situation : commune de BOISSY L'AILLERIE
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation : -

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 577,40 y : 153,04 z : + 55
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1945
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien (sables cuisiens)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 40/45 m^3/h date : juin 1976
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 3 pompes électriques, débit : 40 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration en continu

Protection du captage Très mauvaise

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :)
Périmètre rapproché :) Néant
Périmètre éloigné :)

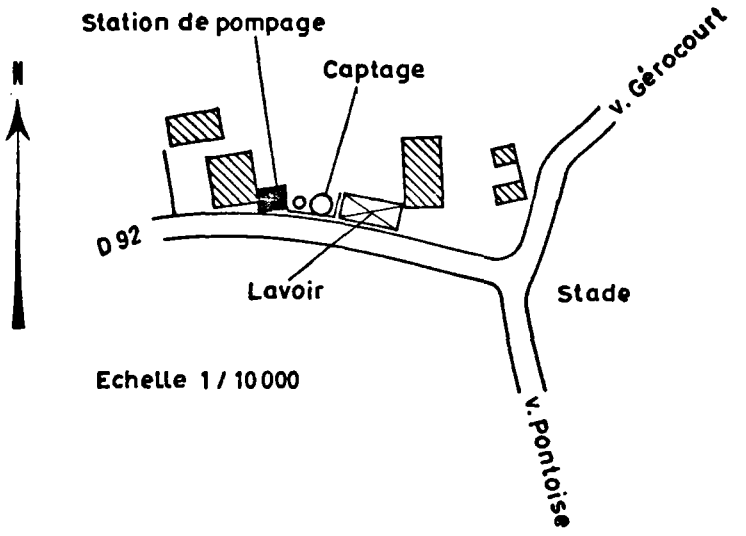
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat :
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Le débit régularisé par la nappe devrait se maintenir quelle que soit la pluviométrie
- Aucun périmètre de protection. Puits placé dans une zone critique. Qualité de l'eau à surveiller très régulièrement. Périmètre à établir le plus rapidement possible, dans le cadre d'une protection générale de la basse vallée de la Viosne.


Zone industrielle
la Fosse Enduval
l'Argillière
le Coudrier
la Fosse
Bois Chante-Coq
Chante-Coq
Côte de Bonne Fontaine
la Porte de la Ville
les Friches Mouseuses
Boissy-l'Aillerie
les Buisso
152-3-14
Côte St Léger
Fabr.
Minot
les Murge
Dépôt fumier
le Bas de Boissy
Côte Bastienne
Dépôt déblais
Jules
Bois du Planté
le D 92
Beauchetard
Réal
Marais de Mississipi
Briqueterie de Puiseux
Bois du Fond de Courcelles
Carrière
Lameth
le Moulinet
Bois Fargot
Dépôt ordures
1/25 000


Station de pompage
Captage
N
v. Gérocourt
D 92
Lavoir
Stade
v. Pontoise
Echelle 1 / 10000

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Brignancourt
Situation : Commune de BRIGNANCOURT
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 571,500 y : 159,840 z : + 85
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1976
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : (Sables Cuisiens)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

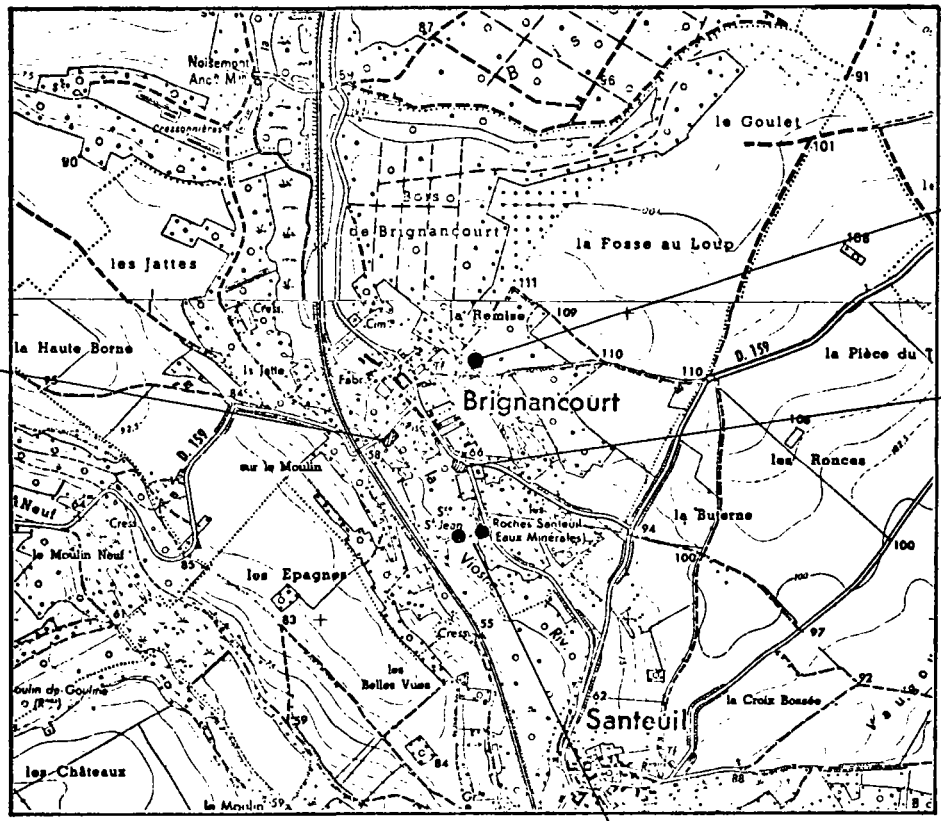
Nouvelles dispositions :

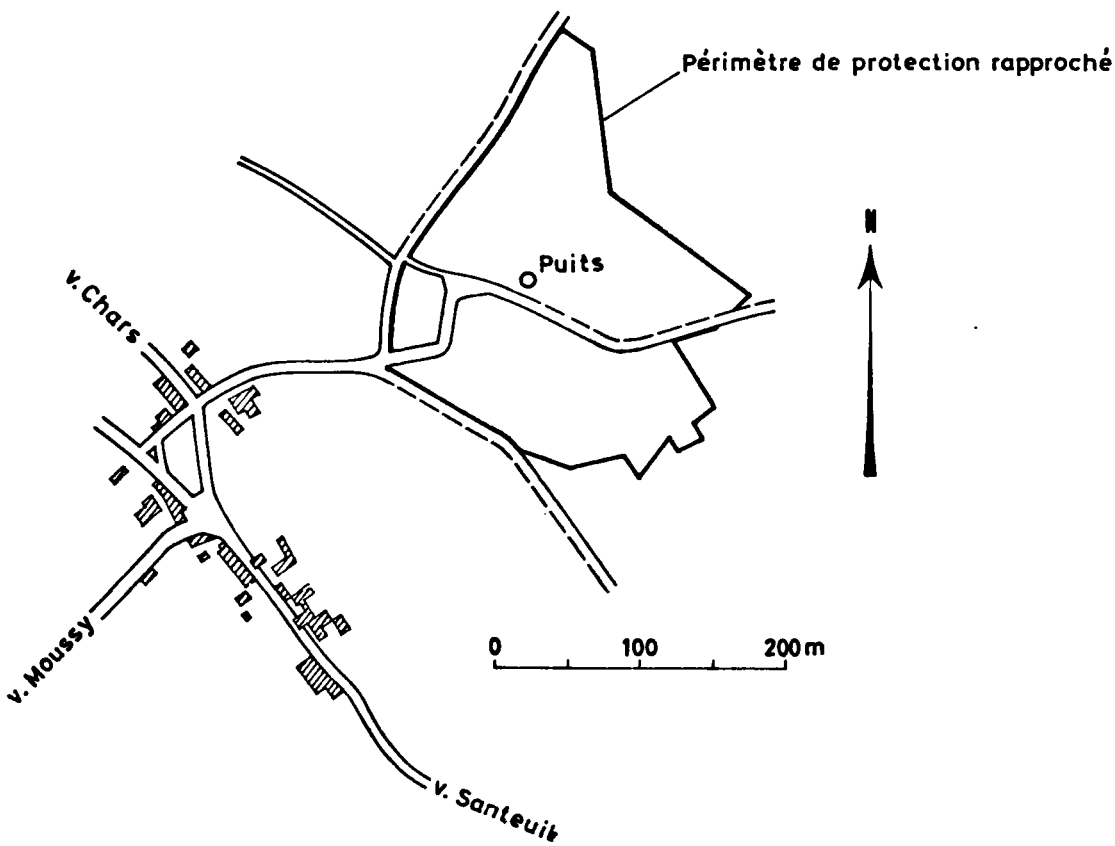
Périmètre immédiat : 10 m de l'axe du puits
Périmètre rapproché : parcelles section A n0 191,192,193,196,197,198,199,200,201,202,205,206
Périmètre éloigné : 450 m de l'axe du puits. 351, 352 et 19

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat :
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage


Puits 152 - 2 - 51
Déblais + ordures
Décharge stériles
Brignancourt
Santeuil
le Goulet
la Fosse au Loup
les Jattes
la Haute Borne
la Pièce du
les Ronces
la Bujerne
les Epagnes
les Belles Vues
les Châteaux
Roches Santeuil Eaux Minérales
D 159
1/25000
Puits des Roches Santeuil
152 - 2 - 9 et 38


Périmètre de protection rapproché
Puits
N
v. Chars
v. Moussy
v. Santeuil
0
100
200 m

Indice de classement national : 152.3.18

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du poste E.D.F. de Cergy
Situation : Commune de CERGY
Exploitant : E.D.F.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 579,36 y : 149,96 z : + 92,5
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1963
Profondeur du niveau statique : 55,60 m date : 5 novembre 1963
Profondeur totale : 70 m
Diamètre crépiné : 0,300 m
Hauteur crépinée : 14,50 m environ
Aquifère sollicité : Yprésien (sables cuisiens)
Epaisseur captée dans l'aquifère : 14 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 18 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique de 5 à 14 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat : Néant
Périmètre rapproché : "
Périmètre éloigné : "

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat :
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : Néant
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Nappe bien protégée. Pas de problème de pollution,
- Nappe susceptible localement de débits importants (> 30 m^3/h) avec des ouvrages adaptés.

Indice de classement national : 126.6.1003

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : "La Grippière" A.E.P. du Syndicat de Chars
Situation : Commune de CHARS
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : Nouveau puits Chars

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 569,70 y : 160,80 z : + 81,93
Type d'ouvrage : Puits + forage
Année d'exécution : avant 1937
Profondeur du niveau statique : 14,92 m date : 1935
Profondeur totale : 30,75 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée : 5 m ?
Aquifère sollicité : Yprésien (sables cuisiens sur 10 m)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 40 m^3/h Δ = 2 m date : 9.1955
Débit d'exploitation possible : 23 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique débit 35 m^3/h
1 pompe électrique débit 22 m^3/h
204 m^3/jour

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations : Teneurs en nitrates à surveiller
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration en continu

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 16 mars 1935

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : Rayon de 60 m vers l'amont et de 20 m vers l'aval
Périmètre général : 200 m vers l'amont et 40 m vers l'aval

Nouvelles dispositions :

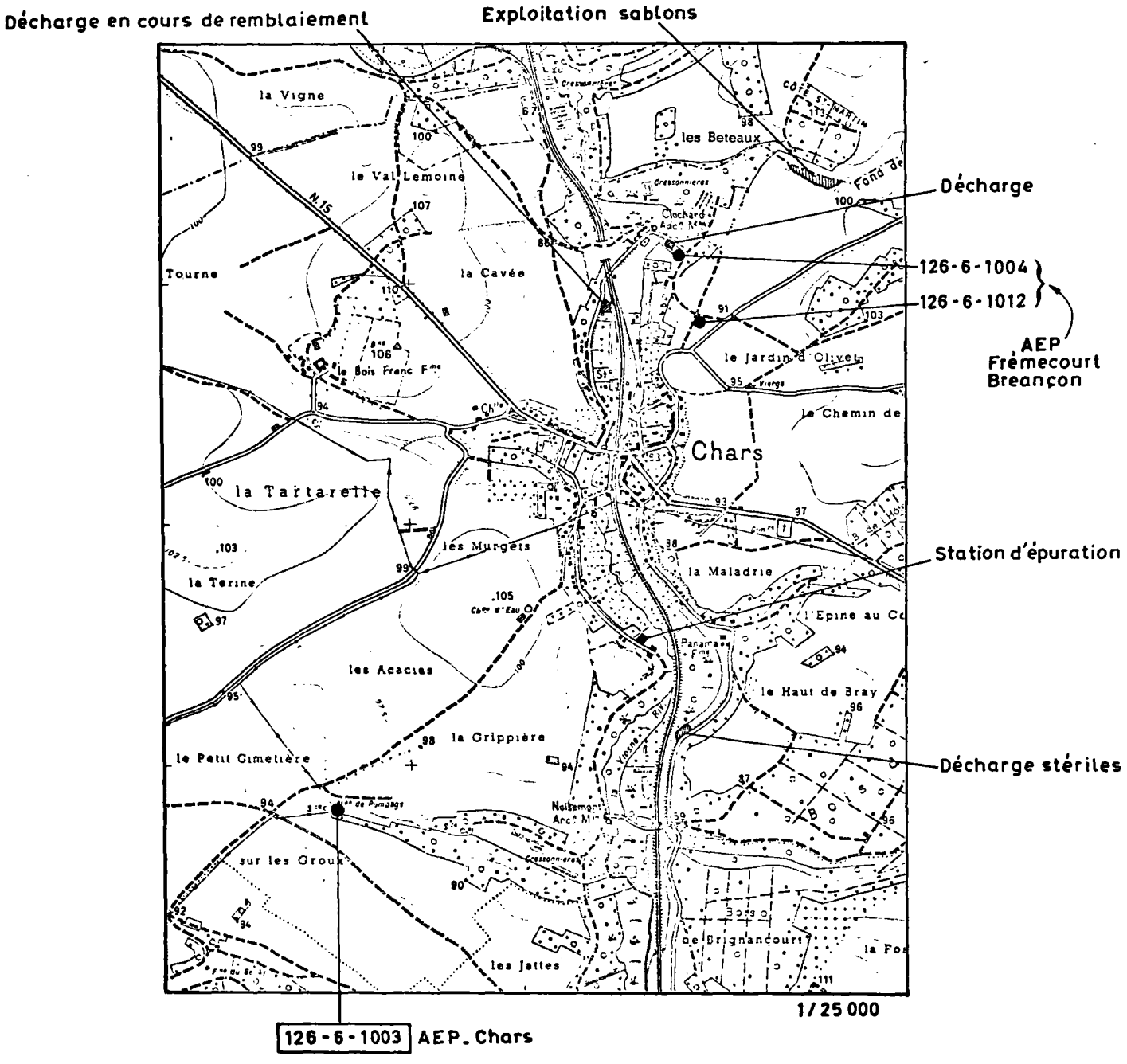
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

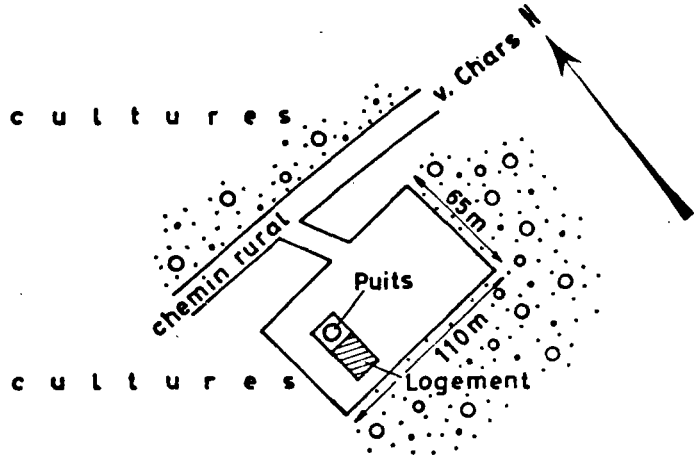
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui 110 m x 65 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Ouvrage ancien,
- Un logement à l'intérieur du périmètre de protection,
- Périmètre à redéfinir en fonction des nouvelles dispositions.
- Pas de sourcesde pollution dans les environs.


Décharge en cours de remblaiement
Exploitation sablons
Décharge
126-6-1004
126-6-1012
AEP Frémecourt Breançon
Station d'épuration
Décharge stériles
126-6-1003 AEP. Chars
1/25 000
la Vigne
le Val Lemoine
Tourne
la Cavée
le Bois Franc
les Beteaux
le Jardin d'Olivet
le Chemin de
Chars
la Tartarette
les Murgets
la Terine
la Maladrie
les Acacias
le Haut de Bray
le Petit Cimetière
la Grippière
sur les Groux
les Jattes
N 15


N
v. Chars
cultures
chemin rural
65 m
Puits
110 m
Logement
cultures

Indice de classement national : 126.6.1012

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Chars (+ Frémécourt)
Situation : Commune de CHARS
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 126.6.1004 - 152.3.2

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 571,160 y : 162,840 z : + 86
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1974
Profondeur du niveau statique : 23,15 m date : janvier 1975
Profondeur totale : 44 m
Diamètre crépiné : 0,800
Hauteur crépinée : 4,60 m
Aquifère sollicité : Yprésien : sables du Cuisien
Epaisseur captée dans l'aquifère : 20 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 65 m^3/h Δ = 9,80 m date : 1.1975
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 21.1.1975 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation assez élevée
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 1.1975 Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 21 avril 1971

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

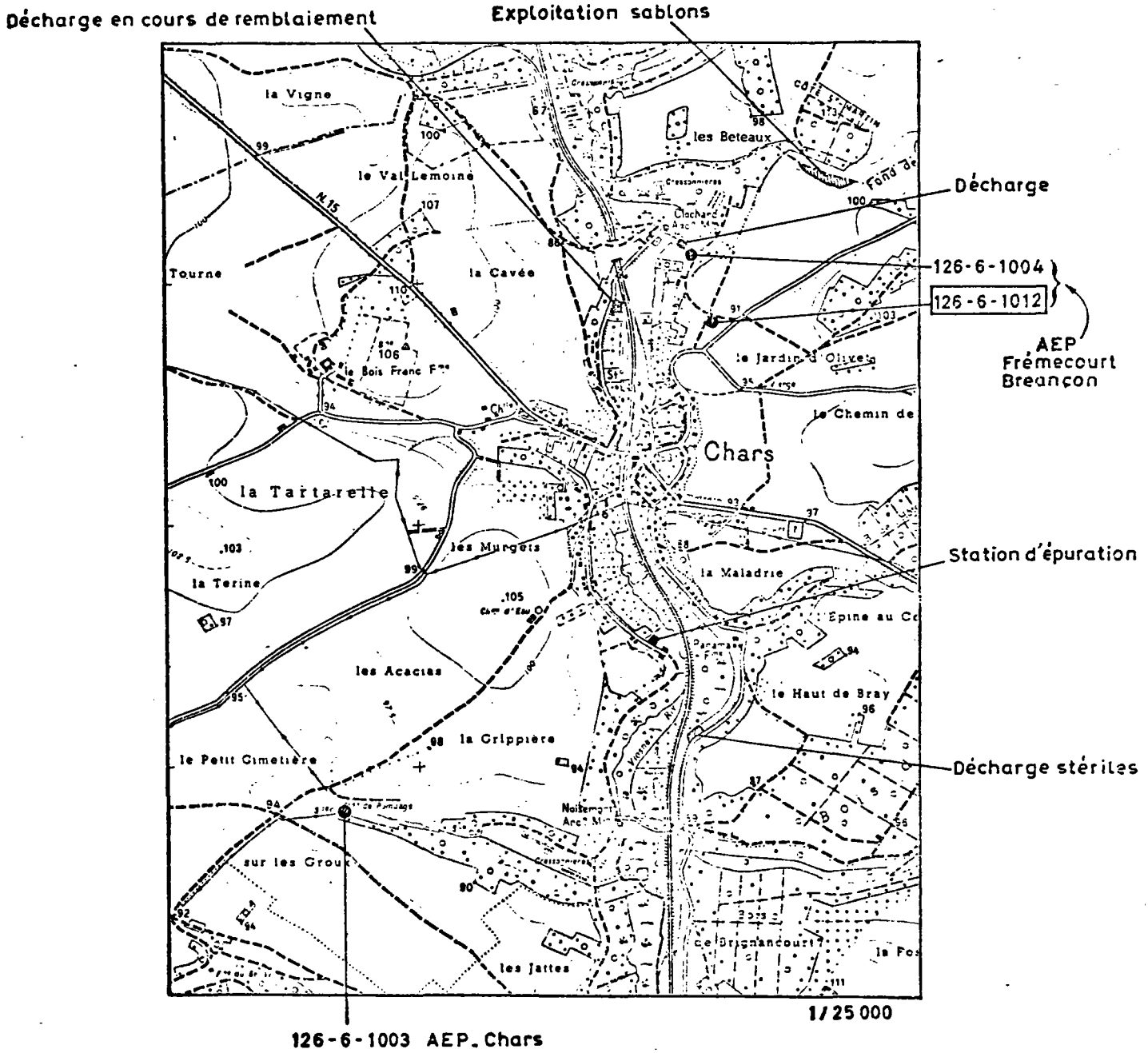
Périmètre immédiat : 15 m de l'axe du puits
Périmètre rapproché : 100 m de rayon centré sur le puits
Périmètre éloigné : 250 m de rayon centré sur le puits

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui 33 x 36
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Essai de puits à réaliser pour connaître les possibilités exactes d'utilisation,
- Pas de source de pollution décelable aux environs immédiats. Champs cultivés aux alentours.


Décharge en cours de remblaiement
Exploitation sablons
Décharge
126-6-1004
126-6-1012
AEP
Frémecourt
Breançon
Station d'épuration
Décharge stériles
126-6-1003 AEP. Chars
1/25 000
la Vigne
le Val Lemoine
les Beteaux
Tourne
la Cavée
le Bois Franc
le Jardin d'Olivet
Chars
la Tartarelle
les Murgets
la Terine
la Maladrie
les Acacias
le Haut de Bray
la Grippière
le Petit Cimetière
sur les Grou
les Jattes
N.15
v. Moulin Clochard
v. Fonds St Cyr
v. Chars
33m
33m
36m
36m
Puits

Indice de classement national : 126.6.1004

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Frémécourt-Bréançon
Situation : commune de CHARS
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 126.6.1012; 152.3.2

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 571,08 y : 163,11 z : + 64
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1962
Profondeur du niveau statique : 1,95 m date : 2.4.1963
Profondeur totale : 22,10 m
Diamètre crépiné : 0,600
Hauteur crépinée : 15 m ?
Aquifère sollicité : Yprésien - sables du Cuisien
Epaisseur captée dans l'aquifère : 17,40 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 50 m^3/h Δ = 21 m date : 15.4.1964
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques MASURE, débit 40 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 9 juin 1960

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon vers l'amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui - 38 x 50 x 15 x 41
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

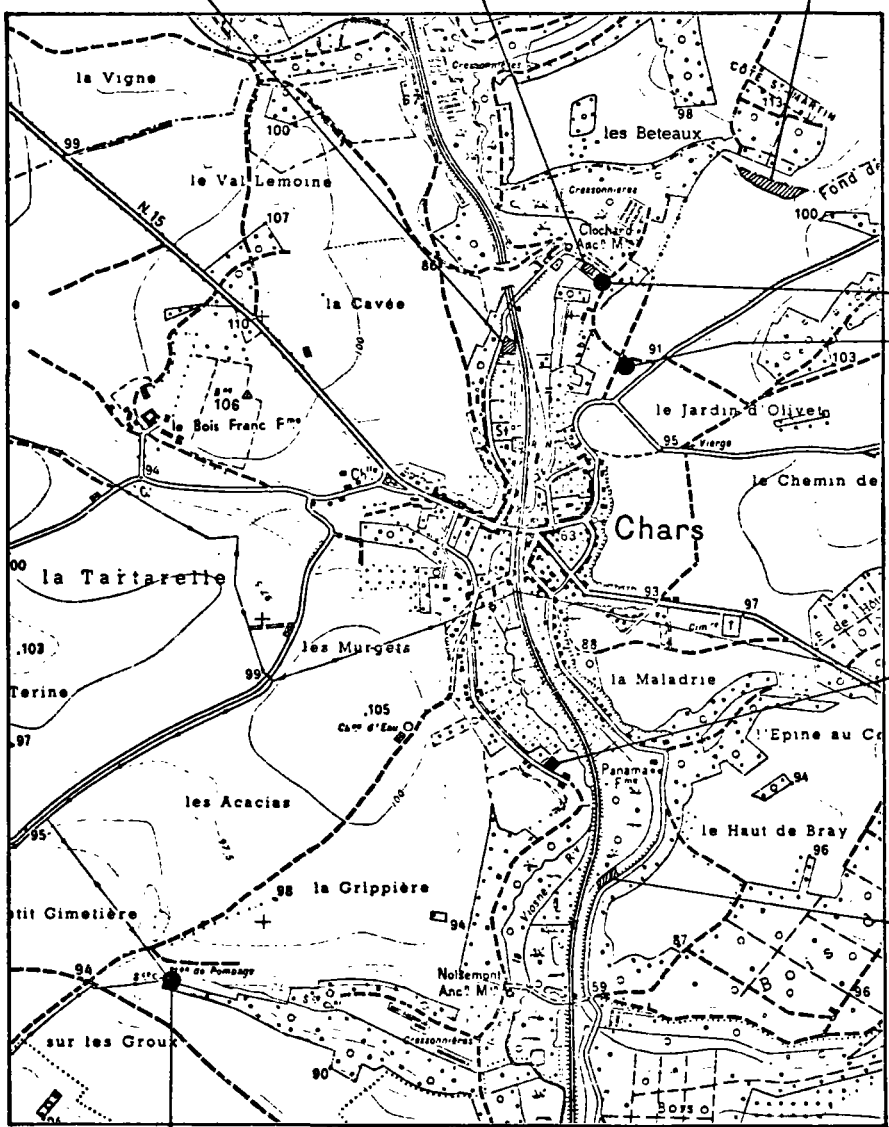
Jugement synthétique sur le captage

- Puits en bon état,
- Une décharge est située à 50 m à l'Ouest du captage en bordure immédiate du périmètre de protection. Cette décharge serait en voie d'être compactée et supprimée, Pas d'autre source de pollution aux environs
- Périmètre de protection à redéfinir.

Décharge en cours de remblaiement

Décharge

Exploitation sablons



126-6-1004

126-6-1012

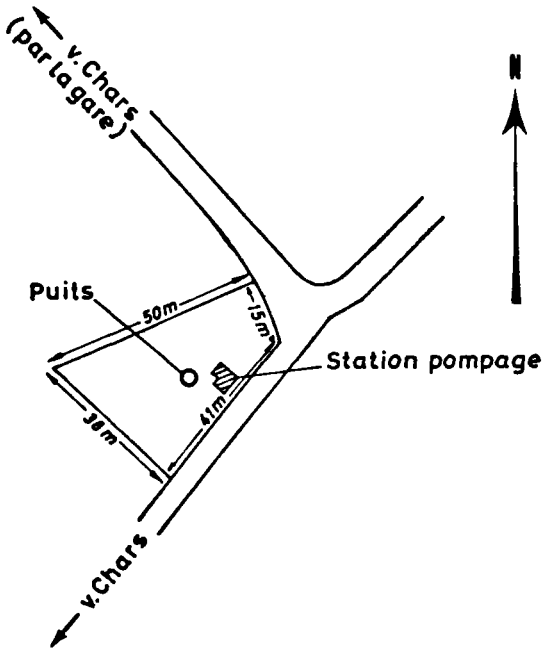
AEP Frémecourt Bréançon

Station d'épuration

Décharge stériles

1/25 000

126-6-1003 (AEP Chars)



Indice de classement national : 151.3.16

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Chaussy
Situation : commune de CHAUSSY
Exploitant : LA COMMUNE
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,60 y : 157,39 z : + 105
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : avant 1949 = captage par tranchée captante avec bâche de réception
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 12 m^3/h date : 29.10.1949
Débit d'exploitation possible : 12 m^3/h date : 29.10.1949
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique SIHI débit ?
1 pompe électrique JEUMONT-SCHNEIDER : 10 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Nitrates = 43 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

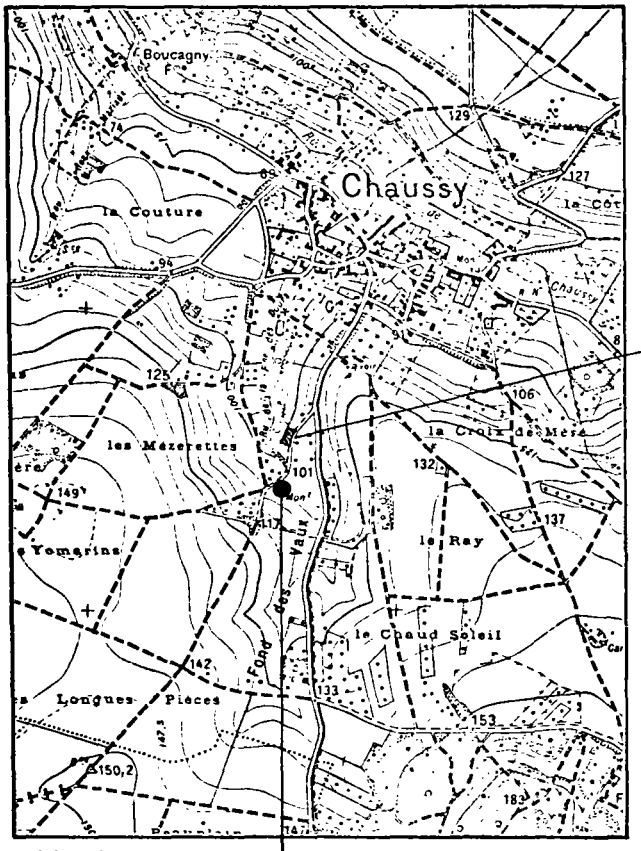
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui - 13 m x 10 m environ
rapproché :
éloigné :

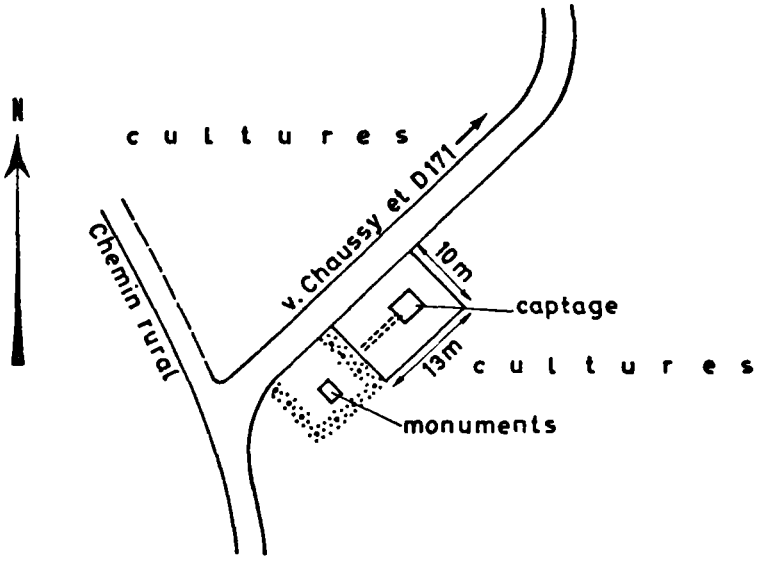
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit susceptible de varier en fonction de la pluviométrie,
- Installations vétustes. Pas de protection étanche,
- Périmètre de protection à revoir en fonction de la position du captage, à mi-pente de vallée sèche. Surveillance chimique et bactériologique est à assurer régulièrement.


Boucagny
Chaussy
la Couture
les Mézerettes
le Rey
le Chaud Soleil
Longues Pièces
Fond des Vaux
la Croix de Mers
Décharge ordures
151-3-16 Captage AEP

1/25 000


N
cultures
v. Chaussy et D171
Chemin rural
10m
captage
13m
cultures
monuments

Indice de classement national : 152.2.4

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Commeny
Situation : Commune de COMMENY
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 568,96 y : 158,55 z : + 73
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1944
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 18 m^3/h date : 1944
Débit d'exploitation possible : 18 m^3/h date : 1944
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques GUINARD : débit 10 m^3/h
Pompages à 7 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 15 décembre 1912

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 10 m de rayon
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

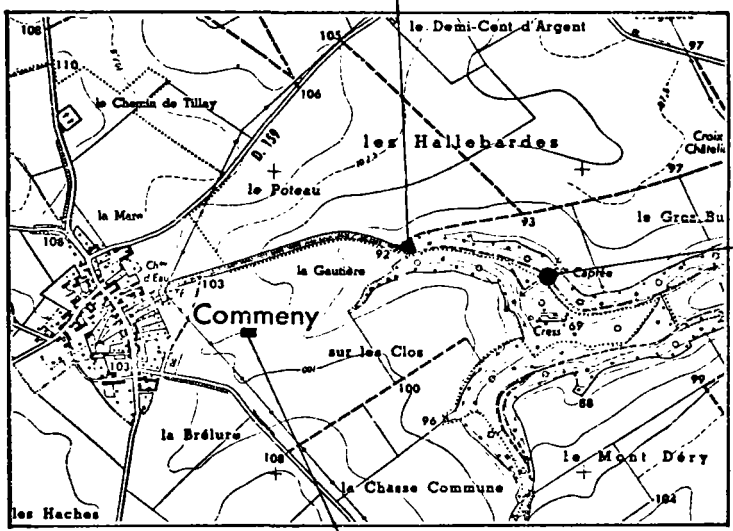
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui- 20 m x 15 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Pas de source de pollution aux environs immédiats, mais périmètre enclos en très mauvais état à réaménager,
- Périmètre éloigné à définir,
- Qualité de l'eau à surveiller (champs cultivés aux alentours),
- Un puits susceptible de bon débit pourrait être creusé dans le secteur. Profondeur 60 m si on se place en amont du village.

Décharge sauvage



1/25000

Future station épuration

Indice de classement national : 152.3.25

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Courcelles-sur-Viosne
Situation : Commune de COURCELLES-SUR-VIOSNE
Exploitant : la Commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 575,940 y : 152,880 z : + 45
Type d'ouvrage : 2 sources captées
Année d'exécution : 1938
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 15 m^3/h ? date :
Débit d'exploitation possible : < 10 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques RATEAU. Débit ?

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 16 juin 1971

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

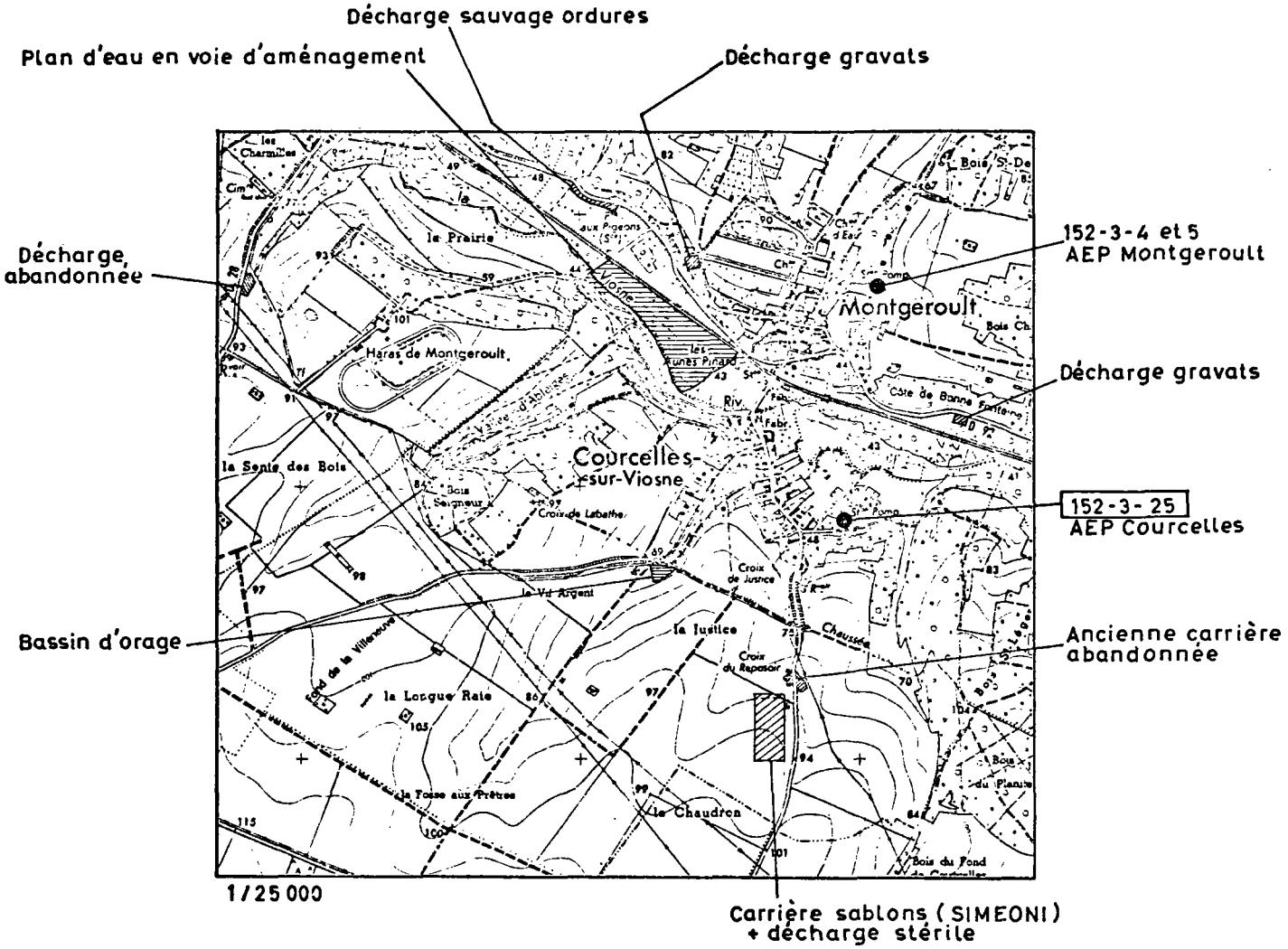
Périmètre immédiat : Parcelle A. 235
Périmètre rapproché : cercle de 100 m de rayon centré sur le captage
Périmètre éloigné : cercle de 500 m de rayon centré sur le captage

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui - 20 x 25
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit non déterminé mais qui n'aurait pas subi de variation ces dernières années. Possibilité d'amélioration par approfondissement,
- Périmètre de protection suffisant : qualité à surveiller, à cause de la présence de constructions proches, non reliées au réseau d'assainissement,
- Les puits captant l'Yprésien devraient donner des débits importants dans ce secteur. Des précautions seront à prendre pour éviter des pollutions à partir de la Viosne.


Décharge sauvage ordures
Plan d'eau en voie d'aménagement
Décharge gravats
Décharge abandonnée
152-3-4 et 5
AEP Montgeroult
Décharge gravats
152-3-25
AEP Courcelles
Bassin d'orage
Ancienne carrière abandonnée
Carrière sablons (SIMEONI)
+ décharge stérile
1/25 000
Montgeroult
Courcelles-sur-Viosne
Haras de Montgeroult
la Prairie
la Justice
la Longue Raie
le Chaudron
la Sente des Bois
Station de pompage
N
15 m
10m
10m
10m
10m
9m
2ème Sce
Sce pr.
j a r d i n s
rue de la Source

Indice de classement national : 152.7.67

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. su Syndicat de Boisemont, Courdimanche, Menucourt
Situation : Commune de COURDIMANCHE
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation : Captage de Chardronville

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 575,91 y : 149,48 z : + 115
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1958
Profondeur du niveau statique : 60,43 m date : 2.7.1958
Profondeur totale : 78 m
Diamètre crépiné : 0,600 sur 12 m puis Ø 400 sur 5,50 m
Hauteur crépinée : 18 m
Aquifère sollicité : Yprésien + Sables cuisiens sur 17 m = Sables et argiles du Sparnacien
Epaisseur captée dans l'aquifère : 18 m sur 2 m
Débit d'épuisement : 32 m^3/h Δ = 15 m date :
Débit d'exploitation possible : 22 m^3/h Δ = 6 m date : 31.5.1958
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique PEME débit 20 m^3/h à 152 m

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 10.09.1975 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Nitrates > 30 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : 10.09.1975 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Aucune contamination

Traitement des eaux Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

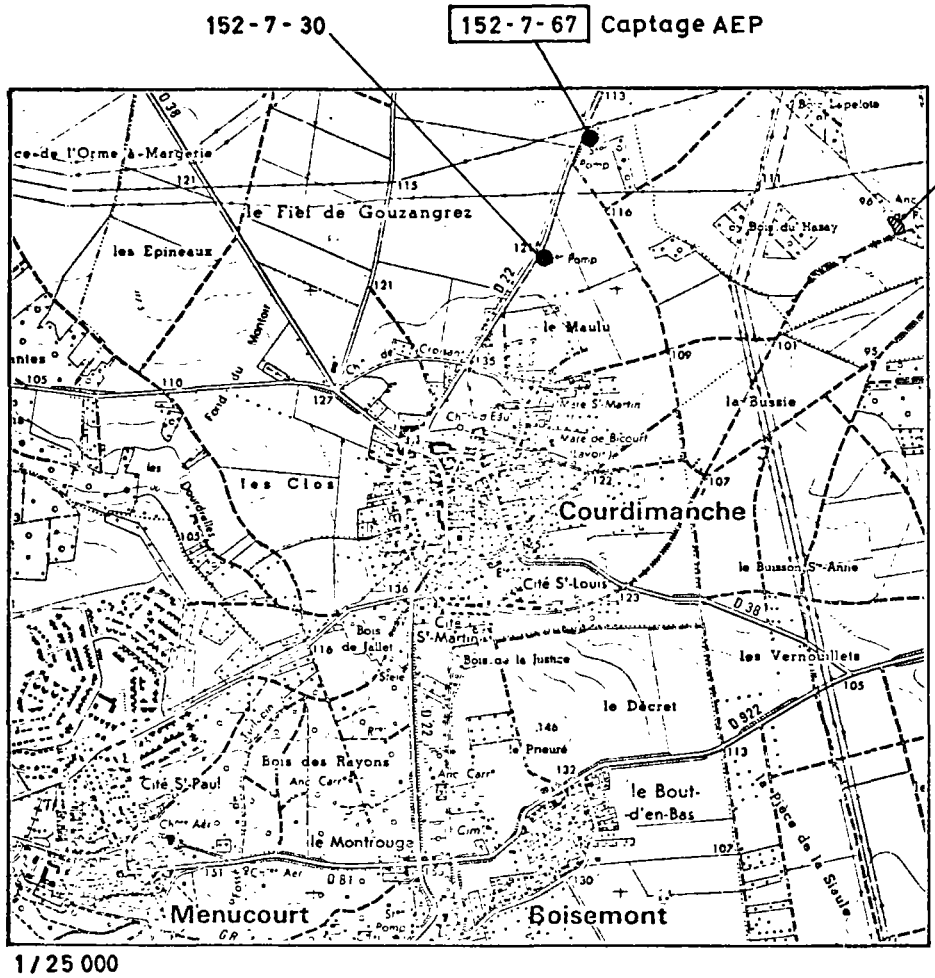
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui - 40 x 50 x 42
rapproché :
éloigné :

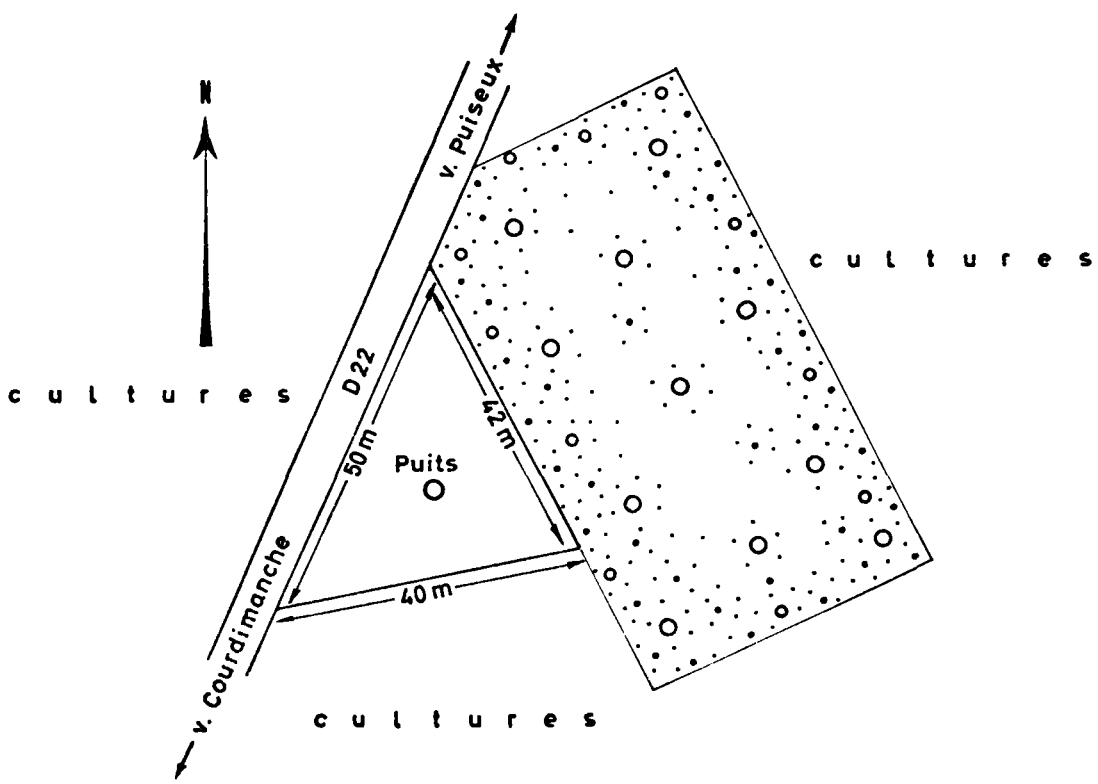
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Périmètre de protection suffisant - nappe bien protégée.


152-7-30
152-7-67 Captage AEP
Ancien dépôt gravats + ordures
le Fief de Gouzangrez
les Epineaux
le Maulu
les Clos
Courdimanche
le Bussie
le Buisson-Ste-Anne
Cité St-Louis
Cité St-Martin
Bois de Jallet
Bois de la Justice
les Vernouillets
le Décret
le Pneuré
Bois des Rayons
Cité St-Paul
le Montrouge
le Bout-d'en-Bas
Menucourt
Boisement
D 38
D 22
D 922
D 81

1 / 25 000


N
v. Puiseux
v. Courdimanche
D22
50m
47m
40 m
Puits
cultures
cultures
cultures
cultures

Indice de classement national : 152.4.1

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat d'Ennery-Livilliers
Situation : Commune d'ENNERY
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 583,25 y : 153,47 z : + 98,2
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1958
Profondeur du niveau statique : 56,80 m date : 1959
Profondeur totale : 83 m
Diamètre crépiné : 0,600
Hauteur crépinée : 28 m ?
Aquifère sollicité : Calcaire grossier du Lutétien et sables cuisiens
Epaisseur captée dans l'aquifère : 21 m
Débit d'épuisement : 45 m^3/h date : 1959
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques JEUMONT-SCHNEIDER, débit 30 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.07.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Teneur en sulfates assez importante > 80 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration
Déferrisation

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 28 Novembre 1956

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 20 m de rayon vers l'amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général : 150 m de rayon à l'amont (NE et E)

Nouvelles dispositions :

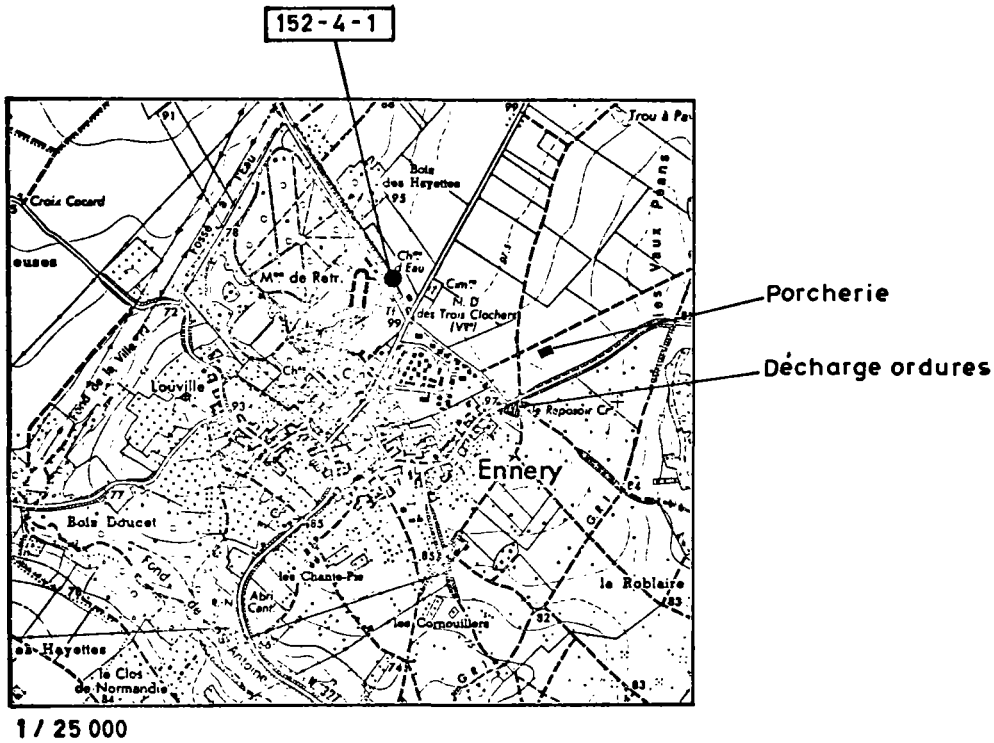
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui - 49 x 44 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : Oui - 1.02.1962
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Nappe bien protégée - périmètre de protection suffisant
- Pas de source de pollution à proximité immédiate.


152-4-1
Porcherie
Décharge ordures
Ennery
Louville
Bois Doucet
Bois des Hayettes
Croix Cocard
Mme de Retr.
Ch. d'Eau
N. D. des Trois Clochers (VPF)
les Vaux Pains
le Roblaire
les Chante-Pie
les Cornouillers
le Clos de Normandie
Abri Canr
Fond de la Ville
Trou à Pa
Repasoir C.
1 / 25 000

Indice de classement national : 126.8.19

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Epiais-Rhus
Situation : Commune d'EPIAIS-RHUS
Exploitant : S.A.G.E.A.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 580,56 y : 160,32 z :+ 69,50
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1939
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Calcaire du Lutétien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 82 m^3/h date : 29.7.1937
Débit d'exploitation possible : m^3/h date : 8.7.7
Utilisation 1976 : 3 pompes électriques GUINARD : débit : 6 m^3/h
17 m^3/h
7 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 25.1.1974 Laboratoire : Labo. Hygiène
Aspect général de la minéralisation : Eaux de minéralisation assez accentuée VDP
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 25.1.1974 Laboratoire : id
Aucune contamination

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 5 Mai 1937

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 20 m de rayon en amont et 10 m en aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

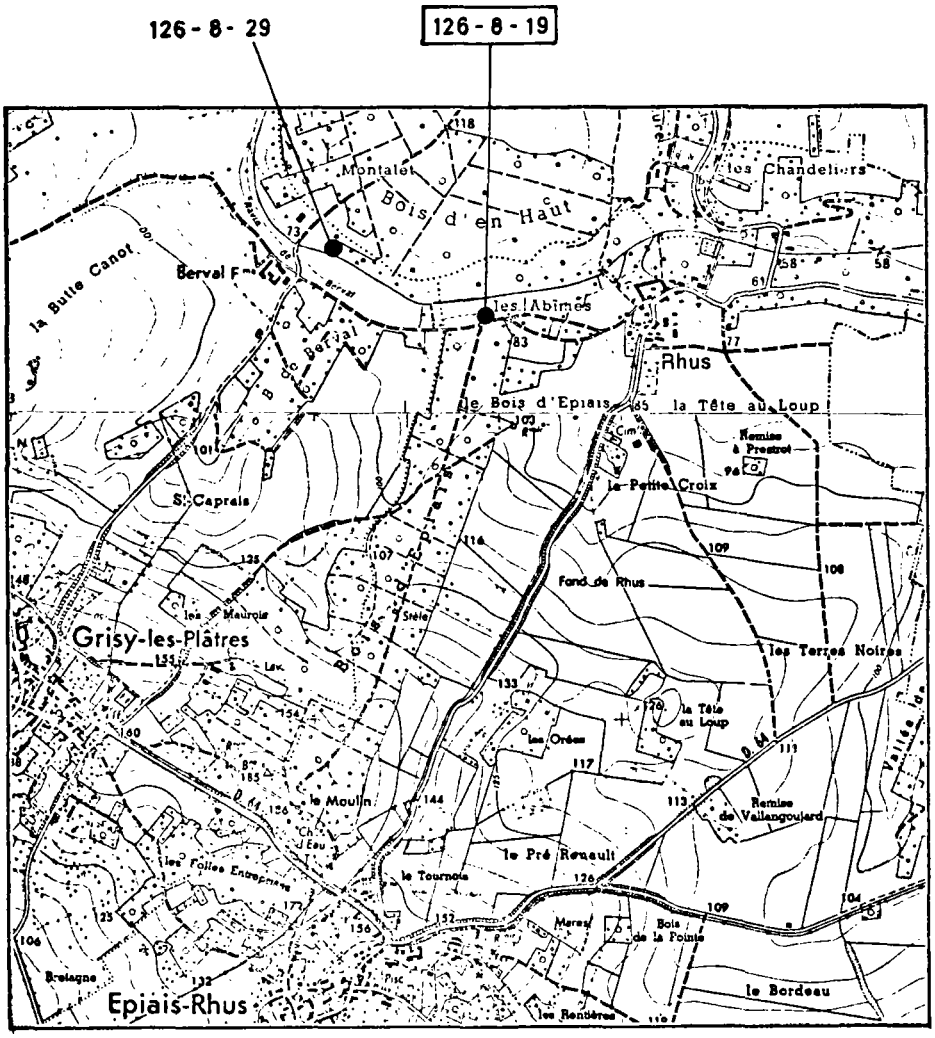
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

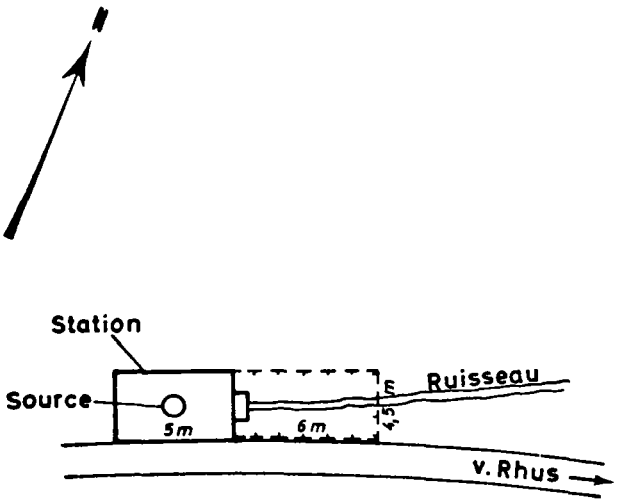
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui - 11 m x 4,50 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit pouvant varier en fonction de la pluviométrie
- Périmètre de protection immédiat trop petit - Périmètre éloigné à définir selon nouvelles dispositions et en fonction de la situation à flanc de vallée.


126 - 8 - 29
126 - 8 - 19
Montalet
Bois d'en Haut
les Chandeliers
la Butte Canot
Berval F.
les Abîmes
Rhus
le Bois d'Epiais
la Tête au Loup
Remise à Prestrot
la Petite Croix
S. Caprais
Fond de Rhus
les Terres Noires
Grisy-les-Plâtres
la Tête au Loup
les Orêts
le Moulin
Remise de Vallangoujard
le Pré Renault
le Tournois
Bois de la Pointe
le Bordeau
Epiais-Rhus


Station
Source
5 m
6 m
4,5
Ruisseau
V. Rhus

Indice de classement national : 152.3.2

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du syndicat de Frémécourt - Bréançon
Situation : Commune de FREMECOURT
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 126.6.1004 ; 126.6.1012

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 575,55 y : 158,25 z : + 166
Type d'ouvrage : puits + forage
Année d'exécution : 1941 approfondissement en 1972
Profondeur du niveau statique : 89,40 m date : 5.5.1976
Profondeur totale : 107 m
Diamètre crépiné : 0,400 ; 0,327
Hauteur crépinée : ≃ 18 m
Aquifère sollicité : Yprésien : sables cuisiens
Epaisseur captée dans l'aquifère : ≃ 18 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 8 m^3/h date : 1974
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique JEUMONT-SCHNEIDER débit 8 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Forte
Teneurs anormales et observations : Sulfates très importants 150 mg/l - Magnésium 35 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Javellisation

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 25 janvier 1939

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : périmètre de 200 m^2
Périmètre général : rayon de 100 m centré sur le forage

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

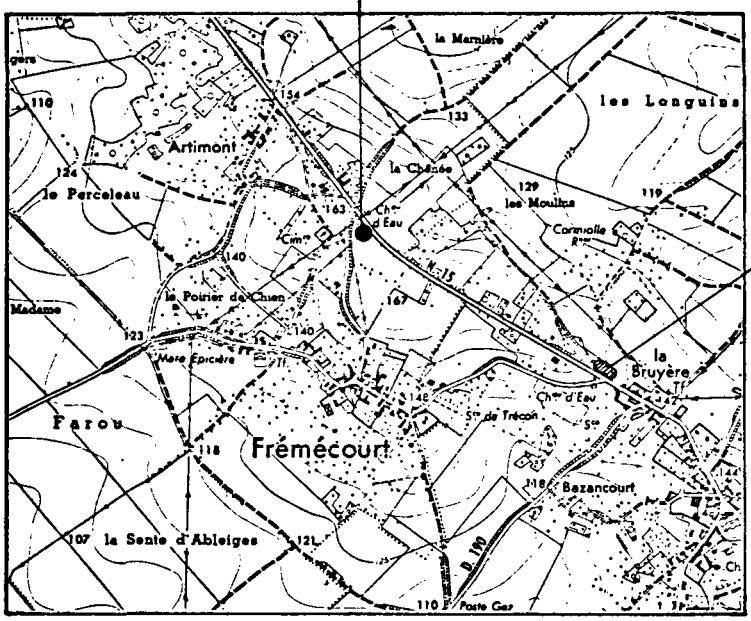
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui - 35 x 30
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit qui a diminué régulièrement depuis 1953 (36 m^3/h ; 13 m^3/h en 1973). Le puits est probablement ensablé, et n'est sans doute pas améliorable. Il serait nécessaire de creuser un nouvel ouvrage,
- La teneur en sulfates est sans doute due à un mauvais isolement de l'ouvrage au niveau du Calcaire de Saint-Ouen,
- Nappe bien protégée, périmètre de protection suffisant,
- Puits à abandonner dans la mesure du possible.

152-3-2



Ancienne décharge ordures, remblayée

Indice de classement national : 152.4.10

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Génicourt
Situation : Commune de GENICOURT
Exploitant : SAGEA
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 580,45 y : 154,31 z : + 100,65
Type d'ouvrage : puits
Année d'exécution : 1898
Profondeur du niveau statique : 48,8 m date : 4.10.1972
Profondeur totale : 55 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 35 m^3/h Δ = 0,70 m date : 4.10.1972
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques PPME 17 m^3/h
KSB 17 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Sulfates > 90 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 28 mars 1930

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 100 m de rayon
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

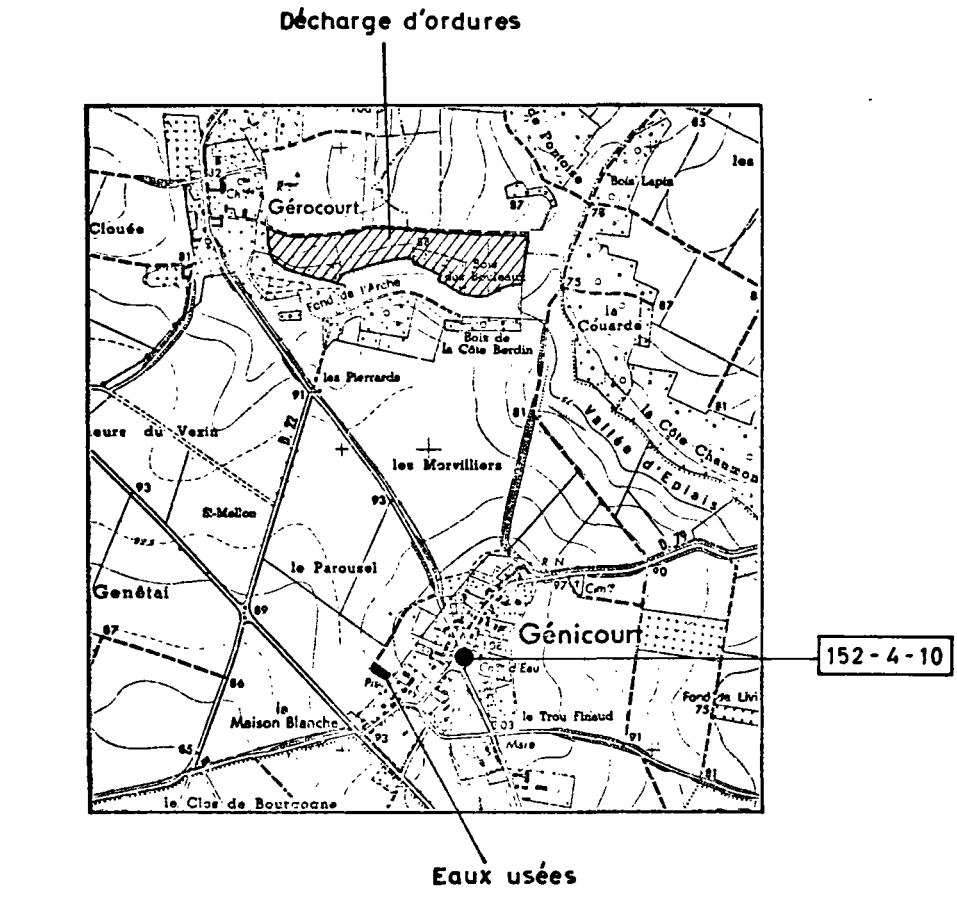
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

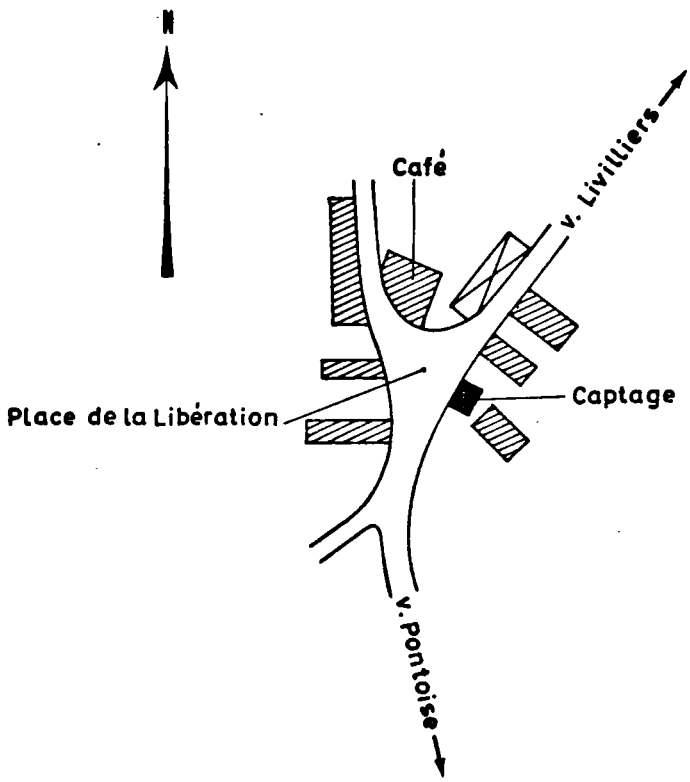
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Nappe bien protégée,
- Veiller à l'étanchéité des installations, par rapport aux infiltrations en provenance de la surface,
- Nappe susceptible de forts débits (> 50 m^3/h) sous réserve de construction d'un autre ouvrage plus profond atteignant le Cuisien.


Décharge d'ordures
Gérocourt
Clouée
Bois de la Côte Berdin
les Pierrards
les Morvilliers
St-Mellon
le Parousel
Genétai
Génicourt
152 - 4 - 10
le Trou Finaud
le Clos de Bourgogne
Eaux usées


N
Café
v. Livilliers
Place de la Libération
Captage
v. Pontoise

Indice de classement national : 126.8.29

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Grisy-les-Plâtres - source Berval
Situation : Commune de GRISY LES PLATRES
Exploitant : SAGEA
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 580,320 y : 160,380 z : + 68
Type d'ouvrage : captage de la source
Année d'exécution : 1923
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 11 m^3/h date : ?
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques GUINARD Débit 8,5 m^3/h
9,6 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 8.2.1973 Laboratoire : Labo. d'hygiène VDP
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

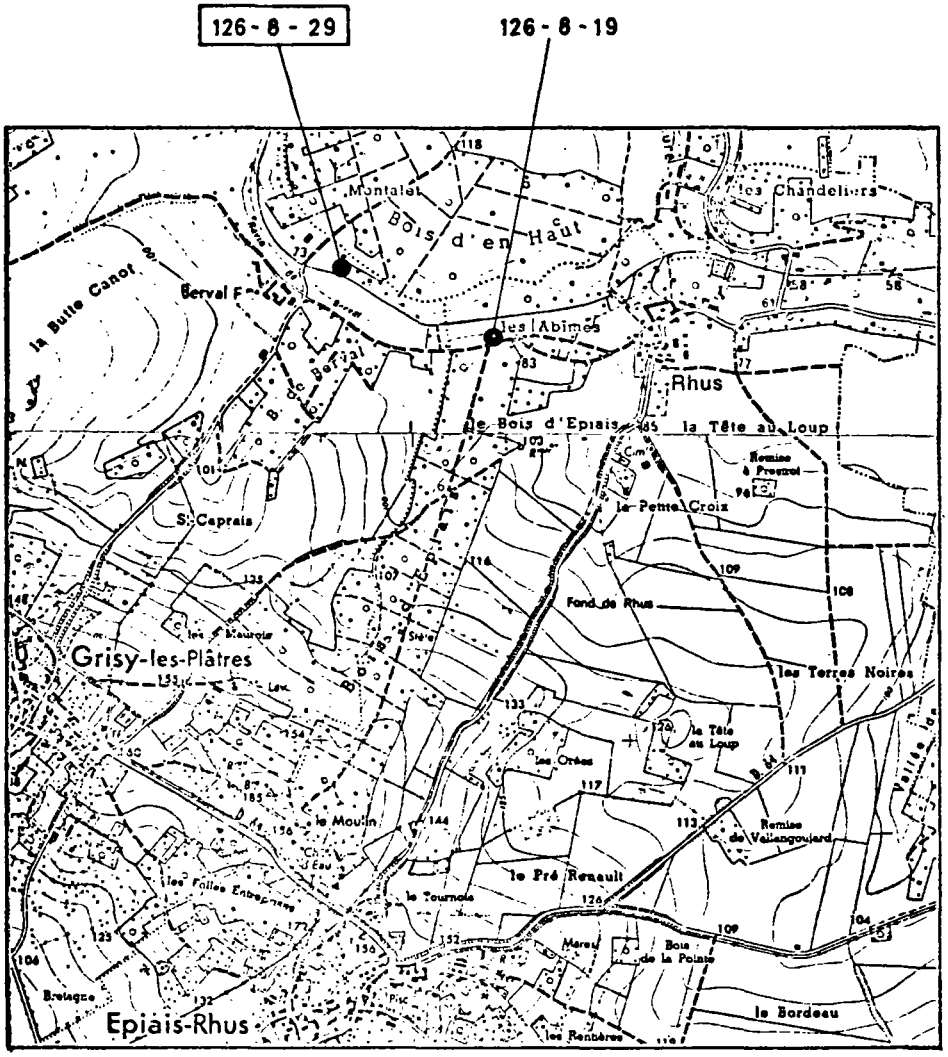
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 18 x 13
rapproché :
éloigné :

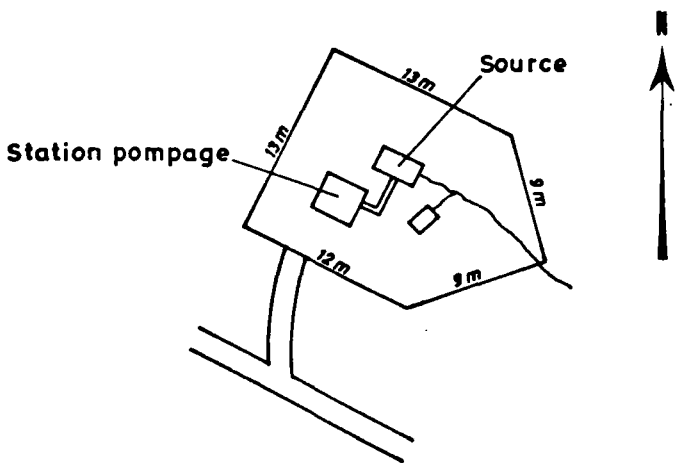
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit pouvant être variable en fonction de la pluviométrie,
- Installations non étanches,
- Périmètre enclos suffisant, mais périmètre éloigné à définir compte tenu de la position du captage dans une vallée alluviale.


126 - 8 - 29
126 - 8 - 19
Montalet
Bois d'en Haut
les Chandeliers
la Butte Canot
Berval F.
les Abimes
Rhus
le Bois d'Epiais
la Tête au Loup
Ramiee à Prevrot
le Petite Croix
S. Caprais
Fond de Rhus
Grisy-les-Plâtres
les Terres Noires
la Tête au Loup
les Orées
le Moulin
Ramiee de Vallangoujard
le Pré Renault
le Tournois
Bois de la Pointe
le Bordeau
Epiais-Rhus

1 / 25000


Source
Station pompage
13m
13m
9m
12m
9m
N

Indice de classement national : 151.4.17

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Génainville
Situation : Commune de GENAINVILLE
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 557,780 y : 158,170 z : + 92
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1936
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : > 30 m^3/h date : 1936
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique débit 12 m^3/h
1 pompe électrique débit 20 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Faible minéralisation
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 22.5.1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise.
Streptocoques fécaux indice d'une contamination ancienne

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 16 mai 1936

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : rayon 50 m vers l'amont, 10 m vers l'aval
Périmètre général : rayon 200 m vers l'amont et les côtés.

Nouvelles dispositions :

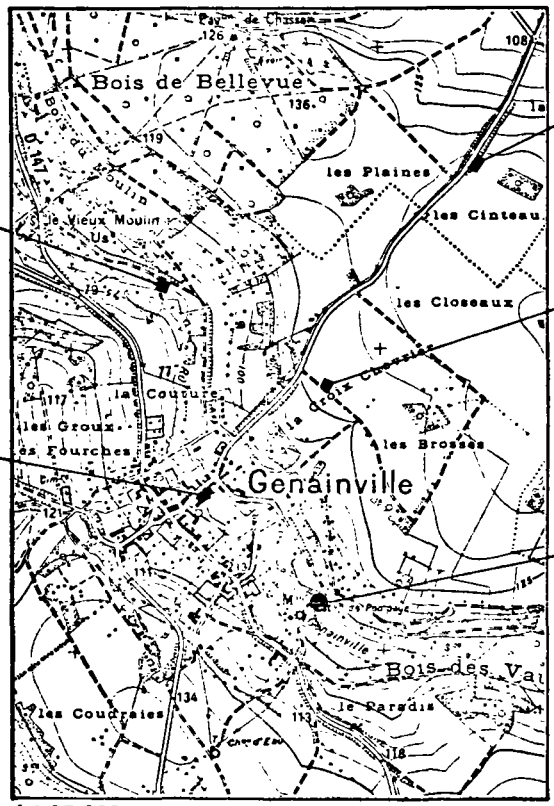
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 40 x 35 x 37 x 20
rapproché :
éloigné :

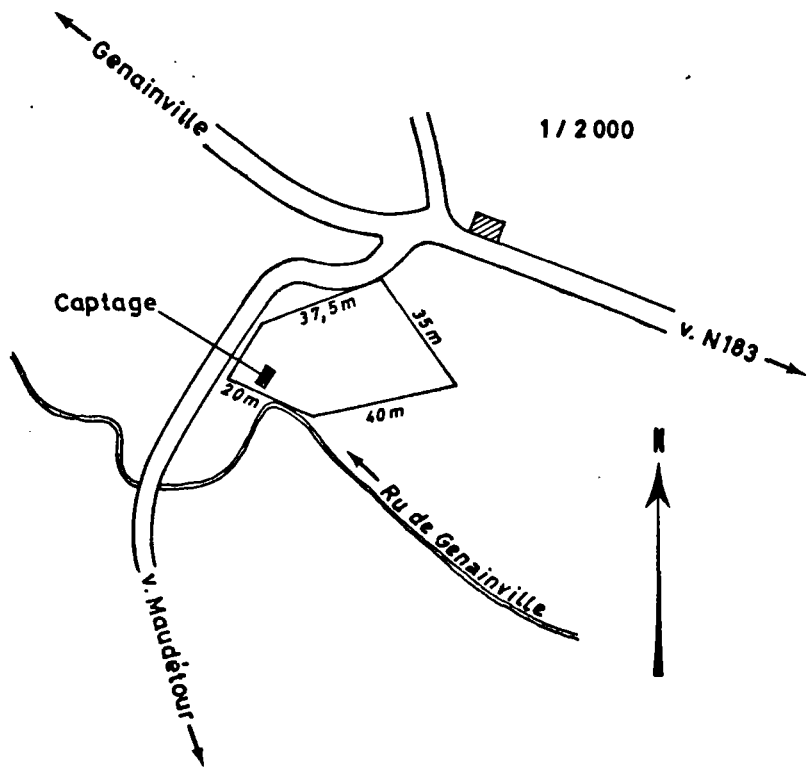
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit de la source à jauger,
- Installations anciennes en bon état,
- Constructions nouvellesen amont du captage, non reliées au réseau d'assainissement. Un étang en amont a un plan d'eau qui semble supérieur à celui du captage,
- Périmètre immédiat suffisant. Périmètre éloigné à définir en fonction des nouvelles dispositions. Qualité de l'eau à surveiller régulièrement.


Bois de Bellevue
les Plaines
les Cinteaux
les Closeaux
la Couture
les Brosses
Genainville
Bois des Vaux
les Courtraies
le Paradis
le Vieux Moulin
Station d'épuration
Décharge sauvage
Dépôt ferraille
Ateliers GIZO
Captage AEP 151 - 4 - 17

1 / 25 000


Genainville
1 / 2 000
Captage
37,5m
35m
20m
40m
v. N183
Ru de Genainville
v. Maudétour
N

Indice de classement national : 126.7.1

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Haravilliers
Situation : Commune d'HARAVILLIERS
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 126.7.12 ; 126.7.23

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 578,42 y : 162,11 z : + 95,80
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1958
Profondeur du niveau statique : 14,28 m date : 23.6.1970
Profondeur totale : 32,60 m
Diamètre crépiné : 1,50 m
Hauteur crépinée : 2,60 m paroi nue
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 26 m^3/h date : 1958
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques MASURE Débit 10 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 19 juin 1957

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon vers l'amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

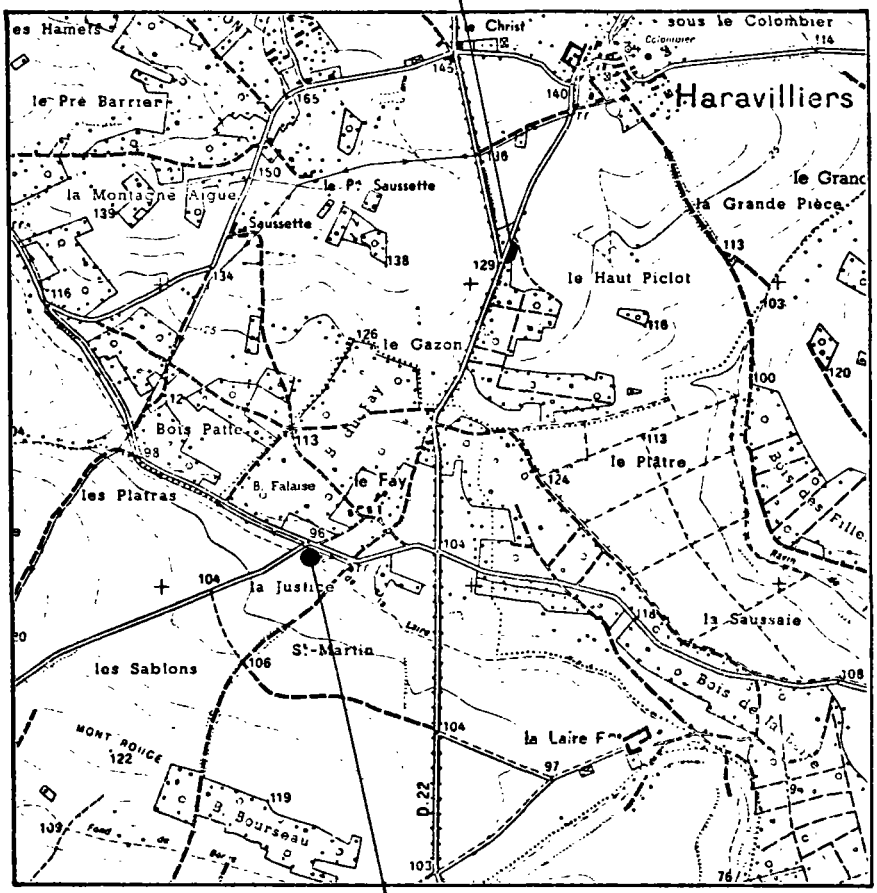
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 17 x 13
rapproché :
éloigné :

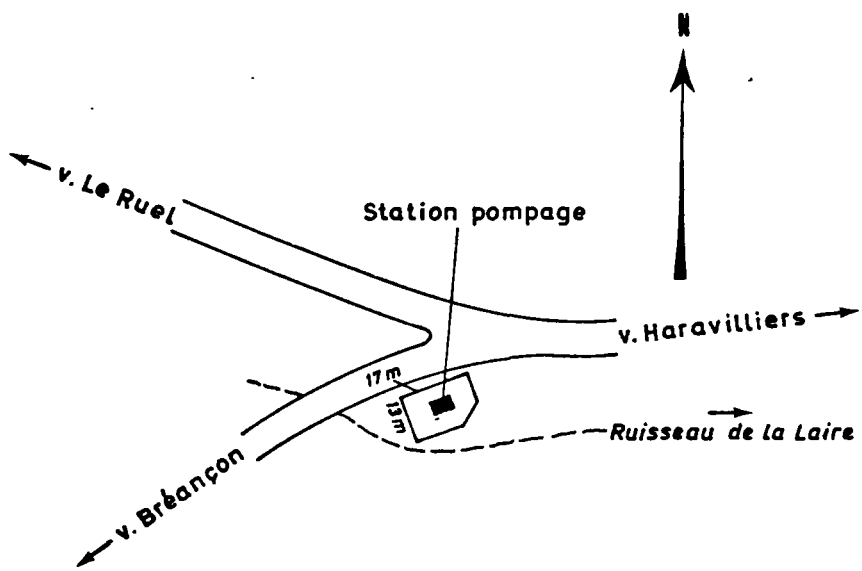
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Pas de source de pollution dans les environs immédiats,
- Périmètre de protection suffisant, nappe bien protégée.

Mare et décharge sauvage





Indice de classement national : 126.7.12

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Haravilliers
Situation : Commune d'Haravilliers
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation : 126.7.1 ; 126.7.23

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 576,73 y : 164,12 z : + 168
Type d'ouvrage : captage de source. Alimente par gravité bâche de reprise
Année d'exécution : antérieur à 1946
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Sables de Fontainebleau (Stampien)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 1,8 m^3/h date : 14.1.1946
Débit d'exploitation possible : 1,8 m^3/h date : 14.1.1946
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations : Eau très agressive
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

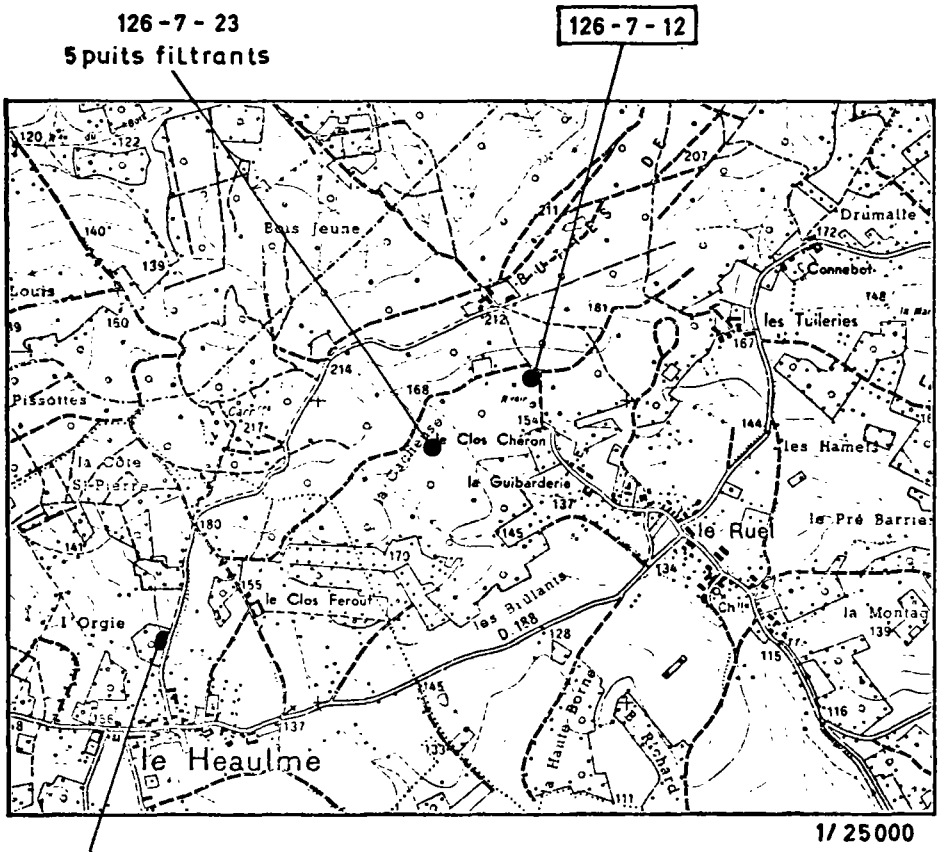
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

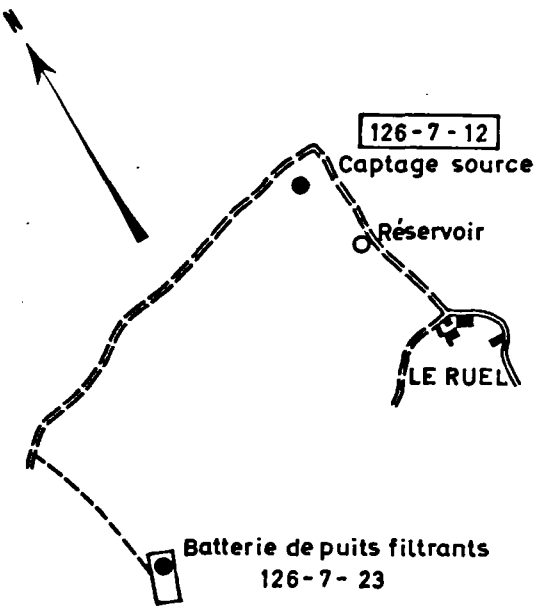
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit pourrait varier en fonction de la pluviométrie,
- Une ferme en amont en tête de vallon (Ferme des Buttes de Rône),
- Périmètre de protection à établir,
- Qualité de l'eau à surveiller.





Echelle approx. 1/7500

Indice de classement national : 126.7.23

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P.D'Haravilliers
Situation : Commune d'HARAVILLIERS
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 126.7.1 - 126.7.12

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 576,370 y : 163,860 z : + 160
Type d'ouvrage : 5 puits siphonnés l'un dans l'autre s'écoulant par gravité dans bâche de reprise
Année d'exécution : 1955
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Sables de Fontainebleau (Stampien)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date : Aucune donnée de l'ordre de 0,3 l/s
Débit d'exploitation possible : m^3/h
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Très faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Neutralisation

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 19 juin 1954

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Estimation des débits utilisés à faire,
- Périmètre de protection à établir,
- Pas de sources de pollution visibles dans l'environnement.

Indice de classement national : 127.5.1022

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : "Source Hodan"
Situation : Commune d'HEDOUVILLE
Exploitant : Sté "Source Hodan"
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 588,180 y : 161,970 z : + 75
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1968
Profondeur du niveau statique : 9,00 m date : 18.5.1968
Profondeur totale : 20,40 m
Diamètre crépiné : 0,350
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien - sables cuisiens et sparnaciens
Epaisseur captée dans l'aquifère : 11,40 m
Débit d'épuisement : 20,6 m^3/h date : 18.5.1968
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique KSB Débit de 5 à 14 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.1.1974 Laboratoire : Contrôle Eaux VDP
Aspect général de la minéralisation : Faible minéralisation
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire : Contrôle Eaux VDP
pas de contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 18 janvier 1968

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : Rayon 25 m amont et 15 m aval
Périmètre général : 250 m de rayon amont

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

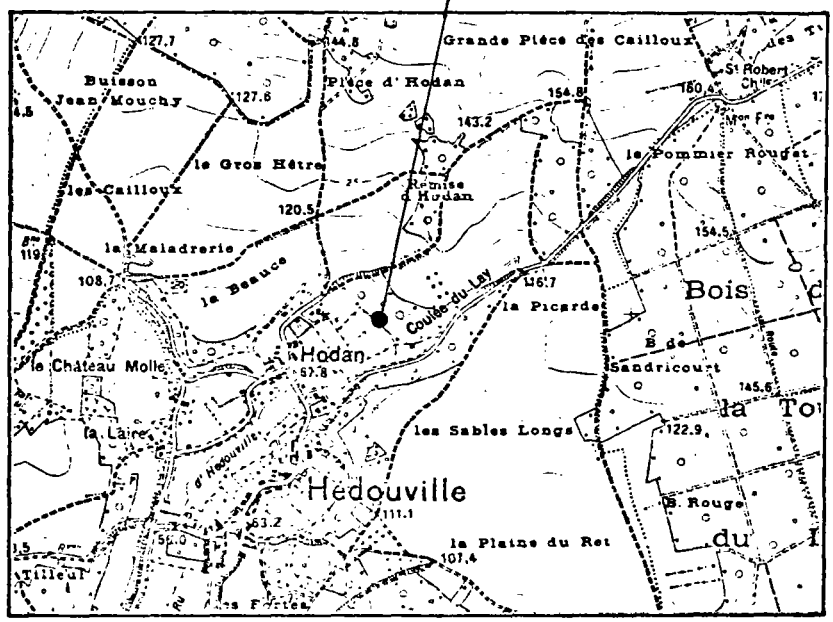
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Oui
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Captage situé au milieu de bois.

Source Hodan 127-5-1022



1/25.000

Indice de classement national : 152.4.4

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Hérouville
Situation : Commune d'Hérouville
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 584,64 y : 155,82 z : + 103,2
Type d'ouvrage : puits
Année d'exécution : 1951
Profondeur du niveau statique : 53,40 date : 16.10.1963
Profondeur totale : 73,30 m
Diamètre crépiné : 0,400
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien - Sables cuisiens et Sparnacien
Epaisseur captée dans l'aquifère : 23 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 8 m^3/h date : avril 1951
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique KSB - débit 9 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 21.09.1975 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Aspect général de la minéralisation : Min. élevée, dure
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : 21.09.1975 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Pas d'observation

Traitement des eaux Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 19.4.1939

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : Réduit aux abords immédiats
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

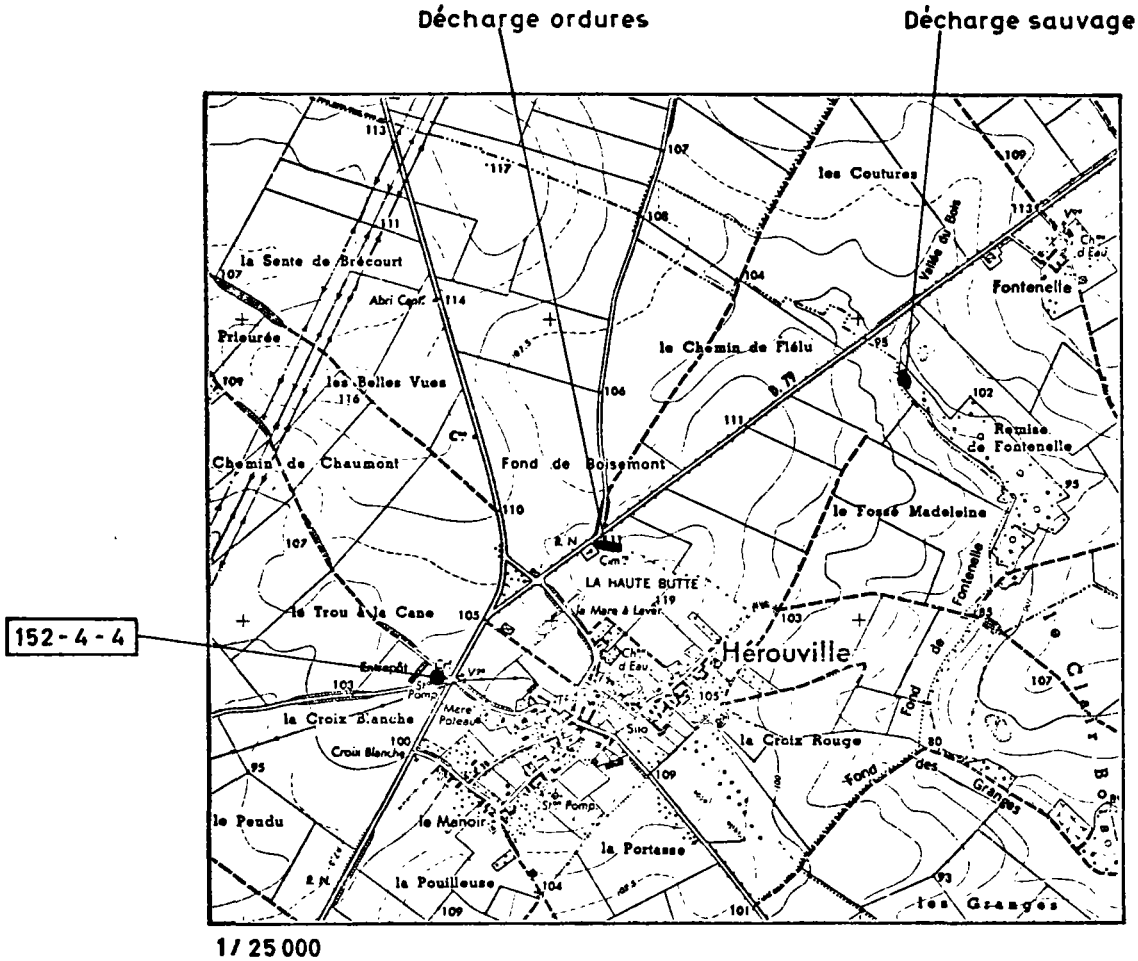
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

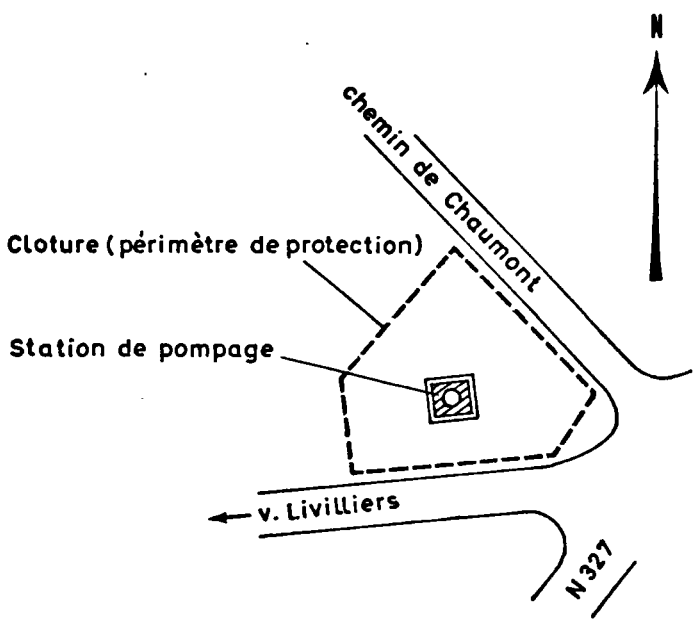
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 25 x 38 x 38
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Nappe bien protégée, périmètre de protection suffisant
- Débit insuffisant, pouvant être amélioré par un captage normal de l'aquifère.


Décharge ordures
Décharge sauvage
152-4-4
Hérouville
LA HAUTE BUTTE
les Coutures
la Sente de Brécourt
Prieurée
les Belles Vues
Chemin de Chaumont
Fond de Boisemont
le Chemin de Flélu
Fontenelle
Remise de Fontenelle
le Fossé Madeleine
le Trou à la Cane
la Croix Blanche
la Croix Rouge
le Pendu
le Manoir
la Portasse
la Pouilleuse
les Granges
1/25 000


N
chemin de Chaumont
Cloture (périmètre de protection)
Station de pompage
v. Livilliers
N327

Indice de classement national : 151.3.7

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Haute-Isle - sources Aulnaire
Situation : commune d'HAUTE-ISLE
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation : 151.3.8 ; 151.3.9

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,26 y : 153,13 z : + 80
Type d'ouvrage : Sources captées - tranchées drainantes
Année d'exécution : 1939
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétieon-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 3,5 m^3/h date : 3.2.1949
Débit d'exploitation possible : 3,5 m^3/h date : 3.2.1949
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 10.1.1937

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

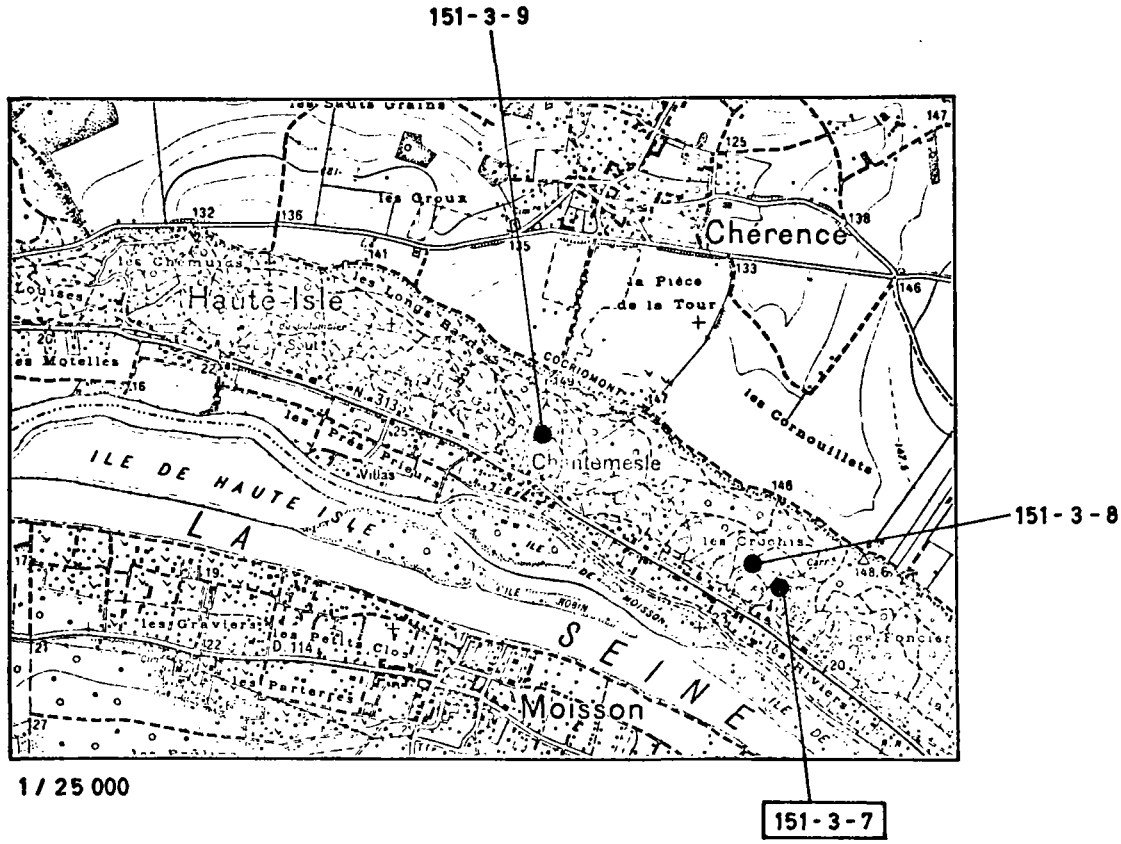
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

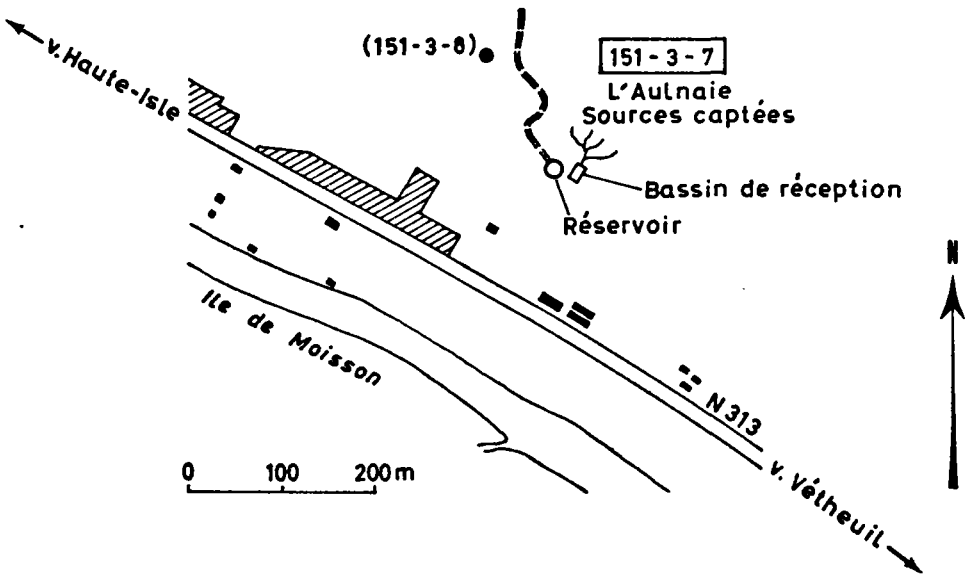
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 80 x 40
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Le débit de l'ensemble des sources aurait été de 7 m^3/h en 1936,
- Installations sommaires, anciennes et vétustes. En principe, pas de risque de contamination vu le caractère isolé du site,
- Périmètre de protection suffisant. A redéfinir en fonction des nouvelles dispositions. Surveillance de la qualité à assurer régulièrement (épandage de lisier sur le plateau, commune de Chérence).


151-3-9
Haute-Isle
Chérence
Chantemesle
Moisson
ILE DE HAUTE ISLE
LA SEINE
151-3-8
151-3-7
1 / 25 000


v. Haute-Isle
(151-3-8)
151-3-7
L'Aulnaie
Sources captées
Bassin de réception
Réservoir
Ile de Moisson
N 313
v. Vétheuil
0 100 200 m
N

Indice de classement national : 151.3.8

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Haute-Isle - Source Savary
Situation : Commune d'HAUTE-ISLE
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 151.3.7 ; 151.3.9

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,20 y : 153,19 z : + 80
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1953
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 0,9 m^3/h date : 29.11.1949
Débit d'exploitation possible : 0,9 m^3/h date : 24.11.1949
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 15.10.1949

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 15 m de rayon amont, 5 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

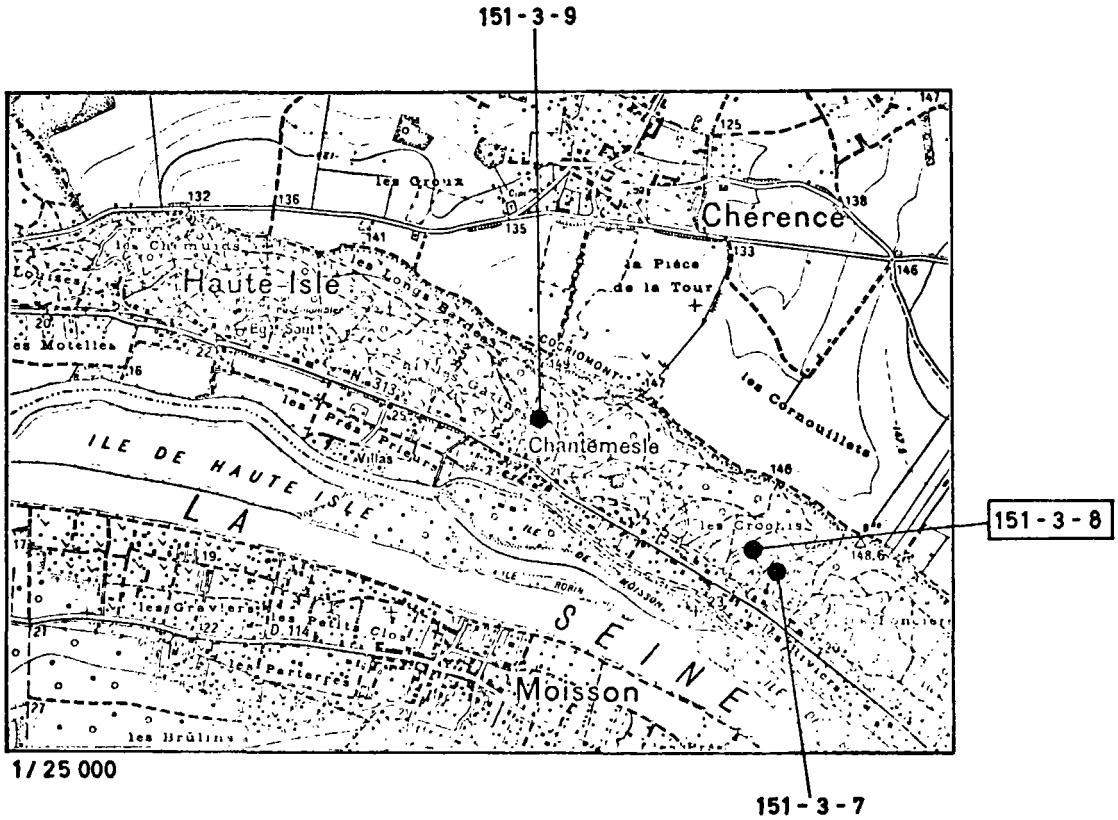
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 150 x 100
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit variable en fonction de la pluviométrie,
- Installations anciennes à revoir. Bâche de réception commune avec la source de l'Aulnaie
- Périmètre de protection suffisant, mais source à surveiller à cause de l'épandage de lisier sur le plateau - porcherie de Chérence.


151-3-9
Haute-Isle
Chérence
Chantemesle
Moisson
ILE DE HAUTE ISLE
LA SEINE
151-3-8
151-3-7
1/25 000

Indice de classement national : 151.3.9

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Haute-Isle - Source Cocriomont
Situation : Commune d'HAUTE-ISLE
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 151.3.7 ; 151.3.8

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 551,48 y : 153,64 z : + 95
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1953
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 1,2 m^3/h date : 24.11.1949
Débit d'exploitation possible : 1,2 m^3/h date : 24.11.1949
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 26.3.1976 Laboratoire : Labo. Départemental 95
Aspect général de la minéralisation : Faible minéralisation
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 26.3.1976 Laboratoire : Labo. Départemental 95
Aucune contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 15.10.1949

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : Rayon 15 m amont et 5 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

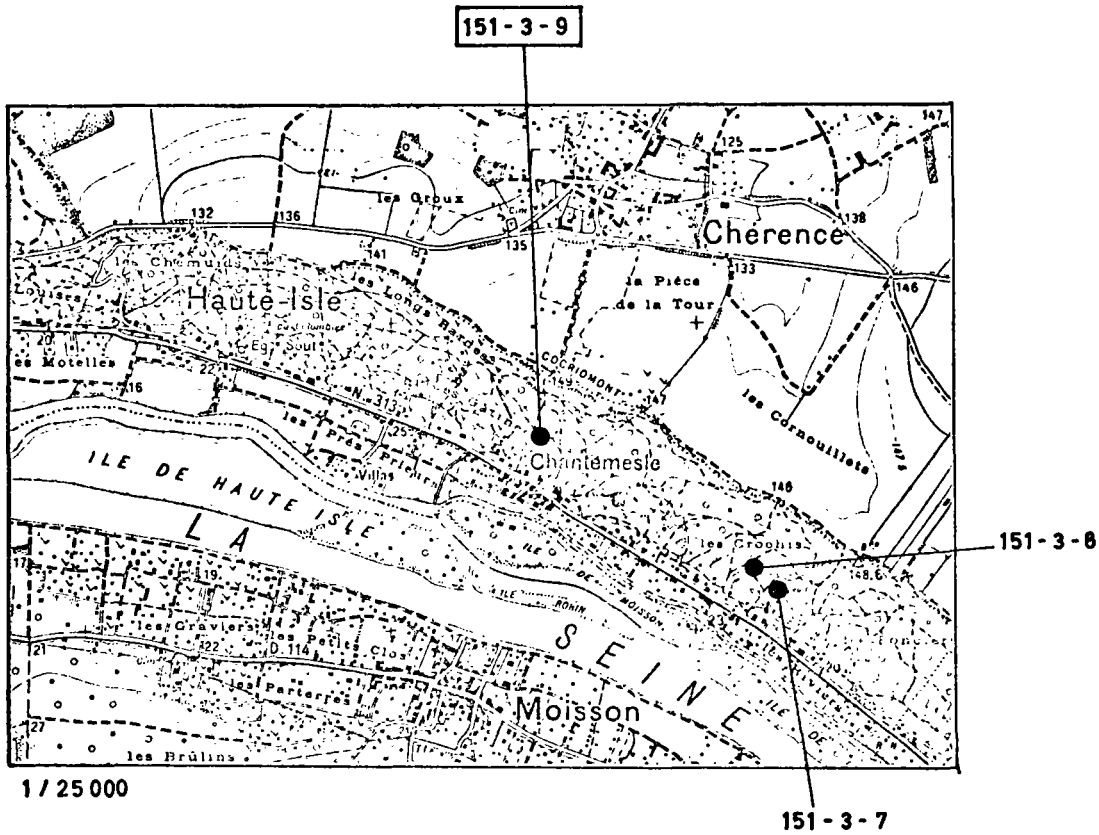
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

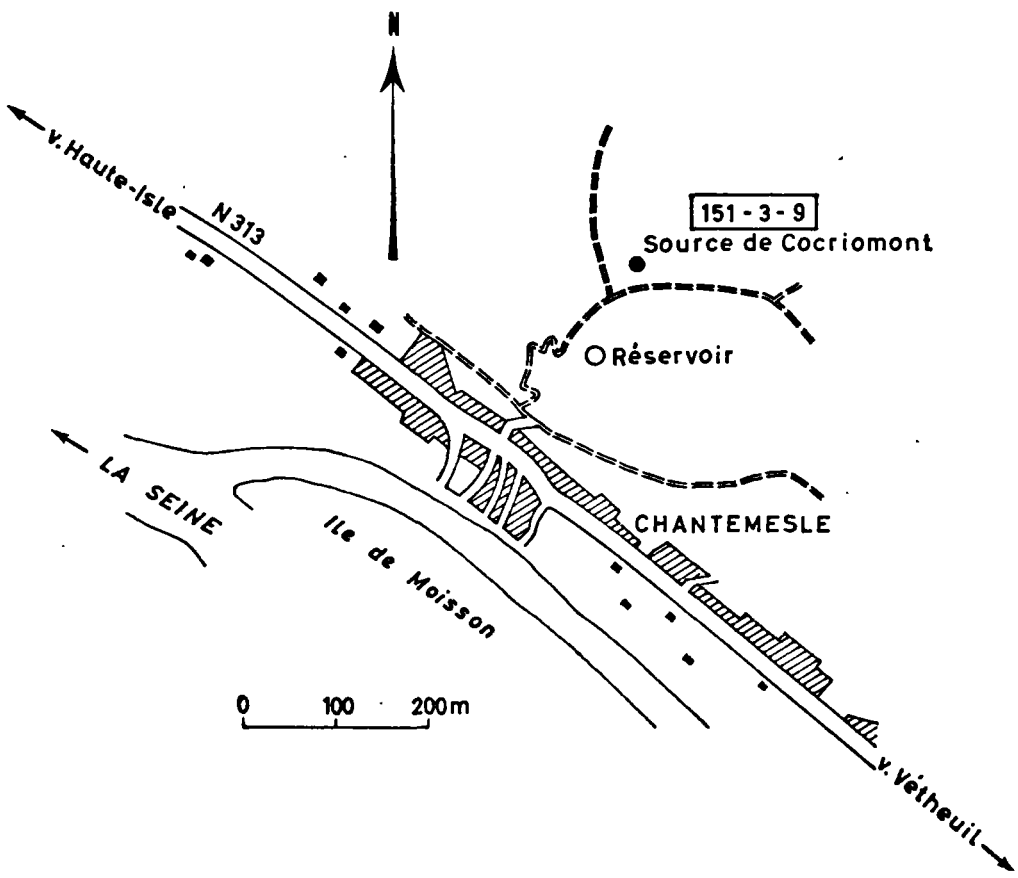
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 20 x 25
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

Cf. sources Aulnaie et Savary


151-3-9
Haute-Isle
Chérence
Chantemesle
Moisson
ILE DE HAUTE ISLE
LA SEINE
151-3-8
151-3-7
1/25 000


N
v. Haute-Isle
N313
151-3-9
Source de Cocriomont
Réservoir
CHANTEMESLE
LA SEINE
Ile de Moisson
v. Vétheuil
0
100
200m

Indice de classement national : 125.8.19

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Hodent "Pont d'Hennecourt"
Situation : Commune d'HODENT
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation : 125.8.8

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 556,80 y : 160,70 z : + 55
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1963
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Alluvions sur craie ou contact Yprésien/Alluvions
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 65 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 3 pompes électriques MASURE 8 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 28 mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 28 mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de pollution

Traitement des eaux
Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 8 juin 1960

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon amont et 5 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

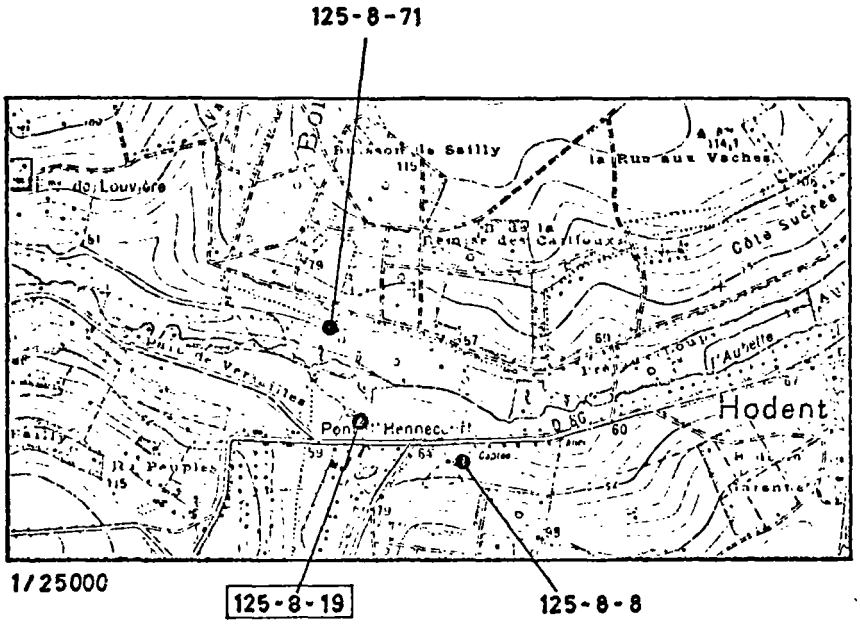
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

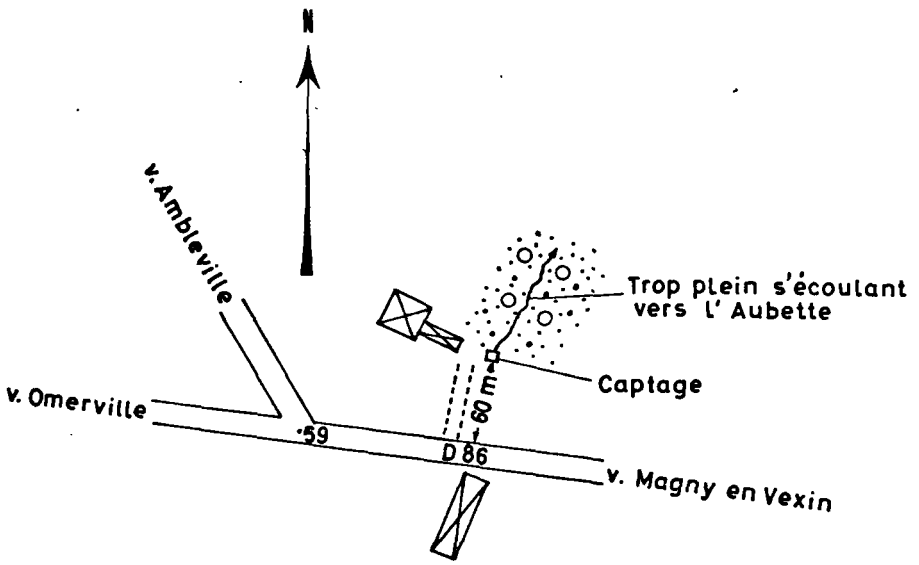
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit exact de la source à déterminer : les diverses données sont contradictoires,
- Captage jouant un rôle d'appoint de la source "Sous-marin Claude",
- Périmètre enclos à établir pour éviter pollutions accidentelles.


125-8-71
Hodent
1/25000
125-8-19
125-8-8


N
v. Ambleville
Trop plein s'écoulant vers l' Aubette
Captage
v. Omerville
59
D 86
v. Magny en Vexin

Indice de classement national : 125.8.8

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. d'Hodent "Sous-marin Claude"
Situation : commune d'HODENT
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation : 125.8.19

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 557,11 y : 160,44 z : + 70
Type d'ouvrage : source captée
Année d'exécution : 1934
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 10 m^3/h date : 1945
Débit d'exploitation possible : 10 m^3/h date : 1945
Utilisation 1976 : 15 m^3/h 1961
1 pompe à pistons 4 m^3/h
1 pompe électrique MASURE 10 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 28 mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation faible
Teneurs anormales et observations : Assez forte teneur en nitrates (40 mg/l)
Dernière analyse bactériologique en date du : 28 mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

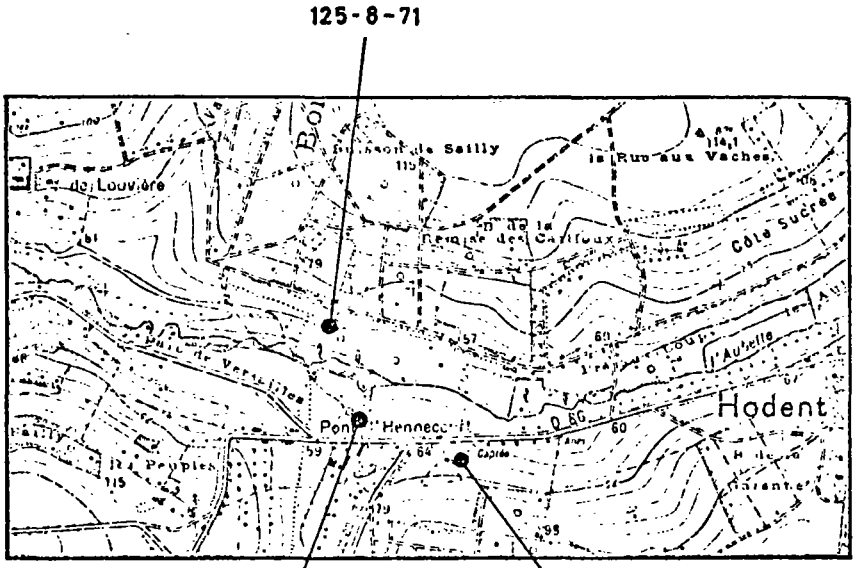
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

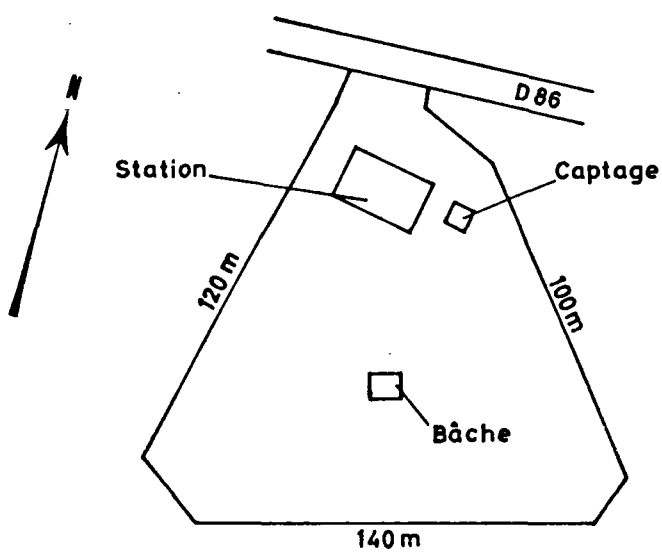
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 100 x 120 x 140
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit susceptible de varier en fonction de la pluviométrie,
- Périmètre de protection suffisant.


125-8-71
Bois
Hodent
1/25000
125-8-19
125-8-8


N
D86
Station
Captage
120 m
100 m
Bâche
140 m

Indice de classement national : 152.4.25

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Labbeville-Valengoujard
Situation : Commune de LABBEVILLE
Exploitant : Le Syndicat
Autres captages participant à l'alimentation : 154.4.26

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 584,520 y : 159,220 z : + 55
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1958
Profondeur du niveau statique : 7,50 m date : 1958
Profondeur totale : 21,80 m
Diamètre crépiné : 0,600mm
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Sables cuisiens
Epaisseur captée dans l'aquifère : 14,30 m
Débit d'épuisement : 60 m^3/h date : 1958
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques KSB

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 20 x 15
rapproché :
éloigné :

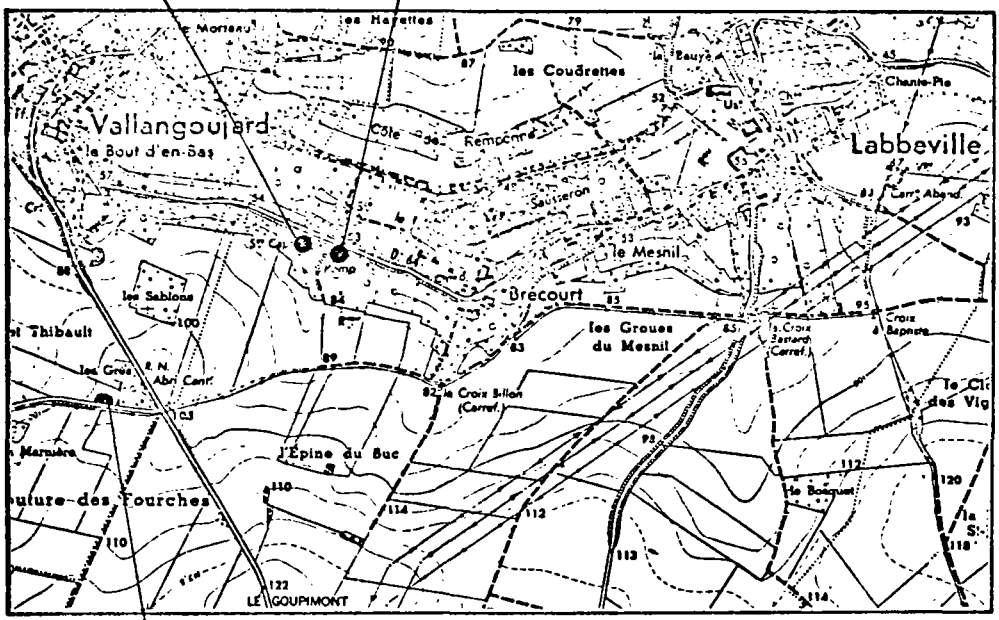
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Périmètre de protection à définir selon les nouvelles dispositions,
- Qualité de l'eau à surveiller à cause de la présence proche du Sausseron.

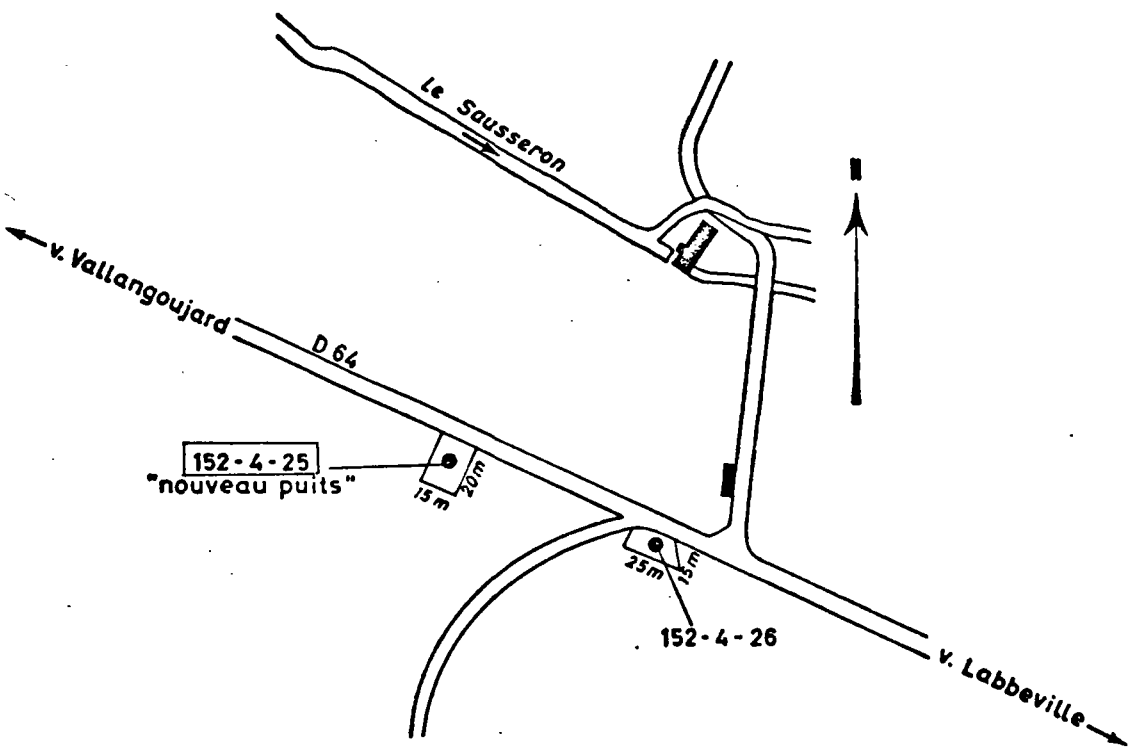
Nouveau captage 182-4-25

152-4-26



1/25 000

Décharge sauvage



Indice de classement national : 152.4.26

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Labbeville-Valangoujard
Situation : Commune de LABBEVILLE
Exploitant : Le Syndicat
Autres captages participant à l'alimentation : 152.4.25

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 584,63 y : 159,20 z : + 55
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1941
Profondeur du niveau statique : 5,05 m date : 1941
Profondeur totale : 15,05 m
Diamètre crépiné : 0,300 mm
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien (sables cuisiens)
Epaisseur captée dans l'aquifère : 10,05 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 12 m^3/h date : 1959
Utilisation 1976 :
1 pompe électrique débit 13 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Assez faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 15 octobre 1938

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 200 m amont et 100 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 24 x 15 x 8
rapproché :
éloigné :

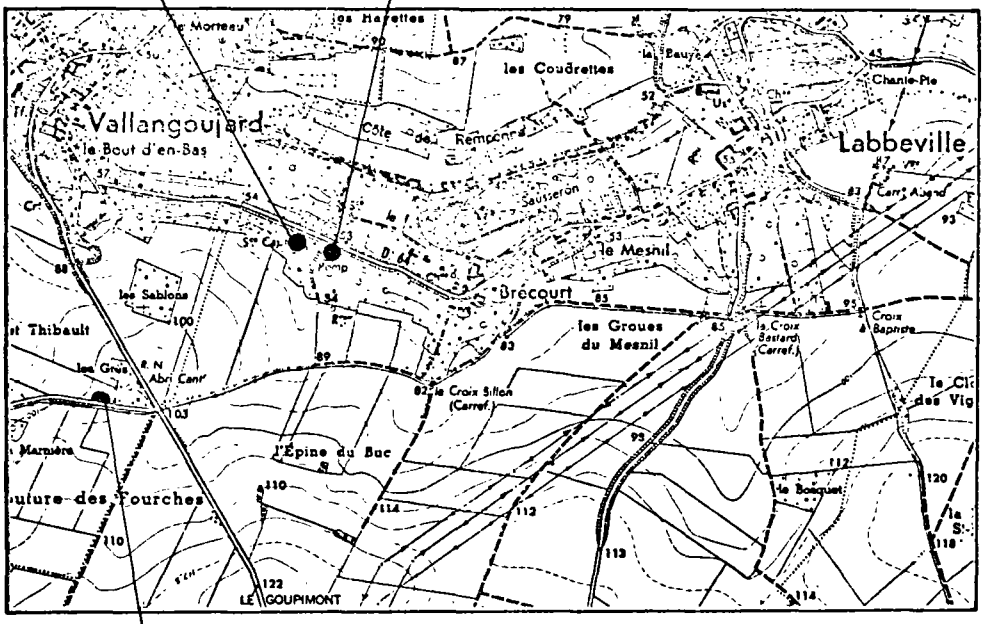
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Puits à faible débit compte tenu des potentialités locales de l'aquifère. Un puits moderne donnerait un débit très supérieur,
- Captage qui n'est pas à l'abri de pollutions accidentelles en provenance du Sausseron.
- Périmètre à redéfinir en fonction des nouvelles dispositions. Qualité de l'eau à surveiller

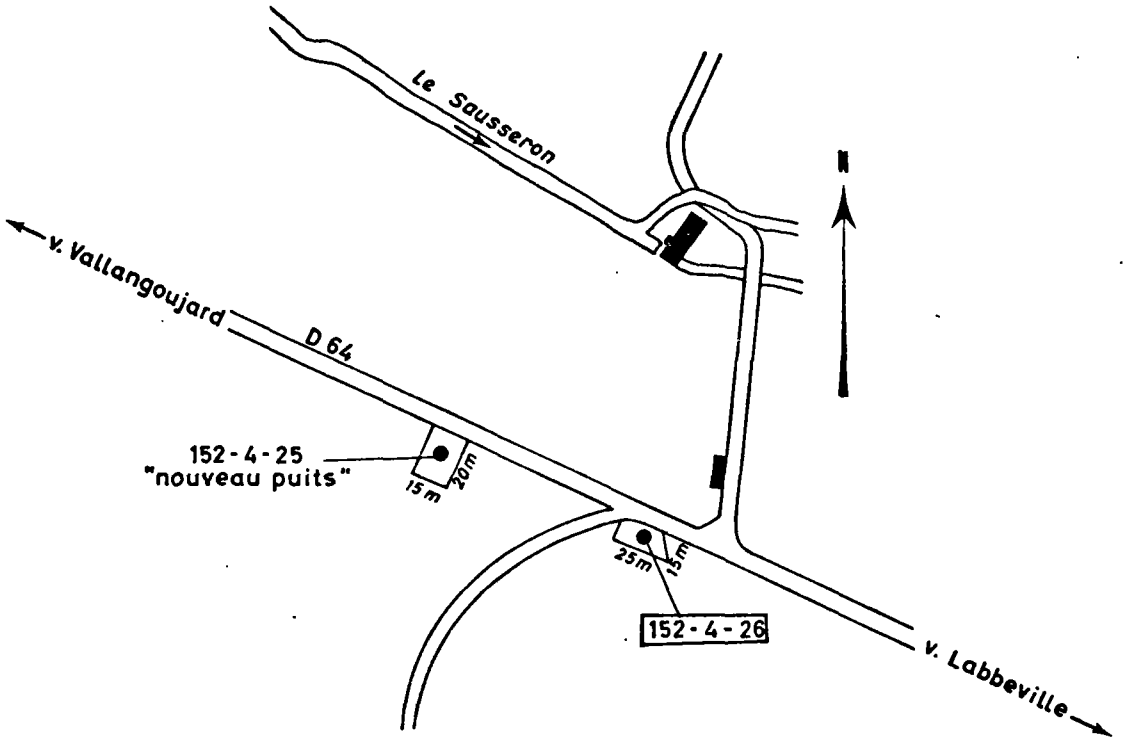
Nouveau captage 182-4-25

152-4-26



1/25 000

Décharge sauvage



Indice de classement national : 125.8.14

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Magny-en-Vexin - Source de la Roche
Situation : commune de SAINT-GERVAIS
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 126.5.1019 ; 125.8.71 ; 126.5.1020

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 559,42 y : 163,75 z : + 93
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : ≈ 1900
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 15 m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 15 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques MASURE 14 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

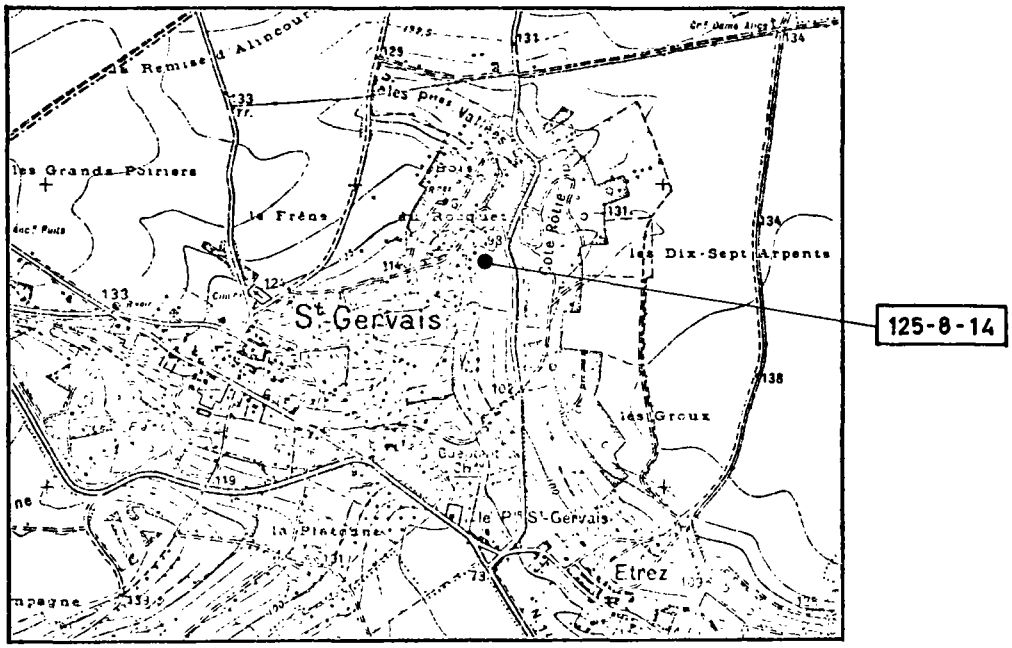
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 25 x 25
rapproché :
éloigné :

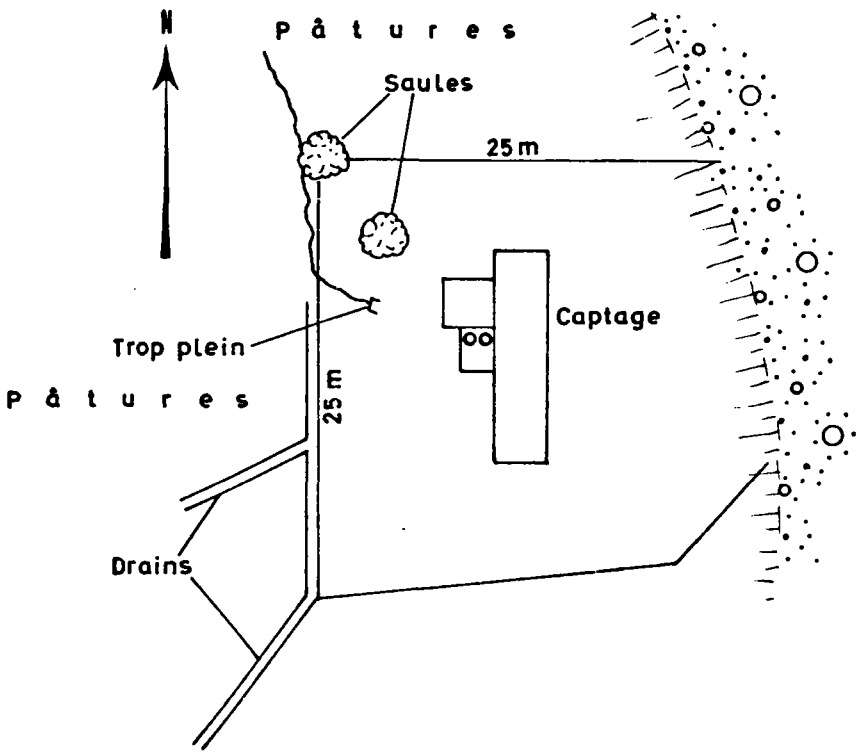
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit de l'ouvrage susceptible de varier en fonction de la pluviométrie,
- Installationsen assez bon état,
- Périmètre de protection suffisant, mais en mauvais état et à réaménager,
- Les seules sources de pollution possibles proviendraient d'épandage accidentel dans les champs voisins.


Remise d'Alincour
les Grands Poiriers
le Frêne
St-Gervais
les Dix-Sept Arpents
les Groux
la Platagne
le Pt St-Gervais
Etrez
125-8-14

1/25000


N
Pâtures
Saules
25 m
Captage
Trop plein
Pâtures
25 m
Drains

Indice de classement national : 126.5.1019

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Magny-en-Vexin - Sources La Foulerie E
Situation : commune de MAGNY-EN-VEXIN
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 125.8.71 ; 125.8.14 ; 126.5.1020

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 562,80 y : 164,70 z : + 85
Type d'ouvrage : Sources captées
Année d'exécution : Fin 19ème siècle
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

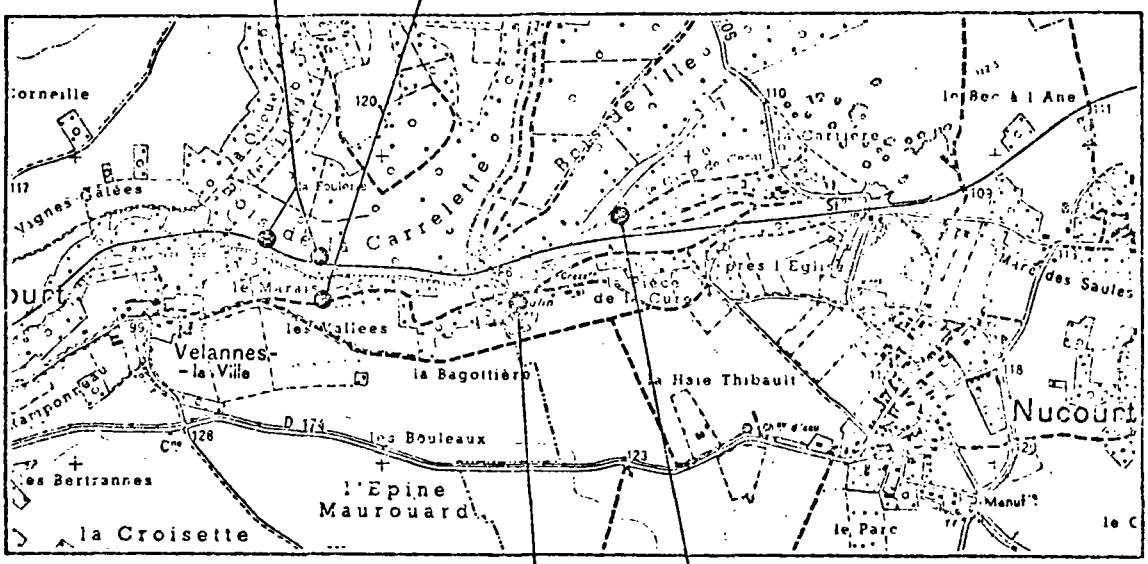
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Périmètre de protection à définir,
- Source située dans des bois - pas de source de pollution visible.

AEP MAGNY EN VEXIN

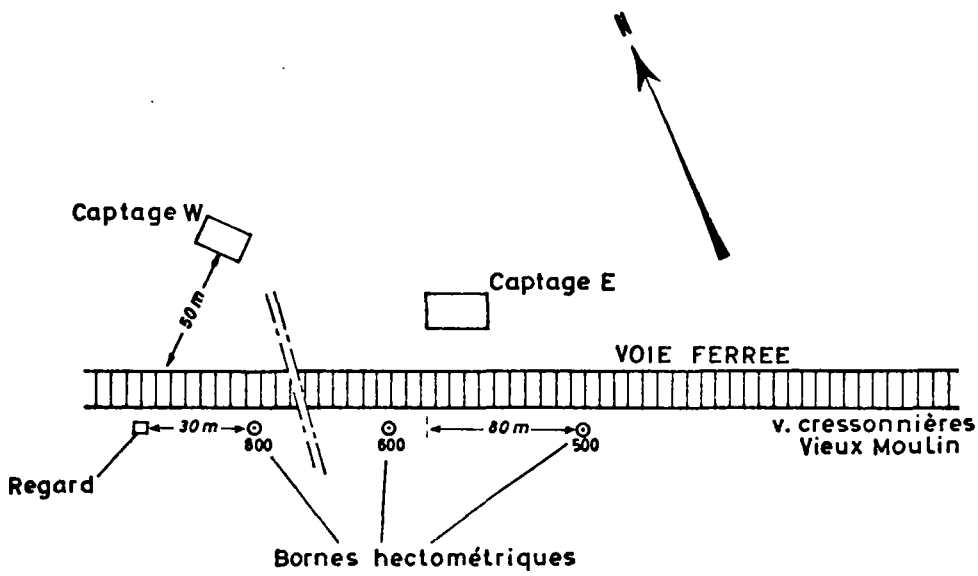
126-5-1019 126-5-1020



1/25 000

126-5-1015 126-5-1014

AEP NUCOURT



Indice de classement national : 126.5.1019

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Synd. de Magny - Sources La Foulerie W
Situation : Commune de Magny
Exploitant : C.E.O.
Autres captages participant à l'alimentation : 125.8.71 ; 125.8.14 ; 126.5.1020

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 562,60 y : 162,70 z : + 85
Type d'ouvrage : Sources captées
Année d'exécution : Fin 19ème Siècle
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien - Lutétien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 35 m^3/h date : 1972
Débit d'exploitation possible : 35 m^3/h date :
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux : Eau arrivant dans une commune avec la source E
Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 27 x 28 m pour le captage W
rapproché :
éloigné :

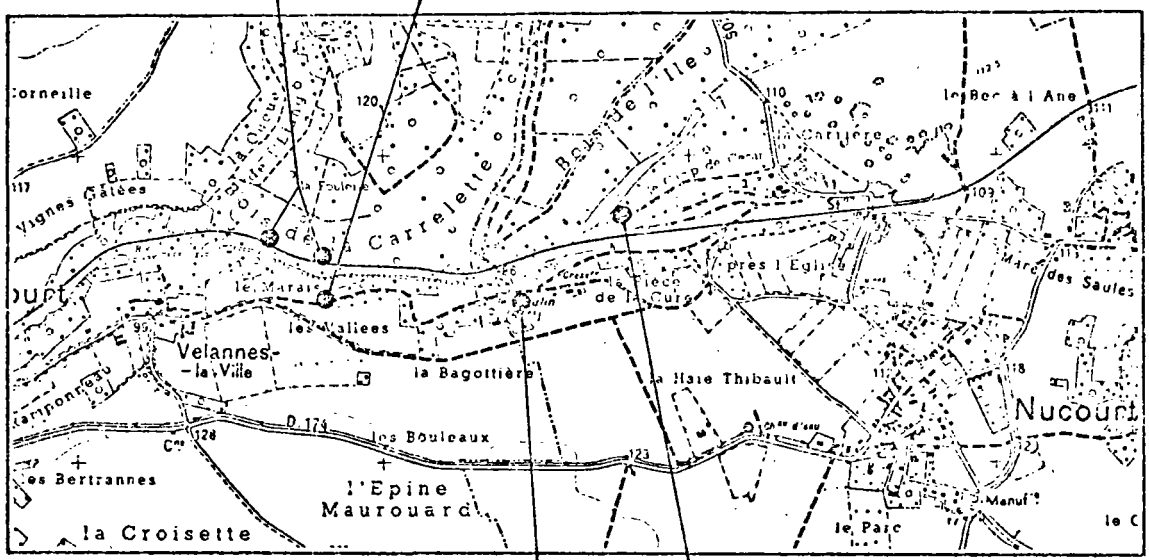
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Installation en bon état
- Pas de sources de pollution visibles dans l'environnement immédiat
- Périmètre à redéfinir en fonction des nouvelles dispositions.

AEP MAGNY EN VEXIN

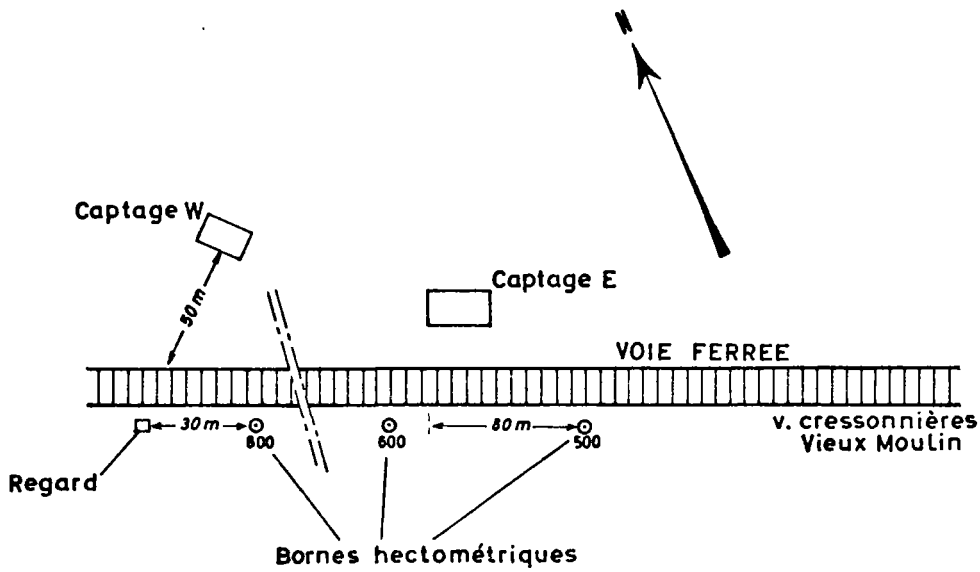
126-5-1019 126-5-1020



1/25 000

126-5-1015 126-5-1014

AEP NUCOURT



Indice de classement national : 126.5.1020

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Magny-en-Vexin - Source du Lavoir
Situation : Commune de Magny
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 125.8.14 ; 125.8.71 ; 126.5.1019

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 562,800 y : 162,560 z : + 85
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : Fin du 19ème siècle
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 27 m^3/h date : 1973
Débit d'exploitation possible : 27 m^3/h date : 1973
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

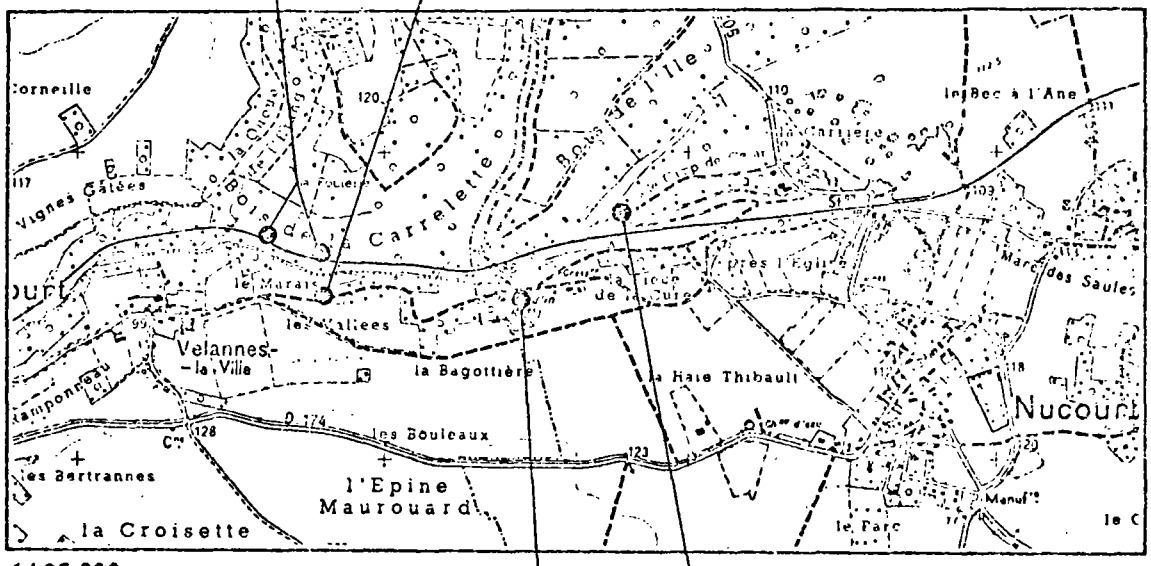
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Périmètre de protection à définir,
- Source située dans des bois,
- Pollutions accidentelles possibles vu la position du captage en aval d'habitations.

AEP MAGNY EN VEXIN

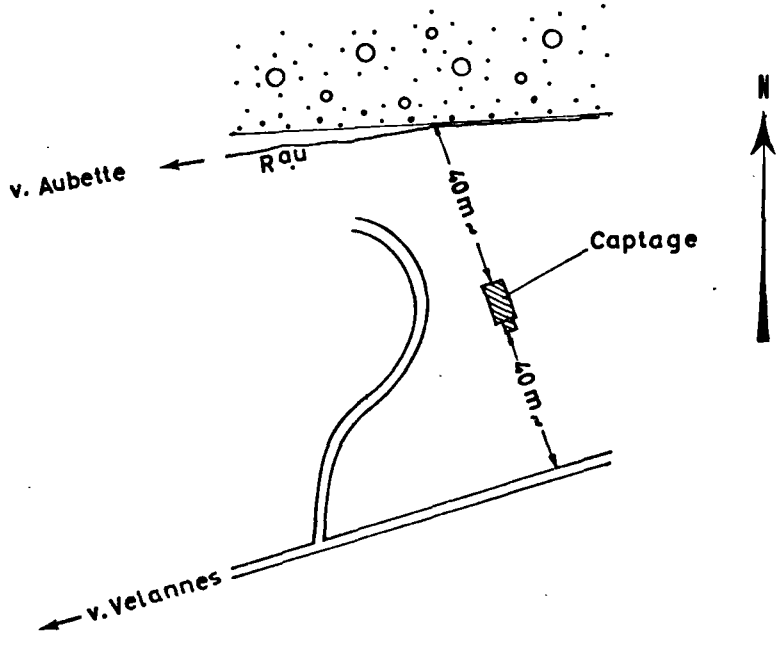
126-5-1019 126-5-1020



1/25 000

125-5-1015 126-5-1014

AEP NUCOURT



Indice de classement national : 125.8.71

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Magny-en-Vexin - Puits Hodent
Situation : Commune de MAGNY-EN-VEXIN
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation : 126.5.1019 ; 125.8.14 ; 126.5.1029

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 556,36 y : 160,82 z : + 53
Type d'ouvrage : Puits + drains
Année d'exécution : 1974
Profondeur du niveau statique : 7 m date : 4.5.1976
Profondeur totale : 15,70 m
Diamètre crépiné : 2,00 m
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère : 3,70 m
Débit d'épuisement : 600 m^3/h date : Septembre 1974
Débit d'exploitation possible : 400 m^3/h date : 29.9.1974
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques MASURE Débit 100 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Nitrates > 40 mg/l
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 9/2/1973 - 28/12/1973 - 22/3/1974

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

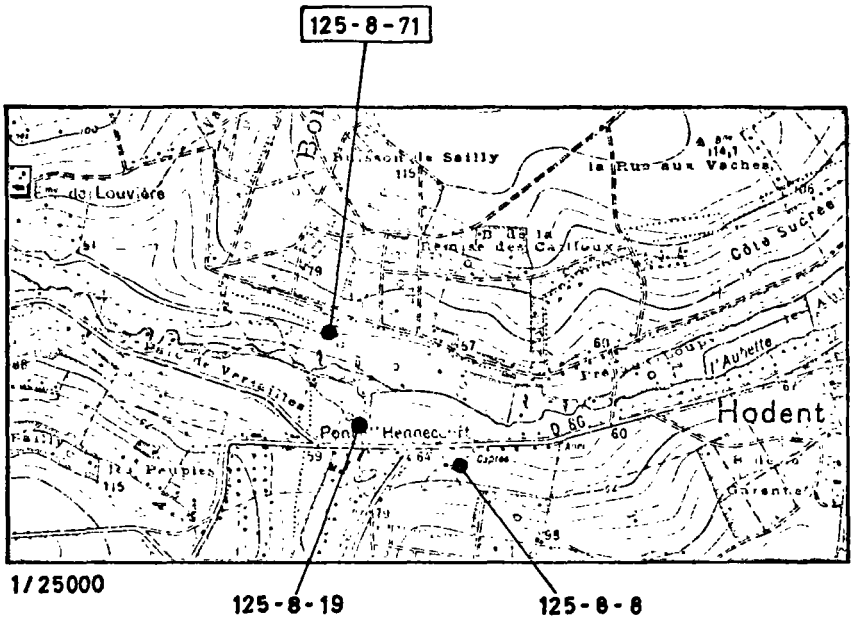
Périmètre immédiat : 20 m de l'axe du puits
Périmètre rapproché : 125 m de rayon centré sur le puits
Périmètre éloigné : 600 m de rayon centré sur le puits

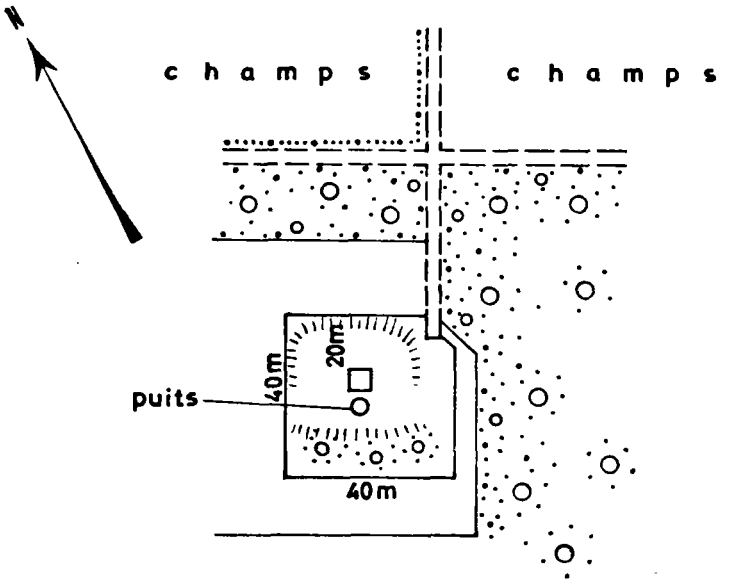
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 40 x 40
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Ouvrage susceptible d'être exploité à fort débit,
- pas de problème de pollution.


125-8-71
Hodent
1/25000
125-8-19
125-8-8


champs
champs
puits
40m
20m
40m

Indice de classement national : 126.7.3

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Frémécourt-Bréançon
Situation : Commune de MARINES
Exploitant : CEO
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 574,65 y : 160,80 z : + 133
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution : 1904
Profondeur du niveau statique : 57 m date : 1960
Profondeur totale : 110 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Sables cuisiens et Sparnacien (Yprésien)
Epaisseur captée dans l'aquifère : 30 m dont 26 m Cuisien
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 12 m^3/h date : 1960
Utilisation 1976 :
Inutilisé - 1 pompe électrique JEUMONT débit 12 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 9.2.1959 Laboratoire : Contrôle des Eaux VDP
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation assez forte, eau incrustante et ferru-
Teneurs anormales et observations : Sulfates (160 mg/1) (et fer 0,6 mg/1) gineus
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

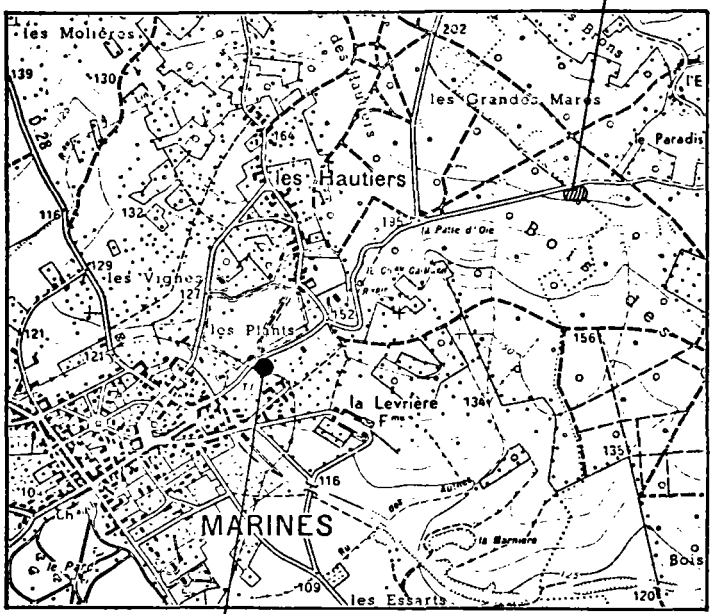
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Ouvrage utilisé seulement en secours,
- Périmètres de protection suffisant. Nappe bien protégée,
- Qualité chimique très moyenne - en cas d'utilisation continue nécessite une déferrisation

Décharge sauvage d'ordures



1/25 000

126-7-3

Indice de classement national : 152.3.5

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Montgeroult
Situation : Commune de MONTGEROULT
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 576,05 y : 153,80 z : + 50
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution : 1954
Profondeur du niveau statique : 4,65 m date : 12.5.1976
Profondeur totale : 23,40 m
Diamètre crépiné : 0,300 mm
Hauteur crépinée : 16,40 m
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien (Calcaires + sables)
Epaisseur captée dans l'aquifère : 17,95 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 31 m^3/h date : 4 mars 1954
Utilisation 1976 : 1 pompe PLEUGER 14 m^3/h
1 pompe KSB 14 m^3/h (non installée)

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 11 mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : accentuée
Teneurs anormales et observations : Teneur en sulfates relativement importante (145 mg/l)
Dernière analyse bactériologique en date du : 11.05.1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
pas de contamination

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

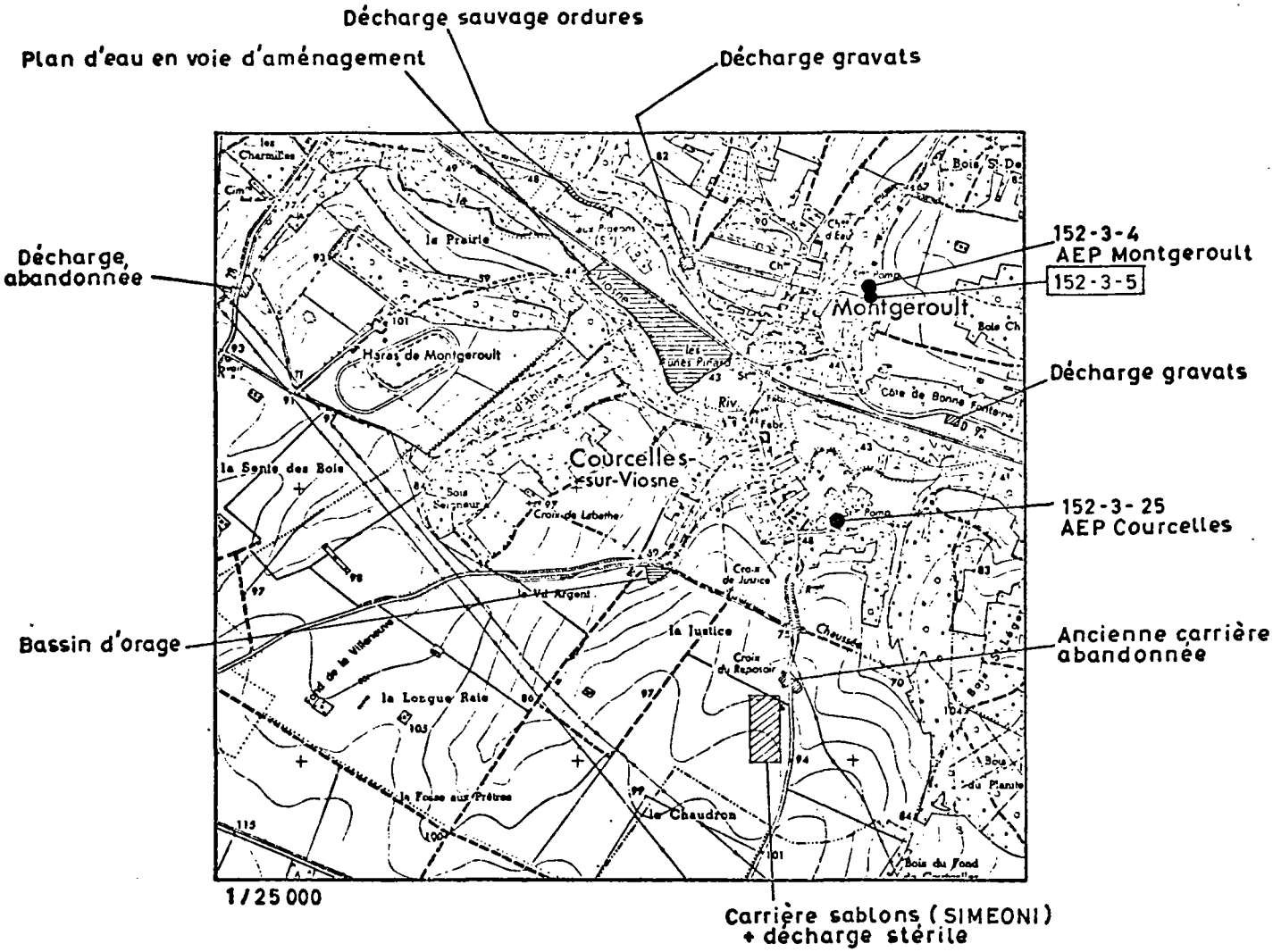
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

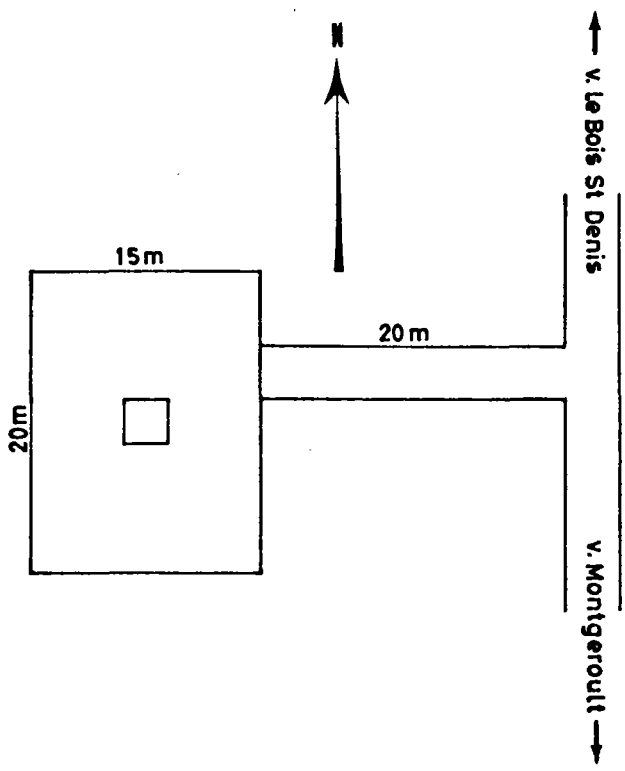
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 15 x 20
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Captage situé au fond d'un vallon au milieu des bois
- Périmètre immédiat suffisant, périmètre éloigné à définir suivant nouvelles dispositions.


Décharge sauvage ordures
Plan d'eau en voie d'aménagement
Décharge gravats
Décharge abandonnée
152-3-4
AEP Montgeroult
152-3-5
Montgeroult
Décharge gravats
Courcelles-sur-Viosne
152-3-25
AEP Courcelles
Bassin d'orage
Ancienne carrière abandonnée
1/25 000
Carrière sablons (SIMEONI)
+ décharge stérile


N
15m
20m
20 m
v. Le Bois St Denis
v. Montgeroult

Indice de classement national : 125.7.1006

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Montreuil-sur-Epte "Source des Brévilles"
Situation : Commune de MONTREUIL-SUR-EPTE
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 125.7.1017
La commune de BUHY s'alimente sur le même captage

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,700 y : 164,300 z : + 70
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1947
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : LUTETIEN-YPRESIEN
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 18 m^3/h date : 1947
Débit d'exploitation possible : 18 m^3/h date : 1947
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques MASURE 9 m^3/h pour 91 m HMT

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 8 juin 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Eau faiblement minéralisée
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : 8 Mai 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de contamination

Traitement des eaux Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 26 décembre 1947

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 20 m de rayon vers l'amont et 5 m vers l'aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

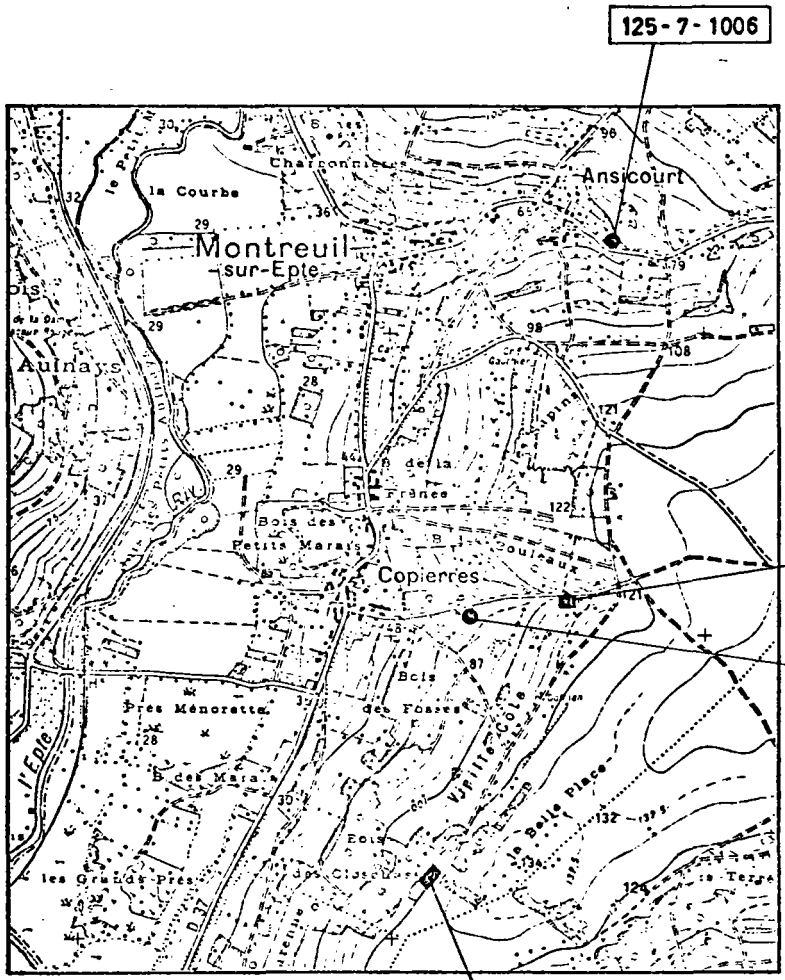
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

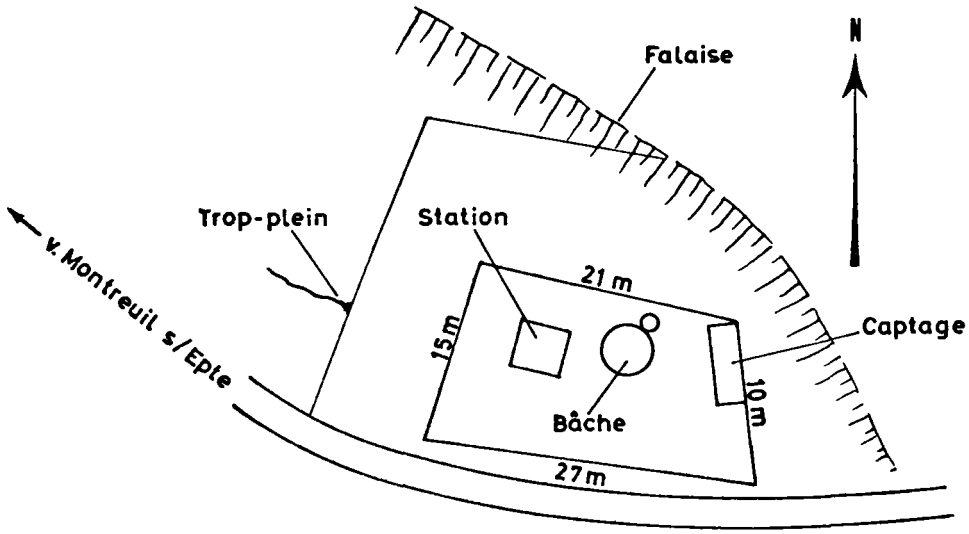
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 25 x 15 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : Néant
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit disponible susceptible de varier en fonction de la pluviométrie.
- Périmètre de protection suffisant à adapter aux nouvelles dispositions. La situation du captage à flanc de coteau ne le met néanmoins pas à l'abri de déversements de produits polluants en amont : il existe un champ et une route au-dessus du périmètre.


125-7-1006
Ansicourt
Montreuil
sur-Epte
Aulnays
Copierres
Ensillage maïs
125-7-1017
Décharge ordures ménagères
1/25 000


N
Falaise
Trop-plein
Station
21 m
15m
10 m
Captage
Bâche
27m
v. Montreuil s/Epte

Indice de classement national : 125.7.1017

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Montreuil-sur-Epte - Lavoir des Fontaines
Situation : Commune de MONTREUIL
Exploitant : La commune pour le hameau de Copierres
Autres captages participant à l'alimentation : 125.7.1006

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,260 y : 163,070 z : + 75
Type d'ouvrage : Source
Année d'exécution : Très ancienne
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : Faible

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 8 juin 1976 Laboratoire : Départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Faible minéralisation mais présence de nitrates
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : 8 mai 1976 Laboratoire : Département du Val d'Oise
Légère contamination bactérienne
Traitement des eaux Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

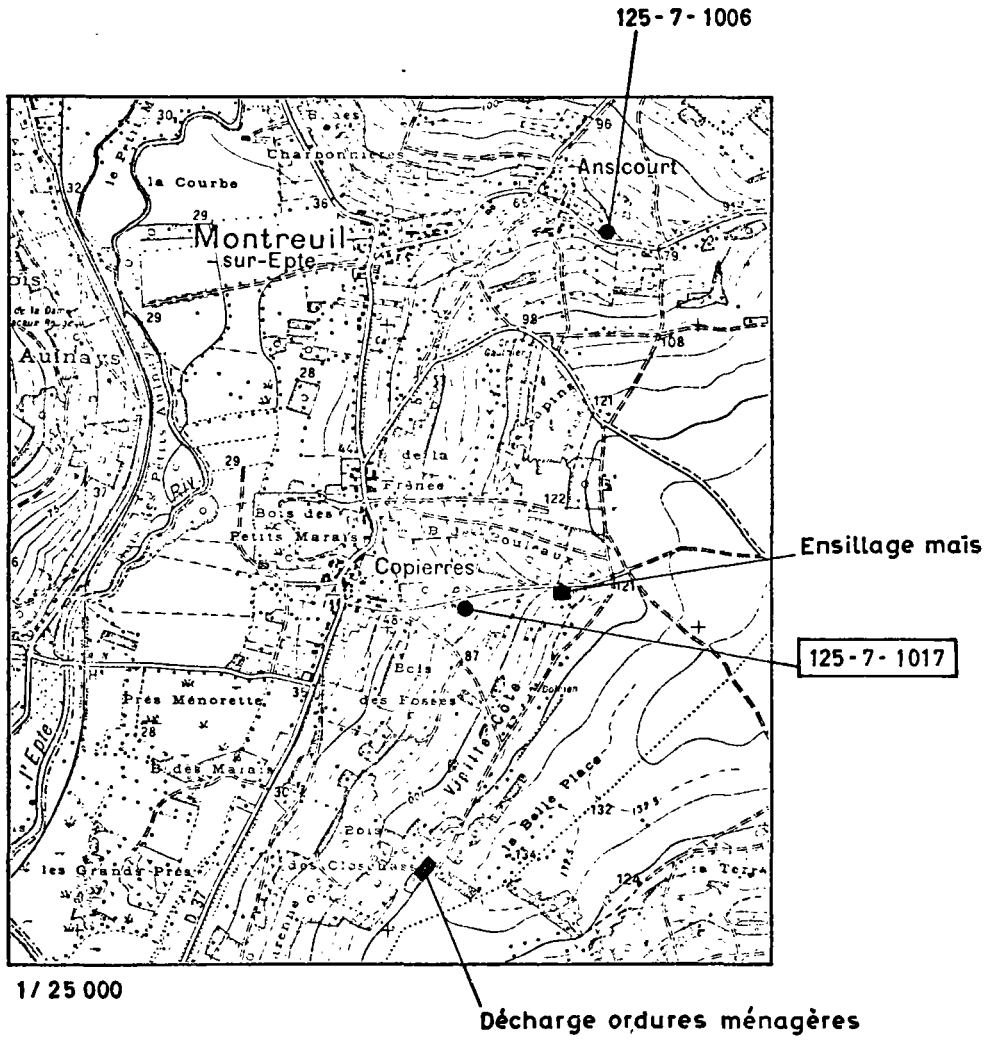
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

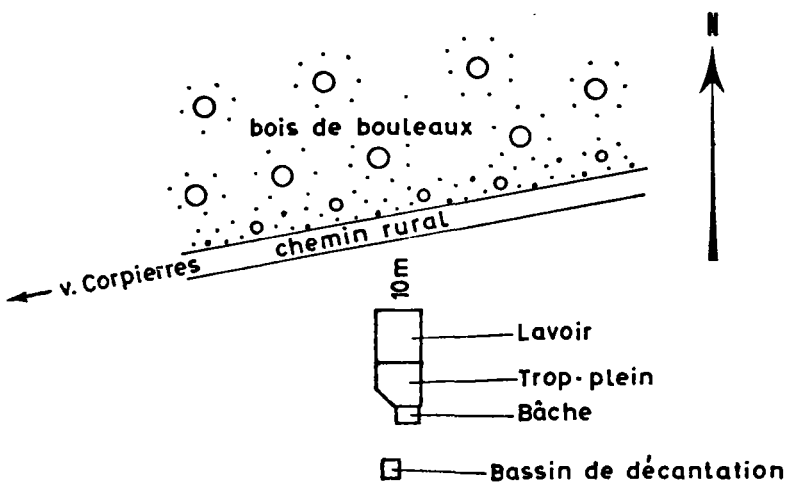
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Jaugeage du captage à exécuter,
- Installations vétustes, responsablesprobable de la contamination notée en 1976. A reprendre et à clôturer.
- Aucun périmètre de protection. Périmètre à définir en fonction des nouvelles dispositions et d'un environnement immédiat ne présentant pasactuellement de sources de pollution, hormis un champ responsable probable de la teneur en nitrates.


125-7-1006
Anscourt
Montreuil
sur-Epte
la Courbe
Aulnays
Copierres
Ensillage maïs
125-7-1017
Décharge ordures ménagères
1/25 000


N
bois de bouleaux
chemin rural
v. Corpierres
10 m
Lavoir
Trop-plein
Bâche
Bassin de décantation

Indice de classement national : 153.1.92

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : Puits A.E.P. de Nesles-la-Vallée
Situation : NESLES LA VALLEE
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 587,83 y : 157,74 z : + 102,50
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : Hiver 1970-1971
Profondeur du niveau statique : 66,74 m date : 13 Mai 1976
Profondeur totale : 85,90 m
Diamètre crépiné : 0,600 m
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien : sable de Cuise
Epaisseur captée dans l'aquifère : 20,50 m
Débit d'épuisement : 75 m^3/h date : 1971
Débit d'exploitation possible : 50 m^3/h date : Février 1971
Utilisation 1976 : 2 pompes KSB immergées 25 à 70 m^3/h entre 120 et 62 m fonctionnant alternativement

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration en continu
Deferrisation

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 16 juillet 1968

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

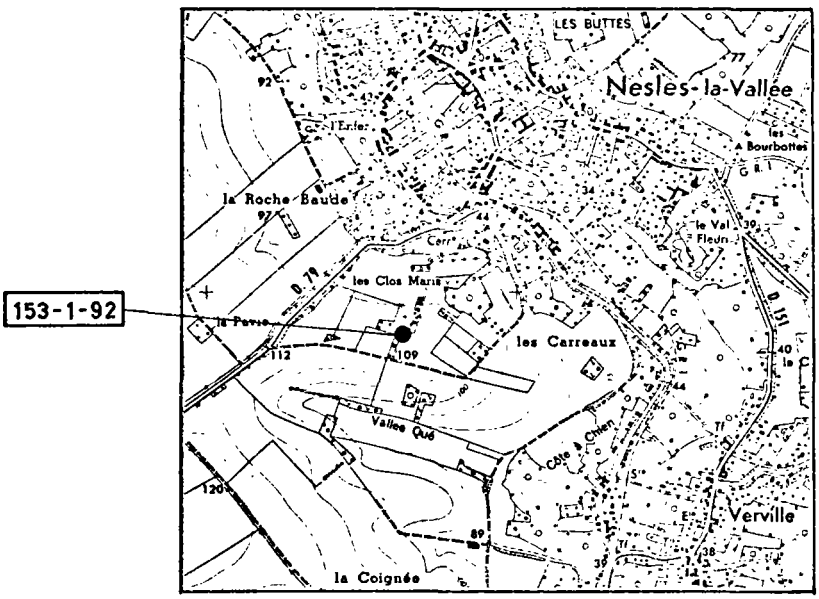
Périmètre immédiat : carré de 20 m de côté centré sur le captage
Périmètre rapproché : rayon de 100 m
Périmètre éloigné : rayon de 250 m

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : oui
rapproché :
éloigné :

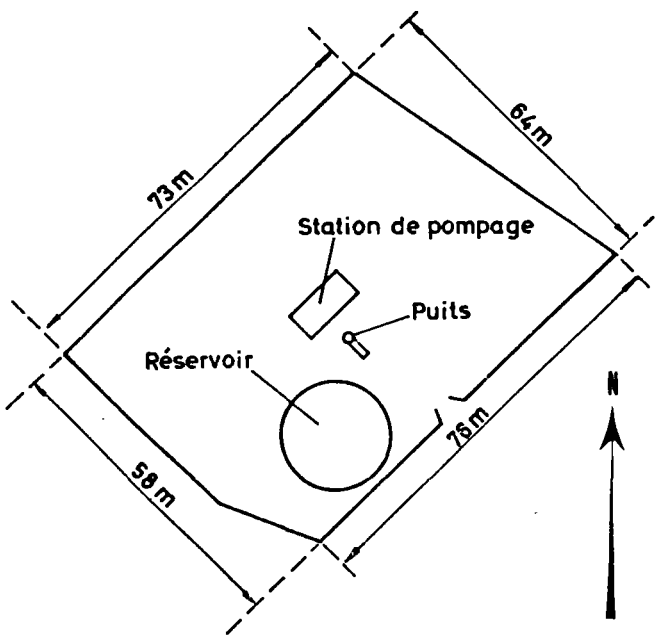
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Nappe bien protégée, compte tenu de la situation du captage.


153-1-92
LES BUTTES
Nesles-la-Vallée
les Bourbottes
la Roche Baude
le Val Fleuri
les Clos Marie
D 79
la Perle
les Carreaux
D 121
Vallée Qué
Côte à Chien
Verville
la Coignée

1 / 25 000


64 m
73 m
Station de pompage
Puits
Réservoir
75 m
58 m
N

Indice de classement national : 126.5.1015

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Nucourt - Source du Jardinet
Situation : NUCOURT
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 126.5.1014

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 563,36 y : 162,67 z : + 97
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1959
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 4 m^3/h date : 1959
Débit d'exploitation possible : 4 m^3/h date : 1959
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques Masure 20 m^3/h (avec 126.5.1014)

Qualité de l'eau Eau mélangée avec celle du 126.5.1014

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 8 octobre 1959

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 20 m de rayon dans le cadran Sud-Est
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 18 x 15 x 20 x 22
rapproché :
éloigné :

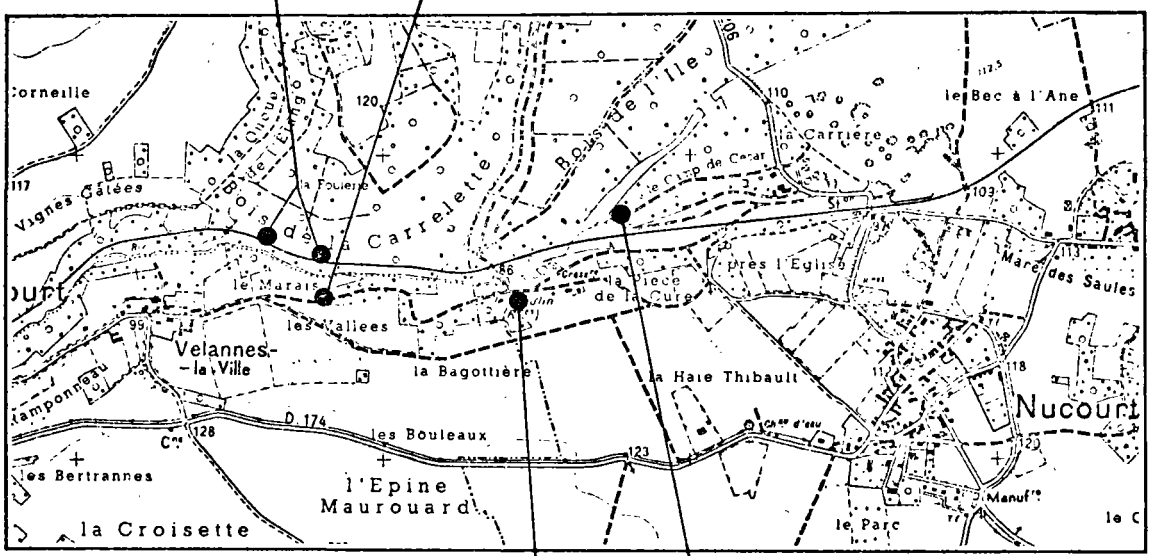
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit variable en fonction de la pluviométrie,
- Périmètre de protection suffisant. A redéfinir en fonction des nouvelles dispositions,
- Qualité de l'eau à surveiller.

AEP MAGNY EN VEXIN

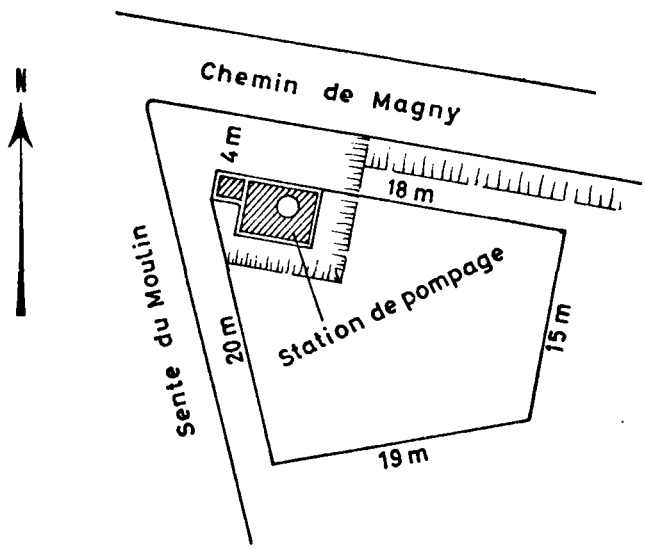
126-5-1019 126-5-20



1/25 000

126-5-1015 126-5-1014

AEP NUCOURT



Indice de classement national : 126.5.1014

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Nucourt - Source Mademoiselle
Situation : NUCOURT
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 126.5.1015

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 563,75 y : 162,78 z : + 97
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : ancienne
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 18 m³/h date : 1959
Débit d'exploitation possible : 18 m³/h date : 1959
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques Masure 20 m³/h (avec 126.5.1015)

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

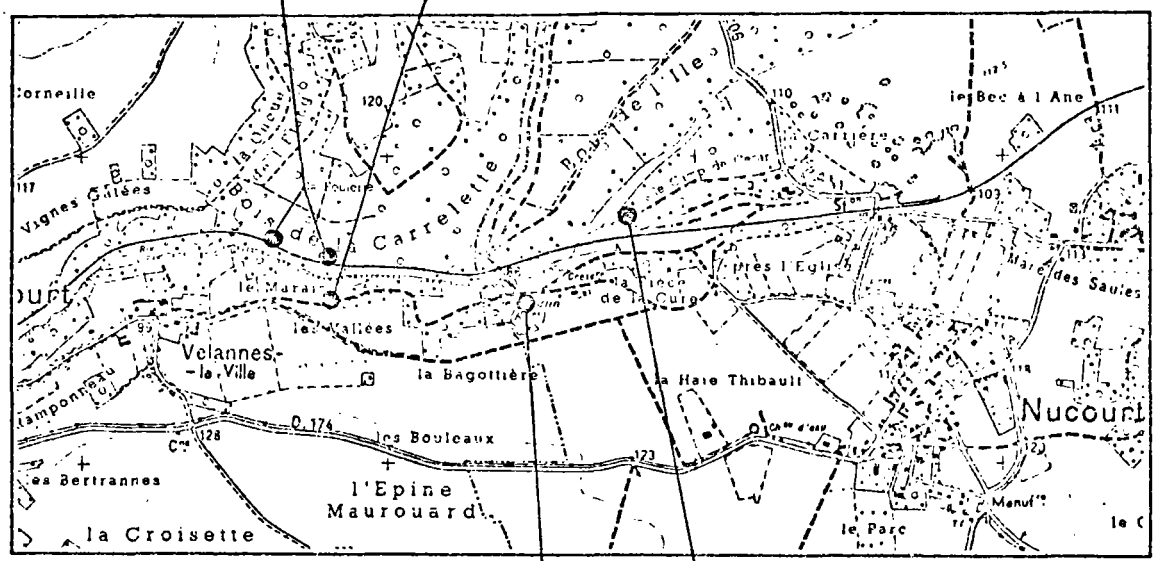
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit pouvant varier en fonction de la pluviométrie,
- Périmètres de protection à établir en fonction des cultures et gravières existant immédiatement à côté de l'ovurage.

AEP MAGNY EN VEXIN

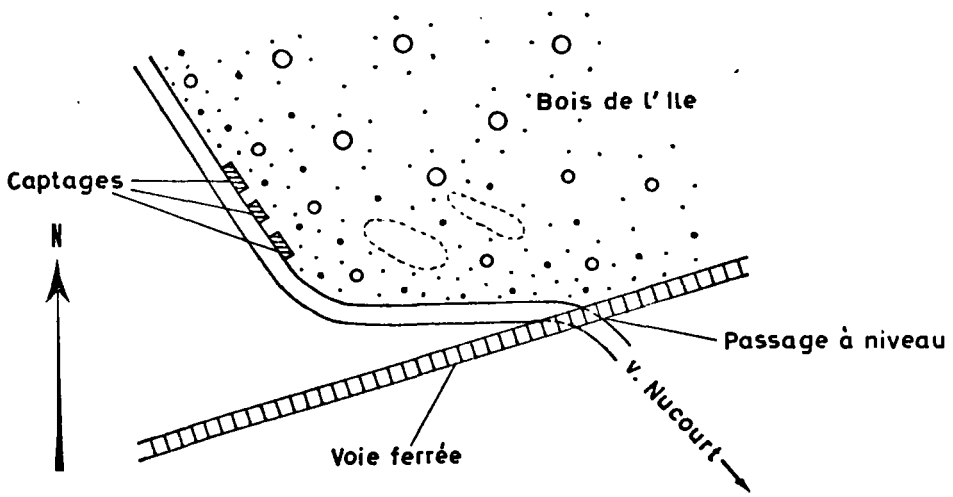
126-5-1019 126-5-20



1/25 000

126-5-1015 126-5-1014

AEP NUCOURT



Echelle 1/5000 environ

Indice de classement national : 125.8.72

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Omerville
Situation : OMERVILLE
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 555,35 y : 160,80 z : + 55
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1972
Profondeur du niveau statique : 10,12 date : 21.4.1976
Profondeur totale : 17,20 ù
Diamètre crépiné : 0,800
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère : 4,20 m
Débit d'épuisement : 150 m^3/h date : 1972
Débit d'exploitation possible : 100 m^3/h date : 1972
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques SEIT 9 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 3 Juin 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Eau de minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 3 Juin 1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de contamination

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 23 Avril 1971

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

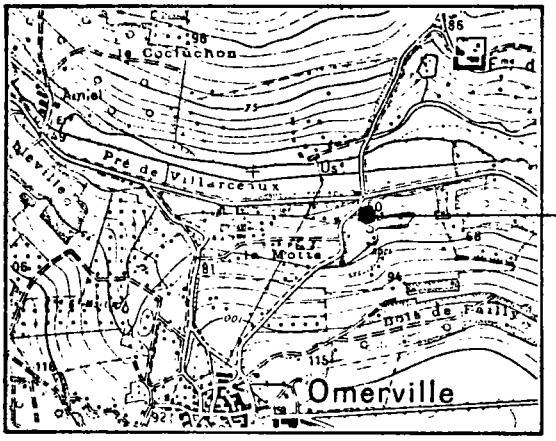
Périmètre immédiat : 10 m du captage
Périmètre rapproché : Rayon de 100 m
Périmètre éloigné : Rayon de 250 m

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 20 x 10
rapproché :
éloigné :

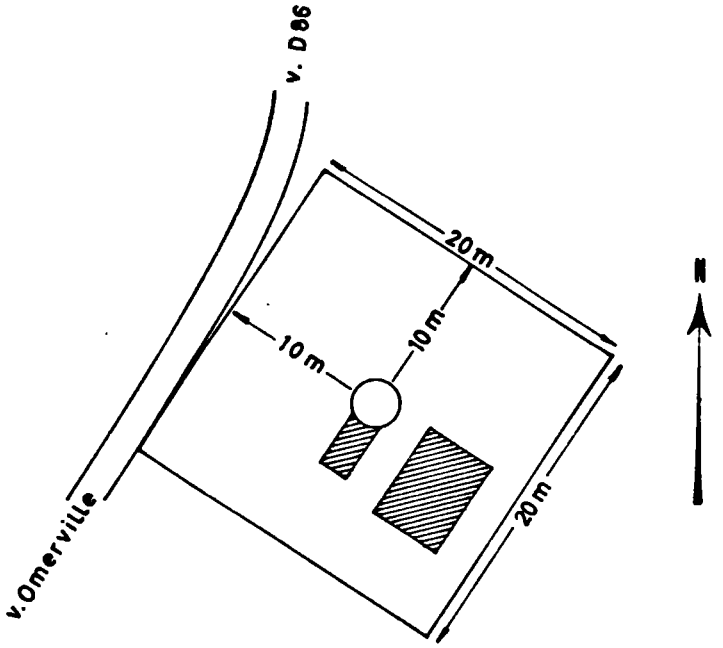
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : Néant
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres : Néant

Jugement synthétique sur le captage

- Ouvrage susceptible d'une exploitation beaucoup plus importante,
- Pas de source de pollution dans l'environnement immédiat, sauf accidentellement par l'intermédiaire de la rivière (Aubette de Magny).


Cocluchon
Pré de Villarceaux
Omerville
125 - 8 - 72

1 / 25.000


v. D86
20m
10m
10m
20m
N
v. Omerville

Indice de classement national : 152.3.22

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Osny
Situation : OSNY
Exploitant : la commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 579,00 y : 151,75 z : + 36,6
Type d'ouvrage : forage
Année d'exécution : 1956
Profondeur du niveau statique : artésien date :
Profondeur totale : 27,20 m
Diamètre crépiné : 0,600
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien : sables de Cuise
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 120 m^3/h date : 8 Juillet 1956
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques KSB 150 m^3/h - Exploitation 80 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Déferrisation

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 4 juillet 1950

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : Néant
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

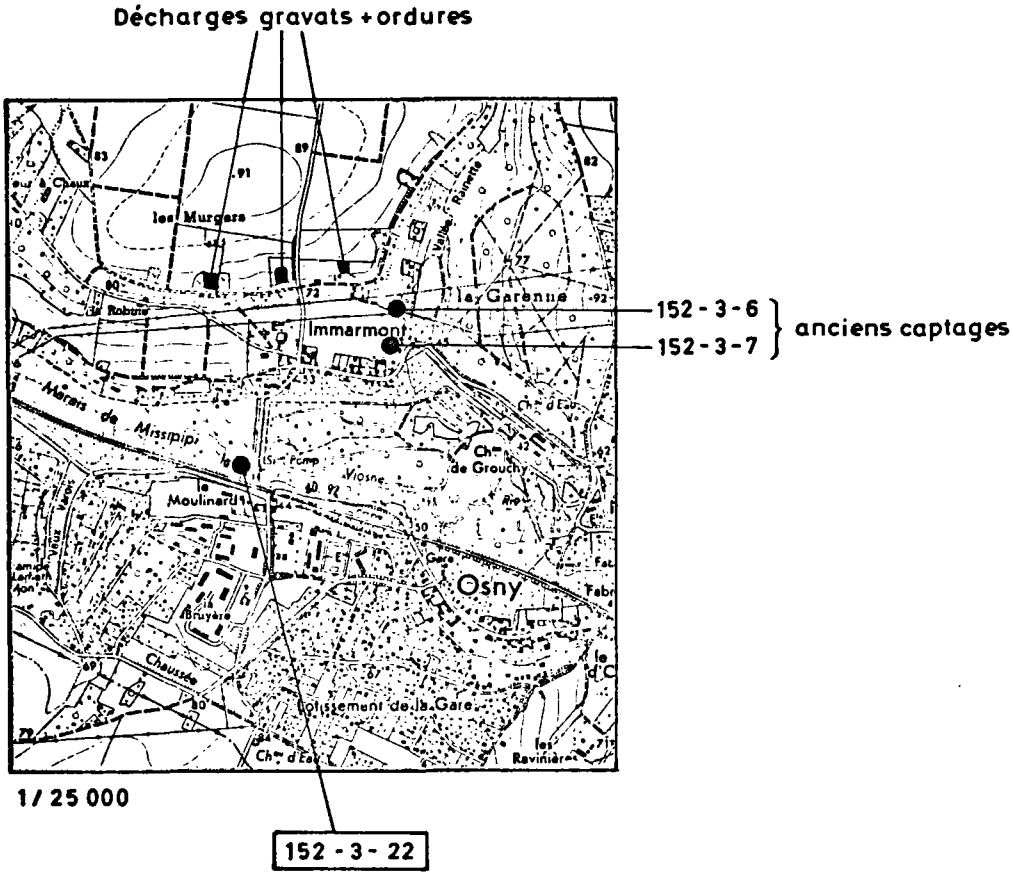
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

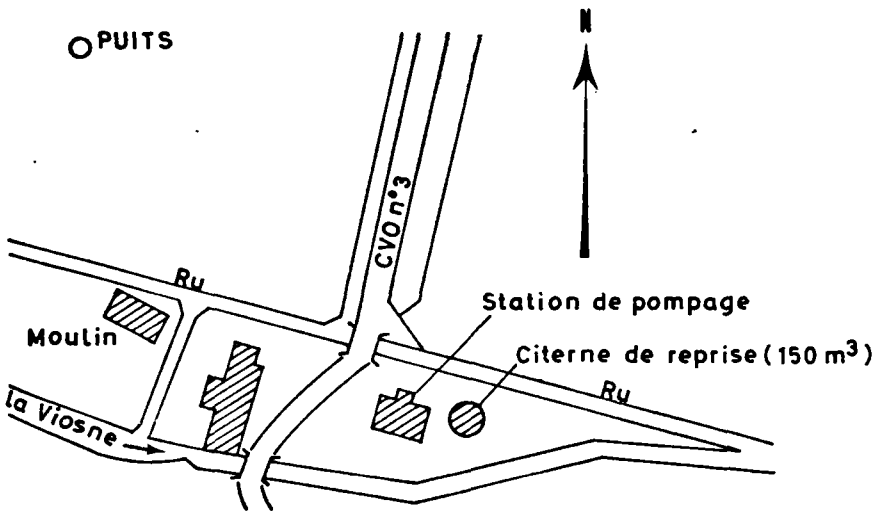
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Aucun périmètre enclos. Puits situé dans un marais entouré de cultures maraîchères,
- Nécessité absolue d'établir un périmètre de protection selon les nouvelles dispositions. Puits situé dans une zone critique au point de vue pollution.


Décharges gravats + ordures
les Murgers
la Garenne
Immarmont
152 - 3 - 6
152 - 3 - 7
anciens captages
Marais de Missipi
Ch^m de Grouchy
Viosne
le Moulinard
Osny
Chaussée
lotissement de la Gare
les Raviniers
1/25 000
152 - 3 - 22


PUITS
N
CVO n°3
Ru
Moulin
la Viosne
Station de pompage
Citerne de reprise (150 m³)
Ru

Indice de classement national : 152.3.17

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. De Puiseux
Situation : PUISEUX
Exploitant : M. THOMASSIN
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 576,75 y : 150,71 z : + 107
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution : 1934
Profondeur du niveau statique : 54,15 m date : 14.06.1976
Profondeur totale : 68 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien (Sables de Cuise)
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 60 m^3/h date : 1959
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique KSB - Exploitation ≃ 15 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Accentuée
Teneurs anormales et observations : Teneur en nitrates relativement importante (30)
Dernière analyse bactériologique en date du : 14.05.1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de contamination

Traitement des eaux Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

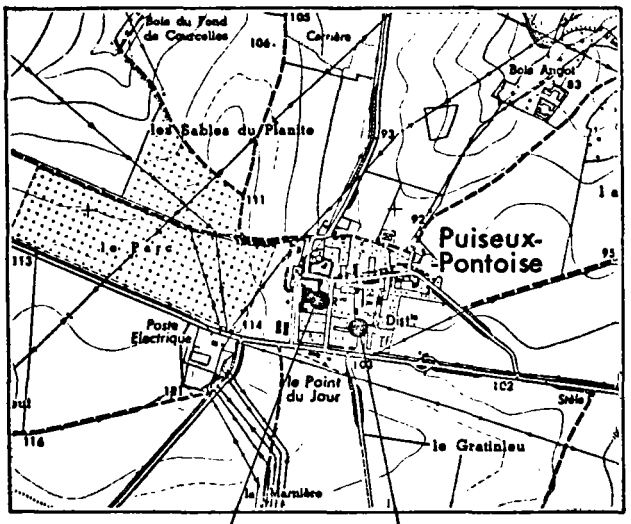
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Ouvrage situé dans l'enceinte de la ferme,
- Nappe bien protégée, mais accès de l'ouvrage à interdire pour éviter pollutions externes.



1 / 25 000

152 - 3 - 17

152 - 3 - 26 (distillerie)

Indice de classement national : 152.3.26

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : Puits de la Distillerie THOMASSIN
Situation : PUISEUX
Exploitant : M. THOMASSIN
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : y : z :
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1959
Profondeur du niveau statique : 53,70 m date :
Profondeur totale : 75,65 m
Diamètre crépiné : 0,600
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien (sables de Cuise)
Epaisseur captée dans l'aquifère : 23,10 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 75 m^3/h date : 1959
Utilisation 1976 : 1 pompe électrique KSB - 50 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Ne participe pas à l'A.E.P. - Sert à l'irrigation et à l'alimentation de la distillerie.

Indice de classement national : 151.3.31

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de La Roche Guyon
Situation : LA ROCHE GUYON
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 548,760 y : 153,720 z : + 18
Type d'ouvrage : Puits = Puits à galerie (9 m de long) à 17 m de profondeur
Année d'exécution : 1969-1970
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale : 30 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Alluvions sur Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 300 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques Masure 60 m^3/h
Exploitation 60 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 4 Mars 1976 Laboratoire : Ville de Paris
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation moyenne
Teneurs anormales et observations : Teneur en nitrates assez élevée (35 mg/l)
Dernière analyse bactériologique en date du : 4.3.1976 Laboratoire : Ville de Paris

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 9 décembre 1965

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon amont, 15 m aval
Périmètre général : 250 m à l'amont

Nouvelles dispositions :

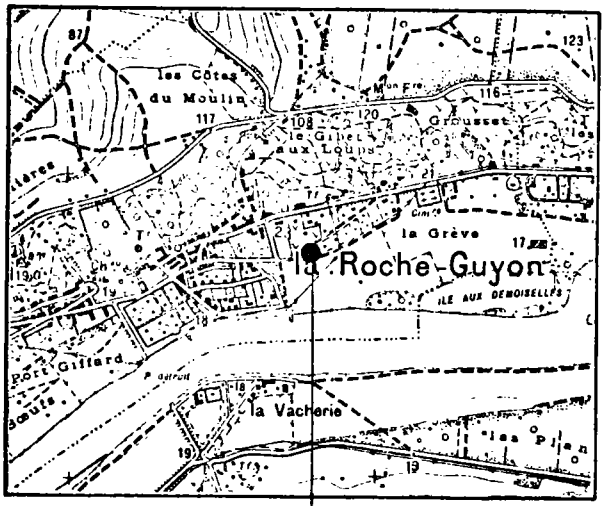
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 100 m x 40 m x 100 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : 11 Juin 1969
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

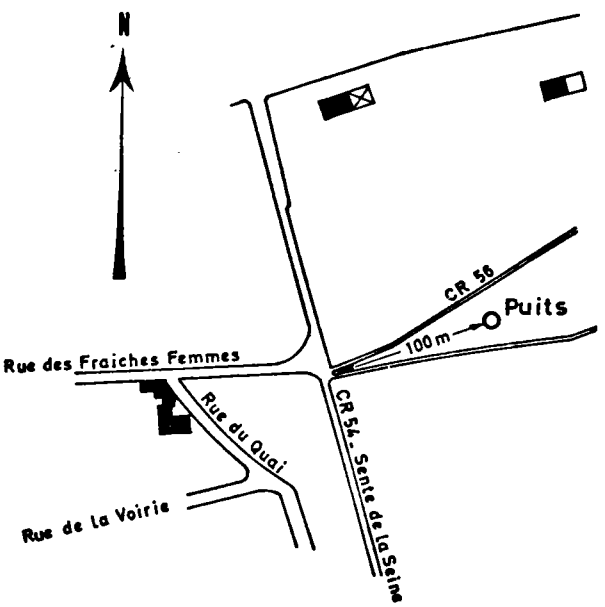
Jugement synthétique sur le captage

- Puits pouvant être exploité à un débit supérieur,
- Qualité de l'eau à contrôler régulièrement. Pollutions possibles par l'intermédiaire de la Seine, située à 180 m du captage.



1 / 25 000

151 - 3 - 31



Indice de classement national : 125.7.1026

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Saint-Clair-sur-Epte
Situation : SAINT CLAIR SUR EPTE
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : Néant

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 552,500 y : 168,00 z : + 37
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1963
Profondeur du niveau statique : 2,97 m date : 14.4.1976
Profondeur totale : 17,20 m
Diamètre crépiné : 0,400
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 120 m^3/h date : 1963
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 :
4 Pompes électriques KSB 10-12 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 1.6.1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Aucune contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 9 Octobre 1959

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 20 m de rayon amont et 5 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

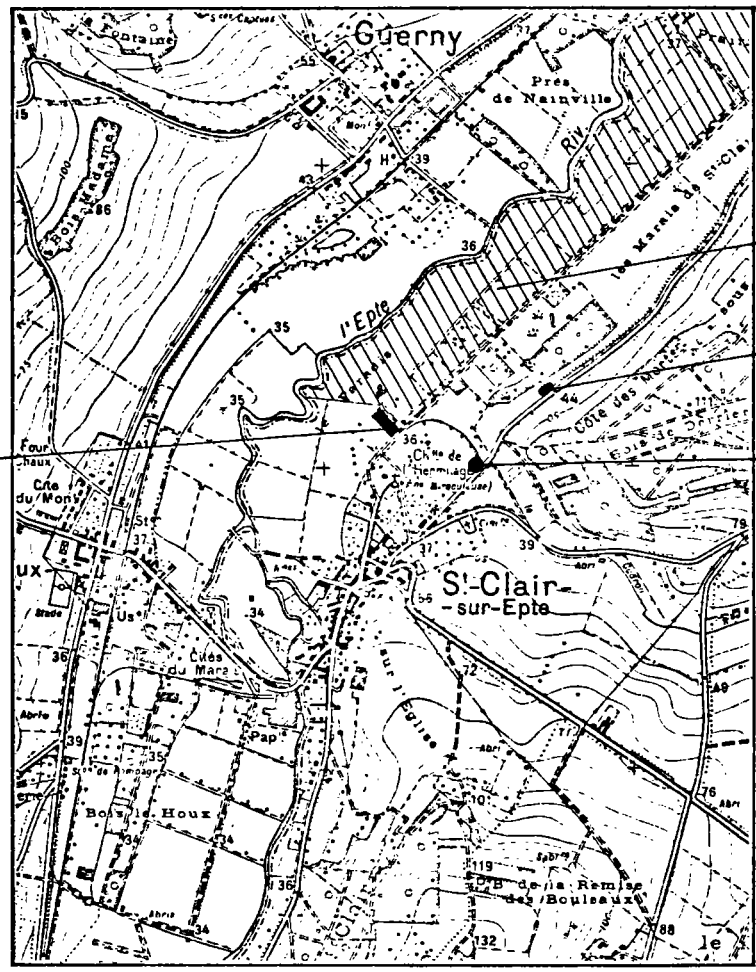
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 20 x 10 m
rapproché :
éloigné :

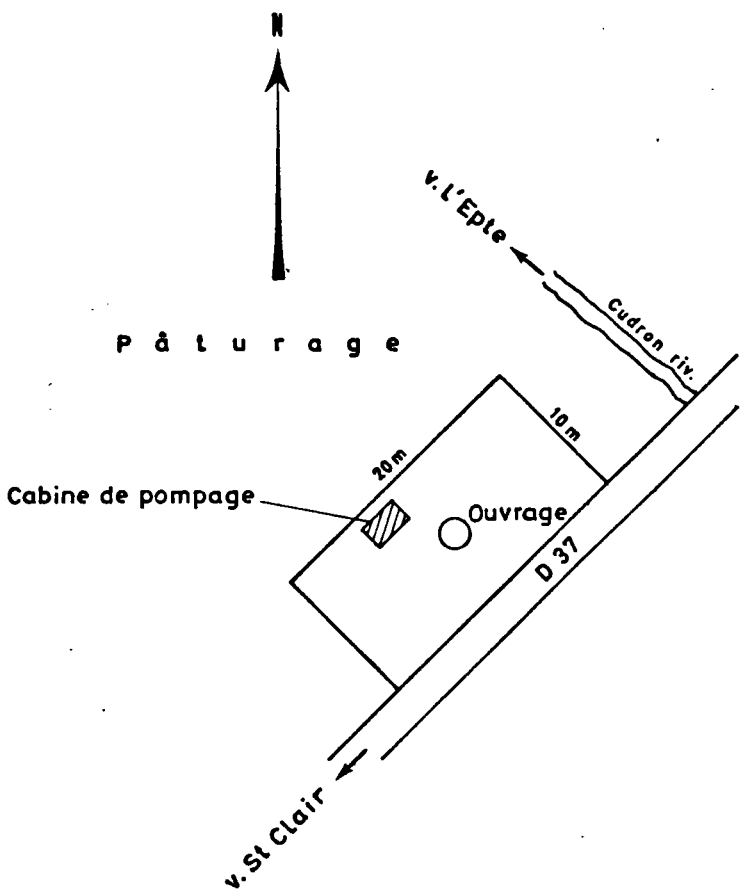
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres : Possibles dans le cas d'exploitation d'une gravière en aval.

Jugement synthétique sur le captage

- Nécessité de procéder à un essai de puits pour connaître les caractéristiques exactes de l'ouvrage,
- Périmètres de protection à redéfinir en fonction des nouvelles dispositions, et des aménagements envisagés (sablière des Marais St-Clair) : les rejets de la papeterie ne peuvent intervenir au niveau du captage.


Guerny
Exploitation de graviers envisagée
Décharge sauvage ordures
Station d'épuration en projet
125 - 7 - 1.007
St-Clair-sur-Epte
l'Epte
Bois de la Remise des Bouleaux

1/ 25 000


N
v. l'Epte
Cudron riv.
P â t u r a g e
10 m
20 m
Cabine de pompage
Ouvrage
D 37
v. St Clair

Indice de classement national : 152.2.53

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Santeuil - source de Vallière
Situation : SANTEUIL
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 571,100 y : 158,160 z : + 53
Type d'ouvrage : Captage de source
Année d'exécution : 1967
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 Pompes électriques Masure 20 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 25 novembre 1963

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 15 m au-dessus de la source - 15 m de longueur de part et d'autre et
Périmètre général : 5 m en direction opposée

Nouvelles dispositions :

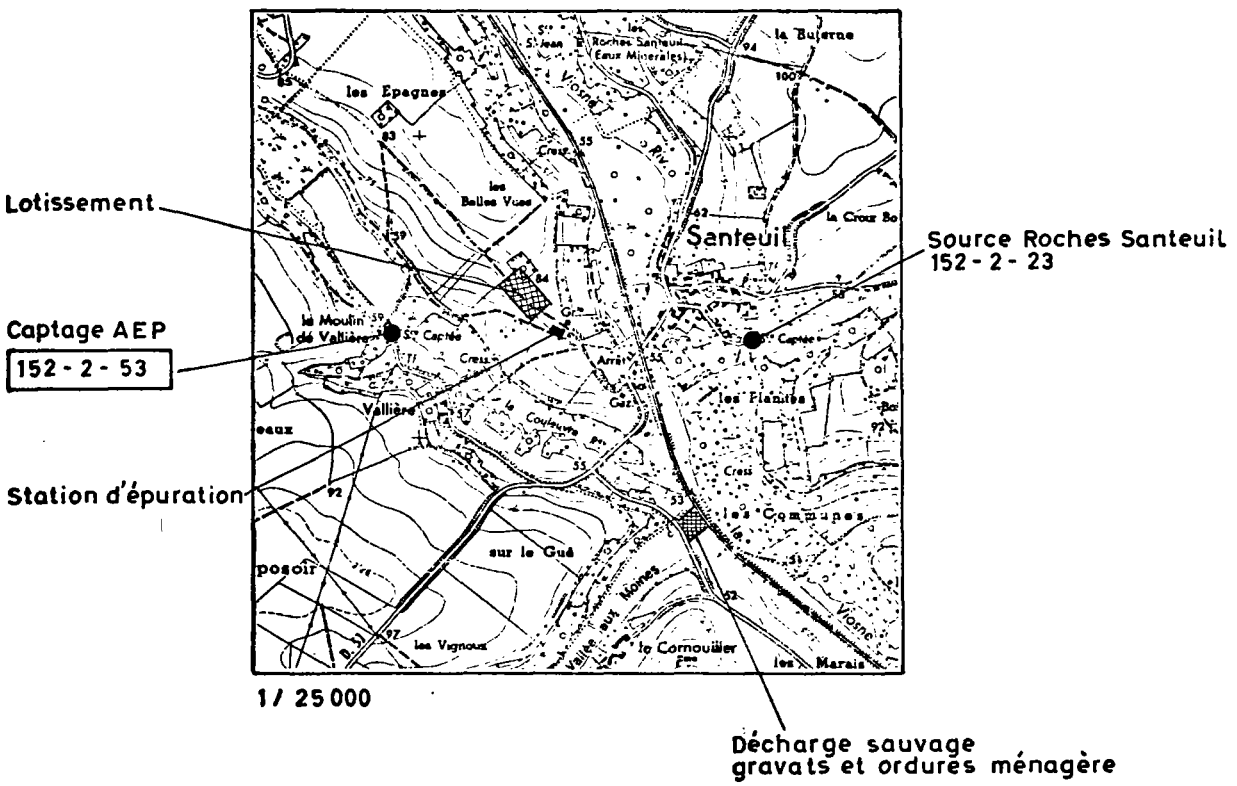
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

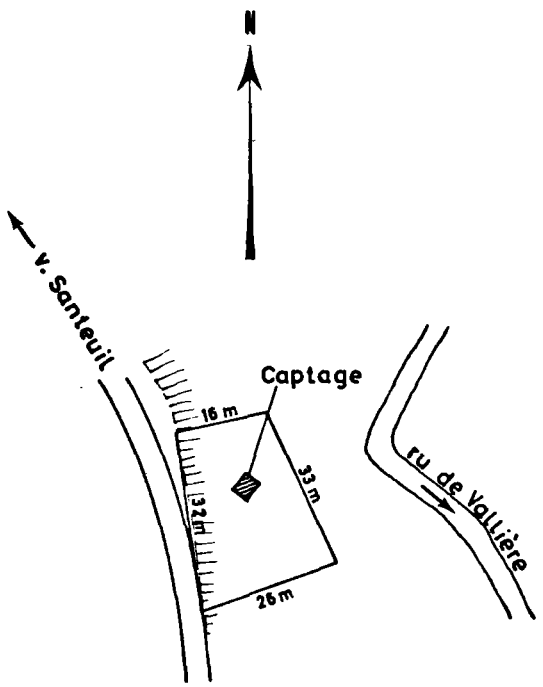
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 37,50 x 26,00 x 32 x 16,50
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : 2 Mars 1967
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit de la source à définir dans la mesure du possible,
- Périmètre enclos suffisant, mais risques de pollution en provenance de la route. Par ailleurs le hameau de Vallières dont la plus proche maison se situe à 50 m du captage, ne possède pas de réseau d'assainissement.


Lotissement
Captage AEP
152 - 2 - 53
Station d'épuration
Source Roches Santeuil
152 - 2 - 23
Décharge sauvage
gravats et ordures ménagère
Santeuil
les Epagnes
les Belles Vues
la Buterne
la Croix Bo
les Plantes
les Communes
sur le Gué
les Vignaux
le Cornouiller
les Marais
Vallière
le Moulin de Vallière
posoir
1/ 25 000


N
v. Santeuil
Captage
16 m
32 m
33 m
26 m
ru de Vallière

Indice de classement national : 152.6.63

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Boisemont, Courdimande, Menucourt
Situation : SAGY
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation : 152.7.30

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 571,52 y : 149,42 z : + 42,50
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution : 1969
Profondeur du niveau statique : 0,25 m date : Août 1969
Profondeur totale : 50,15 m
Diamètre crépiné : 0,780 - 0,710
Hauteur crépinée : 39,05 m
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère : 39,05
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 250 m^3/h date : Août 1969
Utilisation 1976 : 2 pompes électrique KSB 40 m^3/h à 200 Hmt

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Assez faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 13.4.1976 Laboratoire : Contrôle des Eaux Ville de Paris
Pas de contamination

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 19.02.1969

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

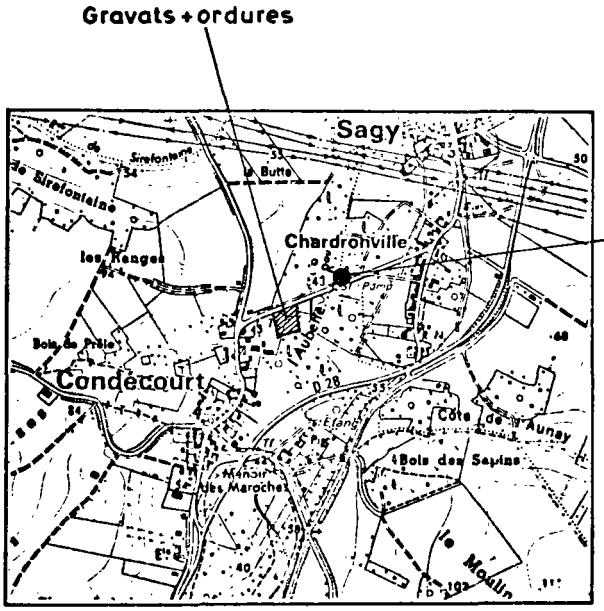
Périmètre immédiat : rayon de 30 m
Périmètre rapproché : rayon de 100 m
Périmètre éloigné : rayon de 200 m

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : en cours
rapproché :
éloigné :

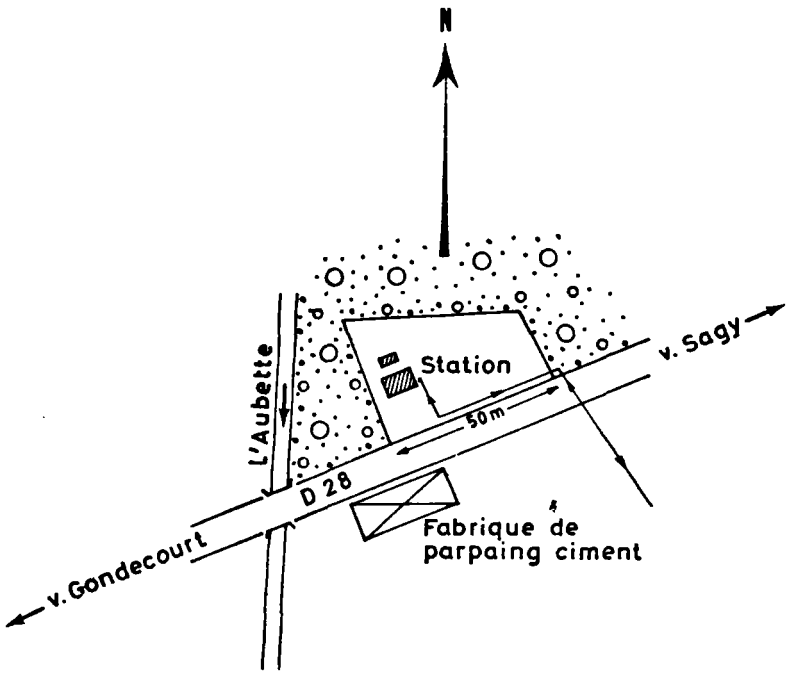
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : 29 mars 1972
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Qualité de l'eau à surveiller compte tenu des liaisons possibles de la nappe de la craie avec la nappe alluviale de l'Aubette de Meulan.


Gravats + ordures
Sagy
Chardronville
Condécourt
Côte de Auney
Bois des Sapins
Moulin
152 - 6 - 63

1 / 25 000


N
Station
v. Sagy
L'Aubette
50 m
D 28
Fabrique de
parpaing ciment
v. Gondecourt

Indice de classement national : 152.1.29

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Montalet (Eau Brillante)
Situation : SERAINCOURT
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation : (hors département) + 152.5.84

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 565,97 y : 150,2 6 z : + 81
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1960
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 18 m^3/h date : 9.11.1949
Débit d'exploitation possible : 18 m^3/h date : 9.11.1949
Utilisation 1976 : 2 pompes électriques Jeumont 30 m^3/h à 49 m
2 pompes électriques Sulzer 35 m^3/h à 151 m

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

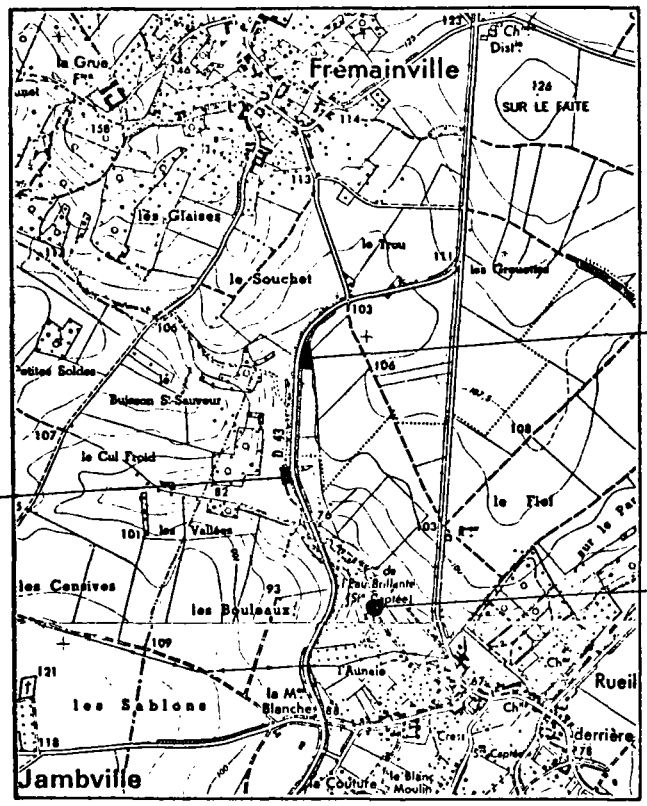
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 48 x 30 m
rapproché :
éloigné :

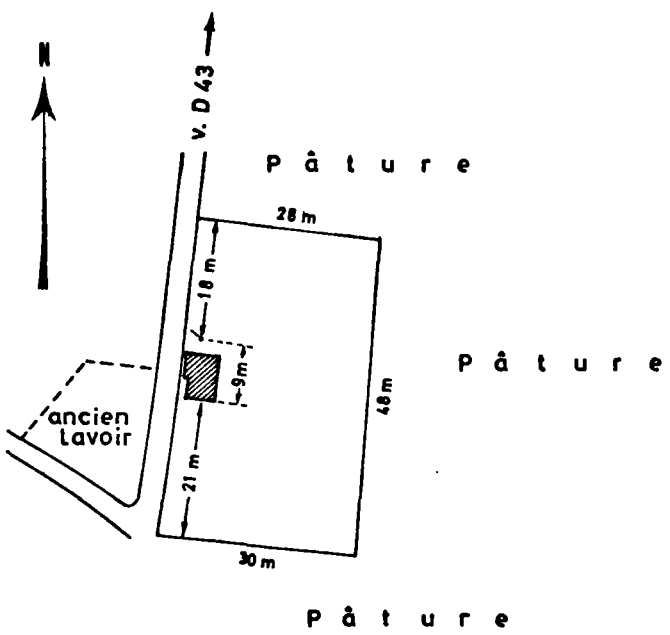
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Le débit semble à peu près constant depuis 1960,
- Périmètre éloigné devant être précisé, compte tenu de l'existence de la décharge sur la D. 43 à 900 m en amont.


Frémainville
Jambville
Rueil
les Glaises
le Souchet
le Trou
les Cinquetys
SUR LE FAITE
Buisson St-Sauveur
le Cul Froid
les Vallées
les Cenives
les Bouleaux
les Sablons
l'Aunaie
le Fiel
derrière
le Coutufe
le Blanc Moulin
Décharge ordures
Décharge gravats et déblais
152-1-29

1/25 000


N
V. D 43
Pâture
28 m
18 m
9 m
48 m
21 m
30 m
ancien Lavoir
Pâture
Pâture

Indice de classement national : 152.5.84

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Montalet
Situation : SERAINCOURT
Exploitant : S.F.D.E.
Autres captages participant à l'alimentation : 152.1.29

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 565,34 y : 148,31 z : + 39
Type d'ouvrage : Forage
Année d'exécution :
Profondeur du niveau statique : 10,51 date : 8.3.1976
Profondeur totale : 30 m
Diamètre crépiné : 780-710
Hauteur crépinée : 19,10 m
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère : 19,10 m
Débit d'épuisement : m^3/h date :
Débit d'exploitation possible : 158 m^3/h date : 8.3.1976
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 9 Mars 1976 Laboratoire : Contrôle des eaux de la Ville de Paris
Aspect général de la minéralisation : Accentuée, bicarbonate calcique
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 9 Mars 1976 Laboratoire : Contrôle des eaux de la Ville de Paris
Pas de contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : ?

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

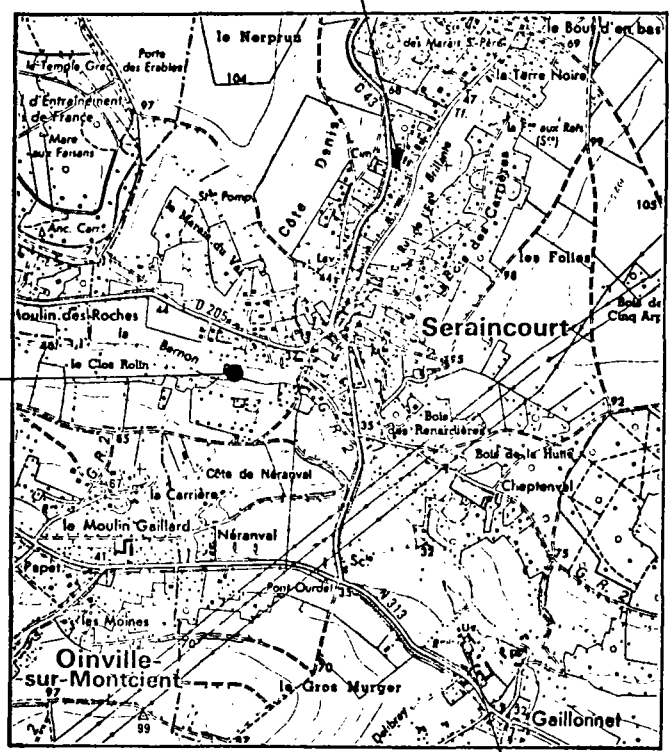
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : ?
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Pas encore en service au mois d'avril 1976,
- Périmètre de protection à établir. Qualité de l'eau à surveiller. La nappe exploitée est en liaison directe avec celle des alluvions du Bernon (affluent de l'Aubette de Meulan), qui a été dévié et passe à 20 m du captage.

Décharge gravats + ordures



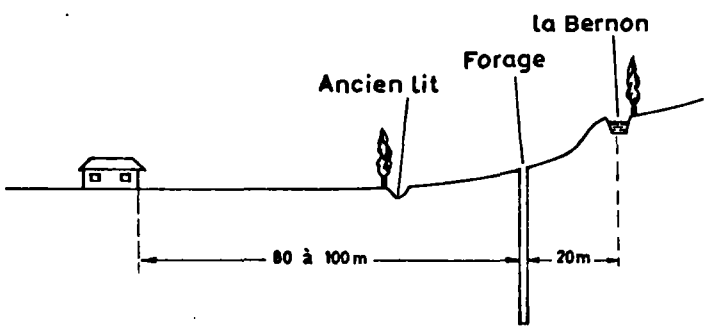
152-5-84

1/25 000

Usine NOBEL-BOREL

12

Nord Sud



Indice de classement national : 126.8.16

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Theuville
Situation : THEUVILLE
Exploitant : Mme BLATON - Domaine de Balincourt
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 580,80 y : 161,57 z : + 80
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution :
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 6 m^3/h date : 8.3.1944
Débit d'exploitation possible : 6 m^3/h date :
Utilisation 1976 : 2 pompes 5 à 6 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : Néant

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

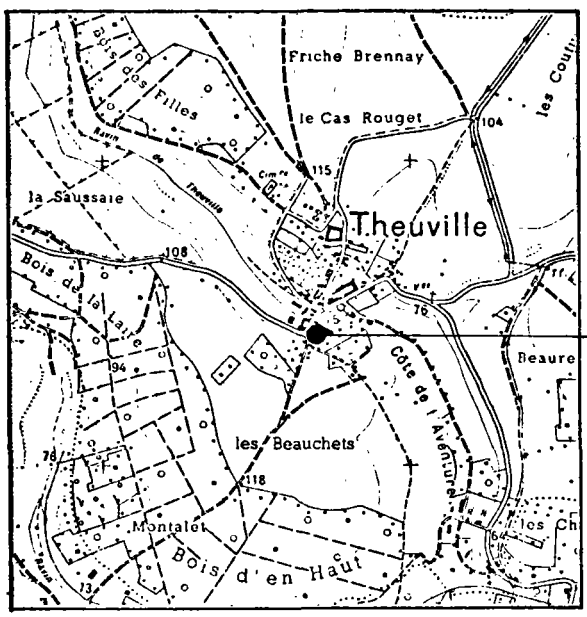
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : néant
rapproché :
éloigné :

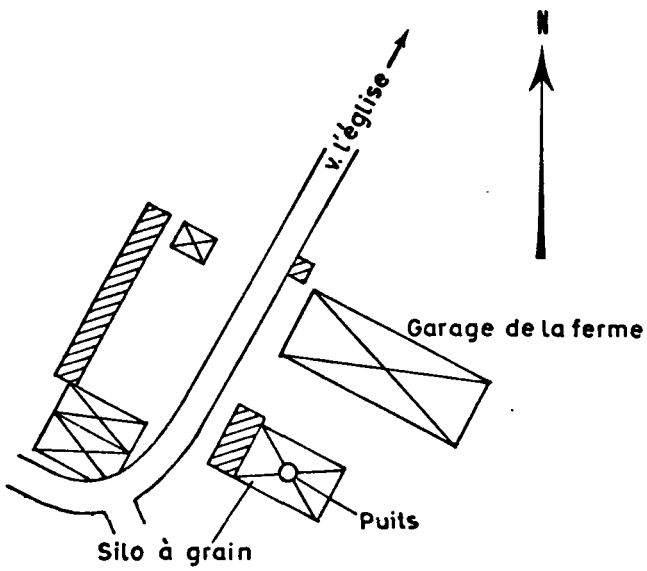
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit variable en fonction de la pluviométrie et compte tenu du faible impluvium,
- Installations sommaires dans un silo à grains. A revoir pour assurer l'étanchéité du captage,
- Périmètre de protection à définir avec précision, en particulier les périmètres éloigné et rapproché.


Friche Brennay
le Cas Rouget
Theuville
la Saussaie
Bois des Filles
Bois de la Lande
Côte de l'Aventure
Beaure
les Beauchets
Montalot
Bois d'en Haut
126 - 8 - 16

1 / 25 000


N
V. l'église
Garage de la ferme
Puits
Silo à grain

Indice de classement national : 152.2.8

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. D'Us
Situation : US
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 152.2.52

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 572,93 y : 155,05 z : + 52
Type d'ouvrage : Puits
Année d'exécution : 1962
Profondeur du niveau statique : 5,00 m date : Février 1962
Profondeur totale : 17,50 m
Diamètre crépiné : 0,600 m
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien : sables de Cuise
Epaisseur captée dans l'aquifère : 11,90 m
Débit d'épuisement : 12 m^3/h date : Février 1962
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 :
1 pompe électrique 10 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : Laboratoire :
Aspect général de la minéralisation :
Teneurs anormales et observations :
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 2 juin 1961

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon amont
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

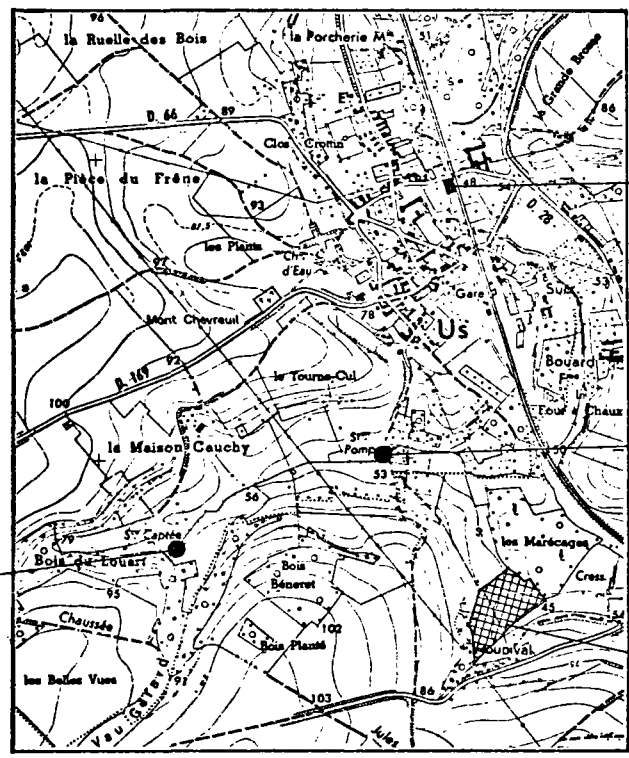
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 21 x 13 m
rapproché :
éloigné :

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Un ouvrage plus récent donnerait très probablement un meilleur débit en captant les Sables cuisiens sur toute leur hauteur,
- Le captage n'est pas à l'abri de pollutions accidentelles vue sa position dans une vallée affluent de la Viosne. Périmètre de protection éloigné à définir.



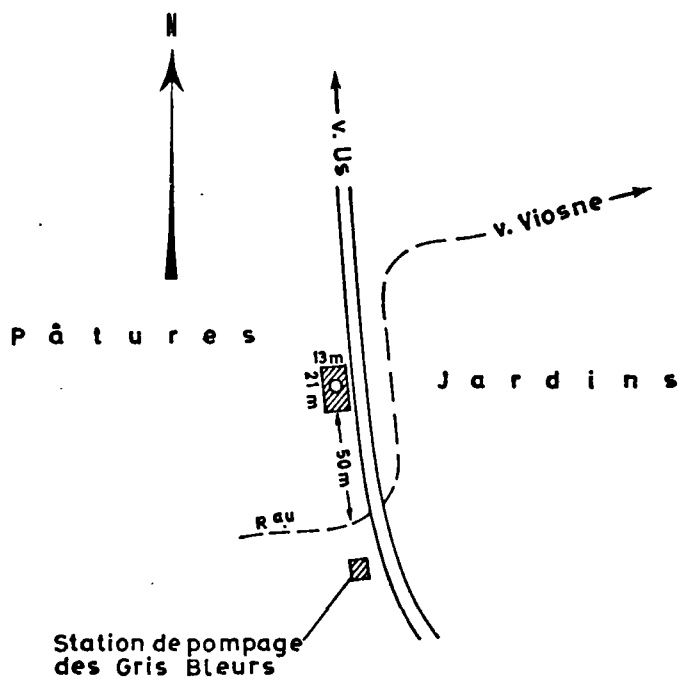
Station d'épuration

Captage AEP
152-2-8

Captage AEP
Source des Gris Bleurs
152-2-52

Décharge SEDA

1/25 000



Indice de classement national : 152.2.52

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P.D'Us - source des "Gris Bleurs"
Situation : US
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation : 152.2.8

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 572,260 y : 154,700 z : + 65
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : -
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 5 m^3/h date : 1950
Débit d'exploitation possible : 5 m^3/h date : 1950
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Assez faible
Teneurs anormales et observations : Forte teneur en NO_3 = 43
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 5 juin 1950

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 25 m de rayon amont et 5 m aval
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

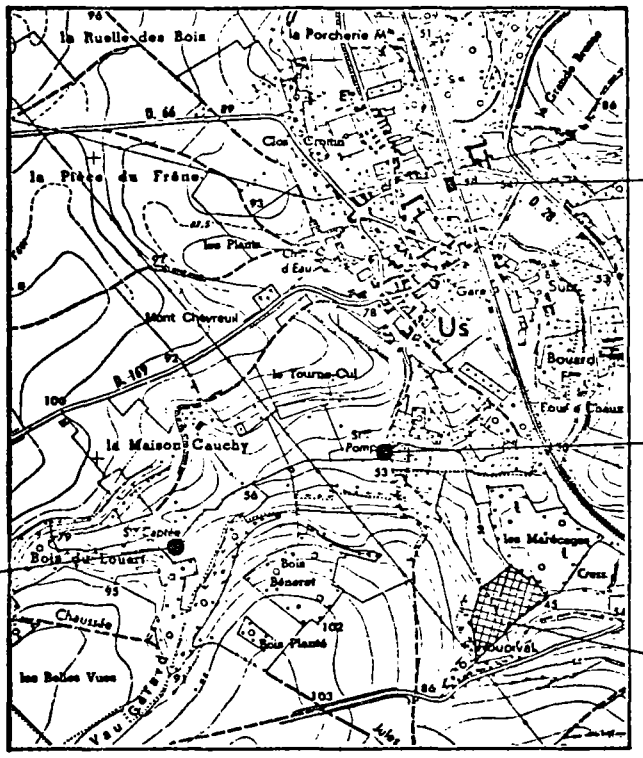
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : Néant - a disparu
rapproché :
éloigné :

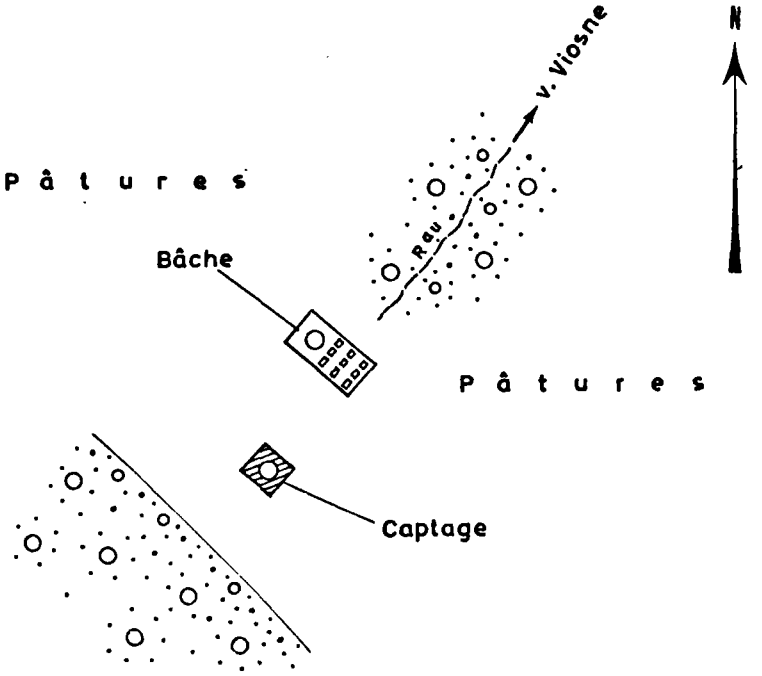
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : 21 Mai 1951
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit qui semble à peu près constant,
- Installations anciennes en très mauvais état. Assurer l'étanchéité du captage,
- Périmètre de protection à redéfinir et cloture du périmètre immédiat à rétablir.


la Ruelle des Bois
la Porcherie
la Pièce du Frêne
les Plants
Mont Chevreuil
la Tourne-Cul
la Maison Cauchy
Bois du Louvet
Bois Plante
les Belles Vues
Chaussée
Bouvet
Us
Station d'épuration
Captage AEP
152-2-8
Captage AEP
Source des Gris Bleurs
152-2-52
Décharge SEDA

1/25 000


N
v. Viosne
Pâtures
Rau
Bâche
Pâtures
Captage

Indice de classement national : 151.4.28

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Vetheuil
Situation : VETHEUIL
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 554,240 y : 151,760 z : + 20
Type d'ouvrage : Puits + drains
Année d'exécution : 1974
Profondeur du niveau statique : 11,55 m date : 27.4.1976
Profondeur totale : 21 m
Diamètre crépiné : 1,50 m paroie nue - Ø 0,150 drains horizontaux
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Craie
Epaisseur captée dans l'aquifère : 7,75 m + 5 drains horizontaux Ø 150 (12 m, 24 m, 26 m,
Débit d'épuisement : 72 m³/h date : 1974 25 m, 41 m)
Débit d'exploitation possible : 45 m³/h date : 1974
Utilisation 1976 :

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 6 Décembre 1971

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

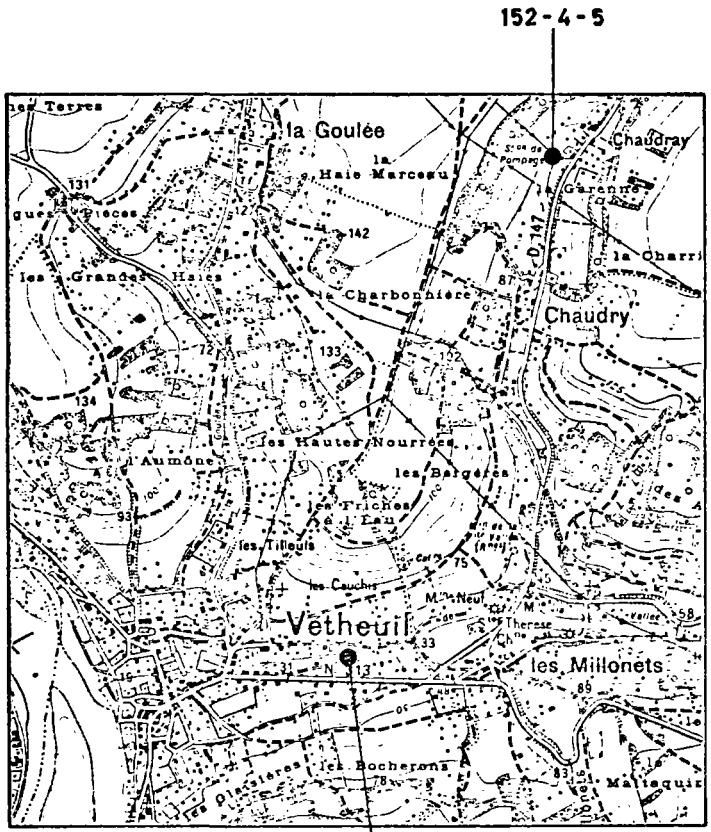
Périmètre immédiat : 15 m de l'axe du puits
Périmètre rapproché : 100 m de rayon
Périmètre éloigné : 100 m à l'aval, 300 m à l'amont, 200 m de part et d'autre.

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 65 x 31 m
rapproché :
éloigné :

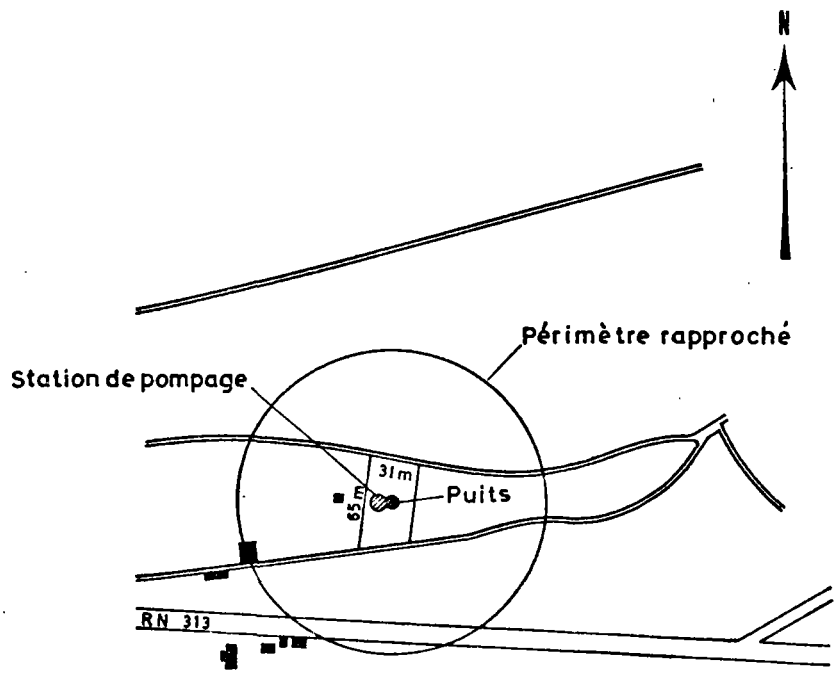
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Périmètre de protection suffisant,
- Qualité de l'eau à surveiller en raison de la présence proche de champs cultivés et d'habitations non reliées au réseau d'assainissement.



1/25 000



1/5 000

Indice de classement national : 151.4.5

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du syndicat de Villers, Clérence et Chaussy
Situation : VILLERS EN ARTHIES
Exploitant : Le syndicat
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 554,89 y : 153,41 z : + 100
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1949
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 20 m^3/h date : 9.2.1956
Débit d'exploitation possible : 20 m^3/h date : 9.2.1956
Utilisation 1976 : 2 pompes électrique Masure 25 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Adoucisseur

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 5 janvier 1933

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 10 m de rayon
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

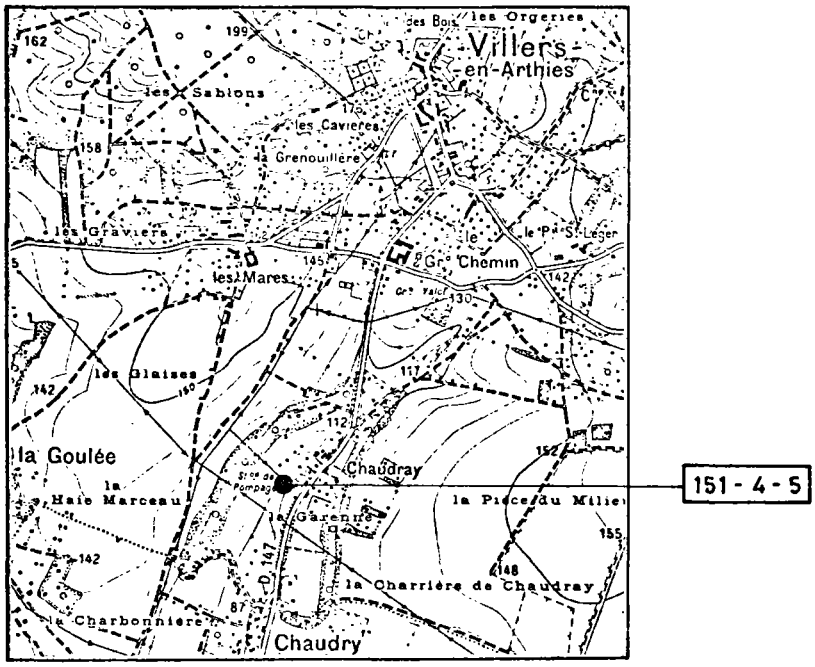
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 20 x 37 x 32 x 22 x 20 m
rapproché :
éloigné :

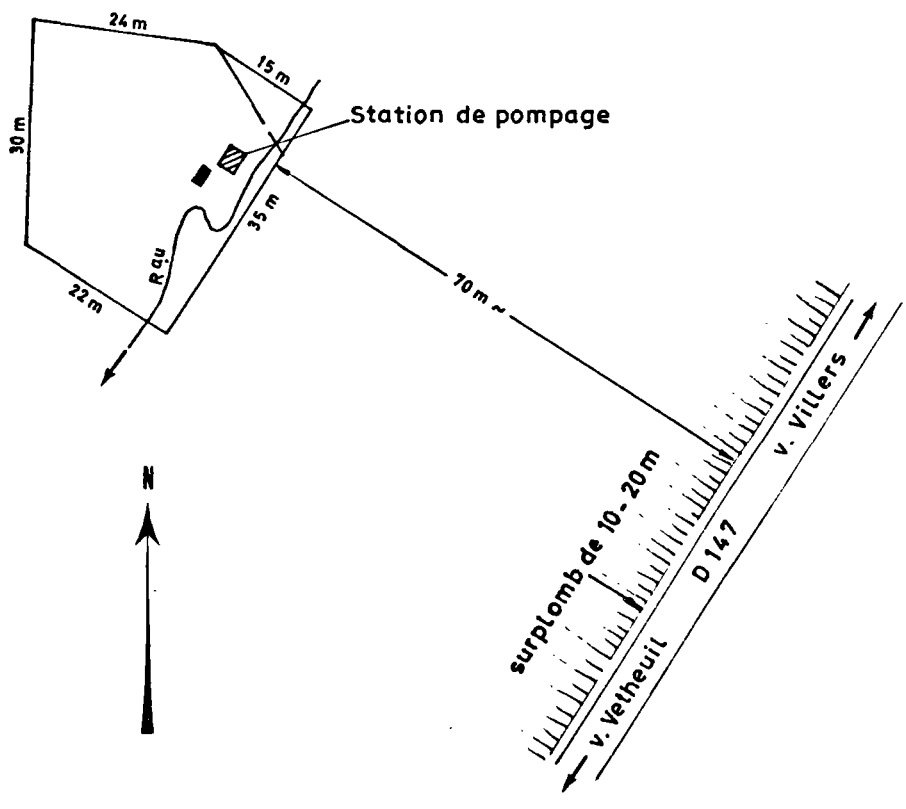
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit variable en fonction de la pluviométrie,
- Périmètre immédiat suffisant, mais périmètre éloigné à revoir en fonction de la position du captage dans une vallée, à l'aval d'un village,
- Qualité de l'eau à surveiller très régulièrement.


Villers-
en-Arthies
les Sablons
les Cavieres
la Grenouillère
les Graviers
les Mares
le Gr. Chemin
le Pré St. Leger
les Glaises
la Goulée
la Haie Marceau
Chaudray
la Garenne
la Charrière de Chaudray
la Charbonnière
Chaudry
151 - 4 - 5

1/ 25.000


24 m
15 m
Station de pompage
30 m
35 m
Rau
22 m
70 m ~
N
surplomb de 10 - 20 m
v. Vetheuil
D 147
v. Villers

Indice de classement national : 151.4.29

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. de Vienne-en-Arthies
Situation : VIENNE-EN-ARTHIES
Exploitant : La commune
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 556,380 y : 152.460 z : + 100
Type d'ouvrage : Puits (source captée)
Année d'exécution : 1970
Profondeur du niveau statique : 3 m date : 25.3.1970
Profondeur totale : 6,50 m
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Lutétien-Yprésien
Epaisseur captée dans l'aquifère : Néant, l'eau arrive par le fond
Débit d'épuisement : 140 m^3/h date : 1970
Débit d'exploitation possible : 50 m^3/h date : 1970
Utilisation 1976 :
2 pompes électriques Alta 24 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 10 mai 1976 Laboratoire : Départemental du Val d'Oise
Aspect général de la minéralisation : Minéralisation faible
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : 10.5.1976 Laboratoire : départemental du Val d'Oise
Pas de contamination

Traitement des eaux

Néant

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date :8.7.1968

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat :
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

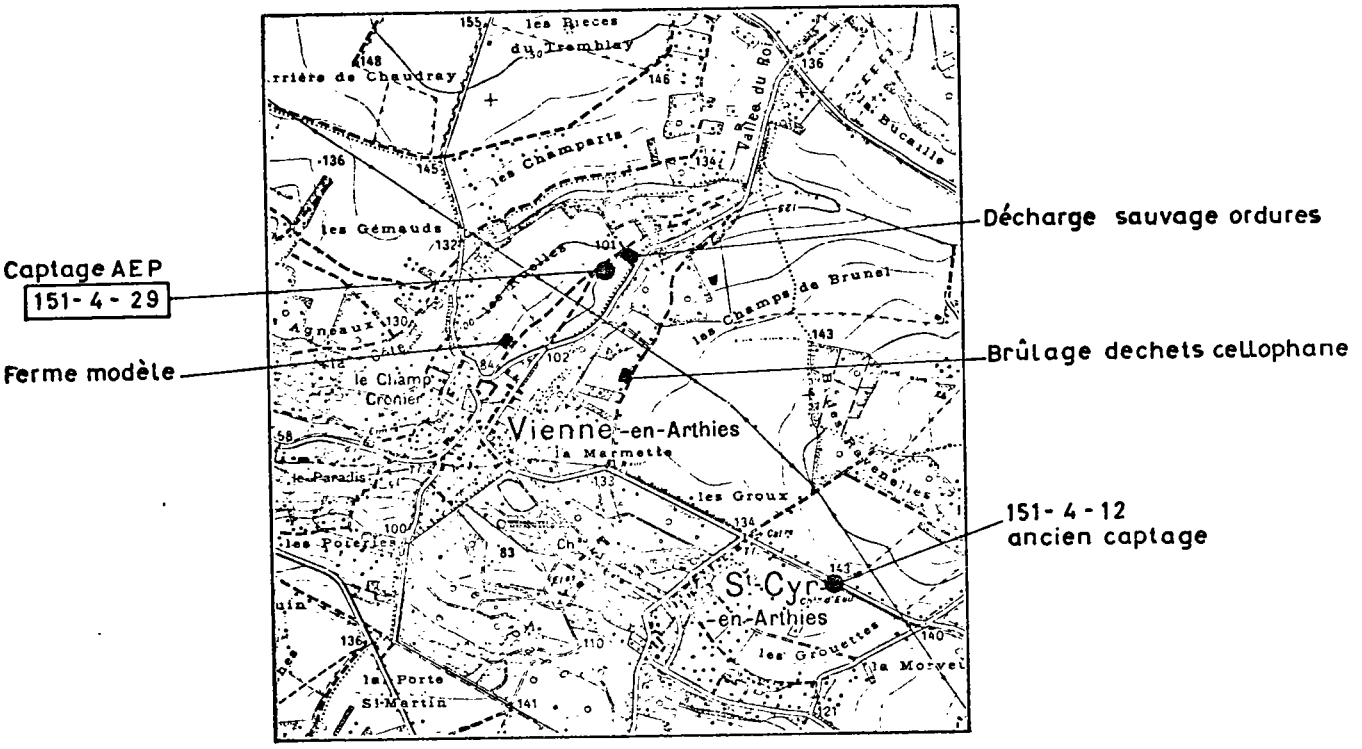
Périmètre immédiat : Rectangle de 10 x 20 m
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

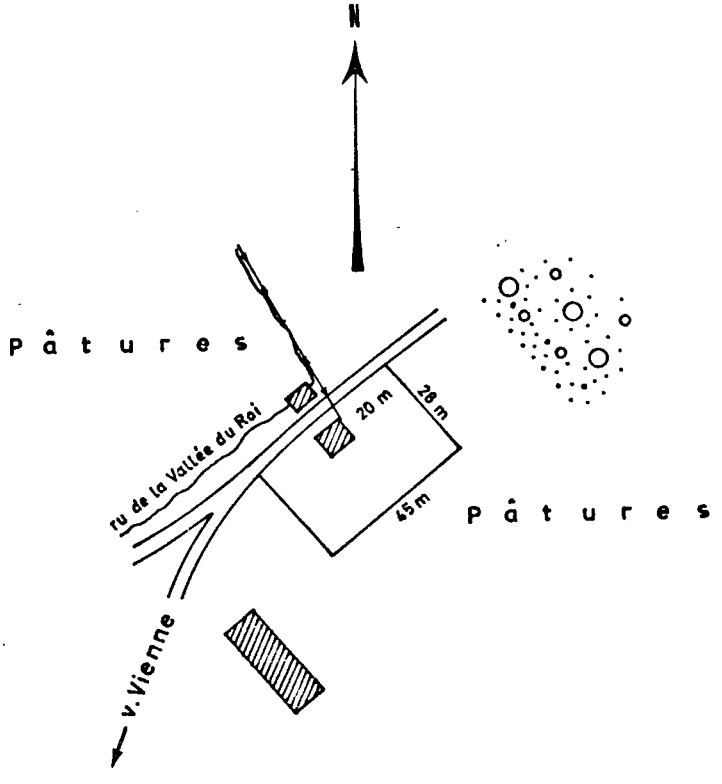
Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 45 x 28 m
rapproché : rayon de 100 m
éloigné : rayon de 200 m

Existence d'une D.U.P. de dérivation et date : 10.7.1970
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit probablement variable en fonction de la pluviométrie,
- Périmètre de protection suffisant,
- Décharge en amont à supprimer. Contrôler les teneurs en nitrates : nombreuses cultures aux alentours.


Captage AEP
151-4-29
Ferme modèle
Décharge sauvage ordures
Brûlage dechets cellophane
151-4-12
ancien captage
Vienne-en-Arthies
St-Cyr
-en-Arthies
les Champarts
les Champs de Brunel
le Champ Cronier
la Marmette
les Groux
les Gémeaux
les Agneaux
le Paradis
les Porcelles
la Porte St-Martin
les Grouettes
la Morvel
Vallée du Roi
Vallée Bucaille
1/25 000


N
Pâtures
Pâtures
20 m
28 m
45 m
ru de la Vallée du Roi
v. Vienne

Indice de classement national : 152.1.4

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

RECENSEMENT DES POINTS D'EAU DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Désignation : A.E.P. du Syndicat de Cléry-en-Vexin
Situation : WY DIT JOLI VILLAGE
Exploitant : C.E.O.
Autres captages participant à l'alimentation :

Caractéristiques techniques

Coordonnées et altitude : x : 563,65 y : 156,22 z : + 110
Type d'ouvrage : Source captée
Année d'exécution : 1945
Profondeur du niveau statique : date :
Profondeur totale :
Diamètre crépiné :
Hauteur crépinée :
Aquifère sollicité : Yprésien-Lutétien
Epaisseur captée dans l'aquifère :
Débit d'épuisement : 96 m^3/h date : 1959
Débit d'exploitation possible : m^3/h date :
Utilisation 1976 : 3 pompes électriques débit 15 m^3/h

Qualité de l'eau

Dernière analyse chimique en date du : 17.7.1976 Laboratoire : B.R.G.M.
Aspect général de la minéralisation : Moyenne
Teneurs anormales et observations : Néant
Dernière analyse bactériologique en date du : Laboratoire :

Traitement des eaux

Chloration

Protection du captage

Rapport du géologue officiel, date : 16 avril 1945

Anciennes dispositions :

Périmètre immédiat : 5 m de chaque côté
Périmètre général :

Nouvelles dispositions :

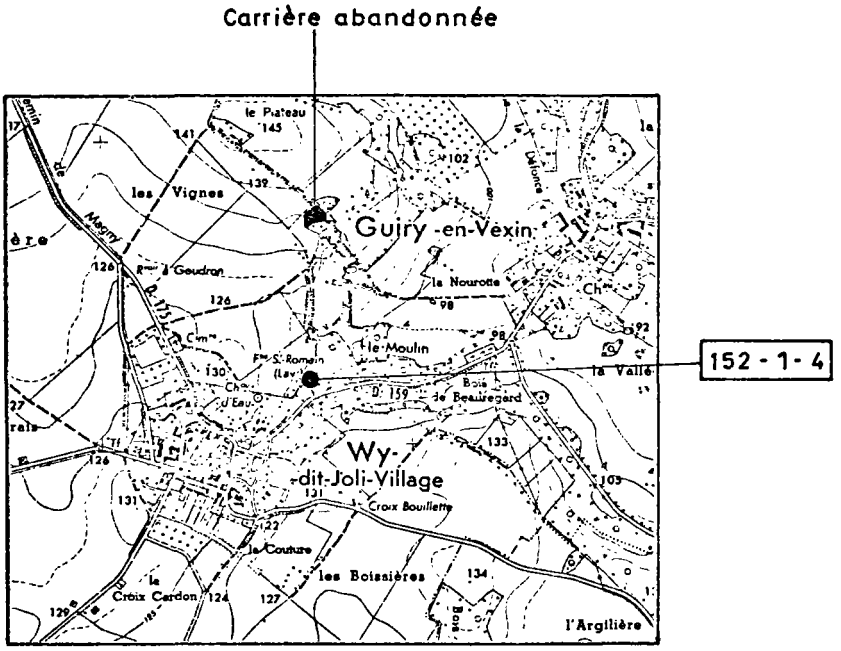
Périmètre immédiat :
Périmètre rapproché :
Périmètre éloigné :

Périmètre effectivement réalisé sur le terrain
immédiat : 30 x 25 x 25 x 20 m
rapproché :
éloigné :

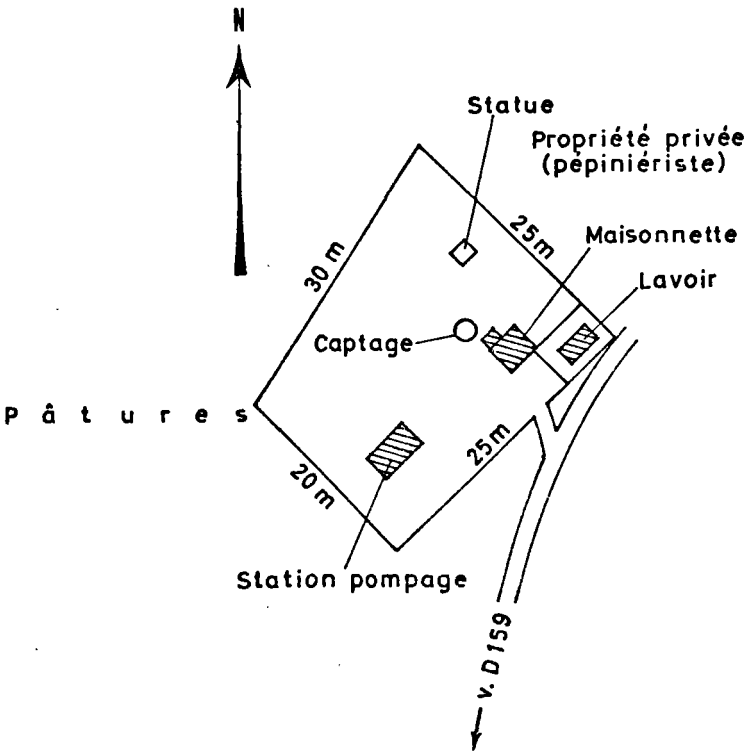
Existence d'une D.U.P. de dérivation et date :
Risques de pollution depuis l'établissement des périmètres :

Jugement synthétique sur le captage

- Débit important à cause de l'impluvium concerné,
- Installations anciennes mais en bon état (dans la ferme St-Romain),
- Périmètre enclos suffisant, mais dont l'accès devrait être interdit. Périmètre éloigné à définir en fonction des nouvelles dispositions.


Carrière abandonnée
Guiry-en-Vexin
Wy-dit-Joli-Village
le Moulin
la Vallée
le Plateau
les Vignes
le Nourotte
Bois de Beauregard
Croix Bouillette
la Couture
les Boissières
Croix Cardon
l'Argilière
152 - 1 - 4

1 / 25 000


N
Statue
Propriété privée
(pépiniériste)
Maisonnette
Lavoir
Captage
30 m
25 m
Pâtures
20 m
25 m
Station pompage
v. D 159